erftes (ou cent lieues d'Alle- 1774.
·embourg, la nobleffe de ce
lui offrir de fe joindre à fes
quatre mille hommes bien
nontés, et entretenus à leurs
cepta leur offre. Cette troupe
qu'en état de remettre l'ordre
rnement limitrophe.

bien que cette incartade de
ne ne dérange en rien le plaifir
'entretenir avec *Diderot.* C'eft
extraordinaire que la fienne; la
cœur devrait être celle de tous
mais enfin, comme tout eft au
meilleur des mondes poffibles,
fes ne fauraient changer, il faut
leur train, et ne pas fe garnir
prétentions inutiles. La mienne
e vous témoigner ma reconnaif-
utes les marques d'amitié que
ez.

CATERINE.

n'eft pas cela q
1774. fupériorité fur l
les autres êtres
donc, Madam
lui. Ne peut-il p
taine de verfte
me contant c
Pétersbourg.

S'il ne vien
Genève, j'irai,
bord du lac Lac
nouvelle créati
autres.

Je me mets à
latrie.

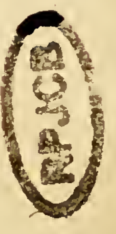
LETT

DE L'I

MONSIEUR
beaucoup de b
lequel n'eft en
avec M. de *Tot*
canons fondus pa
l'autre. M. de *P*

DISCUSSIONS
IMPORTANTES.

TOME SECOND.


RPJCB

DISCUSSIONS IMPORTANTES,

DÉBATUES

AU PARLEMENT D'ANGLETERRE,

PAR LES PLUS CÉLÈBRES ORATEURS,

Depuis trente ans;

Renfermant un choix de Discours, Motions; Adresses, Répliques, &c. accompagné de Réflexions politiques analogues à la situation de la France, depuis les États-Généraux.

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLOIS.

TOME SECOND.



À PARIS;

Chez MARADAN & PERLET, Libraires, hôtel de Châteauvieux, rue S. André des Arcs.

1790.

DISCUSSIONS IMPORTANTES,

TIRÉES DU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

QUATRIEME SECTION.

DU MINISTÈRE D'ANGLETERRE.

DISCOURS de ſir ROBERT WALPOLE. Il ſe plaint avec beaucoup d'aigreur de ce que la plupart des motions ſont plutôt combinées pour fournir aux Membres du Parlement une occaſion de déclamer contre les Miniſtres de Sa Majeſté, que pour l'avantage de la Chambre & de la Nation.

Du 23 Janvrier 1734.

JE me lève pour être en partie de l'avis de l'honorable membre qui vient de parler. Si nous ſommes préſentement dans une fâcheuſe poſition, & ſi pluſieurs des perſonnes ici aſſemblées ne penſent autre choſe, ſinon que cette ſituation

est due à la mauvaise administration des ministres, mon avis est que quiconque pense de la sorte, doit opiner pour que la chambre fasse les enquêtes nécessaires à ce sujet ; & pour qu'elle indique un comité sur les affaires de l'état. D'après cette enquête, je m'en rapporterai volontiers moi-même à l'honorable membre & à tous autres à cet égard.

Dès que ce comité aura été décidé, je promets autant qu'il sera en mon pouvoir, de ne lui refuser rien des informations demandées ou desirées par la chambre, & qu'elle croira nécessaires. Mais comme le moment n'en est pas encore venu, je puis dire en attendant, que cette motion projettée est contre les regles, & qu'elle paroît plutôt combinée pour fournir aux membres du parlement, une occasion de déclamer contre ceux qui ont l'honneur de servir la couronne, que pour chercher à instruire la chambre, ou pour quelqu'autre objet qui soit avantageux à la patrie.

Il est ordinaire à plusieurs des membres de la chambre, d'y faire des motions, moins pour en tirer des lumieres que pour mettre sur le compte des autres des actes peu populaires ; & cela, pour faire du bruit, pour faire remarquer ces motions entre les votes qui sont envoyés dans toutes les parties du royaume, pour

ſatisfaire enfin des vues particulières qui leur ſont perſonnelles. Ces motions éprouvent-elles un refus, ils ne manquent point de s'écrier, « Nous » aurions déſiré adoucir votre ſort & vous dé» barraſſer des entraves qui vous bleſſent; mais » le pouvoir a rendu nos efforts inutiles ». C'eſt pour eux une piece d'artillerie, toujours prête, c'eſt une ſorte de jeu parlementaire, de tout tems mis en uſage par l'oppoſition; toutes pratiques que j'ai trop appris par mon expérience à connoître, du moment que j'ai connu les parlemens, & auxquelles il a fallu m'habituer.

J'ai remarqué qu'un nombre de ces motions n'avoient ſouvent d'autre but que de s'attirer un refus: & le langage de ceux qui les fabriquent, ſur-tout au commencement d'une ſeſſion a toujours été celui-ci: « Ne leur donnons point de » relâche, ajoutons motions ſur motions: s'il » leur arrive d'en agréer quelques-unes, nous » les gênons par-là; ou s'ils les rejettent toutes » nous les rendrons odieux au peuple ». Voilà, je le ſoutiens, qu'elle a été la manière conſtante d'intriguer de ceux qui, à quelque prix que ce ſoit, ſont réſolus de combattre l'adminiſtration.

Au reſte, je dois obſerver, que dire qu'une motion dans le parlement, eſt refuſée par le pouvoir, c'eſt à mon avis, un propos inparle-

mentaire. Lorſqu'on en préſente une, tout membre eſt libre de diſcuter ſur ce ſujet, & de la rejetter ou de l'agréer, ſuivant qu'il le juge raiſonnable. Une motion eſt-elle rejettée, c'eſt à la pluralité des voix, & ce refus devient un acte de la chambre. Or, aller dire que ce qui eſt un acte de la chambre, n'eſt pas un acte libre, mais de pouvoir; ce n'eſt pas là, je penſe, parler la langue du parlement.

RÉPLIQUE de M. STIPPEN au Diſcours précédent, où il dit qu'on eſt toujours aſſuré de déplaire aux Miniſtres; qu'ils prennent les éloges pour des ironies, & qu'ils entendent dans le ſens le plus étendu & le plus réel, les épithètes dures qu'on leur donne indirectement.

Du 23 Janvier 1734.

PUISQUE l'honorable membre qui vient de parler, fait de fortes plaintes à la chambre, de la manière dure dont lui & ſes amis y ſont traités; je ſuis bien ſurpris que lui-même tombe dans la faute qu'il reproche amérement aux autres; comme d'aller dire, que ces meſſieurs font des motions uniquement dans la vue de

ſaiſir une occaſion de s'emporter contre les perſonnes attachées à l'adminiſtration, ou encore, afin de ſe ſignaler & de faire du bruit parmi les votans. Voilà un langage, à mon avis, peu parlementaire, & c'eſt, manquer ſoi-même à la franchiſe & à l'honnêteté, ce dont on accuſe les autres.

Il faut avouer que la choſe la plus difficile eſt de trouver le vrai moyen de plaire à ces grands hommes qui tiennent au miniſtère: car leur prodiguez-vous les éloges, & vantez-vous leurs meſures, ils prennent ces louanges dans le ſens ironique : ſi au contraire, on les gratifie d'épithètes qui leur ſemblent un peu dures, alors ils les entendent dans toute la force du ſens dans lequel elles ont été dites ; & ils ſe plaignent qu'on les traite d'une manière peu convenable au parlement.

Au reſte, de quelque façon que les autres en agiſſent, on ne m'accuſera jamais d'avoir fait l'apologie de l'adminiſtration actuelle ni d'aucune autre ; & j'eſpere de même n'être jamais repris d'avoir inſulté perſonne.

DISCOURS de ſir ROBERT WALPOLE.

Outré du refus que l'on fait des ſubſides demandés pour les frais de la guerre, il exalte l'embarras d'un Miniſtre qui demande des ſecours contre un danger qui néceſſite des ſubſides de la part du peuple, & les reproches & accuſations auxquelles il eſt encore expoſé, ſi par une ſuite de ſon refus la Nation éprouve quelque déſaſtre éclatant.

Du 14 Février 1735.

CEUX qui ſont chargés des affaires de l'état ſont toujours dans la ſituation la plus délicate. Demandent-ils des ſecours contre un danger qui exige des ſubſides de la part du peuple, on accuſe ces miniſtres de ſe forger des périls imaginaires, pour prendre de-là occaſion d'accabler la nation de nouvelles taxes. Et le malheur eſt que mieux ces miniſtres ſe ſont comportés d'abord, & plus l'accuſation contre eux ſemble acquérir chaque jour de nouvelles forces : car le peuple a de la peine à croire à des dangers qu'il n'a point reſſentis, quoique réels en effet, s'ils ont été prévenus par les précautions ſages qui

ont été prifes. Dès lors, le plus grand nombre ne peut plus que perfifter dans cette fauffe opinion, qui finalement fera refufer à l'adminiftration les fubfides néceffaires dans ce moment. Mais fi par ce refus, la nation vient à éprouver quelque défaftre éclatant, les miniftres peuvent être affurés d'avance, que tout le tort retombera fur eux, quoiqu'ils euffent fait tout ce qui étoit en leur pouvoir pour l'avertir du danger.

Je ne puis, monfieur, réellement comprendre quelle forte d'informations exige la chambre : veut-elle que fa majefté nous dife que la France, l'Efpagne, la Sardaigne font la guerre à l'Empire ? Affurément la chambre ne doit pas s'attendre à recevoir un meffage particulier de fa majefté qui l'informe des nouvelles que tout le monde fait.

DISCOURS déclamatoire du même. Injuſtice des plaintes contre le luxe & contre l'oppreſſion du gouvernement.

Du 3 Février 1738.

IL a plu, monſieur, à mon honorable ami de s'emporter avec dureté contre le luxe & les vices qui aujourd'hui régnent trop généralement parmi nous. J'ignore d'où ils peuvent provenir, mais qu'ils proviennent d'où ils voudront, je ſuis certain que ce ne ſont point les exemples de la famille royale qui les ont fait naître, & qui les autoriſent. Je ſuis au contraire, perſuadé que tous ceux qui m'écoutent, ſavent parfaitement bien que jamais nation n'a eu le bonheur d'être gouvernée par des princes qui donnent à leur peuple d'auſſi grands exemples de tempérance, de modération, d'économie, comme le fait la famille royale. Mais, monſieur, ſi un peuple gâté, pour ainſi dire, par la liberté & par la proſpérité, dégénère & s'abandonne au luxe, eſt-ce la faute du prince & de ſes miniſtres ? Doivent-ils en avoir des reproches ? Et ſi la nation témoigne à cet égard, ſon mécontentement, devons-nous faire en ſorte pour

remédier au mal, de tâcher d'en reſtreindre les deux ſources, ſa liberté & ſon opulence ?

Voilà cependant, monſieur, ce ſur quoi on a beaucoup diſſerté, depuis le commencement de ce débat. On a dit & répété, que le ſoulevement qui avoit éclaté parmi le peuple, auroit bouleverſé la nation, ſi l'armée ſur pied, ne l'eut retenue. Quelques membres ont de plus, prétendu que l'oppreſſion du gouvernement eſt la cauſe de ce mécontentement général : mais ils ne ſe ſont point donné la peine de citer à la chambre des preuves d'une telle oppreſſion. Ils n'ont pu en donner aucune, qu'on ait attenté à la liberté ou à la proſpérité des perſonnes, aucune que le pouvoir militaire ait empiété ſur le civil, ou que l'adminiſtration ait tenté de renverſer la liberté du parlement.

Rien, monſieur, n'eſt plus ordinaire que de faire beaucoup de bruit, & de ſe ſervir des formules ſi communes « Qu'il y a corruption & vénalité ». Rien encore n'eſt plus facile que de perſuader au peuple, lorſque des miniſtres reſtent long-tems en place, qu'ils ne s'y tiennent que par ces vils moyens. Voilà, monſieur, dans tous les pays & dans tous les tems le malheur attaché à la meilleure adminiſtration. Un miniſtre n'obtient point de ſuccès que ſes ennemis n'en profitent pour le perdre. Ses opérations lui

ont-elles mérité, dans cette chambre, la majorité des suffrages? L'on dira qu'il ne les a obtenus que par argent. Est-il avant dans la faveur du prince? Il ne la doit qu'à ses basses flatteries, & à ses faux exposés de l'état de la nation à son souverain. Le royaume jouit-il, sous son ministère, d'une paix profonde, & le commerce national s'est-il étendu? Pour parvenir à nous procurer ces avantages, il en aura sacrifié d'autres plus considérables & beaucoup plus importans. Ainsi, monsieur, dès qu'on est mal intentionné, la prospérité même de l'état, se prête toujours à des plaintes contre le ministre, tandis que dans la vérité, il pourroit mériter qu'on lui rendît cette justice, qu'il doit ses succès dans le parlement, à la justesse de ses mesures; l'amitié du prince, à son intégrité; l'accroissement des richesses & du pouvoir Britannique, à ses soins, à sa vigilance & à sa fermeté. Je ne ferai, monsieur, aucune application particulière de ce que je viens de dire, mais seulement j'ose hautement affirmer que si les clameurs se sont élevées dans le royaume depuis plus de dix-huit ans eussent été bien fondées, il faudroit que depuis plus de dix-huit ans, nous eussions été le peuple le plus misérable, le plus aveugle & le plus méprisable qui soit sous le ciel.

INVECTIVE de M. PULTENEY contre ſir Robert Walpole préſent à la Chambre.

Du 12 Mai 1738.

JE hais, monſieur, tout expédient ; & je mépriſe (fixant ſir Robert Walpole) tout miniſtre qui s'en ſert. Il y en a, monſieur, qui ne ſubſiſtent que par ces moyens, & qui ſans cela, ne peuvent venir à bout de conſommer leurs baſſes manœuvres. Les expédiens, monſieur, dans les mains d'un foible miniſtre, ſont les inſtrumens les plus sûrs pour anéantir les meſures les plus avantageuſes, comme pour étendre & vivifier les plus déſtructives.

Réplique de ſir Robert Walpole à cette invective.

QUOIQUE la manière avec laquelle l'honorable membre qui vient de parler, s'eſt expliqué me diſpenſe de faire aucune réponſe à un diſcours ſi peu digne du lieu, & même ſi contraire aux premieres régles de la bienſéance ordinaire ; je crois cependant devoir aſſez d'égards à la chambre, pour lui déclarer que j'abhorre autant que lui-même tout bas expédient. Et quant

à ses lieux communs d'une plate plaisanterie contre les ministres, ils m'offensent peu, par le témoignage que je puis me rendre, qu'ils ne me regardent nullement. Si j'avois la manie de chercher à faire de l'esprit, j'aurois ici la plus belle occasion de m'égayer à mon tour aux dépens de nos soi-disans patriotes, comme il a plu à l'honorable membre de plaisanter sur les ministres corrompus; & nos deux invectives seroient peut-être également instructives pour l'assemblée. Mais, de toute façon, monsieur, une raillerie est toujours regardée comme la dernière ressource de l'ambition aux abois: c'est, en un mot, pour celui qui s'en sert, un pauvre expédient. Et quand bien même depuis des années, je me serois péniblement intrigué, avec tous les artifices que la dépravation & la fausseté auroient pu me suggérer, pour me procurer les places & les dignités que j'aurois intérieurement affecté de dédaigner; je ne sais à quel point il faudroit que mon caractère eût été aigri & changé, pour me défendre ici avec une telle arme: ou certes, monsieur, si je m'en servois, j'avoue que je ferois une sotte figure dans le monde.

RÉPLIQUE de ſir ROBERT WALPOLE, à une invective de M. W. Windham, dans laquelle il accuſe ce Membre des Communes & ſes partiſans de conſpirer la ruine du Gouvernement.

Du 13 Mars 1739.

LES meſures, monſieur, que ſuivent l'honorable membre qui vient de parler (M. W. Windham) & ſes partiſans, ne m'inquiètent nullement: la nation & ſa majeſté leur ont même obligation d'avoir jetté le maſque : une trahiſon ſecrette eſt à craindre, mais l'on ſe tient en garde contre des rebelles déclarés.

La faction dont je parle, monſieur, n'avoit jamais exiſté dans cette chambre ; jamais ils n'avoient pris ouvertement des moyens contre le gouvernement; ils avoient cherché à le ruiner ſourdement, pour ſervir la cauſe des Papiſtes; & l'honorable membre, aujourd'hui l'orateur de cette faction, a été le chef de ces traîtres, qui pour placer ſur le trône un prétendant Papiſte, il y a vingt-cinq ans, conſpirèrent la perte de leur patrie & de la famille royale. La vigilance du gouvernement ſe ſaiſit de ſa perſonne, & ſa clémence lui fit grace; mais tout

l'uſage qu'il fit de ce pardon, ce fut (pour en témoigner ſa reconnoiſſance) de ſe pourvoir légalement, de manière que dans un tems ou dans un autre, lui & ſon parti puſſent venir à bout de renverſer nos loix.

Je crains bien, monſieur, que l'honorable membre & les ſiens ne ſoient pas aſſez complaiſans pour effectuer leur promeſſe, de ſe retirer du parlement : car je me rappelle, que lui-même & ſon parti avoient déja pris cette même réſolution, dans une circonſtance où un prélat de cour, avoit été accuſé de haute trahiſon; comme des traîtres qu'ils étoient, ils ſe retirèrent du parlement; mais leur retraite n'ayant pas produit l'effet déteſtable qu'ils s'en promettoient, ils y rentrèrent. Depuis ce tems, monſieur, ils ont ſuivi le même plan de trahir, d'écraſer le gouvernement : mais j'eſpère que leur conduite ouverte fera que tous ceux qui ſont véritablement attachés à la perſonne du roi, à ſon auguſte famille, à la ſûreté de ſa couronne, ſe réuniront & ſe conſolideront plus que jamais; que tous ceux qui avec les meilleures intentions avoient été juſqu'ici ſéduits par de telles pratiques, ſe réveilleront, & qu'ils ſortiront de leur erreur, aujourd'hui que ces rebelles ſe ſont connoître, & que leur trompette a ſonné l'appel.

DISCOURS du même, dans lequel il invite ses adverſaires à s'éloigner de la Chambre, s'ils n'y aſſiſtent que dans l'intention de combattre & de gêner les opérations du Parlement.

Du 14 Juin 1739.

APRÈS ce qui s'eſt paſſé dans la dernière ſeſſion, & après les déclarations réitérées de l'honorable membre (M. Pulteney) qui parla le dernier, & de ſes amis, je me flattois peu qu'ils favoriſeroient ce parlement de leur préſence. Je ſuis toujours ſatisfait, monſieur, quand je vois les perſonnes dans le chemin de leur devoir, & je ſuis bien aiſe que ces meſſieurs aient repris le leur. A dire vrai cependant, je ne craignois point que le ſervice de ſa majeſté & de la Grande-Bretagne ſouffrît de leur abſence : je crois même la nation très-convaincue, que leur éloignement de la chambre, n'a fait qu'y hâter & y faciliter les ſuccès des actes utiles & populaires, paſſés vers la fin de la dernière ſeſſion. Et ſi ces meſſieurs reparoiſſent aujourd'hui, uniquement pour combattre & gêner les opérations du parlement, je ne ſerai point du tout fâché, je l'avoue, qu'ils s'en éloignent encore.

Discours du comte de Halifax, au sujet du conseil que le lord Isla venoit de donner aux Pairs, de se mettre au-dessus de l'opinion, des craintes & des clameurs du peuple. Il assure que lorsqu'un Magistrat ou un Ministre s'embarrasse peu des clameurs & des murmures du peuple, chez une Nation qu'on dit être libre, c'est le signe le plus certain qu'elle ne l'est plus.

Du premier Décembre 1740.

Milords,

Il me fait peine d'observer que dans nos débats parlementaires, comme ailleurs dans nos conversations, la maxime la plus ordinaire dont on se sert aujourd'hui, c'est qu'il faut s'embarrasser peu de la louange publique, & que l'opinion de la multitude qui n'a pas le sens commun, ne mérite aucun égard. C'est, milords, un symptôme effrayant, si la remarque du sage Adisson est juste : car dans une lettre de son spectateur, je me rappelle avoir lu : « Nous » ne méprisons l'estime que du moment où » nous cessons de la mériter ».

Comme je connois le noble lord (lord Isla), qui

qui vient de parler, je ſuis convaincu qu'il ne ceſſera jamais de mériter l'eſtime publique; mais je ſuis fâché de l'entendre s'efforcer de vous perſuader, milords, de vous mettre au deſſus de l'opinion, des craintes & des clameurs du peuple; j'en ſuis, dis-je, fâché, de peur ſur tout que ceux qui ne connoiſſent point l'honorable membre, d'après ſon dire ne le jugent injuſtement tel que je ſuis très-aſſuré qu'il n'eſt point.

Le deſir de la gloire & des applaudiſſemens eſt de toutes les affections de l'ame, une des plus nobles & des plus utiles : elle eſt tellement inhérente à notre nature, que je ne penſe pas qu'il y ait un homme qui pût ſe débarraſſer de cet aiguillon : conſéquemment, perſonne n'oſera braver le mépris & les murmures de ſes compatriotes, ſi ce n'eſt celui qui ſent trop bien qu'ils ſont juſtes.

Un eſprit ferme & décidé ne ſe permettra point de ſe laiſſer aller à toutes les nouvelles opinions qui prévalent parmi le peuple, & il ne fera point ce qui eſt évidemment mal, dans la vue de s'attirer quelques applaudiſſemens populaires : mais certainement, il ne ſouffrira pas non plus que ſon caractère ſoit humilié par les injuſtes ſoupçons de ſes concitoyens, s'il peut ſe laver de cette injure. Oui, ſans doute, la

multitude a pu quelquefois être amenée à force d'artifices à une fausse manière de penser ; elle a pu être conduite à se plaindre sans sujet ; & alors même, il n'est pas d'un bon citoyen de braver ces préjugés & ces clameurs. Son devoir est de s'efforcer de faire revenir sa nation de ses fausses préventions, & de la remettre dans le droit chemin. Que si cependant, elle persiste encore dans ses injustes préjugés, & si elle continue à se plaindre, pour l'honneur de son caractère, & parce qu'il se doit au public, il faudra qu'il emploie le moyen qu'il croira le plus sûr & le plus prompt, pour se justifier hautement.

Voilà, milords, le devoir de tout particulier, quel qu'il soit, & encore plus celui d'un magistrat & d'un homme d'état. Les ministres, dans les gouvernemens même absolus, doivent chercher tous les moyens de gagner l'estime & l'affection du peuple ; conséquemment, éloigner les soupçons & les plaintes qui pourroient s'élever contre eux. Mais dans un gouvernement libre, non-seulement c'est le devoir des magistrats & des ministres, d'agir de la sorte, c'est encore pour eux une nécessité indispensable, s'ils ont envie de conserver leur place.

La prérogative essentielle & la seule en effet, qui distingue un peuple libre, c'est d'être gou-

verné par des loix & par des hommes qu'il approuve ; car dès que le plus grand nombre chez un peuple libre, pense qu'une loi devient oppressive, ou peut avoir quelque inconvénient, elle doit être révoquée. Egalement dès qu'un magistrat ou un ministre chez un peuple libre, est haï ou méprisé par la plus grande partie de la nation, il doit être éloigné. D'où il faut conclure, que si une loi subsiste encore quelque tems, après avoir déplu à la plus grande partie de la nation, si un magistrat ou un ministre reste en place, après en être généralement haï ou méprisé; dans quelque pays que ce soit, assurément ce gouvernement n'est plus libre, & le peuple ne peut pas se glorifier de ce titre. Par cette raison, je suis surpris d'entendre dire ici, que nos ministres s'embarrassent peu des clameurs du peuple, & de les appaiser par votre entremise. Milords, s'ils méprisent ces clameurs, s'ils ne cherchent pas à prendre les mesures les plus convenables pour les dissiper, c'est-à-dire, par l'examen & les enquêtes exactes du parlement, je puis assurer qu'ils ont, ou qu'ils imaginent du moins, avoir trouvé une toute autre méthode de gouverner ; une méthode nouvelle pour se maintenir dans leur pouvoir, bien différente de celle qui convient dans un pays libre ; je veux dire, par l'estime & l'affection générale

de la nation. Or, ſi telle eſt leur manière de penſer, j'eſpère que bientôt ils ſe verront bien loin de leur but.

DISCOURS du comte de CHESTERFIELD, contre le lord Iſla qui avoit avancé que les Pairs ne devoient aucunement ſe mêler ni de la paix, ni de la guerre, ni des affaires étrangères, à moins que d'être invités par le Roi à s'en occuper. Il s'élève à cette occaſion contre les Pairs qui affectent beaucoup d'attachement & de chaleur pour les prérogatives de leur Chambre, & qui, dans toute occaſion, travaillent à les détruire.

Du premier Décembre 1740.

MILORDS,

QUOIQUE la charité nous oblige de croire que tous les hommes ſont vrais, juſqu'à ce que le contraire ſoit manifeſté & prouvé, & quoique l'honnêteté ſouvent nous oblige d'éviter d'en venir à une accuſation de ce genre, quels ſoupçons cependant ne s'élèvent pas dans l'eſprit, lorſqu'on voit dans cette chambre même des pairs, des membres, qui par leur empreſſement &

par leurs démarches, cherchent à en imposer, qui affectent de se montrer jaloux de l'honneur d'être les premiers & les grands conseillers de la couronne ; puis, qui dans toute occasion combattent les prérogatives de cette chambre, & ensuite, pour soutenir leurs oppositions, emploient de tels argumens, que si l'on venoit à les admettre, nécessairement il s'ensuivroit que cette chambre n'auroit plus le droit d'examiner les opérations passées de l'administration, ni celui de tâcher, par ses conseils, de la réformer pour l'avenir.

Le noble lord (lord Isla), avance que nous n'avons point d'avis à donner pour ce qui concerne la paix ou la guerre, dans ce qu'on appelle en un mot, les affaires étrangères, à moins que le roi ne nous y convie lui-même. J'entends, milords ; c'est-à-dire, que nous ne devons nous mêler que de ceci : sa majesté ira-t-elle à la comédie ou à l'opéra ? Le roi fera-t-il grace, ou ne la fera-t-il pas à un criminel condamné au gibet, & de toutes choses à peu près semblables ? Mais pour tout ce qui est d'une plus grande importance, pour les affaires intérieures du royaume, notre souverain (graces au ciel !) est circonscrit par des loix qu'il ne peut enfreindre, quand bien même la chambre le lui conseilleroit.

Quant à nous voir appellés aux conſeils du roi, quoique la chambre des pairs ſoit le grand tribunal permanent de la couronne, l'expérience conſtante nous apprend cependant, qu'il eſt rare qu'on nous demande ſincérement nos avis. Les rois en général, milords, ne conſultent guère que des créatures de leur choix, qui le plus ſouvent n'ont rien qui les en approchent, ni les droits & les privilèges que donnent la naiſſance, ni dignité dans le caractère. On ſait que le plus grand empire qui ait jamais été, fut autrefois gouverné par le ſeul caprice d'un affranchi; & que le cabinet d'un des plus conſidérables aujourd'hui exiſtant, n'eſt composé que de vils eunuques, que ſe choiſit la ſublime Porte, pour en faire ſes confidens intimes. Si donc nous n'offrons plus nos conſeils que quand la couronne nous les aura préciſément demandés, j'ai bien peur que nous uſions rarement du privilège, qui cependant fait la prérogative eſſentielle de notre place, & qui nous appartient par le droit de naiſſance.

Je ne conçois pas comment aujourd'hui on vient à ſe plaindre que l'on jaſe dans cette chambre, & que l'on ne peut lui confier rien qui ne devienne bientôt public; c'eſt un reproche abſolument nouveau. Ce fut en 1721 que l'on nous refuſa, pour la premiere fois, des papiers

néceſſaires à notre travail, dans la crainte qu'ils n'obtinſſent par-là quelque publicité : depuis cette époque, ils nous ont été communiqués au beſoin. Mais quelque myſtère qu'aient affecté nos miniſtres depuis ce tems dans leurs opérations, je ne vois pas que jamais dans une ſemblable période de tems, aucunes négociations aient, par leur importance, moins mérité cette réſerve.

DISCOURS invectif de M. FOX contre le miniſtère. Il applique aux Miniſtres la peinture que le docteur Swift fait à la fin de ſes voyages de Gulliver, des peuples corrompus qu'il avoit viſités.

Du 13 Mai 1775.

JE ne vois qu'une ſeule réponſe à faire, applicable à l'adminiſtration, priſe collectivement : & pour cela, l'oppoſition peut ſe ſervir des termes du docteur Swift avec un léger changement, & en leur donnant un ſens un peu plus étendu), lorſqu'à la fin de ſes voyages très-connus de Gulliver, il fait ainſi parler ſon voyageur, & conclut de cette manière la deſcription des peuples qu'il a viſités : « Je ſavois,

» dit-il, les ſupporter à quelques égards; & » leur pardonner leur incapacité, leur ignorance, leur folie, leur corruption, leur ambition & leur avarice: j'avois pitié de leurs » beſoins, de leurs foibleſſes, & de leur ſtupidité groſſière: j'étois touché de leur affreuſe » ſituation, ne ſachant s'ils alloient ſe précipiter dans une ruine certaine, ou s'ils pourroient y échapper: & tout mépriſables, ſans » principes, & déteſtables qu'ils fuſſent, j'avois » cependant appris à traiter leurs perſonnes » avec égards ». Mais quand de tels hommes abuſent de cette condeſcendance, lorſqu'ils deviennent inſolens, & qu'ils font ſonner haut leurs injuſtes prétentions, qui ne mériteroient que l'échaffaud; quand je vois de tels hommes au milieu des affreux déſaſtres de la nation, ſoutenir que ces malheurs n'exiſtent point; ou s'ils exiſtent, qu'on ne doit les imputer avec juſtice, qu'à l'oppoſition: lorſque je vois cet aſſemblage de maladies & de difformités, de folie & de méchanceté, d'ignorance & de témérité, avec beaucoup d'orgueil, je perds toute patience, & j'ai de la peine à concevoir qu'il ſoit poſſible de rencontrer autant de vices, de folie & d'orgueil dans le même animal.

REPLIQUE de lord SANDWICH, premier lord de l'Amirauté, ſur ce qu'on ſe plaignoit qu'un nombre d'incendiaires ruinoient les ports & les arſenaux ; qu'ils étoient mal gardés par des ouvriers ; qu'autrefois cette garde étoit confiée à des ſoldats de Marine, qui faiſoient mieux leur devoir. Il répond que les arſenaux ſont gardés exactement par les ouvriers bien armés, & avec plus de ſûreté qu'ils ne le ſeroient par des gardes-marine.

Du 6 Février 1777.

DEPUIS les derniers réglemens les gardes-marine ſervent à bord des vaiſſeaux dans la double qualité de ſoldats & de matelots ; cet arrangement n'eſt pas ſeulement utile, il eſt fondé ſur des principes économiques, puiſqu'il eſt démontré que deux mille deux cent de ces ſoldats ne coûtent pas à beaucoup près autant à la nation que le même nombre de matelots. D'ailleurs les arſenaux ſont-ils moins bien gardés, & moins ſûrement, parce que ceux qui ſont chargés de leur garde ne portent point d'habits rouges ? Chaque ouvrier n'eſt-il pas

armé d'un fusil, d'un sabre, d'une baïonnette? Que fait la couleur du vêtement ? Ces ouvriers montent réguliérement la garde jour & nuit; que veut-on davantage? Je dis plus, les arsenaux dans la réalité sont mieux gardés que s'ils l'étoient par des gardes-marine, ces derniers connoissent moins le local; & par conséquent on ne peut placer en eux une confiance égale à celle qu'inspirent les ouvriers qui résident constamment dans ces édifices, ils y ont leurs femmes, leurs enfans, & par conséquent tout ce qui peut forcer l'intérêt particulier à concourir au bien général.

REPLIQUE de lord NORTH à M. Hartley, qui, dans la vivacité d'un débat, lui avoit dit de prendre garde à sa tête. Il fait valoir son esprit de franchise & de droiture. Il conservera sa place autant de tems que l'y retiendra la voix du peuple, c'est-à-dire, de la Chambre. Il élude l'invitation pressante qu'on avoit faite d'entrer dans des détails sur l'état actuel de l'Europe, & sur l'état particulier de l'Amérique.

Du 15 Avril 1777.

JE vous avoue que ma tête dans ce moment-ci est la chose qui m'occupe le moins. Je vis dans un pays libre où tout citoyen n'a rien à craindre, quand il est innocent. Dans tout ce que j'ai fait, je me suis conduit avec prudence, autant que mes facultés ont pu me le permettre; & ce que je crois pouvoir faire valoir pour quelque chose, j'ai toujours agi ouvertement, honnêtement, sans détours & sans subterfuges. Je ne vois pas que personne s'empresse à occuper le poste que vous me conseillez de quitter tandis qu'il en est tems; en vérité, il n'est pas à envier, & ce n'est assurément pas le moment où il devient plus difficile & plus épi-

neux, que je choisirai pour l'abandonner. Une conduite si lâche n'entre point dans les principes d'honneur dont je fais profession. Au surplus, monsieur, je vous observerois que je ne prétends siéger sur ce banc qu'autant que la voix du peuple m'y retiendra. Par la voix du peuple, j'entends celle de cette chambre. Quand je me serai conduit de manière à élever cette voix contre moi, croyez, monsieur, que je me retirerai avec autant de plaisir qu'il sera convenable alors que je fasse. Quant au reproche relatif à ce que je ne suis pas entré devant cette chambre dans les détails qui concernent l'état actuel de l'Europe & l'état particulier de l'Amérique, je suis obligé de convenir que ces détails seroient si longs, que je ne pourrois pas les entreprendre sans fatiguer la chambre.

Discours de lord George Gordon, au ſujet de l'empreſſement de lord North à ſe mêler de tout. Il l'exhorte à rappeller des Colonies ſes bouchers & ſes ravageurs ; à s'éloigner du maniment des affaires publiques, & à vivre en paix dans ſa retraite.

Du 13 Avril 1778.

S'agit-il de s'entremettre, négocier, tranſiger, contracter, il n'y a perſonne comme le noble lord qui eſt à la tête de la tréſorerie. Pour des hommes ? c'eſt lui. Pour votre troupeau, (ſe tournant du côté de la chaire), M. l'Orateur, c'eſt lui. Pour les repréſentans du peuple ? c'eſt lui encore.

Ce noble lord propoſoit de donner une place de mille livres de revenu, ſi un noble duc pouvoit gagner d'un membre très-nul de cette chambre, qu'il cédât ſa place au parlement. Le duc dans cette circonſtance ſe comporta en homme de cœur, comme eût fait un ami ou un frere : il rejetta les baſſes offres du lord.

Je n'ai point de liaiſons avec le noble lord ; je n'ai jamais eu l'honneur d'être admis chez lui ; je ne lui ai jamais parlé, qu'importe : je

desire de toute mon ame, qu'il se conserve & son pays : je l'exhorte à rappeller des colonies ses bouchers & ses ravageurs; je l'exhorte lui-même & les mauvais conseillers de sa majesté, ses co-opérateurs, à s'éloigner du maniement des affaires publiques, & à les céder à des hommes plus sages & plus honnêtes. Qu'il abandonne ses mauvaises voies, & qu'il vive. Il n'est jamais trop tard pour se repentir.

DISCOURS de lord NORTH, dans lequel il combat par de pures probabilités, quelques imputations graves avancées contre l'administration & en particulier contre l'Amiral.

Du 11 Décembre 1778.

IL a été avancé que les ministres ont semé la dissention parmi les serviteurs de la couronne; que fomentant des factions parmi les officiers de terre & de mer, ils ont affoibli les opérations du gouvernement, & fait un tort irréparable à la nation : nier simplement une assertion vague, dénuée de la plus légere apparence de preuve, seroit sans doute la réponse la plus naturelle que l'on pût attendre de l'administration; mais afin que la nation ne prenne pas

le change sur des allégations d'une si haute importance, je ferai quelque chose de plus ; j'en appellerai au bon sens, en soumettant les observations suivantes à la chambre.

Pour peu que l'on considere la nature de l'accusation intentée contre un honorable amiral, & du tribunal où cette accusation a été portée on sera convaincu qu'il est impossible que l'administration ait eu la moindre part à cette affaire : mais si cette réflexion qui se présente d'elle-même pouvoit échapper à quelque membre, il en est une autre qui certainement ne lui échappera pas. On se rappelle que vendredi dernier, l'officier accusateur de l'amiral a déclaré dans cette chambre de la maniere la plus solemnelle, qu'il n'a pas communiqué son intention à qui que ce soit ; qu'il n'a demandé l'avis de personne. En mon particulier, je déclare sur mon honneur, que je n'ai rien sçu de ce qui se passoit à cet égard, qu'après que l'accusation a été portée au bureau de l'amirauté. On a reproché aussi à ce bureau la précipitation avec laquelle il a reçu & admis l'accusation : mais avant de faire ce reproche, a-t-on réfléchi sur la nature grave de l'accusation, fondée ou non ? N'importe ; le fait est, que si elle étoit fondée, si le crime étoit prouvé, il seroit capital ! Or cette accusation n'a pas été faite secrè-

tement; elle n'a pas été faite par une perſonne obſcure ; elle a été préſentée par écrit au bureau de l'amirauté : par qui a-t-elle été préſentée ? par le vice-amiral, commandant à bord de la flotte, ſur les opérations de laquelle toute l'accuſation porte : par un officier enfin, qui a cela de commun avec ſon amiral, que ſa réputation n'a jamais éprouvé d'atteinte. Je vois bien différemment les choſes: loin de blâmer l'amirauté, je la croirois coupable d'un crime grave envers le public, ſi elle eût négligé de recevoir une accuſation ſi impoſante : ſi d'un autre côté, ce bureau eût différé d'ordonner un conſeil de guerre, il ſe fût également rendu coupable d'un acte d'injuſtice criante à l'égard de l'officier accuſé, qui, pour ſe juſtifier & prouver ſon innocence, n'avoit autre choſe à deſirer pour le moment, ſinon que l'on apportât dans la procédure, toute la célérité dont la nature du cas étoit ſuſceptible.

DISCOURS

DISCOURS de M. FOX, ayant pour but deux motions, par lesquelles il accuse les Ministres de Sa Majesté (savoir le premier lord de l'Amirauté & le premier lord du Trésor) de mauvaise conduite & de négligence, 1° pour n'avoir pas envoyé plutôt, l'année dernière, un renforcement à lord Howe, 2° pour n'avoir pas envoyé au commencement de l'année dernière une flotte dans la Méditerranée pour observer le détroit de Gibraltar.

Du 22 Mars 1779.

IL est possible que la motion que je vais avoir l'honneur de présenter à la chambre, reçoive du noble lord au ruban bleu, la qualification d'étrange, car c'est ainsi qu'il désigne toute motion venant de la part de l'opposition, & qui n'est pas exactement conforme aux vues du noble lord; je ne la proposerai pas moins ou pour mieux dire, je n'en proposerai pas moins deux motions, parce que l'une est une conséquence de l'autre: j'ai déja fait bien des motions, elles ont toutes été rejettées, mais je n'en suis pas découragé par ces négatives multipliées, je le suis d'autant moins que malgré la majorité que le

noble lord m'a opposé la ſemaine dernière dans deux occaſions différentes, j'ai eu la ſatisfaction de voir que cent ſoixante-quatorze membres les plus reſpectables de cette chambre penſoient comme moi, & avoient le courage de ſe déclarer les protecteurs de ce même peuple que le noble lord juge à propos de traiter avec tant de mépris & de qualifier de populace, &c. En diſant que les cent ſoixante-quatorze membres qui ont voté comme moi, ſont les plus reſpectables de cette chambre, mon intention n'eſt pas de rien inſinuer de déſavantageux à l'égard de ceux qui ont voté avec la majorité; je fais ſeulement cette obſervation, pour indiquer que dans le fait en retranchant de la chambre les hommes à places & à penſions, ces cent ſoixante-quatorze repréſentans conſtituent dans le fait la majorité des membres indépendans, & je me trouve infiniment honoré de la déférence qu'ils ont marqué pour mon opinion.

Je ne laiſſe pas de me trouver un peu embarraſſé quant à la forme que je dois donner à la motion que j'annonce, je ſens qu'elle a des rapports très-intimes avec pluſieurs que j'ai récemment faites & qui ont paſſé en négative; lorſque j'ai propoſé à la chambre de déclarer par ſa réſolution que « ce que le premier lord » de l'amirauté, avoit avancé en novembre 1777

» relativement à l'état de la marine, étoit faux » le premier lord du tréfor a trouvé le fecret de perfuader à la chambre que c'étoit mon affertion qui fe trouvoit être fauffe, & la chambre a voté en conféquence de cette perfuafion : aujourd'hui ce n'eft pas la même affertion que je préfente ; au contraire je prends le miniftre au mot, & je fuppofe avec lui qu'en novembre 1777, il y avoit effectivement quarante-deux vaiffeaux prêts à agir ; qu'en mars il y en avoit un nombre beaucoup plus confidérable également prêt ; qu'en juin les Français n'en avoient que dix-fept, &c. Je dis que je fuppofe tout cela, car je fais que rien n'eft fi faux dans le fait ; mais comme il a plu à la chambre de donner par fes réfolutions de la réalité à des chimeres, par refpect pour cette décifion je l'établis en fait, & j'admets que l'adminiftration avoit en effet en mai 1778 des forces navales très-formidables ; & que fi elle l'eût voulu, elle étoit en état d'envoyer dans la méditerranée une forte efcadre pour obferver le comte d'Eftaing, une feconde divifion à lord Howe pour prévenir les dangers auxquels l'armée de New-York fe trouvoit expofée, &c.

Et je conclus « 1° Que n'avoir pas envoyé » plutôt, l'année derniere, un renforcement à » lord Howe, a été de la part des ferviteurs du

» roi un acte de mauvaise conduite & de né-
» gligence, d'autant plus répréhensible, qu'ils
» avoient été instruits dès le mois de février
» de l'équipement de la flotte de Toulon.

« 2°. Que n'avoir pas envoyé au commen-
» cement de l'année dernière une flotte dans
» la méditerranée, pour observer le détroit de
» Gibraltar, a été de la part des serviteurs du
» roi un acte de mauvaise conduite & de né-
» gligence ».

MOTION du même, dont l'objet est de supplier Sa Majesté d'éloigner de ses conseils le comte de Sandwich, premier lord de l'Amirauté, à raison du mauvais état où se trouve la Marine. Il appuie cette demande de différentes accusations.

Du 19 Avril 1779.

COMME les objets divers sur lesquels porte cette motion ont été récemment discutés dans toute leur étendue; je regarde aujourd'hui les détails comme superflus, & je me bornerai à des raisonnemens généraux; il peut jusqu'à un certain point paroître extraordinaire que la cham-

bre ayant rejetté les diverſes réſolutions que je lui ai propoſées avant les fêtes, je revienne à la charge, & que je lui préſente aujourd'hui une motion fondée ſur ces réſolutions même, qu'il me ſoit permis d'obſerver que ſi chacune des réſolutions propoſées n'a pas paru à la chambre mériter un vœu de cenſure, leur enſemble du moins ſuffit pour autoriſer la motion qui en réſulte : d'ailleurs il ne s'agit plus d'accuſer, de convaincre, de punir, il ne s'agit que d'éloigner un miniſtre des conſeils de ſa majeſté : il eſt conforme aux uſages & aux conſtitutions du parlement de demander l'éloignement d'un miniſtre, même ſans en alléguer de raiſon : il y a une grande différence entre demander que l'on faſſe le procès à un miniſtre, ou ſimplement qu'il ſoit éloigné des conſeils. Dans le premier cas il faut produire des chefs d'accuſation, en fournir ſéparément les preuves ; dans le ſecond, il ſuffit d'inférer de la conduite d'un miniſtre ſommairement envisagée, que ſa préſence aux conſeils eſt nuiſible : je pourrois donc faire ma motion ſans l'appuyer d'aucuns motifs particuliers, mais je n'abuſerai pas de ce droit, & je vais expoſer les motifs de ma motion, je vais rappeller à la chambre 1° qu'en Novembre 1777 le premier lord de l'amirauté déclara qu'il avoit une flotte de quarante-deux vaiſſeaux de ligne

prête à mettre en mer, tandis qu'au mois de Juillet 1778, il n'en avoit précisément que ce même nombre de quarante-deux, savoir, vingt sous les ordres de l'amiral Keppel, treize sous ceux de l'amiral Byron, & neuf détachés & employés à des destinations diverses. 2° Que le noble lord a totalement négligé la méditerranée, & n'y a pas envoyé de vaisseaux pour fermer le passage au comte d'Estaing. 3° Qu'il n'a pas envoyé de renforcement à lord Howe dans un tems où il n'avoit que cinq vaisseaux. 4° Qu'il n'a pas approuvé que l'amiral Keppel fût rentré dans le port avec ses vingt vaisseaux, tandis que cet officier avoit découvert par les papiers trouvés à bord de la Pallas, que les Français avoient probablement trente-deux vaisseaux dans les eaux de Brest, & au moins certainement vingt-sept. 5° Qu'il a ordonné avec une précipitation répréhensible que le procès fût fait à l'amiral Keppel.

DISCOURS éloquent du premier lord de l'Amirauté (le comte de Sandwich) dans lequel il tâche de répondre aux principales imputations avancées contre lui.

Du 23 Avril 1779.

LE témoignage que me rend ma conſcience, l'innocence qui me raſſure au fond de mon ame, la certitude où je ſuis de n'avoir donné lieu en aucune manière à la perſécution déchaînée contre moi, ſont l'égide qui me protège contre les aſſaults redoublés que mes ennemis me livrent tant en public qu'en particulier : je ſuis ſi parfaitement convaincu d'avoir rempli mes devoirs dans l'acception la plus ſtricte du mot, depuis que j'ai l'honneur d'occuper la place dont ſa majeſté m'a jugé digne, d'avoir agi dans toutes les occaſions avec une aſſiduité égale à ma droiture pour les intérêts de mon roi & de mon pays, que je ne ſuis pas auſſi ſenſible qu'on l'imagine aux perſécutions journalieres de ceux qui aſpirent aux honneurs & aux émolumens attachés à ma place.

Avant de répondre aux différens chefs d'accuſation que le noble comte vient d'accumuler

contre moi, je dois obſerver à la chambre que l'équipement & la deſtination des flottes ne ſont pas des objets dont on laiſſe la diſpoſition à l'amirauté; que l'adminiſtration en général, avant de rendre compte au roi de ſes vues, & par conſéquent avant de rien entreprendre, eſt dans l'uſage conſtant de délibérer en corps ſur des meſures d'une ſi haute importance; qu'en conſéquence s'il ſe trouve quelque choſe de répréhenſible dans ce qui concerne, ſoit l'équipement, ſoit la deſtination de quelque flotte, ce n'eſt pas à moi ſeul, comme premier lord de l'amirauté, qu'il faut s'en prendre, c'eſt à l'adminiſtration entière; je ſuis prêt à ſupporter ma portion de la cenſure dans une proportion égale; mais il n'eſt pas juſte que ſeul je la ſupporte toute: je reviens aux chefs d'accuſation.

Le noble comte eſt entré dans de grands détails concernant la marine, la maniere dont elle a été adminiſtrée depuis que je ſuis en place, & les diverſes ſommes votées pour ſon entretien; je ne le ſuivrai certainement pas dans tous les détails minutieux, mais je répondrai aux points qui paroiſſent les plus eſſentiels.

Le noble comte nous préſente un état actuel de la marine. J'ignore d'où il tire ſes informations, ce que je ſais, c'eſt qu'on l'informe

bien mal, & le compte que je vais rendre à la chambre différera ſans doute de celui qui vient de lui être préſenté, comme le blanc diffère du noir.

Lorſque je fus appellé en 1771 à la place que j'occupe, il eſt vrai qu'il exiſtoit quatre-vingt-un vaiſſeaux de ligne, la plupart hors d'état de ſervice & propres à fournir de vieilles planches; en faiſant cette obſervation, je ſuis bien éloigné de ſuggérer qu'il y eut de la faute de la part de mon prédéceſſeur; le fait eſt que la longue guerre que nous venions de ſoutenir avoit uſé nos vaiſſeaux. Il falloit donc en conſtruire de neufs: on me reproche que j'ai employé des bois de conſtruction verds; mais cet inconvénient n'eût pas eu lieu, ſi dans les arſenaux il s'en fût trouvé de ſecs; or, il n'y en avoit ni de verds ni de ſecs, ils étoient abſolument épuiſés: cependant le ſervice preſſoit, il falloit conſtruire à la hâte, & malheureuſement les gens qui font le commerce des bois avoient trouvé depuis quelques années, qu'il étoit de leur intérêt de décréditer le chêne du pays pour forcer à recourir aux bois étrangers. L'un d'eux répandit un écrit qui fit la plus vive ſenſation, & qui tendoit à prouver que le chêne d'Angleterre étoit épuiſé: on le crut généralement. Je me rappelle que l'amirauté fut ſi frappée, de

cette assertion, revêtue de toutes les apparences de la vérité, que je trouvai non-seulement au bureau, mais tout ce qui avoit avec lui quelque espèce de connexion, dans un état d'accablement & de désespoir : je m'attachai à pénétrer dans ce mystère, je pris pour cela toutes les peines imaginables, & je parvins à découvrir la fraude, je vis distinctement, & à ne pouvoir en douter, que le complot de ces agioteurs étoit de réduire le département de la marine à un certain état de détresse, de manière à hausser considérablement le prix de leurs bois. Pour parer le coup, je présentai au parlement un bill à l'effet d'empêcher que certaines personnes fissent usage des bois propres à la construction des vaisseaux : il passa.

Alors je songeai à importer de l'étranger des bois dont on se servit pour réparer plusieurs vaisseaux, précaution qui réussit pour tous, à l'exception du *Mars*.

Lorsque les agioteurs s'apperçurent que je me passois d'eux, ils renoncèrent à leur spéculation, & offrirent leurs bois à un prix convenable. Le noble comte prétend que nous en manquons actuellement, le fait est cependant que nous en avons dans nos magasins soixante-douze mille voitures, c'est-à-dire, une provision pour plus de trois années, en sorte que n'ayant plus de

place pour en contenir davantage, on a été obligé d'en contremander une très-grande quantité qui étoit prête. A l'égard des autres approvisionnemens, nous les avons en abondance dans la même proportion, particuliérement l'article du chanvre : celui du fer est très-considérable, je compte que nous en avons pour deux ans, en un mot il en est beaucoup d'autres en quantité suffisante pour la consommation de quatre années : en général, pour juger sainement de l'état actuel de notre marine, il ne seroit pas déplacé de la comparer à celui dans lequel elle se trouvoit au commencement de la dernière guerre (en 1756), nous commençâmes alors avec trente-six vaisseaux de ligne, à la fin de 1759, époque à laquelle nous développâmes nos plus grands efforts, nous en avions quatre-vingt-dix-sept; aujourd'hui, à peine y a-t-il deux ans que la guerre a été commencée avec quatorze vaisseaux de ligne, & nous en avons quatre-vingt-un. Or, il est à observer que la plupart de ces vaisseaux étant du premier, du second & du troisième rang, s'en trouvant trois de cent canons dans leur nombre, certainement quoique leur nombre se réduise à quatre-vingt-un pour le moment, ils rendront plus de service que les quatre-vingt-dix-sept que nous avions en 1759 :

d'ailleurs, à la fin de l'année nous en aurons neuf de plus.

Le noble comte a demandé ce que j'ai fait des quatre-vingt-un vaisseaux que lord Hawke a remis entre mes mains, je répondrai qu'on en a mis vingt en pieces, parce qu'ils ne pouvoient être propres à aucun service: on a réparé le reste, on s'en sert actuellement, on pourra s'en servir quelques années encore: d'ailleurs personne n'ignore que depuis la guerre d'Amérique, on nous a pris ou détruit cinquante-six vaisseaux: on me rappelle encore aujourd'hui qu'en Novembre 1777, j'ai déclaré que nous avions quarante-deux vaisseaux en état de servir, je répéte que nous les avions & qu'en faisant cette déclaration, j'ai dit la vérité: à l'égard de l'autre déclaration que l'on me prête: « Qu'un premier lord de l'amirauté qui n'au» roit pas soin d'entretenir des forces supérieures » à celles que les branches unies de la mai» son de Bourbon pourroient assembler contre » nous, ne devroit pas rester en place ». Je ne me suis jamais exprimé ainsi, j'ai dit *une administration* & non pas *un premier lord de l'amirauté*. Au nombre des reproches dont je suis assailli, on porte la prétendue négligence que j'ai eue de ne pas envoyer une flotte dans la méditerranée pour bloquer le comte d'Estaing. Je

ne sais si on a suffisamment réfléchi à la nature de ce reproche; peut-être l'administration a-t elle pesé plus mûrement cette mesure que ceux qui se plaignent de ce qu'elle n'a pas été adoptée! c'est une chose bien délicate que de faire passer le détroit à une flotte anglaise, & il faudroit être bien sûr de la neutralité de l'Espagne pour embarquer ainsi une flotte entre celles de Toulon & de Cadix; il seroit possible qu'une flotte ainsi embarquée ne revit jamais les côtes d'Angleterre. Au reste, quoique nos forces navales soient respectables, quoique nous ayons un nombre considérable de vaisseaux en commission, nos côtes sont si étendues, la défense intérieure du royaume en emploie une si grande partie, que nous n'en avons pas assez pour en envoyer dans la méditerranée; il faut considérer que la France est fortifiée par-tout, que nous ne le sommes presque nulle part; qu'il est impossible que nous soyons supérieurs à cette puissance dans toutes les parties de la terre & des mers, &c.

Telles sont les observations que je soumets à la considération de la chambre, en réponse aux imputations principales qui me sont faites journellement.

REPLIQUE énergique du comte de BRISTOL à l'apologie que venoit de faire de sa propre conduite le premier lord de l'Amirauté.

Du même jour.

LE noble lord cherche envain à nous persuader que pour ce qui concerne l'équipement & la destination des flottes, il n'a pas plus de part aux résolutions prises, qu'aucun autre membre de l'administration; je n'en regarderai pas moins un premier lord de l'amirauté comme étant ministre de la marine, & devant répondre comme tel non-seulement des avis qu'il donne; mais de ceux qu'il est de son devoir de donner & qu'il ne donne pas. La raison en est simple, c'est qu'il est de nécessité que le reste des serviteurs du roi reçoive de lui les informations relatives au département de la marine, & régle son jugement sur l'exposé qu'il leur fait de l'état des choses. Ce n'est pas avec plus de fondement que le noble lord nous présente un tableau de la désolation & du découragement qui régnoient dans tous les départemens de la marine, au moment où il fut mis à la tête de ces départemens. Par-tout où lord Hawke, ce brave,

cet excellent homme commandoit, il ne pouvoit y avoir ni désolation ni découragement; jamais homme n'a administré le département qui lui étoit confié avec plus de soin & de dextérité qu'il ne l'a fait.

Rien de si ridicule, rien de si risible que les états que le noble lord nous présente de ses flottes, de ses approvisionnemens, de ses bois de construction..... Ce sont des états simulés, illusoires: en voici de vrais, en voici dont je garantis l'exactitude, j'invite les nobles lords à les examiner, ils prouveront la fausseté des autres: premiérement, il est faux que nous ayons autant de vaisseaux en commission qu'il paroîtroit y en avoir, si l'on ajoutoit foi à la liste officielle. Il est également faux que les approvisionnemens soient aussi considérables que le noble lord prétendroit nous le persuader; la fausseté de cette assertion est démontrée par son impossibilité, & ce qui prouve cette impossibilité, sur-tout à l'égard des mâts & des cordages, c'est que la flotte de l'amiral Keppel a été obligée de mettre en mer avec des mâts & des vergues jumelés, faute d'autres; c'est qu'encore aujourd'hui, pour les vaisseaux du premier rang, on est obligé d'employer des mâts qui ne conviendroient dans un tems d'abondance qu'à des vaisseaux de quarante, cinquante, ou plus de

ſoixante canons. Je demande au miniſtre de la marine comment il a le front d'en impoſer à la chambre d'une maniere ſi révoltante ; je demande aux nobles lords juſqu'à quand ils ſouffriront qu'on leur en impoſe ainſi.

S'il étoit néceſſaire d'accumuler les preuves de la fauſſeté des états qui nous ſont préſentés, je rappellerois à la chambre que lorſqu'il fallut faire partir l'eſcadre de l'amiral Byron, on fut obligé de dépouiller de leurs agrêts pluſieurs vaiſſeaux de la flotte de l'amiral Keppel, dans un moment où cettte flotte n'attendoit que le ſignal pour appareiller; étoit-ce là une preuve de la ſurabondance de nos approviſionnemens en tous genres ? Le noble lord nous a dit qu'à l'exception du *Thunderer*, qui cependant avoit parfaitement fait ſon devoir, la flotte de l'amiral Keppel étoit la mieux équipée qui fut jamais ſortie d'aucun port d'Angleterre ; très-certainement le *Thunderer* étoit plus que mal équipé, & ſon commandant, le capitaine Walſingham, a plus qu'humainement fait ſon devoir ; mais pourquoi le noble lord ne nomme-t-il que le *Thunderer*? Pourquoi ne fait-il pas mention du capitaine Clément qui, commandant un vaiſſeau auſſi mal équipé, a également fait ſon devoir avec toute la bravoure poſſible ? Pourquoi ne nomme-t-il pas le capitaine Allen de *l'Egmont*,

&

& tant d'autres officiers, qui montant des vaiſſeaux en très-mauvais état, n'en ont pas, Dieu merci, fait moins d'honneur à leur pays & à eux-mêmes.

DISCOURS du Duc de BOSTON, qui ne voyant aucun Membre de l'adminiſtration ſe préſenter pour plaider la cauſe du Miniſtre de la Marine, infère de ce ſilence, que l'Amirauté n'a rien à répondre aux dernieres imputations. Il en ajoute de nouvelles.

Du 23 Avril 1779.

JE m'attendois à voir quelque miniſtre du roi ſe lever & dire quelque choſe, ſoit pour la défenſe du noble comte qui préſide à l'amirauté, ſoit pour la leur; mais comme tous gardent la ſilence, je regarde comme établies en fait toutes les aſſertions du noble comte mon ami: j'y en ajouterai même quelques-unes. Au nombre des fautes de toute eſpèce qui ont été faites, une des meſures les plus contraires à la politique, a été celle de ne nommer que trois officiers généraux pour commander une flotte de trente vaiſſeaux de ligne, dans une occaſion auſſi importante, auſſi déciſive que

l'étoit la ſeconde ſortie de l'amiral Keppel du port du Portsmouth. Comme nous avons preſque autant d'amiraux que de vaiſſeaux en commiſſion, ce n'eſt pas faute d'officiers promus à ce grade, qu'on n'en a chargé que trois du commandement de la flotte, & ſi on ne l'a pas fait, cette faute ne doit être attribuée qu'au peu de connoiſſance qu'avoit acquis le premier lord de l'amirauté, des affaires de ſon département : un meilleur homme de mer que lui eut diſpoſé la flotte en un plus grand nombre de diviſions; les Français en avoient beaucoup plus de trois, nous devions en avoir davantage; un officier général n'eût pas dû commander plus de cinq vaiſſeaux, alors on eût vu les manœuvres de la flotte, s'exécuter avec infiniment plus de facilité; de la manière dont les choſes ont été diſpoſées, un ſeul officier général avoit à commander dix à douze vaiſſeaux: qu'en eſt-il arrivé ? Lorſque l'un d'eux s'eſt trouvé déſemparé, il a tenu toute ſa diviſion en échec, & a fait avorter les deſſeins du commandant en chef, qui ne pouvoit rengager le combat avec quelque apparence de ſuccès, tant qu'un tiers de ſa flotte a refuſé de ſe joindre à lui : cet inconvénient eût été beaucoup moins ſenſible, s'il y eût eu ſix officiers généraux dont chacun eût commandé une diviſion de cinq vaiſ-

ſeaux. Car en ſuppoſant que l'un d'eux ſe fût comporté aſſez mal, pour ne pas changer de vaiſſeau & obéir au commandant en chef, celui-ci n'eût été privé que de cinq vaiſſeaux, & eût pu tenter l'attaque avec le reſte : j'ai converſé avec pluſieurs des capitaines qui ſervoient ſur la flotte de l'amiral Keppel, ils ſe plaignent tous de ce qu'elle manquoit auſſi du nombre néceſſaire d'officiers inférieurs. De la manière dont les choſes étoient diſpoſées, les amiraux étoient obligés de faire le ſervice des capitaines ; ceux-ci le ſervice des lieutenans, & ces derniers celui de gardes-marine ; cet inconvénient eſt le réſultat de l'imprudence que l'on eut à la fin de la dernière guerre, de réformer tous les officiers ſubalternes...... D'ailleurs dans tout ce qu'on a fait à cette époque, tout annonce l'ignorance. A quoi bon envoyer une flotte de vingt vaiſſeaux pour reconnoître le port de Breſt & le nombre des voiles Françaiſes ? Rien ne pouvoit être à la fois & plus ridicule & plus dangereux ; une ſeule frégate eut ſuffi pour remplir cet objet ; & l'hiſtoire nous prouve que ſouvent dans des circonſtances pareilles, on s'eſt borné à détacher une frégate qui a rempli ſa miſſion avec ſuccès.

DISCOURS du Duc de RICHEMOND, également étonné de ce que dans un moment d'une ſi haute importance l'adminiſtration garde le ſilence. Il relève une contradiction importante que l'on n'avoit pas remarquée dans le Diſcours du Comte de Sandwich, & il ſomme ce Miniſtre de s'expliquer à ce ſujet.

Du 23 Avril 1779.

COMMENT la chambre doit-elle interpréter ce ſilence? doit-elle ſuppoſer que les miniſtres reconnoiſſent la vérité des aſſertions du noble comte qui a fait la motion, & qu'ils l'abandonnent ne ſachant comment s'en défendre? Ou bien attribuera-t-elle ce ſilence à la hauteur & au mépris qu'ils ſe croient en droit de lui marquer? Leur intention eſt-elle de nous faire entendre qu'ils ſont ſi ſatisfaits de la conduite de leur collègue, qu'ils ne daignent pas relever les aſſertions contraires à la bonne opinion qu'ils s'en ſont formée? Le noble comte a jetté ſur les épaules de l'adminiſtration priſe collectivement, tout le blâme qui pourroit réſulter de ce que l'on a fait de relatif à l'équipement ou à la deſtination des flottes. Une accuſation ſi géné-

rale eſt de ſa nature aſſez ſérieuſe pour que ceux qu'elle concerne eſſaient du moins de ſe juſtifier, & ils gardent le ſilence !

Une déclaration qui n'a pas été relevée, & qui ne m'échappera pas dans le diſcours du noble comte, eſt peut-être la plus étrange que l'on ait jamais oſé faire : lorſqu'en lui reprochant la lenteur de ſes préparatifs, de toutes ſes diſpoſitions, on lui a obſervé entre-autres faits de la même nature, qu'après le combat d'Oueſſant, les Français avoient été en état de tenir la mer dix jours plutôt que nous ; il a répondu que cette circonſtance étoit pour lui une démonſtration mathématique ; que le 27 Juillet la flotte Anglaiſe avoit été plus battue que la Françaiſe.

Bon Dieu ! le premier lord de l'amirauté, le miniſtre de la marine d'Angleterre, après avoir publié dans la Gazette de la cour la lettre dans laquelle le commandant en chef rend compte du combat, peut-il déclarer en parlement que les Français ont battu les Anglais ? Qu'il nous donne quelques éclairciſſemens ſur cette déclaration étrange !

COURTE RÉPLIQUE *du Ministre de la Marine. Il élude la sommation du Duc de Richemond, sous pr texte qu'il n'est pas obligé de répondre aux questions d'un individu.*

Du même Jour.

SI la chambre en corps m'interrogeoit comme ministre, je sais qu'il seroit de mon devoir de répondre; il n'en est pas de même des questions qui peuvent m'être faites par un individu : j'entendrai le noble duc tant qu'il lui conviendra de parler ; si lorsqu'il aura fini, je crois devoir repliquer à quelque partie de son discours, j'userai de mon droit comme membre du parlement; mais jusqu'à ce moment-là, je n'ai rien à dire.

DISCOURS du lord LITTLETON, dans lequel il appuie la dénonciation faite à la Chambre des Pairs, du premier Lord de l'Amirauté, par le comte de Briſtol, & ſur l'importance d'en peſer & diſtinguer les différens chefs d'accuſation. Il prend de-là occaſion d'entrer dans bien des détails, concernant les Cours de Madrid & de Verſailles, la détreſſe de la Nation, & les malheurs de la guerre préſente.

Du 23 Avril 1779.

JE remercie, au nom de la nation, le comte de Briſtol, des informations importantes qu'il a pris la peine de communiquer à la chambre, dans un tems où le mauvais état de ſa ſanté relève encore ſon zèle patriotique. Comme chacun des faits établis par le noble comte qui a fait la motion, renferme en lui-même un chef d'accuſation ſéparé, il ſeroit à ſouhaiter que S. S. n'eût pas confondu ces différens chefs en une ſeule & même maſſe, & que chaque allégation eût été l'objet d'une motion diſtincte & ſéparée; afin que la premiere fût mûrement conſidérée & conſtatée par des preuves, avant que L. S. paſſaſſent à l'examen de la ſeconde.

Je désirerois d'autant plus que le noble comte eut pris le parti, qu'il n'est pas dans les règles de la justice de condamner sans preuves ; cependant j'avouerai que dans le cas actuel, la présomption du crime est très-forte. J'ai prêté une oreille attentive à l'accusation d'une part ; de l'autre, à la défense, & je crois être en état de prononcer. Lorsque je suis entré ici, mes amis m'ont demandé quel parti je prendrois dans l'affaire du jour : j'ai répondu que je prendrois celui que doit prendre un honnête homme ; qu'ami du peuple, je déclarerois hautement & pleinement mon opinion ; qu'en un mot, je me conduirois en homme indépendant. Dans un moment de l'importance dont est celui-ci, je dédaigne & j'espère que tout autre noble lord dédaigne comme moi la considération mesquine des émolumens attachés à une place quelconque. Les ministres peuvent m'ôter mon bureau, pour me punir d'avoir osé parler d'après ma conscience. Lorsqu'ils jugeront à propos de le faire, qu'ils le fassent ; mais il est un droit qu'ils ne peuvent m'enlever, & dont je fais infiniment plus de cas ; celui de siéger dans cette chambre, & de dire librement en parlement ce que je pense comme représentant & gardien du peuple. Je suis en place aujourd'hui, je puis n'y être pas demain ; mais tant qu'il me restera une

fortune indépendante, je ne m'aveuglerai pas ſur les dangers auxquels mon pays eſt expoſé par la mauvaiſe conduite des ſerviteurs du roi. Non, il n'eſt pas de conſidération qui puiſſe m'impoſer ſilence, lorſqu'il ne s'agit de rien moins que de tout ce que l'empire a de plus précieux & de plus cher.

Eh, bon dieu! milords, avez-vous conſidéré quel eſt l'état actuel des affaires? Avez-vous remarqué l'altération alarmante, ſurvenue dans l'ordre de la propriété? N'êtes-vous pas frappé de l'idée, qu'indépendamment du poids énorme des impôts ajoutés aux impôts, tout ſujet de la Grande-Bretagne a perdu le quart de ſa propriété par les effets funeſtes de la guerre d'Amérique? Ne voyez-vous pas que tout propriétaire de franc-fief ne peut vendre ſon héritage que les trois quarts de ſa valeur, & que quiconque a placé ſon argent dans les fonds publics, ne peut vendre ſes actions qu'à vingt-cinq pour *cent* de perte? Il ne s'agit point ici de conjectures, je cite des faits. Il y a environ trois ans que j'ai vendu une petite terre pour acquitter une dette dont elle étoit chargée; aux dernières fêtes de Noël, me trouvant ſur les lieux, la perſonne qui avoit vendu pour moi, m'a certifié que s'il eût été queſtion de vendre alors, il n'eût pas été poſſible de trouver les

deux tiers du prix ; il en eſt de même pour tous les genres de propriété. J'en appelle à lord Dudley, qu'il diſe, ſi les fabriquans de Birmingham, qui faiſoient plus d'affaires que tous les fabriquans du royaume réunis enſemble, ne ſont pas abſolument inocupés.

Le noble vicomte (Stormont) a dit qu'il falloit parler avec beaucoup de prudence & de réſerve de ce qui concerne l'Eſpagne ; je ne vois pas à quoi cette prudence pourroit être bonne ; il n'eſt pas de ſujet plus important à traiter, & il ne peut être traité ni trop ouvertement, ni trop à fond : de deux choſes, l'une, l'intention de l'Eſpagne eſt de ſe joindre, ou de ne pas ſe joindre à la France ; temporiſer en pareils cas, c'eſt livrer la nation à un état d'incertitude inquiétante, c'eſt ajouter graduellement au danger de voir quelque jour l'Eſpagne prendre part à la querelle. Le miniſtre n'a qu'un parti à prendre, celui de demander à cette cour une réponſe explicite. Le noble vicomte nous a fait auſſi une comparaiſon de la foi privée qui règne entre deux amis, & de la foi publique qui doit régner de même entre deux états indépendans. Ce n'eſt certainement pas ſérieuſement que le noble lord nous a parlé ainſi : quelle différence dans les deux objets de la comparaiſon ! L'amitié privée naît des rapports de l'ame,

de principes, de vues, ſouvent de ceux de la conſanguinité, d'affinité, ou même de relations. Ces rapports exiſtent en grande partie entre l'Eſpagne & la France, le contrat de famille ſeul les réunit tous. Par ce contrat les branches ſéparées de la maiſon de Bourbon ſont obligées de s'aſſiſter l'une l'autre, en cas d'attaque de la part de la Grande-Bretagne; mais, nous dit-on, l'Eſpagne nous donne les aſſurances les moins équivoques de ſon amitié. — Ne nous en a-t-on pas dit autant de la France? Tous les miniſtres nous l'ont dit; nous l'avons entendu répéter ſur le trône, & cependant qu'a fait la France? Tandis qu'elle nous prodiguoit toutes ces aſſurances d'amitié, elle recevoit formellement des ambaſſadeurs de la part du Congrès, elle fourniſſoit aux Américains des approviſionnemens militaires, & tous les moyens poſſibles de continuer une guerre qui avoit déja coûté tant d'argent & tant de ſang à la Grande-Bretagne. Enfin, pour ſuivre le noble vicomte dans la gradation de ſes détails, elle a jetté le maſque: notre ami l'ambaſſadeur de France s'eſt préſenté avec ſon fameux reſcrit, & a notifié au gouvernement Britannique, que le roi ſon maître, par un effet de l'abondant amour & de la tendre amitié qu'il portoit à la Grande-Bretagne, avoit jugé à propos d'entrer en traité

avec l'Amérique; traité offenſif & défenſif, dont l'objet étoit de mettre l'Amérique en état de continuer ſa réſiſtance, & d'affermir ſon indépendance. Je vous ſupplie, milords, de vous rappeller toutes ces circonſtances notoires, vous déciderez enſuite quel eſt le degré de la juſteſſe de la comparaiſon que fait le noble vicomte, & du raiſonnement qu'il vous fait, lorſqu'il cherche à poſer pour principe que l'amitié privée & l'amitié publique ſont termes ſynonymes. Quant à moi, je fais plus de cas que perſonne au monde de ce qu'il y a de pointilleux dans l'honneur Eſpagnol; mais je ſerois bien-aiſe que les miniſtres m'appriſſent officiellement quels ſont les engagemens que la cour de Madrid a pris, quelles ſont les promeſſes qu'elle a faites dans ces circonſtances critiques.

Tout ce dont je puis parler actuellement, c'eſt de ſa conduite; elle a dans le port de Cadix vingt-cinq vaiſſeaux de ligne complètement équipés, prêts à mettre en mer, avec trois pavillons amiraux; ſes armemens ſont formidables en général; elle a fermé l'entrée de la méditerranée, en preſcrivant à l'Angleterre les limites de ſa navigation; elle lui a dit: « Tu » iras juſques-là, & tu n'iras pas plus loin ». Elle a ajouté: « Tu as été jadis ſouveraine de

» l'Océan, actuellement aucun de tes vaiſſeaux
» ne paſſera le détroit de Gibraltar ſans ma per-
» miſſion ; la France peut t'enlever le commerce
» de la méditerranée, Minorque peut être pris ;
» mais j'ai contracté certains engagemens qui
» doivent être remplis, & c'eſt à toi à t'ar-
» ranger en conſéquence ».

En général, il eſt du dernier danger de temporiſer avec la cour de Madrid. Si pour acheter ſa neutralité, nous nous déterminions aujourd'hui à lui rendre Gibraltar, nous l'aurions pour amie en mai, pour ennemie en Août ; & pouvons-nous faire face à tant d'ennemis à la fois ? Jettons les yeux ſur notre ſituation préſente ; d'une part, je vois un royaume dont les reſſources ſont épuiſées, un royaume ſans alliés, dont le commerce dépérit tous les jours, dont les manufactures ſont anéanties. J'ai entendu le premier lord du tréſor déclarer lui-même en parlement, qu'au lieu de huit millions ſterlings dont il avoit le plus preſſant beſoin, il n'avoit pu en emprunter que ſept ; que pour ſe procurer ces ſept millions, il avoit été obligé d'en paſſer par des termes ruineux.... Et où trouvera-t-on donc les fonds néceſſaires pour l'extraordinaire de cette année, pour le ſervice de l'année prochaine ? — On nous dit qu'il eſt arrivé de bonnes nouvelles de l'Amérique ; quel-

les ſont ces nouvelles ? Le colonel Campbell eſt arrivé de Géorgie ; il nous apprend que nos troupes y ont remporté une victoire ; & ſans reprendre haleine, il ajoute : « Il nous faut » des renforcemens ». Eh, bon Dieu ! milords, faites donc une attention ſérieuſe à l'état de nos affaires en Amérique : voilà la Géorgie qui nous appartient, Boſton nous a appartenu, Philadelphie nous a appartenu ; & après cinq années d'une guerre ruineuſe, nous ſommes dans le fait réduits à la poſſeſſion de la moitié d'une province. Quel eſt donc l'objet de la guerre que nous faiſons à l'Amérique ? Premiérement, je poſe en fait que ſi vous en recouvrez la poſſeſſion aux termes propoſés par les commiſſaires, elle ſera pour vous un fardeau, non pas une acquiſition ; ſi vous perſiſtez à vouloir la conquérir, redoublez vos efforts, épuiſez nos dernieres reſſources, complettez notre ruine, envoyez flotte ſur flotte, armée ſur armée, jamais l'Amérique ne vous appartiendra à titre de conquête. Pourquoi donc nous épuiſons-nous ? Pourquoi énervons-nous nos forces ? Quel eſt l'objet de notre pourſuite ? ce n'eſt pas d'impoſer des taxes, car ſi on en excepte M. *Wyner*, il n'eſt plus un homme dans le royaume qui ſe repaiſſe de l'idée de taxer l'Amérique : ce n'eſt pas d'affermir notre ſuprématie ſur le con-

tinent, ce n'eſt pas d'y exercer le pouvoir légiſlatif, car nos commiſſaires ont renoncé à tout cela. Ils ont été plus loin que l'oppoſition, ils n'ont rien réſervé, & ont pouſſé les conceſſions juſqu'à ſe charger de payer les dettes de l'Amérique, dettes contractées les armes à la main & tournées contre la Grande-Bretagne. J'en reviens donc à ma queſtion; je demande encore quel peut être notre objet? j'inſiſte ſur cette queſtion, parce qu'elle m'a été faite récemment par un honnête fermier, dont voici les expreſſions: « Cette guerre d'Amérique nous a ruinés tous, » & ſi nous venons à bout de conquérir l'A- » mérique, qu'y gagnerons-nous »? Certainement, il faut que quelqu'un réponde à cette queſtion. Dans ce moment-ci, la nation eſt dans un état de léthargie univerſelle: le peuple ſe porte en foule à la barre de la chambre, croyant y apprendre quelque choſe de relatif à ſes intérêts. Il prête à nos débats une oreille avide, & n'entend que la récapitulation de ſes maux. Il s'en retourne comme il ſort d'une tragédie, dont les incidens ne l'affectent pas, parce qu'ils lui ſont étrangers. Mais qu'il prenne garde à lui, ſi ce peuple ne s'éveille pas bientôt, la mort le ſurprendra dans ſon ſommeil. Milords, prenez-y garde auſſi, lorſque l'homme à l'habit gris (le fermier) dont je viens de parler, chancelant

ſous le poids des taxes, dira en s'éveillant: *je ne veux plus payer de taxes*, le royaume ſera en combuſtion depuis le comté de Cornwall juſqu'en Ecoſſe.

DISCOURS du comte de BRISTOL. *Il renouvelle ſa motion, pour que le comte de Sandwich ſoit démis de ſa place de premier lord de l'Amirauté. L'invaſion récente de Jerſey en eſt le motif. Il prend de là occaſion de parler des forces navales de France & d'Eſpagne qui menacent l'Angleterre. Enfin il preſſe les Miniſtres de déclarer particuliérement s'ils approuvent ou non la conduite de l'amiral Arbuthnot, qui de ſon propre mouvement a porté à Jerſey des ſecours immédiats, & perſonne ne ſe préſentant pour répondre à cette queſtion, il s'écrie qu'un pareil ſilence de la part de l'adminiſtration interpellée ſur pluſieurs faits, eſt une inſulte au pair qui l'interroge, & à la chambre en général.*

Du 7 Mai 1779.

Il ſe préſente une nouvelle occaſion de juſtifier la motion que j'ai faite il y a quelques jours, & les argumens que j'ai employés pour l'appuyer ; j'ai de nouvelles plaintes à former contre l'adminiſtration

tration du département de la marine. Les Français ont envahi Jerſey, ou ont tenté de l'envahir : je demande ſi ce fait n'eſt pas une nouvelle preuve de l'inconduite du noble lord qui préſide au bureau de l'amirauté ; & de la négligence ſcandaleuſe qui caractériſe toutes les affaires eſſentielles de ſon département ! Comment a-t-il pu ſe faire que les miniſtres ayent ignoré que le projet touchoit au moment de l'exécution ? Une ſeule frégate en croiſant ſur la côte de France eût mis le gouvernement en état de recevoir une information aſſez prompte, pour faire avorter tout projet d'expédition qui auroit pu être formé par l'ennemi ; pourquoi n'avons-nous pas des vaiſſeaux d'obſervation en ſtation devant les divers ports de France, pour nous donner les avis les plus prompts poſſibles du départ des flottes ennemies, & de leur deſtination apparente ...

Je ne puis dire à quoi montent les forces que la France a expédié contre Jerſey ; j'ignore également quelle a pu être l'iſſue de l'expédition, ainſi je ne puis m'étendre beaucoup ſur ce ſujet pour le préſent ; mais il eſt indiſpenſable que la chambre ſoit inſtruite de tous les détails relatifs à cette affaire, ſur le compte de laquelle les rapports varient à l'infini : les uns diſent que les troupes que les Français ont tenté

de débarquer, montent à 1500 hommes ; d'autres en portent le nombre à 2500 ; d'autres enfin à 5000 ; quel en est le nombre exact ? je somme les serviteurs du roi de le déclarer à la chambre : en attendant, je me bornerai à dire, que l'amiral Arbuhnott s'est fait beaucoup d'honneur en passant par-dessus ses ordres ; & en portant à Jersey des secours immédiats, il a prouvé à l'univers qu'il est un brave officier, & qu'il sait faire son devoir en dépit des hazards. Aussi le public approuva-t-il unanimement sa conduite ; les ministres l'ont-ils également approuvée ? C'est ce qui reste à savoir : l'amiral Arbuthnot est mon ami, & dans son absence, je dois le protéger contre les insinuations qui ne manqueroient pas d'assaillir sa réputation : cette précaution est nécessaire avec les ministres actuels : ils règlent uniformément leur conduite sur le cours des événemens ; ils donnent à dessein des instructions indécises & indéterminées ; ils abandonnent les officiers à leur propre discrétion ; & lorsqu'un commandant a pris sur lui quelque mesure que son jugement lui a indiqué être la meilleure, c'est à l'événement que l'on s'en rapporte, pour décider s'il a mérité des éloges ou du blâme : si le succès couronne la mesure, les ministres s'en attribuent l'honneur, & vous disent froidement que l'officier qui a agi ne mérite pas

d'être censuré : si la mesure ne réussit pas, c'est autre chose ; les ministres n'y ont eu aucune part, & l'officier qui a agi, mérite seul d'être blâmé : avec un pareil systême, il est impossible que les officiers fassent leur devoir : qu'ils agissent de plein gré & avec vigueur ; il est également impossible que le gouvernement veille avec succès aux vrais intérêts de l'état : on a déja vu assez d'exemples des manœuvres deshonorantes employées par les ministres, contre des officiers qui se trouvoient dans la position que je viens de décrire ; ceux entr'autres de l'amiral Keppel & de lord Howe sont trop récens pour qu'on ait pu les oublier ; je me flatte donc, milords, que vous m'excuserez, que toute la terre m'excusera si je saisis cette occasion d'insister sur ce que les ministres aient à déclarer, s'ils approuvent ou non, la conduite que l'amiral Arbuthnott a tenue en envoyant son convoi à Torbay, & en portant des secours à Jersey avec les forces qui lui ont paru nécessaires à son dessein ? Le cas est de nature à pouvoir être altéré par l'événement ; c'est ce que je ne veux pas attendre : & j'insiste pour que les ministres déclarent s'ils pensent que l'amiral Arbuthnott a agi comme il le devoit.

Voilà donc à quoi aboutissent les fastueuses promesses du premier lord de l'amirauté : il

souffre qu'on nous insulte à nos portes ; si la marine est dans un état aussi florissant qu'il prétend nous le persuader, pourquoi permet-il que les Français viennent nous braver jusque dans nos maisons ? Pourquoi se reposer du salut d'une partie de nos possessions sur le hazard, qui a voulu qu'un amiral, faisant voiles pour l'Amérique, ayant sous son escorte tout ce que le commerce du royaume a de précieux, négligeât l'objet unique de son voyage, hazardât son convoi, & fît un tort considérable au service, en retardant l'arrivée des renforts dont on a un besoin si pressant au-delà de l'Océan ? Vous comprenez, milords, quel tort cause nécessairement au commerce le parti que l'on a été forcé de prendre, de faire encore séjourner à Torbay un convoi qui avoit été déja retenu si long-tems dans le port, que les négocians avoient perdu patience : cet objet seul est suffisant pour motiver une plainte grave, contre le premier lord de l'amirauté.

D'ailleurs la prise de Jersey n'est pas tout-à-fait improbable ; & si elle avoit lieu, on sent de quelle conséquence seroit pour le royaume cette perte. Or, Jersey n'est pas la seule partie de nos possessions qui se trouve dénuée de défense, & par conséquent exposée à une attaque de la part de l'ennemi : quelle est la

ſituation actuelle de l'Ecoſſe ? Quelle eſt la ſituation de pluſieurs autres parties de nos côtes ? Je ne ferai pas mention de l'Irlande puiſqu'un noble marquis (de Rockingham) a notifié que mardi prochain il expoſeroit pleinement, à vos ſeigneuries, la ſituation déplorable de cette île plongée dans la détreſſe : il faut laiſſer au noble marquis l'honneur de donner à la nation cette nouvelle preuve de ſon zèle, & ne point anticiper ſur ſes louables intentions. Après avoir jetté les yeux autour de nous, portons-les chez l'étranger, milords; enviſagons les forces navales de la France, enviſageons celles de l'Eſpagne : les ports de cette premiere puiſſance ſont remplis de vaiſſeaux : la ſeconde a une flotte puiſſante dans la baie de Cadix, & beaucoup de vaiſſeaux à Rota; ſi quelqu'un de vous, milords, ignore où Rota eſt ſitué, j'obſerverai, que dire que les Eſpagnols ont une flotte à Rota, c'eſt comme ſi nous diſions que nous en avons une dans la rade de Sainte-Helene.

Le comte finit par nier que la marine Angloiſe fût dans un état auſſi formidable que le premier lord de l'amirauté l'affirmoit, ajoutant qu'il ne croyoit pas qu'au moment où il parloit (en Mai) la grande flotte d'Angleterre montât à trente vaiſſeaux de ligne en état de mettre en mer; enſuite, avant de s'aſſeoir il preſſa de

nouveau les miniſtres, de déclarer s'ils ſavoient quel eſt le nombre des troupes qui ont eſſayé de débarquer à Jerſey, & s'ils approuvoient ou non la co duite de l'amiral Arbuthnott. Aucun membre de l'adminiſtration ne ſe préſentant pour répondre, le comte de Briſtol s'exprima en termes très-amers ſur l'indécence d'une conduite, qui indiquoit de la part des ſerviteurs du roi un mépris très-offenſant pour la chambre.

Il faut convenir, continua-t-il, qu'ils ſont parvenus à un degré de confiance rare, ſi lorſqu'on leur fait des queſtions d'une importance ſi preſſante, ſi momentanée, ils peuvent conſerver un extérieur ſi calme, ſi ſerein; *je me flatte* cependant que ce calme apparent n'eſt que l'avant-coureur d'une tempête : d'une tempête de l'eſpèce la plus terrible, d'une tempête qui, je l'attends de la juſtice de Dieu, renverſera, détruira ces conſeillers foibles & pervers qui ont donné des mauvais avis à leur ſouverain, qui l'ont embarqué dans les meſures auxquelles il faut attribuer toutes nos infortunes & la honte du moment actuel. Je dis la honte, parce que l'attaque de Jerſey eſt une inſulte qui couvre la Grande-Bretagne de honte..... Quoi! lorſqu'en pareilles circonſtances un pair du royaume ſe lève, & ſomme les ſerviteurs du roi de répondre à des

questions d'une nature publique, ils affecteront le silence du mépris ! c'est une insulte faite, non-seulement au pair qui se lève, mais à la chambre en général.

REPLIQUE du comte de SANDWICH. Il a lui-même écrit à l'amiral Arbuthnott pour lui exprimer son approbation. Quant au nombre des troupes qui ont tenté la descente de Jersey, & l'effet de leur tentative, il differe d'en parler, jusqu'à ce qu'il soit mieux informé.

Du 7 Mai 1779.

APRÈS avoir protesté que personne au monde n'est moins capable que moi de manquer de respect soit à un membre de la chambre, soit à la chambre même ; j'observe que jamais je n'ai entendu dire que le devoir d'aucun des ministres de sa majesté fût de répondre à une question faite par un membre isolé ; pour prouver cependant combien je suis éloigné de manquer de respect à la chambre, je répondrai non pas à la diversité infinie des argumens rebattus, des accusations rejettées que le noble comte vient de renouveller, mais à la question qui consiste à savoir si l'administration approuve la

conduite qu'a tenue l'amiral Arbuthnott, en portant des secours à Jerſey ſi tôt qu'il a appris que cette île étoit attaquée par les Français : je puis aſſurer au noble comte & à la chambre, que l'on a approuvé hautement l'ardeur, le zèle & le jugement qui ont dirigé la conduite de l'amiral Arbuthnott en cette occaſion; j'ai écrit moi-même à ce commandant pour lui exprimer mon approbation particulière ; il eſt poſſible que la chambre ne regarde pas ma façon de penſer à cet égard comme étant d'une grande conſéquence, mais l'amirauté en corps a écrit à l'amiral pour approuver tout ce qu'il a fait.

Quant à ce que le noble comte deſireroit ſavoir concernant le nombre des troupes qui ont tenté la deſcente, & l'effet de leur tentative, qu'il me ſoit permis pour le moment de ne pas entamer cette matière ; les ſerviteurs du roi n'ont pas encore reçu aucune information exacte : peut-être en recevront-ils dans peu de jours, & alors j'entrerai dans tous les détails que pourra déſirer le noble comte. En attendant, ce que je puis déclarer poſitivement, c'eſt que je ne crains en aucune manière que la tentative que les Français ont faite de débarquer des troupes à Jerſey, terniſſe la gloire des armes de ſa majeſté, ou nuiſe le moins du monde aux intérêts du royaume.

DISCOURS du commodore JOHNSTONE, dans lequel il repouſſe les reproches que lui faiſoit ſon ancien ami M. Fox, ſavoir : que depuis qu'il avoit été nommé commiſſaire-conciliateur, il votoit conſtamment en faveur d'une adminiſtration qu'il affectoit de mépriſer auparavant, &c. &c. Il répond qu'il n'a renoncé à l'oppoſition que depuis que le duc de Richemond a reconnu par un bill l'indépendance de l'Amérique. D'ailleurs, il reconnoît lui-même que c'eſt l'oppoſition qui a chargé d'entraves la marche des affaires publiques, &c.

Du 14 Mai 1779.

JE n'ai renoncé à l'oppoſition que lorſqu'elle a commencé elle-même de renoncer à ſes principes; l'époque de ce changement eſt le moment où un membre de l'autre chambre (le duc de Richemond) laiſſa ſur la table un bill aux fins de reconnoître l'indépendance de l'Amérique. Dès ce moment-là je me détachai d'un parti qui me parut dans la ſuite d'autant plus dangereux, que ce bill ayant été préſenté préciſément lors du départ des commiſſaires, je ne tardai pas à m'appercevoir que cette propoſition

nuisoit à l'objet de leur mission plus que toute autre chose, qu'elle commença par apporter des lenteurs dans la négociation, & finit par la faire avorter : mille raisons diverses m'ont confirmé dans cette opinion; j'en ai d'ailleurs de très-fortes pour me détacher de l'opposition sans retour; c'est elle qui a chargé d'entraves la marche des affaires publiques; c'est elle qui a affoibli les mains du gouvernement : mon honorable ami (Fox) a publiquement avoué lui-même que le principe de l'opposition étoit de ne pas avoir égard aux conséquences, de s'obstiner dans tous les cas à tracasser l'administration, à faire avorter ses mesures quoiqu'il pût en arriver! quant à moi, j'ai cru de mon devoir d'adopter d'autres principes & de me former un autre systême de conduite; je ne voudrois pas attacher au mot opposition une idée exclusive; je voudrois qu'elle ne s'élevât que contre ce qui seroit décidément contraire aux intérêts de mon pays, & cela sans acception des personnes : je desirerois enfin qu'abstraction faite de tous égards étrangers au bien du service, on choisit dans la nation tout ce qu'il y de meilleurs cœurs, de plus excellentes têtes pour diriger les conseils publics.

DISCOURS justificatif du comte de SANDWICH contre le marquis de Rockingham, qui s'étoit fort étendu pour prouver que le premier lord de l'Amirauté étoit la cause de toutes les calamités qui alloient fondre sur l'Angleterre. Il en revient toujours avec assurance à son ancien état de la Marine.

Du 25 Juin 1779.

IL est certain que le moment est difficile, mais non pas au point de justifier le découragement, à l'égard de ce qui me concerne dans le discours du noble marquis. Je sais parfaitement que tous les lords de l'opposition se sont fait un devoir de harceler sans relâche le premier lord de l'amirauté; la session entière a été employée à tourmenter cet officier de la couronne, qui dans la crise présente, accablé des affaires de l'état, auroit du moins besoin d'une tréve pour s'y livrer sans distraction : pour répondre en deux mots à toutes les accusations intentées tant contre moi quecontre mes collégues, je dirai que des accidents imprévus, quelques mauvais succès dans des entreprises qui promettoient une issue plus favorable, ont été cause que quelques-

unes des mesures adoptées par les serviteurs du roi n'ont pas réussi, comme ils avoient toutes les raisons possibles de l'espérer; en parlant ainsi je ne prétends pas blâmer qui que ce soit, je n'ai en vue que la défense des ministres accusés.

Quant à ce qui m'est personnel, quant à l'assertion du noble marquis relativement au prétendu déplorable état de la marine, je protesté que non-seulement elle est dénuée de fondement, mais même que depuis que la Grande-Bretagne est un royaume, elle n'a jamais eu une marine si respectable qu'à présent: par exemple, en 1759, époque des plus grands efforts que la nation ait faits dans le cours de la derniere guerre, le nombre des vaisseaux de ligne employés montoit à quatre-vingt-dix-sept, ayant à bord quatre-vingt-six mille sept cent matelots; nous n'avons pas aujourd'hui un si grand nombre de vaisseaux, mais ceux que nous avons sont d'une force infiniment supérieure, ils sont pour la plupart du premier & du second rang, tandis qu'en 1759 des quatre-vingt-dix-sept vaisseaux mentionnés, vingt-sept n'étoient que de soixante canons; aujourd'hui nous n'en avons qu'un seul de ce port; nous avons quatre-vingt-un mille matelots: or, si l'on considere que nous en avons perdu dix-huit mille que l'Amérique nous fournissoit pendant la dernière guerre, on

conviendra que le nombre que nous en avons, malgré ce déficit, eſt très-conſidérable; jamais plus belle flotte que celle de ſir Charles Hardy n'eſt ſortie d'aucun port, elle eſt déja très-forte, & j'eſpere que dans peu de jours elle le ſera davantage encore : la ſeule choſe dont le beſoin ſe faſſe ſentir, c'eſt la diſette d'hommes; mais je me flatte que le bill ſoumis à la conſidération de la chambre levera cette difficulté.

DISCOURS du comte de HILLSBOROUGH, dans lequel il fait part à la Chambre d'une manière noble & populaire, qu'il vient d'accepter les ſceaux en qualité de Secrétaire d'Etat, à la place de lord Weymouth. Il déclare que l'intention de l'adminiſtration eſt d'accorder à l'Irlande un commerce égal à celui de la Grande-Bretagne.

Du 25 Novembre 1779.

MILORDS,

J'AI accepté aujourd'hui les ſceaux, en qualité de l'un des ſecrétaires d'état de ſa majeſté : en déclarant que je ſuis miniſtre, je reconnois que je ſuis reſponſable de ma conduite; il étoit

par conséquent important pour moi que je connusse parfaitement les circonstances dans lesquelles j'avois à agir : j'en étois pénétré ; & avant d'accepter mon emploi actuel, j'ai eu grand soin d'en connoître les devoirs, les conditions attachées à son exercice. J'ai voulu surtout être très-particulièrement informé des résolutions prises par les ministres à l'égard de l'Irlande : en un mot, avant d'accepter l'offre qui m'étoit faite, je leur ai demandé les éclaircissemens les plus amples sur leurs intentions relatives à ce royaume.

Aujourd'hui que je connois parfaitement ces intentions & ces résolutions, je les communiquerai avec assurance dans toute leur plénitude : je hais les *détours*, & l'on ne me verra jamais concourir dans une mesure où leur ressource seroit nécessaire ; par exemple, dans la circonstance actuelle, ils seroient superflus ; les vues de l'administration sont droites, justes & honorables, elles ne craignent pas le grand jour.

Le noble lord (*Lyttleton*) demande ce que l'on fera à l'égard du commerce de l'Irlande ? Je lui dirai ce qui sera fait, autant qu'il sera au pouvoir des ministres d'y réussir ; on accordera à l'Irlande un commerce égal. Si les efforts réunis de l'administration peuvent remplir ce projet, l'Irlande, quant à son commerce, sera mise sur

un pied égal avec la Grande - Bretagne ; elle jouira de ce qui doit satisfaire les plus exigeans de ses solliciteurs, c'est - à - dire, de toutes les immunités qui s'étendent en commun sur toutes les autres parties de l'état. Peut-elle demander davantage ? Est - il un noble lord qui désire qu'il lui accorde davantage ? Est il quelqu'un assez absurde, assez injuste pour prétendre que les sujets d'Irlande doivent jouir de priviléges plus étendus que ceux dont jouissent les sujets d'Angleterre ? On lui offrira des priviléges égaux, elle ne peut pas en demander de plus étendus; l'intention de l'administration actuelle, toute despotique qu'on la prétend être, n'est pas de traiter l'Irlande avec la hauteur d'une maîtresse impérieuse, mais de l'inviter à se lier d'amitié avec une bonne sœur; en la prévenant par les bons offices de l'aménité affectueuse : je désire, milords, que ces mots, *commerce égal*, n'implique point d'équivoque ; il n'y a point d'ambiguité dans ma phrase ; je répéte que l'administration offre à l'Irlande un *commerce égal*, dans l'acception simple, naturelle & stricte du mot *égal*, c'est-à-dire, qu'à l'égard de la balance du commerce, elle désire que l'Irlande, placée dans un bassin, l'Angleterre dans l'autre, l'équilibre soit parfaitement *égal*.

PÉTITION du CORPS Municipal de la ville de Nottingham à la Chambre des Communes, plus développée que les précédentes, contre les abus intolérables de l'administration.

Du premier Février 1780.

AU comble de la calamité nationale, nous les maire & bourgeois de la ville & du comté de Nottingham, assemblés, nous présentons devant la chambre des communes de la Grande-Bretagne avec le respect dû à des hommes élus pour être les conservateurs de nos droits, & avec l'espoir qu'il nous convient de fonder sur ceux qui ont été honorés d'un dépôt si précieux; les griefs qu'il n'est plus possible de supporter, qui s'accumulent sur ce pays sacrifié, & dégradé, nous forcent de paroître en votre présence, afin que vous soyez instruits par nous-mêmes de ces détresses, de leur cause, de leur remede; & que vous puissiez trouver dans les vœux du peuple l'encouragement le plus actif à l'interposition immédiate & efficace d'une autorité dont il attend sa préservation.

Que ce soit au crime, à l'infortune, ou bien à l'un ou à l'autre qu'il faille attribuer la perte d'un démembrement

démembrement conſidérable de l'empire; avec une diminution pareille, de richeſſes & de jouiſſance, ſe trouvèrent engagés dans la guerre la plus compliquée & la plus formidable, eſt une circonſtance qui demande certainement que l'on faſſe uſage de la plus rigide économie dans tous les départemens de l'état; mais nous obſervons avec douleur, & en rougiſſant, qu'une prodigalité dévorante a diſſipé ce qui nous reſtoit de forces, & en énervant nos efforts, a flétri l'honneur de nos armes & multiplié nos pertes, tandis qu'en créant de nouveaux beſoins pour l'état, elle en rend les demandes plus fréquentes, ajoute au fardeau ſous lequel tous les ordres, toutes les claſſes du peuple ſont courbées, & nous menace dans ſes progrès, d'une ruine générale.

C'eſt ſur votre honorable chambre que nous jettons les yeux, pour qu'elle mette un terme à ces progrès effrayans, afin qu'armés de l'intérêt & de la fermeté qui conviennent aux communes de la Grande-Bretagne, vous faſſiez une enquête rigide, relative à l'emploi qui a été fait de ce tréſor immenſe, qu'une prodigalité inconnue dans les temps les plus floriſſans, a exprimé d'une nation preſque épuiſée.

La magnanimité d'un peuple libre peut le porter à donner le dernier shelling qu'il poſsède, pour la cauſe de ſon pays, mais pour cette cauſe

ſeule. Or, ce ſentiment de confiance qui le diſpoſeroit à faire les derniers efforts, ne peut naître que de l'application avec laquelle vous chercherez à découvrir les abus qui ont rendu ces efforts néceſſaires.

Ce peuple demande à être certain que l'effet de ces octrois ſucceſſifs ne ſera pas de la perdre, dans le moment où il ſera en préſence d'un ennemi que ſa ſituation a rendu préſomptueux, & de faciliter la plus terrible de toutes les calamités, l'annihilation de ſes libertés.

Dans cet état d'humiliation & d'affoibliſſement, où ſe trouve la nation, un chagrin de plus qu'elle éprouve, eſt de voir les ſommes énormes diverties du tréſor public, ſans produire aucun bien public; les émolumens exorbitants attachés aux places, ſur-tout à celles qui n'exiſtent que de nom, & qui ſont en plus grand nombre que les autres; les penſions non méritées, indiſtinctement accordées, objets qui dévorent la ſubſtance du peuple, font avorter les efforts nationaux, dégradent le caractère des Anglais, en ne leur inſpirant que l'amour de l'or, détruiſent l'indépendance du parlement, & exercent une influence funeſte ſur tout ce qui eſt cher à notre pays.

Pénétrés de ces vérités terribles, nous demandons qu'il nous ſoit permis de repréſenter que le redreſſement de ces abus ruineux, eſt le droit des

Anglais; que c'eſt de cette ſource ſeule que l'eſpérance peut renaître, luire encore pour le pays, que, jusqu'à ce qu'on ait adopté à cet effet des meſures ſages & vigoureuſes, on ne peut pas ſagement, honorablement & avec sûreté, ajouter aux fardeaux pécuniaires impoſés ſur ces royaumes. Nous vous obſervons reſpectueuſement qu'en temps de danger & de détreſſe, cette conduite a été le caractère diſtinctif de votre honorable chambre; caractère qui ſeul a préſervé l'exiſtence de votre chambre, & celle de notre conſtitution; qu'en aucun temps, la voix du danger & de la détreſſe n'a parlé plus impérieuſement qu'elle ne le fait aujourd'hui, pour conjurer les repréſentans de la Grande-Bretagne, de développer leur vrai caractère dans ſa plénitude, & de remplir dans tous les points l'eſpoir de leur conſtituants.

Ayant ſous les yeux ces abus, dans toute leur étendue, dans tout leur effet, tout ce que vous accorderiez de ſubſides au-delà du produit des impôts actuellement exiſtants, prouveroit que vous vous faites un jeu des droits, & de la propriété du peuple, ainſi que de la foi, & de la dignité du parlement.

Ce dont nous ſupplions cette honorable chambre, c'eſt que tous émolumens inconſidérés ſoient réduits, que toutes places ſuperflues & n'exiſtant que de nom, ſoient abolies, toutes penſions non

méritées, ſupprimées, & le produit de tous ces retranchemens, appliqué aux beſoins de l'état ; c'eſt que, juſqu'à ce que, cette réforme ſage & néceſſaire ſoit adoptée, juſqu'à ce qu'on ait employé des moyens efficaces pour conſtater & ſupprimer les abus introduits dans la manière dont ſe dépenſent les deniers publics, que les ſoupçons, que les craintes du peuple ſoient appaiſés, & qu'une confiance fondée lui ſuccède, vous vous refuſiez à toute eſpèce d'octroi au-delà des impôts actuels, avec cette juſtice & ce patriotiſme que nous attendons de votre honorable chambre.

Nous flattant que cette pétition juſte, néceſſaire & preſſante, trouvera auprès de vous, un accès favorable, nous ne ceſſerons de prier, &c.

RÉPLIQUE du comte de SANDWICH révolté contre les derniers discours qui l'avoient outragé, & sur-tout de cette assertion : « Que » les meilleurs officiers ne vouloient plus servir, » tant qu'il seroit à la tête de l'amirauté. » Il soutient que cette défection seroit sans exemple, & que l'intention n'en est que supposée. Il exalte beaucoup les succès actuels de la guerre de l'Amérique, & conclut qu'il faut la poursuivre avec vigueur.

Du 8 Février 1780.

CETTE assertion est fausse, je le soutiens, il n'existe pas un seul exemple que l'on puisse citer pour l'appuyer, & je défie le noble marquis de nommer un seul officier, qui, en se retirant du service en ait donné pour raison, celle qu'il assigne si légérement; il est d'ailleurs également faux que les meilleurs officiers aient été éloignés du service; les noms des officiers qui commandent actuellement, suffisent pour contredire cette seconde allégation : un autre noble lord, (le comte de Shelburne) a dit que nos succès ne tendent qu'à traîner la guerre en longueur, & à éloigner davantage la pers-

pective de la paix ; j'avoue que ce raisonnement est merveilleux : j'avois contracté l'habitude de croire au contraire ; qu'une chaîne de succès étoit naturellement propre à accélérer les approches de la paix ; & comme rien au monde n'est tant à desirer que la paix, je desirerois ardemment des succès pour qu'ils nous la ramenassent : mes desirs fondés ou non, ont été remplis ; nos succès ont été considérables & glorieux : il est vrai que les Français nous ont pris deux îles, & que nous ne leur en avons pris qu'une ; mais n'avons-nous pas empêché le comte d'Estaing de conquérir la Géorgie & de parcourir l'Amérique ? N'avons-nous pas chassé les Français de leurs possessions dans l'Inde ? Ne les avons-nous pas expulsés du banc de Terre-Neuve ? Ne leur avons-nous pas enlevé tous les avantages qu'ils tiroient de la pêche, & n'exerçons-nous pas aujourd'hui, à leur préjudice, un monopole absolu sur cette branche de commerce ? Quelles rumeurs ne se seroient pas élevées parmi nous, si nous eussions perdu nos établissemens de Terre-Neuve ? Il faut convenir cependant qu'au commencement de la guerre, ils n'étoient rien en comparaison de ceux des Français : en général nous avons si maltraité le commerce de nos ennemis, qu'ils ont été obligés de désarmer leurs corsaires, tan-

dis que nos convois arrivoient de toutes parts dans nos ports, même sans être molestés. Voilà pour le passé; jettons les yeux sur l'avenir. Nous voyons que la flotte Espagnole a quitté Brest & regagné ses côtes, en sorte qu'il faudra en revenir à une seconde jonction, & c'est ce qu'il faudra voir : je ne veux pas anticiper la jouissance des succès à venir; mais je ne compte pas dans leur nombre les secours jettés dans Gibraltar, & je ne crois pas m'abuser en croyant qu'au moment où je parle, ce coup important est frappé : ce n'est pas dans des circonstances pareilles qu'il faut penser à la paix. Ce qui doit nous occuper, c'est d'ajouter aux succès passés des succès qui applanissent la route pour le retour de cette paix : si nous cherchions à les précipiter, les conditions les plus humiliantes nous seroient proposées, & je me flatte que la nation Anglaise n'est pas disposée à se soumettre aux humiliations.

DISCOURS héroïque du marquis de CARMARTHEN, dans lequel il expose à la Chambre d'une manière noble & ferme, les raisons qui l'avoient obligé de résigner sa place de Chambellan de la Reine. Ayant donné son approbation à la pétition du comté d'Yorck, sur les réformes desirées, il lui avoit été adressé des lettres expédiées des Bureaux du Trésor, par lesquelles il lui étoit expressément défendu d'assister à aucune assemblée du comté. Déterminé à soutenir la pétition en dépit du gouvernement, il avoit cru devoir se détacher de la Cour.

Du 8 Février 1780.

LORSQUE le comté d'York s'assembla, pour prendre des résolutions relatives au systême de réforme qui nous occupe aujourd'hui, je reçus un écrit signé par plusieurs citoyens respectables, qui m'invitoient à approuver & appuyer la pétition que le comté se proposoit de présenter au parlement : ne pouvant me rendre à l'assemblée, mais approuvant son objet, je consignai dans une lettre l'approbation que je ne pouvois refuser à cette démarche ; pendant ce tems-là, il s'expédioit des bureaux du trésor,

des multitudes de lettres dictées par la crainte, conçues dans les allarmes de la pusillanimité, de la bassesse, & adressées à tous ceux que le ministre compte dans le nombre de ses adhérens: ces lettres défendoient expressément à ceux qui les recevoient, d'assister à aucune assemblée du comté, &c.: on ne m'avoit pas oublié, une de ces lettres me parvint; je la reçus avec le mépris que méritoit une insulte, & déterminé à concourir dans des mesures qui donnoient de l'ombrage au gouvernement, je crus devoir résigner une place qui m'attachoit à la cour, il y avoit long-tems d'ailleurs que je savois à quoi m'en tenir sur le compte des ministres: je savois qu'il en existoit parmi eux d'assez pervers pour faire un trafic honteux des intérêts de leur pays; qu'entre leurs mains l'honneur, peut-être même la sûreté de ce pays, étoit en danger, que leur occupation principale étoit d'éloigner du service les meilleurs officiers, les hommes les plus populaires, qu'ils traitoient avec tant d'indignité, qu'ils les mettoient dans l'impossibilité de reparoître sur le théâtre de la guerre & de combattre pour l'état: je savois qu'il en existoit d'autres dont je ne pouvois guère avoir meilleure opinion que des premiers, hommes dont l'indolence naturelle glaçoit le génie, & amortissoit les efforts de ceux qui

eussent pu sauver leur pays. J'ai reçu aujourd'hui une lettre, par laquelle on demande que je me démette de ma place de lord-lieutenant d'un district d'Yorkshire; si l'on croit me punir ainsi de la conduite que j'ai tenue, tout ce que je puis dire, c'est que je ris de la folie d'un pareil procédé, je ressens comme je le dois, l'insulte qui le caractérise, & j'en abhorre la criante injustice.

DISCOURS de lord NORTH, dans lequel il repousse une accusation de manœuvres illicites intentée contre lui par M. Temple Luttrell.

Du 24 Mars 1780.

LA plainte rendue contre moi, me suppose coupable de manœuvres illicites pratiquées par moi ou mes agens, relativement au bourg de Millbourne-Port. Je me suis prêté à ce que les témoins qui doivent me convaincre fussent entendus, je ne les ai point interrompus dans leurs réponses, je n'en ai récusé aucun : je pourrois actuellement borner ma défense à la simple observation que rien de ce qui avoit été avancé contre moi n'a été prouvé, mais je me dois quelques éclaircissemens.

Quelles ſont les preuves adminiſtrées? le témoin John Hyde a produit un papier qu'il a dit être le projet d'un traité qui, loin d'avoir ſon effet, n'a pas même été ſigné par les parties prétendues contractantes : que ce projet ait exiſté ou non, qui prouvera que j'y ai eu la moindre part? Je n'y vois de moi que mon nom : le témoin dit d'ailleurs que ce projet fut dreſſé le verre à la main : de cette circonſtance, & de ce qu'il n'a pas été mis en exécution, je conclus que s'il a été jetté ſur le papier dans la ſoirée, dans un moment de gaieté; le moment de réflexion eſt ſurvenu le lendemain, & le projet s'eſt évanoui! Mais, dit l'honorable membre, il y a tout lieu de ſuſpecter que lord North avoit part à la rédaction de ce projet, parce qu'il étoit rédigé par un homme qui paſſe dans le pays pour ſon agent; qui occupe une maiſon qu'il tient à loyer de lord North. Belle preuve! parce que je loue ma maiſon à un homme, cet homme eſt mon agent!

Une autre preuve de la même force, ſe tire d'un billet prétendu écrit par moi, & portant que je n'avois point d'objection à former contre M. Lloyd : premiérement le billet n'étant point produit, ne peut faire preuve; mais je l'admets : eſt-il bien étonnant que connoiſſant particuliérement & depuis long-tems le

sieur Medlycot, & lui ayant souvent écrit, si j'ai remarqué que, pour me faire plaisir il traitoit avec le sieur Lloyd pour lui céder son influence, sur le bourg en question, je lui en ai témoigné ma satisfaction? Y a-t-il donc un si grand crime dans une conduite si naturelle? Au reste je m'en rapporte à l'équité de la chambre, & je me retire.

DISCOURS du comte de SHELBURNE. *Le vicomte de Stormont s'étant plaint de ce qu'il ne subsistoit que trop de correspondance entre l'Angleterre & la France, le comte de Shelburne déclare qu'avant d'entrer dans la discussion de la motion proposée, le vicomte doit s'expliquer complettement sur cette correspondance. Il s'en défend lui-même, comme s'il sentoit que cette accusation indirecte le regardoit personnellement.*

Du 25 Avril 1780.

J'INSISTE sur ce point, & je demande l'explication la plus complète; parce que ce régne est celui de la calomnie, dont le venin se répand, non-seulement sur les Whigts qui ne sont plus, mais même sur ceux dont le rang, les

talens, les principes & le mérite en général font l'ornement de la génération actuelle : aucun de vous, milords, n'ignore avec quelle impudence de lâches aſſaſſins ont vomi les plus infâmes invectives contre les perſonnages les plus nobles, les plus éminens du royaume ; ils ont porté l'audace & la noirceur juſqu'à poſer en fait qu'il exiſtoit dans cette chambre des nobles pairs qui entretenoient une correſpondance criminelle avec les ennemis de l'état ! un noble duc, que je me fais un honneur de nommer mon ami, a été particuliérement accuſé de ce crime atroce ! dans des circonſtances ſi délicates, il eſt de toute néceſſité que tout ce qui peut avoir l'apparence de l'inſinuation la plus éloignée ſoit parfaitement éclairci : je ſomme donc le noble lord au ruban vert de déclarer ſi pendant le ſéjour qu'il a fait en France en qualité d'ambaſſadeur, ou depuis qu'il eſt ſecrétaire d'état, il a reçu la plus légère information quil ui ait donné la raiſon la plus éloigné de penſer qu'aucun pair de cette chambre entretenoit avec les ennemis de ce pays une correſpondance contraire aux intérêts de ce même pays : oui, je l'avoue, j'entretiens en France une correſpondance précieuſe avec des amis infiniment eſtimables que j'y cultive, hommes dont l'honneur eſt auſſi pur, la vertu auſſi ſacrée

qu'il ſoit poſſible d'en trouver ſur la ſurface entière du globe ; mais je défie qui que ce ſoit de m'accuſer pour cela d'aucune correſpondance criminelle.

MOTION du comte de SHELBURNE, tendante à ce qu'il ſoit préſenté à Sa Majeſté une humble Adreſſe aux fins de la ſupplier de vouloir bien ordonner qu'il ſoit mis ſous les yeux de la Chambre, pluſieurs pièces importantes concernant la ſituation préſente des affaires de l'Europe, la plupart déja rendues publiques dans la gazette de la Cour ; & à ce ſujet, déployant un eſprit de diſcuſſion & de politique, il expoſe les erreurs & les inepties du Miniſtre Anglais.

Du premier Juin 1780.

TOUTES ces pièces ſont de notoriété publique ; pour en refuſer la communication officielle on ne ſe ſervira pas du ſtratagême rebattu, qui conſiſte à dire qu'il eſt dangereux de divulguer les ſecrets de l'état, ma motion eſt de pure forme ; quoique je ſache parfaitement bien où prendre ces papiers, je demande qu'ils ſoient

communiqués officiellement ; parce qu'il faut qu'ils soient déposés sur cette table pour servir de fondement à une motion ; de ces papiers les uns concernent la Hollande, les autres ont rapport à la Russie : dans les premiers (en lisant quelques passages) je remarque les expressions pleines de hauteur, dans lesquels est conçu le mémoire présenté aux états-généraux par sir *Joseph Yorke* ; le ton non moins hautain que prennent les états-généraux, en déclarant qu'ils persistent dans la résolution qu'ils ont prise de porter par-tout où ils jugeront à propos les effets qui ne sont pas prohibés ou de contrebande par le traité de 1674, & de faire escorter leurs convois, tant pour défendre l'honneur de leur pavillon, que pour protéger la propriété de leurs sujets : d'un autre côté, en jettant les yeux sur la déclaration du roi, je vois que, de l'avis de son conseil-privé, sa majesté entre en rupture ouverte avec la Hollande, & tranche d'un seul coup le fil d'une connexion qui s'est inviolablement soutenue pendant plus d'un siecle : je ne vois qu'un bien qui puisse résulter d'une déclaration si imprudente, ce seroit de pouvoir connoître les noms de ces conseillers-privés qui pendant la session du parlement ont osé proposer à sa majesté une mesure aussi précipitée, aussi inconsidérée, aussi dangereuse, que de

rompre brusquement avec la Hollande, l'ancienne alliée, l'alliée naturelle de la Grande-Bretagne, & de la forcer à s'unir contre ce pays avec la France, l'Espagne & l'Amérique.

A l'égard des papiers qui concernent la Russie, je vois d'abord par la déclaration faite par cette cour en 1779, que sous prétexte de quelques désordres exercées dans la mer Baltique par un corsaire Américain, l'impératrice annonce à la Grande-Bretagne qu'elle va former une ligue avec les rois de Suède & de Dannemark pour protéger le commerce de cette mer : il falloit que cette princesse connût bien parfaitement nos ministres pour espérer qu'ils donneroient dans ce piege ! oui, elle savoit qu'ils mordoient à l'hameçon dès qu'il seroit couvert de l'appât de quelques apparences hostiles contre les Américains : tandis qu'ils couroient après une ombre, toute l'Europe voyoit clairement que cette exclusion de la mer Baltique étoit générale pour tous les vaisseaux armés, soit Américains, soit Anglais : mais la Russie étoit trop sage pour commencer par parler des vaisseaux Anglais : il est cependant curieux de considérer la nature du droit allégué par les cours de *Petersbourg*, de *Stockholm* & de *Copenhague*, pour s'arroger la domination sur la Baltique : domination dont il n'est fait mention dans aucun traité existant

exiſtant, & dont on n'avoit jamais entendu parler, elles vous diſent : « Que le Dieu tout-» puiſſant a entendu que ces trois puiſſances » domineroient excluſivement ſur cette vaſte » mer ». Les termes de la déclaration diſent expreſſément » Que la nature leur a attribué ce » droit » : Si cette prétention eſt extraordinaire & ſans exemple, la dernière déclaration de l'impératrice de Ruſſie eſt bien plus étonnante ; cette princeſſe oſe y annoncer « un code maritime » qui ſervira de regle pour l'Europe entière ». J'avoue que lorſque ce décret impérial m'eſt tombé pour la première fois ſous la main, j'ai été confondu. J'ai ſenti ſur le champ que la Ruſſie, cet empire ſortant du berceau, à peine compté, il y a quelques années, au nombre des puiſſances maritimes ; cette Ruſſie que les miniſtres nous diſoient être notre amie, notre alliée, étoit diſpoſée, non-ſeulement à nous refuſer des ſecours, mais encore à contribuer à l'anéantiſſement du pouvoir maritime de la Grande-Bretagne. L'impératrice déclare dans ce manifeſte « Que les vaiſſeaux libres rendent libres » les effets qu'ils ont à bord » : elle ne ſe borne pas à établir ce principe en faveur des vaiſſeaux de ſa nation, elle le rend général ; elle invite tous les états de l'Europe, ſoit neutres, ſoit belligérants, à s'unir à elle pour le maintenir, & pour leur

donner l'exemple : elle les informe que pour le ſoutenir efficacement, elle équipe une puiſſante eſcadre!

Au reſte, qui a donné lieu à cette étonnante meſure? l'infraction des traités de la part de la Grande-Bretagne. Par les traités de 1673 & 1674, la Hollande étoit en droit de tranſporter tout ce qui n'étoit pas expreſſément déclaré de contrebande; malgré l'exiſtence de ces traités le commodore a reçu l'ordre extravagant de ſaiſir un convoi Hollandais : cet acte de démence a alarmé la Ruſſie, qui ſur le champ a publié ſon manifeſte, que la Hollande, la France & l'Eſpagne ont accueilli avec toutes les marques de la plus parfaite ſatisfaction : la France n'a pas manqué de ſaiſir cette occaſion de preſſer la confection du code maritime annoncé par l'impératrice, promettant de l'adopter & de s'unir à celle pour l'appuyer: telle eſt la ſituation dans laquelle nous nous trouvons; pas un allié; il nous reſtoit un ami, l'adminiſtration a trouvé le ſecret de rompre avec lui! N'eſt-il pas de la démence la plus conſommée de n'avoir cherché à s'aſſurer quelqu'alliance? L'occaſion s'en eſt préſentée plus d'une fois, plus de deux, plus de quatre fois. Si à la fin de la dernière guerre l'adminiſtration étoit laſſe de ſa connexion avec le roi de Pruſſe; ſi elle eut pré-

féré l'amitié, l'alliance même de la maison d'Autriche, l'occasion de s'en assurer s'est présentée il y a peu d'années : en 1773, époque des troubles de la Pologne, la Grande-Bretagne se fût fait une amie de cette maison, en interposant son autorité; cette démarche eut été agréable à plus d'une puissance Européenne; si l'on eut préféré l'alliance du roi de Prusse, il s'est présenté plus récemment encore une occasion de se la procurer, celle de la mort de l'électeur de Baviere : quelque tems avant cet événement, la France le prévoit avec terreur, elle sentoit combien il pourroit tourner à l'avantage de la Grande-Bretagne, combien la guerre qu'il occasionneroit infailliblement entre les cours de *Vienne* & de *Berlin*, seroit contraire à ses intérêts : quel parti ont tiré nos ministres de cette circonstance ? Ils l'ont laissée échapper comme la première; au lieu de se concilier l'amitié de l'Autriche, ou de renouer avec la Prusse, ils ont trouvé le secret de dégoûter ces deux puissances, ainsi que presque toutes celles de l'Europe; ils ont souffert que la France fût médiatrice entre-elles, & fît leur paix : leur conduite à l'égard de la cour de *Pétersbourg*, a été également coupable de négligence, ils ont laissé échapper une ou deux occasions de se concilier l'amité de cette cour, lors de sa rup-

ture avec la Porte : quel rôle ont-ils joué ? Ils ne ſont point entrés dans les négociations, mais ce dont ils auront peut-être lieu de ſe repentir, ils ont envoyé des vaiſſeaux aux Ruſſes pour leur apprendre comment on obtient & conſerve cette domination des mers, à laquelle ils prétendent aujourd'hui : tels ſont les fruits de la prudence & de la ſageſſe de nos miniſtres, ils ont perdu l'Amérique, la plus belle moitié de l'Empire, & contre la moitié qui nous reſte ils ont ſuſcité toutes les puiſſances de l'Europe : je dis décidément qu'ils ont perdu l'Amérique, parce qu'après ce qui vient de ſe paſſer en Hollande & en Ruſſie, il faudroit être bien borné pour ne pas voir qu'enfin à préſent l'indépendance de l'Amérique eſt conſommée : le nouveau code maritime la confirme de reſte ; la France & les autres puiſſances maritimes, dont il eſt de l'intérêt que l'Amérique ne rentre jamais ſous la domination de l'Angleterre, auront ſoin de la faire comprendre dans le code : or je préviens l'adminiſtration que ce code ne tardera pas à être en force ; que ſi elle ne prend pas promptement quelques arrangemens avec la Hollande, il ſe tiendra bientôt à la Haye un congrès, à l'effet de donner la ſanction de l'Europe maritime à la loi qui établit, que les vaiſſeaux libres rendent libres les effets qu'ils ont à bord.

DISCOURS contradictoire du Vicomte de STORMONT, dans lequel il répond avec détail aux aſſertions avancées par le comte de Shelburne. Il juſtifie les Miniſtres au ſujet de la rupture avec la Hollande & du traité d'alliance avec la Ruſſie que l'on leur reprochoit. Il finit par s'oppoſer à la motion du Comte de Shelburne.

Du même jour.

JE le ferai complettement, j'oppoſerai des faits à des ſpéculations, j'entrerai dans les détails les plus étendus, obſervant ſeulement la circonſpection que m'impoſe mon devoir ſur l'article délicat trop légérement traité par le noble comte, je me garderai bien d'interprêter publiquement les intentions des diverſes puiſſances de l'Europe, ces ſortes d'ouvertures, déplacées en tout temps, ſeroient plus particuliérement dangereuſes dans ce moment-ci; le relâchement introduit dans l'ordre parlementaire, a malheureuſement rendu indiſpenſable une circonſpection ſans laquelle tout ce qui ſe dit dans l'une & dans l'autre chambre, parcourt tous les coins de l'Europe, & ſemble n'être dit que dans la vue de le rendre public : cet abus eſt infi-

niment nuiſible, me paroît ſans exemple, & je ſuis bien perſuadé que ce qui ſe diſoit autrefois dans le ſénat de Rome, ne ſe divulguoit pas comme tout ce qui ſe paſſe dans le parlement d'Angleterre. Au reſte, ayant égard à ces conſidérations particulieres que l'on ne devroit jamais perdre de vue, pour répondre aux aſſertions du noble comte, j'entrerai dans les éclairciſſemens qui, de leur nature, ne peuvent être dangereux à l'égard de la Hollande, & des diſpoſitions dans leſquelles le noble comte ſuppoſe cette république; il faut remonter à l'époque & aux motifs des traités, objets de la diſcuſſion actuelle; en jettant les yeux ſur celui de 1674, il eſt aiſé de voir que, fondé ſur des obligations réciproques, il avoit pour objet l'avantage mutuel des deux nations: la Hollande étoit alors en guerre avec la France; il fut convenu que toutes les fois que la Grande-Bretagne ſeroit attaquée par cette derniere puiſſance, ou ſeroit en guerre avec elle, la premiere lui fourniroit un certain ſecours ſtipulé & ſpécifié, ſelon l'origine & la nature de la guerre, qui rendroit exigible l'effet de cette ſpéculation: depuis cette époque nous avons ſouvent demandé ce ſecours, & jamais nous n'avons reçu de réponſe ſatisfaiſante: lorſque nous n'étions encore en guerre qu'avec l'Amérique,

la Hollande nous répondit que le *caſus fœderis* n'exiſtoit point : engagés enſuite comme dans une triple guerre contre la France, l'Eſpagne & l'Amérique, nous avons dit pour le coup que le *caſus fœderis* exiſte, ou il n'exiſtera jamais ; car enfin l'attaque de *Gibraltar*, l'apparition de la flotte Françaiſe dans la Manche, & quantité d'autres circonſtances de notoriété également publique, ſont préciſément de ces actes d'hoſtilité ſpécifiés dans le traité dont nous avons à diverſes repriſes, reclamé l'exécution: il faut obſerver que comme de notre part, ce traité avoit été religieuſement obſervé, nous avions acquis le droit d'exiger la même fidélité; qu'en formant une demande ſi juſte, nous avions d'ailleurs occaſion de nous plaindre de ce qu'en oppoſition à un article ſecret de ce même traité de 1674, les états généraux fourniſſoient à nos ennemis des munitions navales, notre demande étoit en conſéquence accompagnée de remontrances ſur ce dernier objet: qu'ont répondu les Hollandais & à la demande & aux remontrances ? La faction Françaiſe ſe trouvant malheureuſement prépondérante, non-ſeulement ils ont continué de fournir à nos ennemis des munitions, en ſorte que nous apprîmes qu'une flotte de ces navires alloit directement à *Breſt*, ſous l'eſcorte du contre-

amiral comte de *Byland* : le commodore *Fielding* fut chargé d'arrêter ce convoi : & ce qui prouve que ce coup que l'on appelle *téméraire*, étoit justifié, & par la nécessité & par le droit, c'est que les Hollandais eux-mêmes craignirent de se compromettre en mettant sous la protection de leurs vaisseaux de guerre les navires chargés de bois de construction : ceux-ci prirent séparément la route de *Brest*, où ils arrivèrent. Or, il ne faut point confondre les objets, ces procédés étrangers ne sont point les procédés de quelques négocians, ce sont les procédés de l'état : vous savez, milords, à quel point l'esprit d'entreprise, l'espoir & la soif déréglée du gain, caractérisent les négocians Hollandais : vous savez qu'il n'en est point au monde qui, pour satisfaire cette avidité du lucre, courussent d'aussi grands risques qu'eux : personne n'ignore que le maréchal qui prit Berg-op-zoom, déclara ouvertement qu'il avoit acheté à Amsterdam la poudre qui avoit réduit cette place ; que dans une autre circonstance, la Hollande étant en guerre avec l'Espagne, des marchands Hollandais entreprirent de fournir un certain nombre de vaisseaux de guerre au roi d'Espagne ; mais ici ce n'est pas à des marchands particuliers que nous avons à faire, c'est aux états-généraux des Provinces-unies, & en vérité il faudroit que la

Grande-Bretagne fût bien humiliée, fût tombée bien bas, il faudroit que ſes miniſtres euſſent bien mérité les reproches que l'on ne ceſſe de hazarder contre eux, qu'ils manquaſſent non-ſeulement de ſageſſe, mais même de ſens commun; qu'ils fuſſent timides, puſillanimes, lâches à un point extrême, à un degré honteux, s'ils euſſent ſouffert, ou s'ils pouvoient ſouffrir que la Hollande fournît à la France tout ce que l'on entend par les nerfs de la guerre; s'ils n'euſſent pas cherché à diminuer du moins l'énergie de ces nerfs; s'ils n'euſſent pas enfin tiré parti de l'avantage local de leur pays, qui les mettoit à portée d'empêcher que des approviſionnemens deſtinés à la marine des ennemis de ce même pays, n'entraſſent dans leurs ports! & c'eſt parce qu'ils ne ſont pas ſouillés de cette infâmie qu'un noble comte leur reproche une témérité impardonnable: il les blâme d'avoir attaché aux mains de la Hollande le poignard dont elle alloit armer le bras de la France déja levé & prêt à le plonger dans le ſein de ma patrie; car enfin on ne peut ſe diſſimuler que l'intention avouée de la France eſt de détruire la puiſſance maritime de la Grande-Bretagne: je demande, milords, ſi ces miniſtres tant décriés ont eu tort, du moins dans le cas dont il s'agit? Si l'on peut raiſonnable-

ment ou décemment leur reprocher d'avoir empêché que la Hollande ne continuât de se dire l'alliée de la Grande-Bretagne, de jouir des priviléges, de tous les avantages de cette alliance, tandis que tout ce qu'elle pouvoit faire dans le genre auxiliaire, étoit tourné au profit de la France. Certainement ils ont fait leur devoir, il n'étoit pas possible de tenir une autre conduite avec un peuple qui, loin de régler la sienne sur les articles positifs d'un traité solemnel, loin de se comporter en allié, ne s'est pas même renfermé dans les regles que le droit des gens & la bienséance prescrivent aux puissances neutres; car enfin en quoi consiste la neutralité? Quelle est l'idée que présente ce mot dans son acception politique? Une puissance qui se déclare neutre, déclare aux yeux de l'univers, non-seulement qu'elle ne prendra pas les armes pour ou contre, mais encore qu'elle ne prendra aucune part à la guerre, qu'elle n'aidera aucune des puissances belligérentes : la Hollande s'est-elle conformée à ces principes simples, qui seuls peuvent constituer la neutralité? Non-seulement elle s'en est écartée, ses écarts ont été de véritables actes d'hostilité; je puis poser en fait sans craindre d'être contredit, que les secours qu'elle a fournis à la marine Française, nous ont été dix fois plus nuisibles que ceux auxquels

elle se trouvoit engagée envers nous par traité, ne nous eussent été utiles : par conséquent, si les ministres n'eussent pas cherché à interrompre cette communication pernicieuse entre nos alliés apparens & nos ennemis ouverts, c'est alors qu'ils eussent mérité, non-seulement la plus âpre censure, mais même le châtiment le plus exemplaire. A l'égard de la déclaration consignée dans la gazette du 18 avril, elle n'est pas à beaucoup près conçue en termes si décisifs qu'on affecte de le croire; si le noble comte veut bien la lire encore, il remarquera que dans toute sa teneur, elle laisse aux états-généraux les moyens de renouer avec la Grande-Bretagne, s'ils le jugent à propos : dans ce dernier cas, je suis prêt à convenir avec le noble comte que nous devons les recevoir à bras ouverts, & resserrer les nœuds d'une union nouvelle le plus étroitement qu'il seroit possible.

Je passe actuellement à ce qui concerne la Russie, je me suis trouvé dans le cas d'être consulté sur les avantages qui résulteroient pour la Grande-Bretagne d'une alliance avec la cour de Pétersbourg; j'ai toujours & uniformément répondu qu'ils seroient infinis, que l'on ne pouvoit trop cultiver l'amitié de cette cour, que j'ai constamment regardée comme l'alliée la plus naturelle que pût avoir la Grande-Bre-

tagne : ſi cette alliance n'eſt pas cimentée par des traités, du moins il s'en faut de beaucoup que je voie comme le noble comte des diſpoſitions hoſtiles dans la conduite de l'impératrice : pour prouver que la dernière déclaration de cette princeſſe eſt contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, le noble comte allégue l'accueil que la cour de France lui a fait : quant à moi, dans ces démonſtrations de complaiſance je ne vois qu'un de ces actes extraordinaires de la politeſſe qui caractériſe ſi particuliérement le cabinet Français, lorſqu'il eſt de ſon intérêt de les mettre en uſage : la cour de Pétersbourg n'en connoît pas moins, ainſi que toute l'Europe, combien eſt fauſſe l'aſſertion de la cour de France, lorſqu'elle dit que ſa marine obſerve préciſément les réglemens propoſés par l'impératrice ; pour ſe convaincre de la fauſſeté de cette aſſertion, il ne faut que ſe rappeller des faits très-récens, & entre autres choſes, obſerver la conduite que tint la France il y a quelques années, lorſque l'impératrice envoya une flotte dans la Méditerranée. Au reſte, l'impératrice de Ruſſie eſt une princeſſe ſage & juſte ; il n'eſt pas à craindre qu'elle s'écarte des principes qui conſtituent ſon caractère, & qui rapproche d'une manière ſi frappante ſon régne de celui de notre auguſte Élizabeth, l'ornement

de nos annales : il n'eſt ni naturel ni probable qu'elle abandonne ſes meilleurs amis dans ce moment de détreſſe ; il l'eſt encore moins qu'elle s'uniſſe aux ennemis d'une puiſſance à qui elle a tant d'obligations, dont il eſt ſi fort de ſon intérêt de cultiver l'amitié & l'alliance : tel eſt le point de vue ſous lequel j'enviſage notre ſituation relativement à la Ruſſie, je ne cherche point à pallier les choſes ; mais entrer dans de plus grands détails à l'égard des diverſes puiſſances dont le noble comte a interprêté les diſpoſitions, me paroît tout au moins inutile, peut-être même dangereux ; le moyen de ſurmonter les difficultés qui nous environnent, & qui nous écraſent, n'eſt pas de proclamer aux yeux de l'Europe entière, que nous ſommes des eſclaves vendus à la corruption ; que nous n'avons point d'alliés, que nous n'en avons point à eſpérer ; qu'il ne nous reſte plus de reſſources, & que nous ſommes tombés dans un état d'aviliſſement & de découragement qui ne nous laiſſe que le déſeſpoir. Ce n'eſt pas la première fois que ce pays, après avoir lutté contre des calamités paſſagères, s'eſt relevé avec un nouvel éclat : je me flatte qu'il reſte encore aſſez de courage, aſſez d'énergie à la Grande-Bretagne pour renouveller aux yeux de l'Europe le prodige qui l'a plus d'une fois étonnée : ſi j'é-

tois le maître du tonnerre, certainement je le dirigerois contre les ennemis de mon pays ; mais quoiqu'il ne ſuffiſe pas de déſirer des armées & des flottes dix fois ſupérieures à celles qu'on peut nous oppoſer, quoique je convienne que nous ſommes dans un moment de détreſſe alarmante, ſi nous tentons encore les nobles efforts que nous admirons dans nos pères ; ſi nous nous conduiſons avec la fermeté, la vigueur, l'unanimité dont ils nous ont donné l'exemple, je ne doute pas qu'une nation combattant pour ſa liberté, pour ſon exiſtence politique, ne réuſſiſſe à ſurmonter les difficultés de toute eſpèce dont elle ſe voit aſſaillie : je regarde comme ſuperflu d'ajouter que je m'oppoſe à la motion du noble comte.

EXTRAIT d'un discours invectif du comte de RICHEMOND contre les ministres. Il s'élève avec indigation contre la politique complaisante & méprisable, qui vient récemment de soustraire au châtiment, qu'il méritoit, un Russe que l'on avoit trouvé employé à démolir la chapelle de l'ambassadeur de Sardaigne.

Du 19 Juin 1780.

Il en est une que je relève, parce qu'elle est plus récente. Il m'est revenu, & j'ai de bonnes raisons pour le croire, qu'on a surpris en flagrant délit un Russe employé à démolir la chapelle de l'ambassadeur de Sardaigne. Qu'est-il devenu ? On croiroit peut-être qu'il est détenu dans les prisons, que son procès va s'instruire : point du tout ! par une vile & méprisable complaisance pour la cour de Pétersbourg, ce criminel est en liberté, & cela sur un simple mandat d'un secrétaire d'état. Que les Français savent bien mieux venger le droit des gens, lorsque quelqu'un ose y porter atteinte ! l'histoire du comte Horn, condamné par la justice impartiale de ce royaume à périr sur la roue pour crime d'assassinat, & exécuté en place publique, comme

un ſcélérat tel que lui, le méritoit, malgré tous les efforts des puiſſances intéreſſées à lui faire obtenir ſa grace, fait le plus grand honneur aux tribunaux Français. Eh! que diront de nous les étrangers quand ils apprendront que non-ſeulement nous n'avons pas puni le crime, mais que nous avons laiſſé échapper le criminel par un eſprit de lâche adulation, dans l'humble vue de mériter les bonnes graces de la cour de Ruſſie !

SIXIEME

SIXIEME SECTION.

MILITAIRE ANGLAIS.

Discours de M. Shippen, dans lequel il prouve l'inutilité & le danger de la continuation, en tems de paix, d'une augmentation de troupes de terre. On remarque un ton d'ironie, dans la plus grande partie de ce discours.

Du 22 Novembre 1724.

Monsieur l'Orateur, (1).

Je me suis élevé si souvent contre le maintien d'un nombre extraordinaire de troupes de terre en tems de paix, qu'aujourd'hui j'aurois préféré de garder le silence, si déja engagé dans le débat le premier jour de cette session, je n'eusse commencé à m'opposer à la continuation de quatre mille hommes d'augmentation, & si je ne pensois qu'il est de mon devoir de

(1) Peu de personnes ignorent que la parole s'adresse toujours à l'Orateur de la Chambre, dans celle des Communes.

combattre toute propofition qui femble apporter le moindre danger à la conftitution Britannique. J'en demande pardon à ceux qui peuvent être d'un avis contraire, mais la préfente queftion me paroît être de cette nature, & je ne puis me perfuader que l'impofition de taxes multipliées fans néceffité, & que la furcharge de nouveaux fardeaux doivent produire une infenfibilité apathique & une foumiffion fervile : je penfe au contraire, que ces abus doivent réveiller & doubler notre attention, de crainte qu'avec le tems, ils n'acquèrent un droit de prefcription, puis infenfiblement, une confiftance inaltérable.

S'il m'eft permis de confidérer le difcours du roi, comme étant plutôt l'ouvrage de fes miniftres, qu'un édit émané du trône, quoique je fache par l'expérience que cette manière de le définir eft d'autant plus dangereufe qu'elle eft plus parlementaire, j'obferverai cependant dans ce difcours, qu'on n'y demande point l'avis ni l'opinion des communes, que l'on n'y parle nullement du droit éminent, effentiel, imprefcriptible qu'elles ont de lever les derniers publics : mais qu'au lieu de cela, ce difcours prefcrit pofitivement les préparatifs à faire de mer & de terre, pour le fervice de l'année prochaine. Or, n'eft-ce pas-là une méthode inufitée jufqu'ici, de par-

ler ainſi au parlement ? Voilà ce qui doit être abſolument ſoumis à l'examen & à la ſageſſe de cette chambre, le meilleur juge de ſon propre pouvoir & de ſes privilèges.

Il eſt affligeant, monſieur, d'entendre dire dans une ſeſſion & répéter dans une autre, que bien que nous ſoyons dans un tems de paix & de tranquillité (comme on le dit) nous ne pouvons être cependant en ſûreté au-dedans ni reſpectés au-dehors, ſans continuer d'avoir plus de dix-huit mille hommes de troupes de terre à notre ſolde.

Cette manière de raiſonner, directement contraire aux circonſtances, ne cadre point avec notre heureuſe ſituation : elle donneroit à penſer que nous ne pouvons jouir des bénédictions d'un regne proſpère, ſans avoir en même tems à ſouffrir toutes les calamités d'un regne malheureux : ce qui eſt en ſoi une contradiction, & incompatible avec ce que ſe doit à lui-même tout Anglais, je veux dire, de conſerver ſes libertés légales, libertés pour le maintien deſquelles nos prédéceſſeurs jugèrent néceſſaire en parlement, d'interrompre la ligne directe, dans la ſucceſſion de la famille royale.

Ce raiſonnement ſuppoſeroit que la confiance réciproque entre ſa majeſté & ſon peuple

eſt entiérement détruite, qu'il y a défiance d'un côté & déſaffection de l'autre, tandis qu'on ne voit pas de fondement, ni le plus léger prétexte de le croire, tandis que ſa majeſté par ſa réſidence au milieu de nous, l'été dernier, nous a donné la preuve la moins équivoque, qu'elle préfére la proſpérité & le bonheur de ces royaumes à celui de ſon propre domaine d'Hanovre, en même tems, qu'elle a aſſuré pour toujours l'amour de ſes fideles ſujets, par cette nouvelle marque de ſon affection & par cette condeſcendance perſonnelle à leur égard. Par-là ſa majeſté a conſolidé pour toujours au-dedans cette tranquillité dont elle s'eſt même plu de féliciter le parlement avec beaucoup de ſatisfaction.

Cette ſécurité n'a rien à craindre des clameurs de l'Irlande, par rapport à la dernière patente concernant la monnoie : puiſqu'il y a dans ce royaume une armée nombreuſe, ſuffiſante pour réprimer les eſprits remuans, & pour tenir en reſpect les mécontens qui voudroient les favoriſer. Au reſte, ſi pour l'honneur & la ſûreté de notre gouvernement, on jugeoit néceſſaire d'augmenter nos forces de terre, aſſurément ſans avoir recours à l'Irlande, ce royaume eſt en état & prêt au beſoin à les augmenter

de lui-même avec ſes propres troupes. Ainſi tout argument qu'on peut tirer de la préſente queſtion, tombe de lui-même. Cette chambre pourra bien, lorſqu'il en ſera tems, écouter les plaintes de l'Irlande, ſe faire repréſenter la patente, objet de ſes clameurs, & examiner les choſes à fond : car la mauvaiſe adminiſtration de ce royaume a été ſouvent l'objet des enquêtes de la chambre des communes, & ſouvent ces enquêtes ont été fatales à ce qu'il y a eu de grands miniſtres en Angleterre, grande leçon pour leurs ſucceſſeurs ! & que j'adreſſe aujourd'hui à ceux qu'elle regarde. Quoi qu'il en ſoit de l'Irlande, on ne peut rien en conclure par rapport à nous, & l'on ne pourra jamais induire un parlement Britannique à payer un ſoldat de plus qu'il eſt néceſſaire pour notre conſervation.

Actuellement toutes les conſpirations, toutes les rebellions paroiſſent entiérement éteintes autant par la conduite prudente & ſage du gouvernement que par les dernières opérations du parlement, faites à tems. On a revu, compoſé, proportionné aujourd'hui les troupes avec tant de ſoin dans toutes les parties de la nation, qu'il y a lieu d'eſpérer qu'on y laiſſé peu d'officiers ſubalternes qui oſaſſent entreprendre ancore une fois de ſoulever une armée entière

& de la porter à des attentats hardis & extraordinaires (1).

L'église eſt à l'abri de toute crainte, par la plus grande attention qu'on a de n'élever à l'épiſcopat & à toutes les autres dignités eccléſiaſtiques que les ſeuls ſujets du clergé, les plus orthodoxes & les plus ſavans. On a pris pour l'adminiſtration de l'état les mêmes précautions, en n'avançant dans les emplois, les places & les poſtes les plus importants, que les hommes qui en ſont les plus dignes par leur capacité, & les plus inſtruits par l'expérience. Mais bien plus que cela! Nos hommes d'état ont étouffé toutes haines; & aujourd'hui, ils n'ont entre-eux d'autre débat que celui de ſervir à l'envi le roi & la nation, ſans aucune ambition perſonnelle, ſans aucune vue d'amaſſer d'immenſes richeſſes pour eux-mêmes & pour avancer leur famille. Certes, une pareille adminiſtration ne doit avoir nullement beſoin d'être inveſtie par une armée de plus de dix-huit mille hommes de troupes diſciplinées; une pareille adminiſtration ne le ſouffrira point. En un mot, ce n'eſt pas à cette armée à faire parade des grandes merveilles de

(1) Alluſion à Cromwell, qui de ſimple officier d'abord, parvint à ſe rendre, ſous nom de protecteur, le ſouverain de ſon pays, en 1653.

leur miniſtère, d'ambitionner la gloire d'élever notre crédit, d'augmenter notre commerce, & d'aſſurer la proſpérité de la Grande-Bretagne.

Au-dehors les affaires étrangères ne paroiſſent pas moins brillantes que celles au-dedans du royaume ſont proſpères, autant que j'en puis juger ſur la ſimple apparence des choſes ſans être dans les ſecrets de l'état.

Nous ne devons pas avoir d'appréhenſion du voiſinage de la France, qui nous eſt étroitement liée par de bons traités : & j'ai entendu les années dernières, ſoutenir ici, exalter même la bonne foi Françaiſe, autant que je l'avois entendu dépriſer & fronder auparavant dans cette même chambre: nous avons d'ailleurs en France un ambaſſadeur vigilant, politique, adroit & pénétrant, qui avec les bons avis & les inſtructions qu'il reçoit de cette cour, ſaura non-ſeulement avancer nos affaires dans ce royaume, mais y influer par lui-même, mais en diriger le cabinet.

Nous n'avons plus de prétextes de garder ces forces par rapport à l'Eſpagne, comme ſi nous en avions quelque choſe à craindre: ſi cette monarchie étoit aſſez imprudente pour conſerver quelque rancune d'un certain mauvais traitement de la Grande-Bretagne, ſi elle avoit encore quelque reſſentiment de notre glorieuſe

victoire navale ſur ſa flotte (1) dans la méditerranée, le ſujet d'une fameuſe médaille, ornée d'inſcriptions pompeuſes; ſi l'on inſiſtoit ſur la reſtitution de Gibraltar & de Port-Mahon, qui (permettez-moi mon avis) ne pourroient être rendus ſans la plus grande injuſtice & la plus haute infamie pour l'Angleterre; ſi, dis-je, quelque levain de cette eſpèce fermentoit encore dans le ſein de l'Eſpagne, au mépris de nos traités & de nos négociations journalières, nous devons être bien aſſurés cependant que nous n'avons point d'invaſion à craindre de leur *armada*; inſtruits que nous ſommes de la mutabilité de leurs conſeils, de leurs prétentions ſur l'Italie, de la grande diſtance entre l'Eſpagne & l'Angleterre, toutes cauſes qui rendroient impraticable le projet que pourroit avoir cette monarchie de nous nuire & de nous moleſter. Que ſi Philippe par la réſignation de ſa couronne fut pour nous l'année dernière un prétexte plauſible de continuer quatre mille hommes d'augmentation, la repriſe qu'il a faite depuis de cette couronne, doit être aujourd'hui une juſte raiſon de licencier ces troupes.

---

(1) L'*Armada*, flotte Eſpagnole compoſée de 130 vaiſſeaux, avec 50 mille hommes deſtinés à faire une deſcente en Angleterre, & détruite, en partie par une violente tempête, en Juillet 1588.

Les obligations perſonnelles qu'a l'empereur à la Grande-Bretagne, ne lui permettent pas d'entretenir aucun mauvais deſſein contre nous, ſa majeſté impériale n'en aura point *par rapport* au commerce d'Oſtende par la compagnie des indes; ni *par rapport* à ſes nobles efforts pour diſſiper en Allemagne tous les troubles de religion, & pour y étendre le proteſtantiſme dont il s'eſt déclaré le zélé protecteur.

Les Hollandais, nos alliés naturels, ſont prêts au beſoin, à nous prêter des ſecours; & ce n'eſt point leur faute, s'il eſt arrivé quelquefois qu'on s'eſt diſputé *par rapport* aux frais du tranſport des troupes auxiliaires: les Hollandais nous ſont attachés par les liens de la reconnoiſſance pour leur préſervation originelle, par un nœud plus puiſſant encore, celui de leur propre intérêt & de leur ſûreté.

Quant aux deux couronnes du Nord, la Suède & le Dannemarck, elles ont été tour à tour favoriſées de notre protection & de nos bontés. Perſonne ici n'a oublié la fameuſe époque, où 250 mille livres ſterlings, & depuis, quelques autres ſupplémens de finance moins conſidérables furent levés pour cet objet. Nous devons eſpérer en outre, que notre expédition dans la mer Baltique, ſous la conduite d'un brave officier, ici préſent, a dû être auſſi efficace qu'elle a été

dispendieuse ; & que notre flotte a forcé les deux couronnes non-seulement à une réconciliation, mais encore à une soumission absolue à l'égard de la Grande-Bretagne.

Le Czar est occupé à étendre ses conquêtes dans des contrées les plus éloignées ; & si ce que l'on rapporte de son dernier traité est vrai ; que sans égard pour les autres couronnes, ce traité est entiérement à l'avantage de la Grande-Bretagne, nous n'avons rien à craindre de notre nouvel allié ; d'ailleurs trop occupé dans ce moment, pour songer à nous nuire. Enfin, quelque envie qui nous prenne de nous entremettre médiateurs, je ne présume pas que nous soyons liés avec le Czar, pour empêcher la succession à la couronne de Pologne d'avoir son effet, & pour nous mêler d'établir la balance de l'empire de Perse.

Si donc telle est notre situation, florissante au-dedans & au-dehors, pourquoi refuserions-nous de profiter des conséquences heureuses qu'elle nous offre ? Pourquoi craindrons-nous de réduire nos forces de terre ? Pourquoi ne nous débarrassons-nous pas de l'augmentation, du moins de quatre mille hommes, par pitié pour une nation surchargée, & succombant presque sous le faix de la dette nationale ? Ah ! lorsque la tempête aura succédé au calme, lorsqu'un

événement inattendu détruira l'heureuse harmonie de l'Europe, si nous y sommes portés par notre inclination guerriere, ou si nous y sommes obligés par des traités formels, alors il sera tems d'entrer dans la querelle : oui, quand la guerre sera déclarée il sera assez tems de prêter notre secours, soit à ceux dont nous aurons volontairement épousé les intérêts, soit pour remplir nos engagemens, s'ils sont justes & raisonnables.

Un grand politique l'a dit : « Qu'il est plus » intolérable pour une nation de supporter les » plus légères augmentations de taxes en tems » de paix, que de payer les impôts les plus » considérables durant la guerre ». La raison en est simple, la guerre peut devenir avantageuse, se terminer par des conquêtes & de glorieuses acquisitions ; mais une continuation de taxes extraordinaires, sans sujet, ne doit avoir pour but que la misère, & une ruine finale.

Je dois ajouter ici, que je ne serai jamais assez injuste envers le paisible & sage gouvernement de sa majesté, pour attribuer la tranquillité dont nous jouissons à la continuation d'un nombre extraordinaire de troupes, comme de croire encore que la réduction d'une partie de ces troupes feroit cesser cette heureuse sécurité.

Ce feroit là une doctrine aussi dangereuse qu'elle est absurde, par rapport à notre gouvernement intérieur. En effet, si vous admettez ce principe, que ce sont plus de dix-huit mille hommes qui nous procurent la présente tranquillité, & que ces troupes sont absolument nécessaires pour assurer la sécurité du royaume, il s'ensuit que le même nombre d'hommes sera en tout tems également nécessaire, & que le pouvoir militaire deviendra la forme la plus pacifique du gouvernement; il s'ensuit qu'une armée sera le meilleur garant de la paix & de la prospérité de l'Angleterre, & un gardien de nos libertés civiles & religieuses, plus sûr que les loix du royaume. Cette doctrine approfondie, eu égard à la considération & à l'influence que nous devons nous conserver au-dehors dans la balance de l'Europe, est encore absurde & mal fondée; car cette considération, cette influence ne peuvent jamais provenir de l'augmentation du nombre de nos troupes de terre, dans un tems de paix, augmentation que nous ne devons pas regarder autrement que comme une surcharge accablante pour nous-mêmes.

Ces différens avantages doivent plutôt découler de l'heureuse situation de notre île, de nos forces navales, de l'étendue de notre com-

merce & des richeſſes immenſes qui en proviennent, qui nous ont mis en état de ſupporter des guerres longues & diſpendieuſes, & d'entretenir, à la fois, dans un tems où nos alliés manquèrent à y contribuer pour leur quote-part, trois armées conſidérables dans trois différens royaumes; avantages qui nous rendront toujours capables d'obtenir la prépondérance dans la balance de l'Europe, à moins que ſans néceſſité, nous ne nous laiſſions épuiſer par des taxes abſolument inutiles & inſupportables.

Au reſte, ſi l'on ne diminue l'augmentation des troupes que de quatre mille hommes, ſi cette augmentation continue juſqu'à ce que les prétentions de tous les princes de l'Europe ſoient terminées, juſqu'à ce que les intérêts particuliers des différentes nations ſoient conciliés, juſqu'à ce que les réclamations ſur Bremen, ſur Verden ſoient ſatisfaites, & enfin, juſqu'à ce que la forme d'un congrès (1), depuis long-tems l'objet de tant de débats, ſoit unanimement arrêtée & convenue, j'avoue franchement, monſieur, que je ne ſuis pas ſans appréhenſions que la dette nationale, (qui eſt immenſe!) au lieu de diminuer chaque année, chaque jour ne s'accroiſſe; & que nos griefs, (car nous

(1) Projetté pour la pacification de l'Europe.

avons des griefs au milieu de notre tranquillité) au lieu d'être promptement dissipés, ne deviennent éternels, & que nous ne faisions que rêver une félicité dont nous ne jouirons jamais.

DISCOURS du comte D'AYLESFORD, contre le bill proposé pour maintenir en Angleterre une armée nombreuse sur pied, en tems de paix; il fait voir les dangers qu'entraîneroit l'exécution de ce bill, & il en donne des exemples frappans.

Du 24 Février 1732.

JE serai certainement contre une seconde lecture du bill proposé, parce qu'à la première inspection, il ne semble fait que pour maintenir sur pied une armée nombreuse en tems de paix. Or, la chose ne demande pas beaucoup de tems ni de réflexions pour s'appercevoir d'abord, que c'est-là le but du bill qu'on vient de lire; que ce but est absolument contraire aux propres termes de pétition de droit (1), & qu'il entame directement la nature de

(1) *Les pétitions de droit* forment une des conditions de l'accord fait entre le Parlement & la Couronne, sous Guillaume III, vers 1689.

notre conſtitution. Tous les troubles, tous les déſordres qui ont bouleverſé ce royaume, depuis un nombre d'années, ne ſont arrivés que par le moyen des armées ſur pied.

Ce fut, milords, une armée ſur pied qui fit tomber la tête de Charles premier, & qui détruiſit le parlement même qui l'avoit levée. L'armée qui aſſaſſina le pere, rétablit le fils. Ce fut en maintenant une armée ſur pied, que Jacques ſecond s'aliéna les eſprits; & ce fut cette même armée, en qui il avoit mis uniquement toute ſa confiance, qui le détrôna : car ces troupes s'étant jointes au parti oppoſé à la cour, la balance changea contre lui, & le monarque ſe trouva contraint de ſuccomber ſous le reſſentiment, d'un peuple offenſé. Dans ce pays, dans tout pays du monde, milords, où l'on conſerve ſur pied des armées nombreuſes, il eſt évident qu'il en réſulte des maux innombrables & des troubles étranges. En conſéquence je ſerai toujours loin de donner la moindre conſiſtance à tout bill qui paroît tendre en quelque ſorte, à maintenir ſur pied une armée, en tems de paix, dans ce pays.

DISCOURS du duc D'ARGYLE, dans lequel il ſoutient que ce ne furent pas des armées ſur pied qui détruiſirent la liberté des anciens Romains, & que ce ne ſont pas non plus des armées ſur pied qui ont renverſé la liberté des peuples de l'Europe. Il conclut au maintien d'une armée ſur pied en Angleterre.

Du 6 Mars 1733.

JE ne puis comprendre comment il y a des perſonnes qui ont pu parvenir à ſe perſuader que ce ſont des armées ſur pied, qui ont enlevé la liberté à tous les peuples de l'Europe : je n'en vois pas un en Europe, dont la liberté ait été renverſée par des armées ſur pied. C'eſt encore une erreur de le dire des Romains. La liberté fut détruite à Rome, en grande partie, par le luxe & la corruption qui s'y introduiſirent, & qui gagnèrent le peuple, bien avant le tems de Jules-Céſar : & dans ce tems-là même, les armées ſur pied, étoient ſi loin de tenter d'aſſervir la république, qu'elles s'étoient liguées contre Jules-Céſar : mais ce romain qui avoit pour lui une terrible tête, fit ſi bien, que par ſes bonnes manières

manières autant que par la bravoure des ſiens, il vint à bout de l'emporter ſur ſes ennemis, quoiqu'ils euſſent de leur côté des troupes régulieres, & en beaucoup plus grand nombre que les ſiennes.

Quand la République n'auroit point eu d'armée ſur pied, le peuple, la populace de Rome euſſent-ils agi autrement? Tout homme qui auroit eu du courage, qu'on auroit engagé à ſe défendre, eut joint le parti qui lui eut paru le meilleur à ſuivre. Le capitaine qui auroit tiré le meilleur parti de la réunion de ces troupes auroit eu l'avantage, & ſon armée victorieuſe fut venue à bout d'établir le nouveau gouvernement dans la forme & ſur le pied qu'il lui eût plu de fixer.

Il en eſt de même par rapport à tous les autres pays de l'Europe, où le pouvoir arbitraire eſt, ou a été établi pour toujours. Il eſt certain qu'en France, les libertés du peuple ont été renverſées long-tems avant ce qu'on appelle des armées ſur pied. Le plus ancien régiment ou corps de troupes réglées, connu en France, a été le régiment de Picardie, qui ne fut levé que vers la première ou la ſeconde année du regne d'Eliſabeth (1); & l'on ſait parfaitement que

(1) En 1559.

long-tems avant cette époque, la liberté Françaiſe étoit déja entiérement détruite.

Nous ſavons qu'en Eſpagne, ce furent les prêtres qui détruiſirent les libertés du peuple; & c'eſt par le moyen de leur inquiſition que leur gouvernement arbitraire s'eſt maintenu juſqu'ici: avec cette arme terrible d'une juriſdiction ſpirituelle, les prêtres conſervent leur empire ſur le peuple, ſur les princes & ſur les armées tout enſemble.

En Suède, milords, les prêtres s'étoient également, formé une domination abſolue ſur le peuple, mais ce furent des armées qui en affranchirent les peuples. En Dannemarck, ce fut une chambre des communes qui aſſervit les libertés de la couronne: les peuples en ſe livrant eux mêmes, par-là autoriſèrent le roi à augmenter ſon autorité, & à ſe déclarer bientôt lui-même le ſouverain arbitraire & deſpote abſolu ſur-tout le pays.

Ainſi, milords, nous devons reconnoître qu'une armée ſur pied n'a jamais été la première cauſe de la ruine des libertés de la nation dans aucun pays; & en vérité, il n'eſt pas à ſuppoſer que cela puiſſe jamais arriver. Peut-on en effet, ſuppoſer qu'un homme qui a un peu de ſens, qui a un excellent poſte dans l'armée, & les loix de ſon pays pour le protéger,

tant qu'il ſe comporte comme il faut; eſt-il, dis-je, milords, à ſuppoſer qu'un tel homme ira tramer pour ſe ſoumettre de lui-même à toutes les petites fantaiſies, & au pouvoir ſans bornes de qui que ce ſoit? Il doit ſavoir que le véritable honneur, que la vertu, que la ponctualité à remplir ſon devoir, de ce moment ne feront pour lui d'aucun avantage; que ſa vie, ſon état, & tout ce qui peut lui être cher, de ce moment doit dépendre de la ſeule faveur de la cour. Or, perſonne n'ignore que dans ce pays, le véritable honneur & la vertu ſont preſque toujours entiérement ſacrifiés à de faux bruits, à des inſinuations inſidieuſes, à d'indignes accuſations. Eſt-il donc raiſonnable de croire que de braves gentilshommes élevés dans les camps, au milieu des armes, & tout à fait étrangers aux bas artifices & aux viles pratiques, ordinaires aux courtiſans, iront changer ſous quelque prince que ce ſoit, une honorable inſpection ſur leur conduite, & les loix tutélaires de leur pays, contre un eſclavage marqué & une dépendance humiliante? Quant à moi, il ne m'eſt pas poſſible de le ſoupçonner; & par cette raiſon, je ne puis en aucune ſorte, m'oppoſer à ce qu'on maintienne une armée ſur pied dans ce pays.

DISCOURS de M. PULTENEY, dans lequel il découvre le but ſecret de l'Adminiſtration, en demandant une augmentation dans les troupes. Ce but conſiſte à réduire ſeulement cette augmentation, lorſque la paix aura lieu, & à conſerver l'ancienne armée, afin de s'en ſervir dans l'occaſion pour fouler les libertés du royaume. Il conclud à ce que la motion pour l'augmentation des troupes ſoit rejettée.

Du 14 Février 1735.

IL eſt abſolument contraire, monſieur, aux libertés de ce pays, d'avoir ſur pied, en tems de paix, une armée nombreuſe. On parle ici d'une armée de dix-huit mille hommes, qu'il faudroit néceſſairement toujours maintenir dans cette île. Or, voici le vrai motif caché de la motion de ce jour : les membres, auteurs de cet avis, n'ignorent point que, ſi la paix étoit décidée, la nation voudroit inſiſter ſur la réduction de l'armée ; en conſéquence ils font ce raiſonnement : « Augmentons aujourd'hui le nombre des troupes, afin que, lorſque la paix aura lieu, par la ſeule réduction de cette nouvelle augmentation, nous fermions la

» bouche aux *mal-intentionnés* ; (car c'eſt le nom
» qu'ils donnent aux membres de l'oppoſition) ».

Ainſi, monſieur, par ce moyen, nous aurons éternellement une armée de dix-huit mille hommes à notre charge. Comme donc mon opinion eſt que de dix-huit mille hommes de troupes, il y en a au moins dix mille de trop dans le tems de la paix; comme mon opinion eſt encore, qu'une armée nombreuſe ne peut être bonne qu'à rendre le miniſtre maître de fouler les libertés du royaume: mon avis eſt, qu'il faut rejetter avec indignation la motion propoſée.

Quant aux miniſtres, monſieur, ce n'eſt pas la pompe de leurs équipages, mais la ſageſſe & l'habileté de leurs négociations qui peuvent leur aſſurer la conſidération & le reſpect : car un miniſtre ſot, comme celui qui le repréſente dans ſes ſottiſes, ſera tout auſſi ſot & ridicule avec un corps de troupes réglées qu'accompagné d'une ſuite de valets-de-pied : je crains même qu'alors, ſous l'éclat de ſon caſque brillant, les oreilles d'âne ne percent davantage, & ne ſoient plus remarquées, qu'elles le ſeroient ſous une perruque ſimplement poudrée.

DISCOURS de sir ROBERT WALPOLE. Selon lui, la sécurité de la Nation dépend de la tranquillité des peuples voisins; le tems où ils ont la guerre, nuit aux manufactures Anglaises : il seroit à propos de tâcher de contribuer à rétablir la paix entre les Puissances belligérantes ; importance de lever des troupes pour cet objet.

Du 14 Février 1735.

LA prospérité de cette nation, monsieur, ou du moins la sécurité tient à la tranquillité des peuples qui l'avoisinent, s'ils sont en paix, ils tirent beaucoup plus de nos manufactures & consomment davantage que lorsqu'ils sont dans la confusion & qu'ils nagent dans le sang: conséquemment, dans le tems de paix, ils font toujours à nos commerçans des demandes plus considérables : d'ailleurs, tant que dure la paix, la balance de l'Europe est assurée: mais durant la guerre, on ne peut compter sur les événemens qu'elle produit. Voilà pourquoi cette nation plus qu'aucune autre, doit craindre les succès de toute puissance en Europe. Nous ne devons donc point regarder comme une dépense

inutile, celle qui peut contribuer chez les peuples voiſins, à rétablir la paix, à laquelle eſt liée néceſſairement notre ſécurité & notre proſpérité.

La flamme ne nous atteint pas encore, mais notre voiſinage eſt tout en feu: il eſt donc tems de préparer ce qui peut nous préſerver de l'incendie. Or, ces préparatifs ſont une puiſſante flotte & un corps de troupes régulières, bien diſciplinées, & prêtes à marcher au premier mot. Voilà, monſieur, ce qui eſt capable de donner du poids aux conſeils du cabinet de ſa majeſté: voilà ce qui fera faire une ſérieuſe & juſte attention de la part des puiſſances belligérantes, à ce que les miniſtres de ſa majeſté pourront propoſer pour rétablir la paix de l'Europe: car un miniſtre qui montrera un bon corps de troupes prêt à marcher, ſera beaucoup mieux écouté que celui qui n'aura à leur oppoſer qu'un grand nombre de beaux pages & de valets-de-pieds inutiles.

REPLIQUE de M. PULTENEY au Discours précédent. Il soutient que la paix chez les peuples voisins, loin d'être favorable au commerce de l'Angleterre, lui est au contraire très-nuisible ; parce qu'alors ces peuples pouvant cultiver les arts à loisir, se fournissent eux-mêmes des choses qui leur sont nécessaires ; au lieu que lorsqu'ils sont exclusivement occupés par les embarras de la guerre, ils sont obligés de recourir aux manufactures Anglaises.

Du 14 Février 1735.

COMME ce jour est celui des paradoxes, on vient d'en avancer un entre plusieurs, par rapport à notre commerce. L'on nous dit, monsieur, que la prospérité de cette nation dépend de la tranquillité de nos voisins ; & que tant qu'ils seront en paix, ils feront beaucoup plus de demandes à nos fabriquans, & que nos fournitures seront beaucoup plus considérables alors, que s'ils étoient en guerre. Loin que cet axiôme en fait de commerce, ait quelque vraisemblance, je soutiens qu'il est diamétralement contraire à la vérité. En effet, la plus grande partie du produit de ce pays, consiste en choses

néceſſaires à la vie & non de luxe; & par cette raiſon, nos voiſins ont toujours autant conſommé de nos productions en tems de guerre que pendant la paix : car voici la différence de cette poſition.

Lorſque les têtes ne ſont point échauffées ni les bras employés à quelque guerre domeſtique ou étrangère, ils ont le tems de s'adonner à l'agriculture & de s'appliquer aux manufactures en tout genre; ils ont le loiſir de ſonger à tous les arts amis de la paix, & de s'occuper à les perfectionner. Il s'enſuit dès lors qu'ils ſe fourniſſent eux-mêmes, de leur propre ſol, de beaucoup de ces choſes néceſſaires, que durant la guerre, ils ſont obligés de nous acheter. C'eſt ce que prouve la théorie, confirmée par l'expérience. Auſſi, rien n'a-t-il nui davantage à notre commerce, que la culture des arts domeſtiques chez nos voiſins.

Tant qu'a duré, en dernier lieu, la tranquillité de l'Europe, rien n'a fait plus de tort à notre commerce; ſi ce n'eſt tous ces droits accablans ſous leſquels il gémit, que nous nous ſommes impoſés nous-mêmes, avec cette multitude d'entraves, de tracaſſeries, de perquiſitions jointes aux taxes, auxquelles ſont aſſujetris nos commerçans, & ſans quoi ils ne peuvent exporter ni importer leurs marchandiſes.

DISCOURS éloquent du même ſur le danger d'une armée entretenue ſans néceſſité dans un pays libre. Faux prétextes qu'on allegue aujourd'hui, pour en avoir toujours une ſur pied. Exemples effrayans chez les Romains, chez nos voiſins & en Angleterre, qui montrent à quoi l'on s'expoſe. Il conclud que le moment actuel eſt le plus favorable pour diminuer au moins une partie de ces troupes.

Du 23 Février 1735.

MONSIEUR L'ORATEUR,

NOUS avons beaucoup entendu parler d'armée parlementaires, d'armée continuée d'année en année. J'ai toujours été, monſieur, & je ſerai toujours contre une armée ſur pied, de quelque genre que ce ſoit. Sous la dénomination parlementaire, ou ſous tout autre titre, c'eſt pour moi une choſe effrayante : quelque nom qu'on lui donne, c'eſt toujours une armée ſur pied, une armée redoutable. C'eſt un corps puiſſant, ſéparé du corps du peuple : ces hommes ſont gouvernés par des loix différentes ; ils n'ont

point d'autres principes qu'une obéiſſance aveugle, & une ſoumiſſion entière aux ordres de leurs commandans. Les nations qui nous environnent ont été ſubjuguées par ce moyen ; par tout où il y a une armée ſur pied, il n'y a plus de liberté : oui, il eſt impoſſible que le peuple puiſſe jamais la conſerver dans aucun pays où l'on entretient de puiſſantes armées. Nous conduirons-nous d'après les exemples de nos voiſins ? Que leurs malheurs, nous apprennent à fuir les écueils où ils ſe ſont briſés !

Ce n'eſt pas répondre à la queſtion, que de nous dire qu'on ne doit pas ſoupçonner ceux qui ont le commandement, d'avoir envie de nuire à leur patrie. Cela peut être, & je l'eſpere ainſi ; j'ai même la meilleure opinion d'un nombre de braves militaires qui ſont aujourd'hui dans le ſervice ; & je les crois incapables d'une telle baſſeſſe ; mais nous ne ſommes pas certains qu'ils vivront ni combien de tems ils ſeront continués dans leurs commandements. Ils peuvent au premier moment, être forcés de le quitter, & ſe voir remplacés par des inſtrumens du pouvoir deſpotique. D'ailleurs, monſieur, on connoît les paſſions des hommes, & combien il eſt dangereux d'accorder trop de pouvoir à ceux mêmes qui en paroiſſent les plus dignes. Y eut-il jamais une armée plus brave, plus patriotique

que celle de Jules-César ? Y en eut-il une qui eut servi son pays avec plus de fidélité? Ils avoient à leur tête les meilleurs citoyens de Rome, les personnages les plus distingués & les plus recommandables de la république: & ce fut cette même armée qui asservit son pays! Qu'on ne compte pas sur l'amour de la patrie, de la part des soldats, ni sur l'honneur & l'intégrité des officiers : l'exécution des loix militaires est si prompte, & la punition si sévère, qu'il n'y a point de soldat, point d'officier qui osât disputer l'obéissance à son commandant; & on ne les laisse pas à cet égard, consulter leurs inclinations; car si un officier avoit l'ordre de mettre hors de cette chambre son propre pere, il faudroit obéir: il n'oseroit pas hésiter, ou le moindre murmure seroit bientôt suivi d'une mort prompte. Que si un détachement de fusiliers la baïonnette levée, ayant un officier à leur tête, se présentoit à la barre de la chambre, avec ordre de nous demander raison de notre conduite, & pour y commander les vôtes ; je sais bien ce que nous aurions à répondre, & quel seroit notre devoir ? Notre devoir seroit de faire arrêter, & pendre sur l'heure, devant la porte du vestibule, l'officier porteur de tels ordres. Mais, monsieur, je doute fort que la chambre eut assez de courage pour cela ; je doute

même que cette vigueur ſe ſoit jamais rencontrée dans aucune de nos chambres des communes.

Je ne parle point ici, monſieur, de choſes imaginaires : je parle de ce qui eſt arrivé dans une chambre Anglaiſe, des communes, de la part d'une armée Anglaiſe, & non-ſeulement Anglaiſe, mais levée par cette même chambre, mais payée par elle, mais commandée par des généraux qui recevoient de cette chambre même leurs appointemens. N'allons donc pas nous imaginer fauſſement, parce que ces troupes ſeront levées & entretenues par le parlement, qu'elles lui ſeront ſoumiſes. Si cette armée eſt aſſez nombreuſe, ſi elle eſt aſſez puiſſante pour ſe rendre redoutable & pour inſpirer de la crainte au parlement, elle ne lui ſera plus ſoumiſe, qu'autant qu'il ne contrariera point le général qu'elle aura adopté : & dans cette circonſtance, loin que le parlement congédiât l'armée, je craindrois que l'armée au contraire, (comme il eſt déja arivé) ne caſſât le parlement.

Et prenez garde ici, que le parlement, ainſi que l'armée, fut légale ou non, cela ne changeoit rien à l'affaire. Obſervez que cette armée dans ſa manière de penſer, oſa diſſoudre un parlement qu'elle ſavoit bien être légal : que

cette armée avoit été levée & entretenue légalement, & que sa première intention avoit été de s'armer pour cette même liberté qu'elle détruisit ensuite.

Il a été dit bien des fois, que, quiconque est pour la succession protestante, est pour continuer l'entretien de l'armée. Par cette raison-là même, je suis d'un avis contraire. Je sais que ni la succession protestante de la très-illustre maison de sa majesté, ni aucune autre ne peut être assurée d'être stable, tant qu'elle verra sur pied une armée dans le pays. Les armées, monsieur, n'ont point d'égard au droit héréditaire. Les deux premiers Césars, il est vrai, trouvèrent moyen de maintenir leurs troupes dans une certaine dépendance, & ils y réussirent, parce que les généraux & les officiers étoient tous leurs créatures. Mais comment les choses se passèrent-elles sous les empereurs qui leur succédèrent ? Ne les proclamoit-on pas, sans avoir égard aux droits qu'ils pouvoient avoir par la naissance ou autrement ? Un cordonnier, un jardinier, ou tout autre avanturier à qui il étoit arrivé de se distinguer dans l'armée & de gagner son affection, étoit proclamé empereur du monde : & ne peut-on pas dire que c'étoit un pur caprice, une vaine frénésie des soldats qui portoient sur le trône, ou qui renversoient

dans la fange, le prince qui devoit ſuccéder à l'empire ?

On nous dit qu'on ne veut pas continuer l'uſage de ces troupes réglées plus d'un an, ou un nombre d'années déterminé. Combien cette diſtinction eſt abſurde ! A-t-on vu dans le monde, une armée pour un nombre d'années limité ? Et le monarque le plus abſolu tiendroit-il ce langage ? Sous ce prétexte & avec ces ſubterfuges, combien de tems & d'année en année, n'en avons-nous pas conſervé une ? Et ſi elle eſt ainſi continuée, en quoi différera-t-elle de ces armées entretenues chez des peuples qu'elles ſubjuguèrent ? Exactement nous en ſommes venus là. Il eſt donc important pour nous aujourd'hui, de réduire ces troupes ou jamais. Sa majeſté d'ailleurs, nous a aſſurés de ſa propre bouche, d'une profonde tranquillité au-dehors de ſon royaume, & nous ſommes certains qu'au dedans tout eſt également paiſible. Si ce n'eſt donc pas là le moment favorable d'une réduction, & ſi les circonſtances ne nous offrent pas l'heureuſe occaſion de diminuer au moins une partie de ces troupes réglées, nous ne pouvons jamais eſpérer de pouvoir y parvenir. Et cependant c'eſt lorſque cette nation eſt accablée de dettes & ſurchargée d'impôts, qu'on veut qu'elle ſupporte encore le poids accablant &

continuel d'une armée nombreuſe ſur pied; & en même tems que cette nation demeure expoſée aux riſques de voir ſa liberté & ſes privilèges foulés par le premier roi ou miniſtre, à qui il prendra fantaiſie, & qui aura ſoin de diriger à ſon but la conduite de cette armée.

DISCOURS de M. WALTER PLUMER, ſur l'abus de maintenir en Angleterre, un grand nombre de troupes ſur pied, qu'on eſt obligé de louer fort cher aux Princes étrangers.

Du 26 Janvier 1736.

COMME il eſt tout à fait inutile & même abſolument contraire à la nature de notre heureuſe conſtitution, & à la liberté de notre gouvernement de garder dans cette île un grand nombre de troupes de terre; par cette raiſon, quand une guerre eſt prête d'éclater, à laquelle nous devons prendre quelqu'intérêt, nous ſommes toujours forcés de faire venir des troupes étrangères à notre ſolde. Avons-nous toujours eu raiſon de la faire ? C'eſt ce que je n'entreprends point de diſcuter. Mais j'ai toujours obſervé qu'il n'y a point de ſouverain étranger qui voulut

voulût nous fournir des troupes, à moins que nous ne nous engagions à les payer; & de plus, à y joindre un subside, souvent plus considérable que le paiement de ces troupes auxiliaires; & cela, même dans les circonstances où ce prince, par des traités antérieurs, se seroit engagé à nous fournir des secours à ses propres frais; & souvent encore, dans un tems, où ayant plus à craindre les événemens de cette guerre, il auroit à la chose un intérêt plus immédiat que nous-mêmes.

DISCOURS de sir JOHN BARNARD, dans lequel il compare les effets de l'autorité & du commandement appuyé de troupes, dans un pays libre, & dans les pays qui ne le sont point.

Du 3 Février 1737.

IL est à craindre qu'une armée sur pied, n'occasionne plutôt qu'elle ne prévienne les soulèvemens dans un pays libre. Dans tout autre pays, où un officier public a une garde particuliere qui appuie son autorité, il est peu porté à se concilier la bienveillance d'un peuple qu'il méprise, & souvent qu'il opprime. Dans ce dernier cas, s'il y a quelque vigueur dans les

eſprits, infailliblement il doit en arriver des ſéditions; & s'il en arrive, occaſionnées par de juſtes ſujets de plaintes, avec un peu de douceur, & des raiſons, l'on parvient à prévenir tout fâcheux évènement, & l'on vient à bout de faire rentrer le peuple dans ſon devoir. Mais lorſque celui qui commande, eſt à la tête d'une armée, rarement il uſe de tant de précautions; car peu de perſonnes ſe donnent la peine de perſuader, quand elles ſavent qu'elles ont le pouvoir de contraindre.

Quant à un peuple vraiment libre, s'il a des raiſons de ſe plaindre, il veut être ſatisfait; il veut que l'on répare les injuſtices dont il a ſouffert; & parce que c'eſt dans une émeute qu'il s'eſt fait entendre, & d'une manière irrégulière, il ne faut pas pour cela, lui rompre en viſière. Au reſte, ſe ſervir de troupes réglées dans toute occaſion, c'eſt imiter un maître d'école ſévère, qui ignore toute voie de douceur, qui jamais n'a ſu careſſer ni perſuader, & qui ne montre que la férule; un tel pédagogue peut ſubjuguer les eſprits de ſes élèves, mais jamais il ne ſaura les former ni les rendre meilleurs.

DIATRIBE du duc D'ARGYLE, contre le Secrétaire de la guerre. Son pouvoir illimité ne s'est jamais montré plus absolu ni plus ridicule, que dans la derniere levée des troupes. Portrait ironique des nouveaux enrôlés.

Du 9 Décembre 1740.

NOS armées ne connoissent d'autre pouvoir que celui du secrétaire de la guerre, qui dirige tous leurs mouvemens & qui remplit tous leurs vuides sans opposition & sans appel. Mais jamais, milords, son pouvoir ne s'est fait plus remarquer que dans la dernière levée des troupes de la présente année. Non, jamais on n'a vu, d'un côté, l'autorité se montrer plus despotiquement, & de l'autre, les esprits se soumettre plus servilement. Jamais homme ne s'est joué avec plus de légéreté, avec plus de caprice, & du pouvoir de commander, & des postes, & des préférences. Jamais on n'a vu un tyran braver plus ouvertement & avec un mépris plus décidé, les remontrances, les murmures & la censure publique : jamais enfin, on n'a vu un maître distribuer ses faveurs & les rangs à ses esclaves, avec plus de confiance & de sécu-

rité, ſans autre raiſon dans ſon choix & préférences, que ſon libre & bon plaiſir.

Aſſurément, celui qui ſe regarde comme un chef ſuprême & abſolu, qui ne doit compte à perſonne, & qui ne prend pour règles dans toute ſa conduite que ces idées; aſſurément un tel homme ne pouvoit faire dans tous nos poſtes militaires que les plus mauvais choix. Auſſi, milords, nous avons vu tels poliçons, que la veille on avoit tirés du comptoir & de la pouſſière d'une boutique, le lendemain ſe pavaner, tout enflés, ſous le harnois des guerriers: nous avons vu confier des emplois militaires, des places d'officiers, ſans aucun diſcernement; & procurer un rapide avancement, à de vrais grimauds, à des cancres, des imbéciles dont on ne pouvoit rien tirer dans les plus baſſes écoles. La lie, en un mot, de la nation a été exactement ramaſſée, pour compoſer les nouvelles troupes de la Grande-Bretagne; & tout ſujet, qui, à raiſon d'incapacité ou d'infamie, n'auroit jamais pu entrer ſoit au collége, ſoit dans le commerce, a été sûr d'être bien placé par ce grand maître des honneurs, qui pour cela n'a pas beſoin de ſoins ni d'application, & qui eſt au-deſſus de toute cenſure.

Si la pitié & l'indignation ne ſe mêloient par fois, aux éclats de rire, & ne le réprimoient,

ce feroit, en vérité, milords, un fpectacle bien amufant, d'admirer au parc, ces officiers tout neufs, enyvrés de leur fubite élévation, tout fiers fous la cocarde, fe mirer dans leur nouvel écarlate, l'étaler aux yeux du public, fe carrer dans leur nouvel accoutrement; il feroit comique de voir ces guerriers automates, fe plier gauchement aux évolutions de l'exercice : il ne feroit pas moins bon d'écouter les propos excellens de ces nouveaux avanturiers, & fuivre la converfation inftructive & relevée de ces courtauts de boutique & de ces grimes de collège.

Au refte, milords, je profite de la circonftance pour me laver à vos yeux de tout foupçon d'avoir, en aucune forte, contribué par mes avis à ce ramas bien étonnant, en vérité.

DISCOURS du major SCLWYN, dans lequel il repréſente qu'une milice bien diſciplinée procureroit une infinité d'avantages par-tout le royaume, au lieu qu'une armée ſur pied ne peut être que dangereuſe aux libertés de la Nation. Invective violente contre ceux qui, en apparence, paſſionnés pour le bien de l'État, ne font parade de leur patriotiſme, qu'afin de jouer un perſonnage, pour obtenir par-là les premières places dans le miniſtère.

Du 18 Novembre 1746.

LES loix & les libertés dont nous jouiſſons, qui font notre bonheur, nous ont été procurées par ceux de nos ancêtres, qui ne connoiſſoient qu'un ſeul ſyſtême, celui de l'honneur & de la vertu. Un gouvernement qui n'eſt pas établi ſur cette baſe, ne peut ſubſiſter long-tems: il ne mérite pas que perſonne s'en embarraſſe & s'y intéreſſe, pas même ces eſprits dépravés que l'adminiſtration la plus corrompue ne peut ſatisfaire, parce qu'ils ne ſe croient jamais aſſez payés. J'eſpère donc que la préſente ſeſſion ne ſe paſſera pas ſans un bon bill de milice; car une armée ſur pied, même en tems de guerre, n'eſt

pas un objet qui s'accorde avec le génie de cette nation, cette armée fût-elle tenue avec la plus stricte économie ; parce que ce n'est point là notre défense naturelle & qui nous convienne. Je puis avancer d'ailleurs, qu'il ne s'est rien passé depuis un an & davantage, qui la rende plus nécessaire : & puis enfin, quelque formidable qu'elle soit, elle ne peut être par-tout, & encore moins prévenir les révoltes & les soulèvemens, dans un tems, où, à notre honte éternelle, nous avons été battus deux fois par un troupeau de bandits ; & nous l'aurions été infailliblement une troisième, si la présence de son Altesse le Duc (1) ne nous eut pas préservés de ce nouvel échec. Mais une milice bien armée, bien disciplinée, répandue sur la surface du royaume, peut arrêter dans leur naissance toutes les révoltes, sans compter les grands avantages qu'en retireront toutes nos provinces maritimes, où ces miliciens arrêteront le commerce abominable des contrebandiers, sans avoir recours à une pratique plus abominable encore, absolument contraire à notre constitution : je veux dire, de faire exécuter nos loix par la force militaire. L'expérience m'autorise donc à

(2) Le duc de Cumberland. Il s'agit ici de la victoire complette qu'il remporta en Ecosse, sur les rebelles, à Culloden, le 16 Avril 1746.

vous dire, monſieur, que ſi l'on ne prévient pas à tems ce funeſte abus, il ne peut que devenir fatal aux libertés de ce royaume.

La conduite comparée de nos anciens patriotes & de ceux d'aujourd'hui, ou qui du moins oſent en prendre le titre, prouve trop bien, monſieur, la néceſſité qu'il y auroit de faire quelque réforme dans notre conſtitution. En effet, combien il eſt odieux, que l'éloquence, ce bienfait de la providence, qu'elle ne nous a départie que pour la défenſe & pour la conſervation de l'état, ſoit employée pour ſa ruine & pour ſa deſtruction! Il y a des ſupplices élablis contre le traître public, il y en a contre le voleur, contre l'aſſaſſin; & pour le malheur des ames honnêtes, il n'y en a point contre le vil & bas orateur. Je dis, monſieur, qu'il n'y en a aucun contre le lâche, qui, tantôt déploie toute ſon éloquence pour la défenſe de ſa patrie, ſeulement afin, de jouer un perſonnage, & de fixer par-là, toute l'attention publique; & qui, très-peu de tems après, prouve à ſes citoyens qu'il a joués, que lui-même s'eſt proſtitué à la vénalité, & qu'il eſt l'eſclave acheté d'un miniſtre corrompu. Quelle pitié! qu'il faille faire violence à nos loix pour punir, comme ils le mériteroient, des hommes de cette trempe, qui un jour prodiguent les ſarcaſmes les plus amers contre les meſures d'une

administration désastreuse, sans autres raisons que de chercher par ce moyen à en obtenir les principaux rôles, & qui, le jour suivant, sans la moindre réforme dans le système ministériel, poursuivent les mêmes mesures qu'ils avoient rejettées bien loin, avec mépris, & dans les termes les plus emphatiques (1) ! S'il y a, monsieur, un homme d'une espèce aussi basse, je le livre à ses propres remords.

Occultum, quatiente animo tortore flagellum.

---

(1) On est fâché de voir cette belle tirade, dont le tour oratoire, vraiment éloquent, eut été digne de Démosthènes, se terminer par une pure déclamation, qui conviendroit mieux dans la bouche d'un missionnaire, que dans celle d'un membre du Parlement d'Angleterre. Mot à mot : « Assurément, Monsieur, s'il y a ici un homme de cette vile espèce, comment peut-il être exempt de cet *occultum quatiente animo tortore flagellum* ? Pourquoi ne s'attend-t-il pas à tout moment, à être précipité dans le fond de cet exécrable, de ce très-détestable abîme, où le ver rongeur ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais ». &c.

Ce mêlange d'ailleurs qu'on reproche quelquefois à nos parlementaires, du sacré & du profane, de vers d'anciens Poëtes & de passages de l'Ecriture-sainte, est toujours très-ridicule, soit en chaire, soit au barreau.

DISCOURS du colonel CONWAY, dans lequel il remarque qu'on trouve chez tous les peuples des exemples de la discipline & de la subordination dans les armées ; & qu'il n'y a point de contrée dans le monde, où les troupes jouissent d'une liberté plus étendue, que dans la Grande-Bretagne.

Du 7 Février 1750.

QUELQUE idée, monsieur, qu'on ait jamais pu avoir du pouvoir absolu, dans tous les pays on a toujours cru nécessaire de maintenir la discipline & la subordination dans les armées.

Dès l'origine de la république Romaine, les généraux d'armée y avoient un pouvoir absolu & sans bornes sur chaque soldat & sur chaque officier. De leur propre autorité & sans cour martiale, ils étoient absolument libres de les avancer, dégrader, & punir même de mort. Le trait de Manlius, qui fit trancher la tête à son propre fils, parce qu'il avoit combattu sans son ordre, est trop connu pour vous le rappeller ici : & ce n'étoient pas seulement des individus séparés, mais des armées entières, qui se trouvoient soumises à cette sévérité, sous la

seule & absolue autorité de leur général : l'histoire en effet, nous apprend qu'Appius, dans les premiers tems de la république fit décimer & battre de verges son armée, & qu'il fit punir de mort plusieurs de ses officiers, pour avoir fui devant l'ennemi.

Pour moi, je ne crois point qu'il y ait de contrée dans le monde, où les troupes jouissent d'une liberté plus entière, ni d'une assurance plus décidée contre les oppressions que pourroient commettre leurs commandans, que n'en jouissent les officiers & les soldats de la Grande-Bretagne.

DISCOURS de l'honorable T. TOWNSHEND, sur le danger d'introduire dans le royaume des troupes étrangères, qui s'embarrassent peu de nos loix & de notre constitution ; il remarque que ce sont des armées sur pied qui ont bouleversé toute l'Europe.

Du 2 Novembre 1775.

L'INTRODUCTION dans le royaume de troupes étrangères a beau n'être pas contraire à nos loix, il doit résulter de cette introduction, des conséquences très-dangereuses. Un prince mal

intentionné peut dès lors, remplir aiſément de ces étrangers à ſa ſolde, toutes les places frontières, & profiter de la circonſtance, pour renverſer la conſtitution. Il n'y a perſonne qui ne doive faire attention à la tendance que doit avoir naturellement une armée ſur pied, compoſée de troupes étrangères; elles s'embarraſſent peu de vos loix, ne connoiſſent point votre conſtitution, & ne peuvent la reſpecter. Rappellez-vous, monſieur, le trait du ſoldat Hanovrien, détenu à Medſtone, où l'officier commandant dit au premier magiſtrat : *ſi à l'inſtant, vous ne me rendez pas cet homme, j'ai là huit mille hommes armés ; je renverſe ſa priſon & je l'enlève de force.* Voilà, monſieur, quel doit être le langage d'un commandant de troupes étrangères, qui ne connoît pas les loix, & qui s'en ſoucie peu. Des diſputes qui s'élèveront à tous momens, ſe termineront militairement de cette manière. Auſſi, jettez un coup-d'œil ſur toutes les autres contrées de l'Europe, & conſidérez tous les maux effroyables que la ſoldateſque y a enfantés : ils ont, monſieur, bouleverſé de fond en comble toute l'Europe. Voyez la Suède où le roi, avec une armée, a exactement égorgé la liberté Suédoiſe, & ne gouverne qu'avec l'épée. Je pourrois avec raiſon, & très-à propos, obſerver ici, que notre adminiſtration Anglaiſe a

trempé en quelque ſorte dans cette injuſtice, ou du moins, a empêché qu'elle ne fût réparée. Je n'avance pas ceci de mon chef & ſans en être certain; j'ai été à portée de ſavoir de très-bonne part, que l'impératrice de Ruſſie ſe diſpoſant à faire des mouvemens pour rétablir l'ancien gouvernement en Suède, nous nous y ſommes oppoſés, & l'avons menacée de l'en empêcher avec nos flottes, ſi elle vouloit faire quelques tentatives.

DISCOURS Militaire, prononcé par l'un des premiers Officiers du régiment des émigrants Ecoſſois-Montagnards, commandé par le lieutenant-colonel Macleau; après que la bénédiction des drapeaux & la revue de ce régiment eurent été achevées, & que chaque ſoldat eut prêté le ſerment d'uſage.

Du 12 Août 1777.

TOUT homme contracte en naiſſant l'obligation de ſe conformer aux régles que preſcrivent l'honnêteté & l'équité, & nous avons tous dans le cœur la noble ambition de mériter les louanges dues aux actions vertueuſes.

Tandis que des profeſſions moins nobles

ne cherchent à exciter l'émulation que par l'appas du gain ſordide, l'objet que le militaire ſe propoſe, eſt d'une nature ſublime; c'eſt par le courage & l'intrépidité qu'il cherche à gagner l'approbation de ſon ſouverain, la confiance de ſes officiers ſupérieurs, & l'eſtime de ſes ennemis mêmes, en s'aſſurant la reconnoiſſance de ſes concitoyens & l'admiration de la poſtérité.

Quel bonheur peut égaler celui de quiconque parvient à ce degré de gloire! les plus grands hommes n'ont pas cru l'acheter trop cher en ſacrifiant leurs intérêts, leur tranquillité, leur vie même; & il n'eſt pas moins facile aux ſoldats qu'aux officiers de s'immortaliſer, ſoit qu'on les conſidère ſéparément ou comme formant un corps.

Ne voit-on pas conſigner dans l'hiſtoire des nations les plus guerrières, les noms des ſimples ſoldats qui ſe ſont ſingulièrement diſtingués? N'y rend-on pas compte des honneurs & des récompenſes qui ont été le prix de leurs grandes actions?

Quel eſt celui d'entre vous qui ne ſe ſentira pas animé de ce feu divin qui nous porte à nous élever au-deſſus du vulgaire? Quel eſt celui qui n'aura pas l'ambition de tranſmettre ſon nom à la poſtérité?

C'eſt avec la dernière inſtance que l'on recommande aux ſoldats de nourrir dans leurs cœurs la ſoif de la vraie gloire, ſoif auſſi naturelle à cette profeſſion que louable en elle-même; c'eſt elle qui leur faiſant apprécier la dignité de leur état, leur inſpire le goût d'une élégante propreté dans leurs vêtemens, les porte à s'abſtenir de vices bas & infâmes, tels que l'ivrognerie & toute autre débauche crapuleuſe; c'eſt elle qui les rend attentifs à leurs devoirs, braves & toujours de ſang-froid dans l'action, patiens enfin, ſoumis, déſintéreſſés & généreux en toute occaſion; ils s'attirent par ce moyen l'amitié de leurs officiers, ſuivie de mille douceurs, tandis que l'eſtime & la reconnoiſſance de leurs concitoyens leur préparent une retraite douce & tranquille, où ils pourront après s'être couverts de gloire paſſer le reſte de leurs jours dans le ſein de la paix & de l'aiſance; c'eſt dans cette retraite honorable qu'ils pourront ſe rappeller les preuves multipliées de courage qu'ils auront données; en retracer les circonſtances, en jouir encore par le récit, avec quelques-uns de ceux qu'ils ont eu pour témoins & pour camarades; c'eſt alors que la peine & les fatigues étant paſſées, ils ſe verront rajeunir & goûteront des plaiſirs auſſi délicats que paiſibles.

Le devoir & la prudence doivent engager

un ſoldat à prendre le plus grand ſoin de ſes armes & de tout ce qui eſt à ſon uſage ; ce ſont là les inſtrumens à l'aide deſquels il peut s'acquérir la gloire, objet de ſon ambition. Il doit ſe piquer de les tenir toujours propres & en bon ordre, toujours prêtes à ſervir au moment; il y a plus, il eſt de l'eſſence d'un bon ſoldat de porter l'attachement pour ſes armes au point de ne vouloir pas même en être ſéparé par la mort : c'eſt ce ſentiment qui introduiſit parmi les Spartiates l'uſage de revenir avec leurs boucliers, où s'ils avoient été tués dans le combat, ils étoient rapportés en triomphe ſur ces mêmes boucliers. Epaminondas, un des plus grands capitaines dont l'hiſtoire ancienne nous ait conſervé le nom, ſe voyant bleſſé mortellement, n'exprima d'autre crainte que celle de perdre ſes armes avec ſa vie. Les armes des ſoldats Romains peſoient juſqu'à ſoixante livres, & l'on décernoit la peine de mort contre celui qui oſoit en jetter aucune partie.

Mais l'objet principal du reſpect, de l'attention & de l'attachement du ſoldat, ce ſont ſes drapeaux; telle fut toujours l'opinion de toutes les nations guerrières. Les Romains les adoroient & juroient par eux : les perdre étoit une tache infâme que la mort ſeule pouvoit effacer. Nous avons pluſieurs exemples de généraux qui

durant

durant un combat douteux faifoit jetter les drapeaux au milieu des ennemis, fachant bien que leurs troupes redoublant alors de courage, feroient tout pour les fauver.

Quoique nous n'adorions point les drapeaux, cependant l'augufte cérémonie dont vous venez d'être témoins, doit vous convaincre, qu'à tout autre égard, ils font parmi nous ce qu'ils étoient chez les anciens. Ils nous rappellent continuellement le prince au fervice duquel nous nous fommes dévoués, la caufe de la patrie, que nous ne devons jamais abandonner, & l'honneur que nous devons toujours tenir pour facré : enfin, les drapeaux repréfentent tout ce qui doit être cher à un foldat, à leur afpect tout doit s'animer : pour les défendre il ne faut être arrêté ni par le fer ni par le feu, mais répandre jufqu'à la dernière goutte de fon fang; c'eft le devoir du foldat, il eft obligé par l'honneur, par fon ferment même, il devient infâme & parjure, fi jamais il les abandonne, & l'on ne fauroit même en excufer la perte, quand même les accidens qui y donneroient lieu, paroîtroient avoir été inévitables : parce qu'en les perdant, n'importe comment, l'on perd tout. Sont-ils pris ou perdus, les officiers & les foldats ne doivent fonger qu'à les regagner ou à mourir.

On efpere donc que les foldats du régiment

des Émigrans, pénétrés du défir d'acquérir de la gloire, remplis d'une noble émulation, excités par la conduite de leurs compatriotes qui fervent actuellement dans différentes parties de l'Amérique, & fur-tout animés par l'honneur que leurs camarades fe font déja acquis, fe comporteront toujours ainfi qu'il convient à de braves guerriers, & qu'ils ne tranfmettront pas feulement fans tache à la poftérité leurs noms & leurs drapeaux, mais que chacun d'eux en particulier, fe croira obligé de faire quelque action digne de tenir une place dans l'hiftoire.

RÉPLIQUE du colonel BARRÉ à la phrase suivante du discours de lord Germaine, la Chambre ayant demandé aux Ministres un état exact des troupes : « Oui, j'ai dit hier, & » je le repéte aujourd'hui, que l'armée du » général Howe n'est que de treize mille » hommes effectifs ; & celle du général Wasin- » gthon de quinze mille, parce que je ne com- » prends pas dans ce nombre, ni l'artillerie, » ni les officiers, ni les soldats blessés, mais » seulement treize mille hommes ayant le mous- » quet sur l'épaule ».

Du 3 Décembre 1777.

J'AVOUERAI que je n'avois pas l'idée d'une défaite de cette mal-adresse, de cette impudence, de cette bassesse ! est-ce-là le langage d'un militaire ? Jamais un ministre a-t-il osé faire une réponse pareille à la face des communes assemblées ? Ce mot ne doit jamais être oublié, & je me charge de faire en sorte qu'on ne l'oublie jamais : quoi ! exclure de l'état de l'armée l'artillerie & les officiers, parce qu'ils n'ont pas le fusil sur l'épaule ! Est-ce que l'artillerie est inutile dans une bataille, est-ce qu'elle n'a au-

cune part à la victoire ? Eſt-ce que les officiers ſont tranquilles ſpectateurs ? Le noble lord peut avoir ſes raiſons particulières pour voir ainſi, & pour accréditer ainſi cette doctrine : mais elle ne fera pas fortune à l'armée, elle ne réuſſira pas même dans les cercles....... Au ſurplus, comme le noble lord a compris dans les cinquante-cinq mille hommes qui étoient en Amérique, les troupes qui ſont reſtées en Canada, & celles qui ont marché ſous les ordres du général *Burgoyne*, je le ſomme de déclarer à la chambre, ſur ſon honneur, ſi le bruit qui s'eſt répandu concernant l'armée de ce dernier général eſt vrai ou faux.

RÉPONSE de lord GERMAINE au colonel Barré qui l'avoit sommé, à la fin de la réplique précédente, de déclarer à la Chambre, sur son honneur, si le bruit qui s'étoit répandu concernant l'enveloppement de l'armée du général Burgoyne, par celle des Américains, étoit vrai ou faux. Il confirme cette fatale nouvelle.

Du 3 Décembre 1777.

OUI, j'ai trop lieu de le craindre: on a appris de *Québec* que les rebelles s'étant rassemblés de toutes les parties de la nouvelle Angleterre, au nombre de trente ou trente-deux mille hommes, avoient enveloppé le général *Burgoyne* qui s'étoit vu dans la nécessité de se rendre prisonnier avec toute son armée. Je ne puis dire précisément quels sont les termes de la capitulation, parce que ce rapport ne vient pas directement de M. Burgoyne; mais on le tient de quelques soldats de son armée qui se sont échappés, & ont gagné Ticonderago : ils disent en substance, que le général & ses troupes auront la liberté de retourner en Angleterre, à condition qu'ils s'engageront à ne plus servir pendant le cours de la guerre. Quelque fâcheuse que puisse paroî-

tre cette nouvelle, au premier coup-d'œil, je ſupplie la chambre de ſuſpendre le jugement que pourroit porter ſur ce brave officier, quelle qu'ait été l'iſſue de ſon expédition, je dois ſeul en répondre. Le plan étoit ſage en lui-même, il a été conduit avec toute l'habileté, avec tout le courage poſſible; je ſais que le général, en ſe conformant à mes inſtructions, a fait ſon devoir; mais je me flatte qu'on ne me jugera pas moi-même légérement. Je ſuis prêt à rendre compte à la chambre de ma conduite, de mes motifs, de tout ce dont elle deſirera avoir connoiſſance; le défaut de ſuccès ne ſuppoſe pas toujours un défaut de ſageſſe dans le plan, ou d'habileté dans l'exécution, & je prouverai à la chambre, que ſi les informations que j'ai reçues avoient été plus exactes, plus conformes à la vraie ſituation des choſes & des lieux, l'expédition eut infailliblement réuſſi.

INVECTIVES du colonel BARRÉ, outré du ſang-froid avec lequel le lord Germaine venoit de raconter cette malheureuſe cataſtrophe dont il étoit lui-même l'auteur. Il finit par expoſer la bravoure & la généroſité avec leſquelles les Américains ſe ſont conduits dans leurs victoires, & il l'oppoſe adroitement à la poltronnerie & à l'inhumanité qu'on leur avoit ſuppoſées juſqu'alors.

Du 3 Décembre 1777.

GRAND Dieu! qui peut contenir ſa rage ſans indignation, lorſque celui qui a tracé le plan de notre ruine, nous raconte avec ce ſang-froid, la malheureuſe cataſtrophe d'une armée dont il a combiné lui-même la deſtruction! à quoi bon nous dire que la néceſſité ſeule a forcé le général *Burgoyne*, à ſe rendre. Eh! qui de nous en doute? Ne connoiſſons-nous pas tous la bravoure & les talens de cet officier, n'eſt-il pas Anglais, ne commandoit-il pas des Anglais? Doutons-nous que s'il eût reſté à ces braves gens le moindre eſpoir raiſonnable de défenſe, ils n'euſſent tout haſardé juſqu'au dernier moment; mais quel eſt l'homme qui leur a ôté

cet eſpoir, quel eſt l'homme qui a réduit un vaillant officier, d'intrépides ſoldats, à la cruelle alternative de mourir ſans être d'aucune utilité à leur patrie, ou de ſe ſoumettre à l'humiliante loi que leur impoſoit le vainqueur? C'eſt cet homme-là qui mérite ſeul l'animadverſion, qui allume ſeul l'indignation de la chambre. Son plan abſurde, impraticable, étoit non-ſeulement indigne d'un miniſtre de la Grande-Bretagne, mais feroit rougir un chef Indien. Rappellez-vous combien de fois, avec quel patriotiſme je vous ai fait prévoir les conſéquences de ce plan extravagant; je les ai prévues, je les ai prédites! on me répondoit que je parlois en ſtyle de prophête. Eh bien! voilà ma prophétie accomplie...... Je ne ſais de quels termes me ſervir pour exprimer l'étonnement où me jette l'aſſurance avec laquelle le noble lord nous brave; l'indignation dont ſon effronterie me tranſporte, en diſant qu'il ſoumet ſa conduite à la cenſure de cette chambre! Le noble lord connoît-il bien toute l'étendue de ſon crime? Sait-il à quel point cette chambre eſt indignée? Je crois qu'il l'ignore encore, & il ne me convient pas de déterminer à quelle époque préciſe il ne l'ignorera plus..... Oſerois-je prier le comité de vouloir bien prêter un moment d'attention à la conduite des Américains; on leur a prodigué

dans cette chambre toutes les épithètes injurieuſes que la baſſeſſe pouvoit inventer ; on les a appellés poltrons & inhumains. Venons aux preuves ; ils ont forcé un général, auſſi brave qu'aucun de ceux qui aient jamais commandé des bataillons Anglais, à mettre bas les armes. Voilà leur poltronnerie ; au lieu d'accabler les vaincus ſous le poids des fers, ils leur ont donné noblement la liberté ; voilà leur inhumanité. Concluons du moins de ce fait, qu'au lieu d'avoir à combattre une bande d'avanturiers déſeſpérés, qui ne connoiſſent ni foi ni loi, l'expérience nous apprend, que nous avons pour ennemis des hommes de la plus haute bravoure & magnanimité, inſpirés par cet eſprit de liberté qu'on ne ſubjugue jamais.

DISCOURS de M. JAMES LUTTRELL, dans lequel il démontre les désavantages & les calamités de la guerre d'Amérique, fatale en tout sens, & humiliante pour la Grande-Bretagne. Différence des motifs de courage chez les Royalistes & les Américains ; & par la même raison des succès de ceux-ci. Le rôle que jouent les Ministres dans cette circonstance, est bien ridicule.

Du 3 Décembre 1777.

JE saisirai constamment toutes les occasions de témoigner l'horreur que m'inspire cette guerre civile, fondée sur des principes mercénaires & sauvages, guerre qui n'offre pas même une utile paix pour objet ; tant que le ministere & le parlement parleront de soumission sans conditions, toute idée de conquête est une chimere, tous les efforts avorteront. Je ne puis consentir à sacrifier, en donnant mon suffrage, la vie & la fortune de mes concitoyens, pour enrichir & élever quelques favoris, quelques flatteurs qui approchent du trône.

Il est évident que les Américains veulent être libres ; ils préférent la mort à la dépendance.

Toute l'éloquence de Cicéron nè nous persuade pas que l'infortuné *Burgoyne*, que l'on a si mal embarqué, est aujourd'hui victorieux ; que le général *Clinton* est en sûreté ; & que sir *William Howe* a conquis l'Amérique. Cependant on nous représente ce dernier commandant comme une puissante armée ; il ne manque ni d'argent, ni de vaisseaux, ni de troupes : il lui manque du moins une chose pour le consoler dans la défaite, ou pour le faire jouir du fruit de la victoire ; c'est une cause juste ! ce ne sont pas des actes d'injustice & d'oppression qui donneront de la dignité à la Grande-Bretagne, & qui assureront sa gloire.

Les ministres ne se lassent pas d'espérer des succès *importans*, ils ne parlent pas de succès légitimes ; peut-être qu'en agissant d'après des principes honnêtes, on pourroit encore enga- les Américains à renouer avec nous ; mais ceux qui persistent à vouloir la soumission indéfinie, méritent de porter le joug qu'ils veulent imposer à ces peuples libres : est-ce donc pour en venir à une fin si humiliante que l'Américain se console aujourd'hui de la perte d'un ami, d'un frère ou d'un père qui a perdu la vie les armes à la main ; non : l'Américain se dit :
« Il combattoit pour la liberté, c'est pour la
» liberté qu'il est mort : la gloire nous dédom-

» mage de ſa perte, & ſon trépas eſt un
» triomphe ».

Ce ſont des hommes animés de cet enthouſiaſme, qui ont opéré la révolution qui a placé la famille actuellement régnante ſur le trône ; ce ſont des hommes animés de ce noble enthouſiaſme, qui ont obtenu la grande charte : les Américains ont prouvé qu'ils étoient dignes d'être libres, auſſi bien que ces braves *Bretons* : ce qu'ils ont la ſageſſe de demander, c'eſt une grande charte en vertu de laquelle des étrangers prétendent leur impoſer des taxes à mille lieues de diſtance. Si la conſtitution de ce pays étoit conſervée dans ſa pureté, & dans ſa perfection ; ſi la corruption, l'influence de l'or, ou l'abus du pouvoir n'en altéroient pas l'eſprit & n'en éludoient pas les vues, tout le monde la regarderoit comme une des plus propres à aſſurer le bonheur des ſociétés ; je crois donc que beaucoup d'Américains la préféreroient à toute autre conſtitution qu'on pourroit projetter pour eux ; au nombre de ces Américains je ne comprends pas les membres du congrès, je ne comprends pas beaucoup de chefs ambitieux ; peut-être le vertueux Waſington lui-même ne ſe prêteroit-il pas à la propoſition ; mais ſi la conſtitution aſſuroit la liberté de l'Amérique, chaque victoire nous rameneroit quelques

amis puiſſans, au lieu de lâches déſerteurs, d'eſpions trompeurs, & de pilotes dangereux.

Les miniſtres nous diſent que l'Angleterre eſt riche, que l'on peut ſoudoyer des étrangers, continuer la guerre; quel eſt l'Anglais qui voudra céder ſes lauriers à de vils mercénaires pour ménager notre ſang; ſi l'honneur nous appelle aux armes, quel miniſtre oſe nous faire cette humiliante propoſition? D'ailleurs, ces Allemands ne ſont pas à ſi bon marché qu'on veut nous le faire croire, car il faut que vous en payez actuellement la ſolde, & lorſque la guerre ſera finie vous aurez des ſommes immenſes à payer pour ceux qui ne retourneront pas dans leur pays; mais aucun d'eux n'y retournera; je le dirai à la gloire de nos miniſtres, je ne crois pas les Américains capables de donner à leur pays une conſtitution aſſez mauvaiſe, pour que les Allemands ne la préférent pas encore à l'horreur de rentrer dans ces infâmes boucheries où leurs petits tyrans mettroient encore leur ſang à l'enchère.

Voilà donc nos hautes eſpérances remplies par la poſſeſſion de *Philadelphie!* cette ville fut bâtie pour la paix & pour le commerce, non pas pour la guerre; elle eſt ſituée ſur un terrein plat & bas, où l'on ne trouve pas la moindre éminence propre à recevoir une ſeule piece

de canon; il faudra donc dépenſer des ſommes immenſes pour l'entourer d'ouvrages qui puiſſent défendre vos quartiers d'hiver; la ſaiſon, de plus, eſt ſi avancée que l'entrepriſe même de ces ouvrages eſt impraticable. Ce ſera donc une conquête glorieuſe pour ceux qui pourront s'enrichir en conduiſant cette entrepriſe diſpendieuſe, & une calamité de plus pour ceux qui ſeront taxés pour cette nouvelle extravagance; ſi tout cela eſt impraticable, nous nous ſerons emparés de la plus belle ville de l'Amérique, pour la réduire en cendres; & les légions Britanniques ſe ſeront embarquées pour aller ſur ſes côtes, ſe raſſaſier du ſpectacle de villes embrâſées! Nos évêques nous perſuaderont-ils que la fumée qui s'élève des ruines de ces villes, eſt agréable à Dieu, & qu'en ſe répandant ſur les deux hémiſphères elle annonce la dignité, la puiſſance, l'honneur & l'humanité de la nation Anglaiſe? Nos miniſtres lèvent encore la tête, ils ſont prêts à ſceller de leur ſang tous les maux qui ont réſulté de leurs conſeils, & tant que la majorité du parlement les ſecondera, ils parleront bien haut: mais il faut que je leur rappelle une anecdote d'un certain général, homme d'état, c'étoit le comte de *Buſſy*, ſous le régne de Louis XIV. Il deſſina tous les amis qu'il avoit eus à la cour, & plaça

ſur la tête de chacun d'eux une tête d'oiſeau ou de quelqu'autre animal : ſur l'épaule de ſa maîtreſſe, il mit une tête d'hirondelle, & écrivit au-deſſous pour deviſe, *je ſuis le mauvais tems*, faiſant alluſion à ce qu'elle l'avoit abandonné dans ſes malheurs. Que les miniſtres ſe ſouviennent de la tête de l'hirondelle, qu'ils s'en ſouviennent: car ſi j'avois cent langues & l'éloquence d'autant d'orateurs infiniment plus habiles que moi, je manquerois encore de termes, pour exprimer les horreurs, les calamités, la deſtruction qui réſulteront de cette guerre atroce.

Je demande donc, tant que des miniſtres déſeſpérés, dénués de tout ſentiment, conſeilleront à ſa majeſté de continuer cette guerre ruineuſe, n'ayant aucun avantage pour objet, uniquement propre à déshonorer les armes de la Grande-Bretagne, & à épuiſer le plus pur de ſon ſang, je demande, dis-je, quel eſt l'homme de bon ſens qui peut être content de ce qui ſe paſſe, & qui oſe voter la continuation de ces meſures pernicieuſes qui ont déja attiré ſur nous tant d'humiliation, tant de calamités, qui, en un mot, ont ébranlé la Grande-Bretagne juſque dans ſes fondemens.

Un écrivain français qui rend deux fois par mois un compte ſommaire de ce qui ſe paſſe

ici ſous ſes yeux comme ſous les nôtres, croit avoir remarqué que ces débats n'affectent point les miniſtres, qu'au contraire, s'il n'y avoit perſonne qui voulut jouer volontairement le rôle dont ſe chargent les membres de l'oppoſition, ils loueroient à prix d'argent des comédiens pour le remplir. Cet écrivain, lorſqu'il a parlé ainſi, n'avoit pas encore été témoin des ſcènes que la défaite du général *Burgoyne* a occaſionnées. Si les choſes avant cette époque étoient comme il les repréſente, elles ont bien changé de face: & ſans avoir intention d'offenſer perſonnellement le ſecrétaire d'état au département de l'Amérique, nous devons ne pas laiſſer ignorer qu'il avoit abſolument perdu la tête, comme on a pu le remarquer aſſez dans la manière dont il a répondu au ſujet des treize mille hommes au mouſquet ſur l'épaule : depuis il eſt très-agité, & parle enfin de réſignation. Ses collégues ne ſont guères plus tranquilles.

COURTE INVECTIVE de M. FOX, contre la derniere cataſtrophe de l'armée priſonniere, arrivée par la préſomptueuſe incapacité du Miniſtre.

Du 3 Décembre 1777.

JE ſuis heureux d'avoir eu le tems de me remettre un peu, & de n'avoir pas parlé le premier au moment où l'on a communiqué à la chambre, ces fatales nouvelles : ma poitrine étoit ſi oppreſſée par l'indignation, par la rage, que ſi j'euſſe eſſayé de parler, j'euſſe été néceſſairement inintelligible. Une armée de dix mille hommes détruite par l'ignorance méditée, par l'ignorance obſtinée, par l'incapacité du noble lord, crie hautement vengeance: & ſi perſonne ne veut prendre ſur ſoi de demander à l'inſtant que l'on faſſe les recherches néceſſaires ſur les cauſes de cette calamité, j'en ferai moi-même la motion. Quoi ! un brave général, envoyé comme une victime pour être égorgé ; tandis que ſon habileté, ſa bravoure, lui préparoient des moiſſons de lauriers, s'il n'eût été dirigé par un ſot étourdi (Ablunderer). C'eſt un ſpectacle trop révoltant pour l'humanité : on n'en

ſupporte pas tranquillement l'idée : On a trompé le général, on lui en a impoſé ainſi qu'à la chambre : ſes ordres portoient de ſe rendre à *Albany*, où il devoit attendre ceux du général *Howe* & co-opérer avec lui ; mais le général *Howe* n'en ſavoit pas un mot ; il s'étoit porté dans une autre province, & avoit laiſſé le malheureux *Burgoyne* ſe tirer d'affaire comme il pourroit, dans un pays où la nature préſentoit à chaque pas des obſtacles invincibles. Le noble lord eſt coupable au premier chef, puiſque c'eſt lui qui s'avoue l'auteur de cet abominable plan. Tous ceux qui ont voté pour la guerre & qui l'ont ſecondée par leurs ſuffrages, ſont moins coupables ſans doute, mais ils le ſont infiniment.

DISCOURS du gouverneur POWNALL, sur l'oppoſition qu'on devroit mettre au ſervice des Sauvages Indiens, dans la guerre, parce que leur manière de combattre eſt abſolument féroce.

Du 6 Février 1778.

PERSONNE n'eſt plus éloigné que moi de ſe ſervir dans nos armées de ſauvages Indiens, perſonne ne peut en avoir une horreur plus décidée, parce que perſonne, (du moins dans cette chambre), n'a été plus à portée que moi de les connoître, comme je l'ai fait durant la dernière guerre. Cette horreur que j'ai de leur ſervice ne provient pas des preſtiges d'une imagination échauffée, elle vient de faits que j'ai vus. Il n'y a point de ruſes, point de machines de guerre à craindre, point d'inventions infernales comme leur ſervice en guerre avec des nations civiliſées. Que devons-nous donc penſer, quelles doivent être nos ſenſations, lorſqu'on les emploie dans une circonſtance, où de part & d'autre c'eſt une même nation, où des deux côtés ce ſont les membres d'une même famille, dans une guerre entre nous & nos frères ?

Chez les nations civiliſées, des ſentimens

mutuels d'humanité, & un esprit d'honneur ont défini des droits, & prescrit des loix même à la guerre : ils ont mis des bornes au carnage, & fixé des limites aux actions les plus sanglantes & les plus meurtrières : c'est dans les guerres les plus acharnées, ce qu'on appelle les droits de la guerre, *Jura belli*, que les nations civilisées ont généralement presque toutes adoptés. Chez les Sauvages, au contraire, la guerre au lieu d'être un combat de raison, & de pouvoir réglé, retenu par des sentimens d'honneur & d'humanité, n'est qu'un déchaînement de passions atroces, de vengeance & de la soif du sang; c'est proprement un combat de haines, *certare odiis*; c'est un ravage & une dévastation universelles, jusqu'à une entière destruction. Au lieu de donner des loix à la guerre, *jusque datum sceleri* : c'est lâcher la bride à tous les emportemens féroces de rage & de vengeance; c'est autoriser les atrocités les plus inouies.

LETTRE du général JOHN SULLIVAN au général Pigot, dans laquelle il se plaint de la manière atroce dont la Grande-Bretagne fait la guerre ; & il lui demande quel sort doivent attendre des prisonniers qui ne faisoient aucun service militaire, qu'on n'a pas pris les armes à la main.

Du 4 Juin 1778.

MONSIEUR,

LES représentations multipliées que me font les familles désolées des personnes qui ont été prises par vos troupes le 25 du mois dernier, m'engagent à vous écrire à ce sujet.: comme ces personnes ne faisoient aucun service militaire, comme on ne les a point prises les armes à la main, je ne puis concevoir ni par quel motif on les a arrêtées, ni à quelles conditions on peut obtenir leur liberté.

Si la guerre que nous fait la Grande-Bretagne eût été fondée sur la justice; si vos troupes dans leurs excursions se fussent bornées à détruire nos bateaux, à faire avorter nos opérations militaires, sans détruite en pure perte des villes dénuées de défense, brûler des édifices consacrés à la divinité, piller & insulter des

habitans innocens, arracher à leurs paisibles demeures, des hommes sans armes qui n'offensoient personne, une expédition pareille eût pu briller de quelqu'éclat ; mais la cruauté sauvage qui la caractérise, l'obscurcit ; elle porte l'empreinte éternelle du deshonneur.

Dans la dernière lettre que vous m'avez écrite, vous me disiez que suivant votre opinion, les habitans de l'Amérique en général pensoient plus favorablement que je ne paroissois porté à le faire, des vues & des intentions de la Grande-Bretagne. Monsieur, si la cruauté sans exemple à laquelle vos troupes se sont livrées depuis le commencement de la querelle, toutes les fois qu'elles ont eu un petit avantage ; si le traitement inhumain, & sans exemple fait aux prisonniers que le sort de la guerre a mis en votre puissance, n'avoient pas suffisamment convaincu les habitans des Etats-Unis qu'ils n'avoient rien à attendre de votre nation, que la continuation des mesures tyranniques & cruelles qui ont rendu leur séparation forcée, la conduite des troupes que vous commandez, eût porté cette conviction au point de la certitude infaillible.

Les Américains n'ont pas encore fait usage du droit de représailles ; l'humanité a été le caractère distinctif de leur conduite, même de-

puis qu'ils ont ſu qu'on attribuoit leurs menagemens délicats à une baſſe timidité ; mais s'il *eſt* jamais excuſable de méconnoître les loix que preſcrit cette humanité, c'eſt néceſſairement lorſque la vigilance de ceux que l'on a cru envahir, a réuſſi à faire tomber dans le piege ces deſtructions implacables. Il viendra peut-être un jour où les Américains, indignés d'être l'objet de tant d'injures accumulées, las de donner des preuves de cette même humanité, dont la récompenſe conſtante a été la cruauté & l'inſulte ; déſeſpérant de mitiger les horreurs de la guerre, en perſévérant dans la pratique d'une vertu que leurs ennemis paroiſſent avoir bannie de leur ame ; & faiſant tout-à-coup uſage du droit de repréſailles, prouveront aux Anglais qu'ils ſe ſont trompés ſur les motifs de la clémence Américaine, & qu'ils ſe ſont trop long-tems fait un jeu d'une douceur qu'ils ne méritoient pas. Si cet événement arrivoit jamais, les malheureux qui en feront les victimes, devront en accuſer les officiers qui commandent les troupes Britanniques dans ces contrées, & dont la conduite peu meſurée, a d'abord aliéné l'affection que les Américains conſervoient pour votre nation, les a forcés enſuite à déſavouer leur allégeance envers votre ſouverain, & a fini par

rendre les actes de représailles indispensables de leur part.

Je ne vous eusse point écrit à ce sujet d'une manière aussi circonstanciée, si je n'eusse observé dans la gazette de *Newport*, que la conduite des troupes employées dans la dernière expédition a reçu votre approbation & vos remercimens les plus marqués. Si vous voulez bien m'écrire quelques mots (une ligne) pour me faire savoir à quelles conditions on peut obtenir la liberté des malheureux dont il s'agit, vous obligerez infiniment, Monsieur, votre &c.

RÉPONSE du général PIGOT au général Sullivan : il lui marque que, ſuivant les loix du pays, tout homme au-deſſus de ſeize ans, & au-deſſous de ſoixante, étant obligés de ſervir, les Américains dont il lui parle ne peuvent avoir été pris que les armes à la main, ou qu'au moins ils devoient avoir ſervir antérieurement, & que par conſéquent ils doivent être échangés pour autant de ſoldats.

Du 4 Juin 1778.

MONSIEUR,

J'AI reçu votre lettre très-extraordinaire, & comme vous ne me demandez que quelques mots de réponſe, pour vous faire ſavoir à quelles conditions les priſonniers faits le 25 du mois dernier, peuvent être relâchés ; il eſt inutile de vous cauſer l'embarras de lire une replique aux autres parties de votre lettre.

Il vous plaît de dire que vous ne pouvez pas conjecturer à quelles conditions on peut obtenir leur liberté : il n'eſt pas poſſible que vous ignoriez que par les loix de ce pays, tout homme au-deſſus de ſeize ans, ou au-deſſous de ſoi-

xante, eſt obligé ſous des peines ſévères de ſervir comme ſoldat; qu'ils ont des officiers généraux chargés de les conduire toutes les fois qu'ils ſont appellés; & je ne doute pas que pluſieurs de ces mêmes perſonnes que vous appellez des habitans paiſibles, n'aient récemment marché pour ſervir lors de l'invaſion que le général *Spencer* avoit projettée contre cette île; dans ce cas-là, je ne vois pas pourquoi ces priſonniers ne ſeroient pas échangés pour autant de ſoldats ou de gens de mer; quiconque parmi eux ſe trouvera être au-deſſous de ſeize ans & au-deſſus de ſoixante, ſera mis ſur le champ en liberté, ſans échange lorſque vous l'aurez déſigné. Si cette propoſition vous convient, je ſuis prêt à faire l'échange ſi-tôt qu'il vous plaira; mais dans le cas où vous ne l'approuveriez pas, je ſuis fâché de vous apprendre que n'ayant pas en mon pouvoir les moyens de traiter les priſonniers auſſi bien que je deſirerois de le faire, je me verrai dans la néceſſité, à la première occaſion qui ſe préſentera de les envoyer à *New-York*, où l'on en prendra plus de ſoin, où ils auront plus d'eſpace: je voudrois pouvoir ajouter que leur échange y ſera plus aiſé à arranger.

Je ſuis, Monſieur, votre, &c.

PLAINTE très-vive du général BURGOYNE exprimée au ſujet de la diſtinction humiliante que faiſoit M. Jenkinſon, nouveau miniſtre de la Guerre, lorſqu'en préſentant à la Chambre l'état des forces de terre & de mer, il compta trois cent mille hommes effectifs, NON COMPRIS, ajouta-t-il, LES PRISONNIERS, EN CONSÉQUENCE DE LA CONVENTION DE SARATOGA. Il en prend occaſion de ſe plaindre de lord Germayne, & il finit par prier la Chambre d'ordonner une enquête ſur la conduite de la guerre, tant pour ſa propre juſtification, qu'afin d'amener l'éloignement du Miniſtre qui s'en eſt mêlé.

Du 11 Décembre 1778.

VOILA donc une armée auſſi brave que l'ait pu être aucune de celles qui ont ſervi ce pays, expoſée aux dédains, aux humiliations marqués, parce que ſon général n'a pas été heureux: ce traitement m'affecte plus ſenſiblement que tous ceux que j'ai reçus perſonnellement, plus que les cruautés & les diffamations dont je ſuis redevable aux miniſtres. Trente officiers de cette armée ſont actuellement en Angleterre; de ce

nombre plusieurs ayant été échangés, sont par conséquent libres de servir en Amérique ou ailleurs : pourquoi ne leur permet-on pas de recruter? Pourquoi les colonels & les lieutenans-colonels sont-ils ainsi privés de l'addition qu'apporteroit à leur paie cette augmentation faite dans les corps qu'ils commandent ?

Comme membre du parlement, je donnerois volontiers ma voix en faveur de la motion (cent soixante mille hommes de troupes de terre, demandés par le sieur *Jenkinson*) : mais comme immédiatement après, on va faire une seconde demande de plus de trois millions sterlings pour l'entretien de ces troupes : avant de voter, je serois bien aise de savoir qui commandera l'armée en Amérique : qui aura en Angleterre la conduite de la guerre ? D'une part il passe pour constant que *sir Henri Clinton* a demandé son rappel, parce qu'on ne lui a pas envoyé les renforts qu'on lui avoit promis : de l'autre, je prends sur moi d'assurer à la chambre que si le même ministre continue d'être chargé du département de l'Amérique ; les armes de sa majesté n'auront jamais de succès dans ces contrées : la preuve en est, qu'il n'est pas un officier qui ait agi sous les ordres de ce ministre sans s'être dégoûté ; les uns sont revenus, les autres ne forment qu'un vœu au monde, celui de revenir

le plus vîte possible. En général, mon opinion est que nous n'avons pas assez de troupes dont nous puissions nous passer ici, pour faire en Amérique une guerre offensive. Je finis par prier la chambre d'ordonner une enquête sur la conduite de la guerre, il en resultera un double effet : je serai justifié, & la nécessité de mettre à l'écart le ministre qui s'en est mêlé, paroîtra évidente.

REPLIQUE de lord GERMAYNE au général Burgoyne, dès que la Chambre demandera une enquête sur sa conduite, il est tout disposé à la satisfaire ; & il déclare que tant qu'elle le jugera digne d'occuper sa place, il la conservera, & qu'il ne la quittera que dans le cas où on prendroit le parti de renoncer à la guerre d'Amérique, ou de reconnoître son indépendance.

Du 11 Déccembre 1778.

JE suis fâché de remarquer que quelque puisse être l'objet des délibérations de cette chambre, l'honorable membre ne se lève jamais que pour parler de ses propres affaires, & pour m'accuser : tout ce que je puis dire, c'est que lorsque l'on

jugera à propos de demander une enquête sur ma conduite, je seconderai volontiers la motion : je ne desire l'honneur d'occuper le poste qui m'est confié, qu'autant qu'il paroîtra que je suis de quelqu'utilité à mon pays ; & si je ne pensois pas que la majorité de cette chambre me croit digne de le remplir, je ne voudrois pas rentrer chez moi avant d'avoir résigné les sceaux entre les mains de sa majesté ; mais tant que je ne serai pas convaincu que la chambre desire cette démarche de ma part, je donnerai peu d'attention aux clameurs de la malignité & de l'envie : il est un autre cas dans lequel je ne garderois pas ma place un instant (je crois que le moment demande cette déclaration de ma part), c'est celui où l'on prendroit le parti de renoncer à la guerre d'Amérique, ou de reconnoître son indépendance.

DISCOURS de M. FOX contre le projet de continuer la guerre. Reſſemblance frappante des ſommes & des armées conſidérables de Xerxès & de celles de la Grande-Bretagne, devenues inutiles devant leur ennemi. C'eſt contre la France qu'il faut les diriger, au lieu de ſemer la diviſion ſur nos flottes & ailleurs. Retirer nos troupes de l'Amérique, ce n'eſt pas reconnoître ſon indépendance.

Du 11 Décembre 1778.

JE ne penſe pas que nous puiſſions jamais y ſupprimer (dans l'Amérique) la rebellion; je ne ſais, mais il y a quelque fatalité attachée à cette guerre qui la rapproche beaucoup de celle que *Xerxès* fit jadis à la Gréce; ce qui contribue infiniment à rendre cette reſſemblance frappante, eſt celle qui ſe trouve entre le miniſtre qui préſide parmi nous au tréſor, & celui du prince Perſan qui eût pu tenir ce langage: j'ai promis de conſtruire un pont ſur *l'Helleſpont*, je l'ai conſtruit: j'ai promis de faire paſſer vos vaiſſeaux ſur le mont *Athos*, j'ai fait paſſer vos vaiſſeaux ſur le mont *Athos*: j'ai promis de fournir à votre armée toutes les choſes néceſſaires,

votre armée n'a manqué de rien. Cependant cette armée d'environ deux millions d'hommes se consuma ; la Perse se vit dépeuplée les ressources de cet empire furent épuisées, & la Gréce conserva son indépendance ! Entretenir une armée en Amérique, c'est de propos délibéré laisser subsister un poids énorme sous lequel la nation se trouve en état de souffrance ; que l'on s'y prenne comme on voudra, on ne réussira jamais à subjuguer un peuple épris d'enthousiasme pour son nouveau gouvernement : ce n'est pas contre les Américains qu'il faut employer nos armées ; chargez-les de quelques expéditions importantes contre les possessions de la France ; c'est-là que vous réduirez l'Amérique, ce n'est pas sur son territoire, c'est sur celui de la France que vous pouvez la vaincre : mais comment s'y prend l'administration pour punir les insultes que nous recevons tous les jours de notre ennemi naturel & invétéré ? tandis que nous avons besoin d'unanimité & du développement de toutes nos forces, les ministres sément la division sur nos flottes ; ils exposent à une procédure criminelle un homme dont ils connoissent l'innocence, & cette procédure étrange porte sur l'accusation la plus frivole & la plus injuste ! ce n'est pas-là le moyen de vaincre, & cependant nous n'avons gueres qu'une alternative, vaincre ou cesser d'être un peuple libre ;

libre; mais par le mot générique vaincre, il ne faut pas entendre que nous ferons la guerre à l'univers; je vais exposer en deux mots, sous quel point de vue j'envisage notre situation présente : premiérement, il ne faut pas confondre les objets, il ne faut pas établir en principe, que retirer nos troupes de l'Amérique septentrionale, ou reconnoître l'indépendance de l'Amérique septentrionale, est la même chose: on peut parfaitement retirer les troupes, sans qu'il en résulte que cette indépendance soit reconnue : au contraire en les employant utilement ailleurs, on peut sur un territoire étranger saper les étais de cette indépendance, dont nous ne pouvons ébranler les fondemens en Amérique.

REPLIQUE du gouverneur JOHNSTONE au Diſcours précédent. Il n'apperçoit aucune différence entre retirer les troupes & reconnoître l'indépendance de l'Amérique : il penſe que ce parti ſeroit très-dangereux ; que de tourner ces troupes contre la France & ſes poſſeſſions, ce ſeroit renoncer au certain pour l'incertain, parce qu'il regarde la réduction des Colonies comme aſſurée.

Du 11 Décembre 1778.

J'AVOUERAI que je ne vois pas des mêmes yeux, & que je ne puis appercevoir la plus légère différence entre retirer les troupes & reconnoître l'indépendance de l'Amérique : dans le premier cas, les conſéquences ſe préſentent d'elles-mêmes, & ne peuvent échapper à perſonne ; la Nouvelle Ecoſſe eſt attaquée, on nous enlève *Terre-Neuve* ; la Floride eſt livrée au pillage, & le Canada paſſe ſous la domination du Congrès ; tout cela poſé, nos poſſeſſions dans les indes Occidentales nous deviennent inutiles, parce que tous les vaiſſeaux qui nous viennent de ces îles, étant obligés de paſſer par le golfe de la Floride, pour éviter le cap *Nichole Mole*, qui eſt pour les Français le *Gi-*

braltar des Indes occidentales ; ces vaiſſeaux ſeront néceſſairement pris ou détruits par les armateurs Américains, ſi nous n'avons dans ces parages ni ports ni flottes pour les protéger : une autre raiſon qui s'oppoſe invinciblement à ce que nous retirions nos troupes de l'Amérique ſeptentrionale ; c'eſt que du moment où les nouveaux gouverneurs de l'Amérique ſe verroient affranchis de la crainte que leur impoſe notre armée, ils ne manqueroient pas de s'appliquer à donner de la conſiſtance à leurs gouvernemens, qui, pour le préſent, ſont un peu chancelans : oui, chancelans ! je puis déclarer hautement que l'affection que le peuple portoit au Congrès a été conſidérablement altérée, depuis que ce corps politique a fait des changemens dans la nouvelle conſtitution : le ſerment d'abjuration, impoſé à tous les électeurs, a été généralement regardé comme étant l'uſurpation d'une prérogative que le peuple n'a jamais donnée au Congrès : le mécontentement que cette démarche a cauſé a été ſi marqué dans la province de Penſylvanie, qu'au lieu de trente-deux mille électeurs qui avoient voté pour le premier Congrès, lorſqu'il a été queſtion de voter pour le ſecond, il ne s'en eſt trouvé que ſix cent qui aient voulu prêter le ſerment d'abjuration : il eſt également de ma connoiſſance que dans

la Nouvelle Angleterre les *Whigs* & les *Torys* font partagés avec tant d'égalité, que lorfqu'il s'agit de voter dans l'affemblée provinciale, les *Whigs* n'ont qu'une majorité de deux, quelquefois d'une voix. Dans des circonftances fi favorables, fi l'on retiroit l'armée, qui feule peut encourager les mécontens à perfifter dans leur attachement pour notre caufe, quel parti leur refteroit-il à prendre ? N'eft-il pas évident qu'ils n'auroient que celui de fe foumettre à la tyrannie du Congrès, qui, à l'aide des forces militaires qui font à fa difpofition, imprimant par-tout la terreur, affermiroit fi folidement fa domination fur le continent, qu'il feroit enfuite impoffible de l'ébranler. Au refte, j'ai encore une déclaration à faire : j'ai été fur les lieux, j'ai vu de mes yeux, j'ai entendu de mes oreilles tout ce que j'avance. La réduction de l'Amérique n'a été impraticable dans aucun tems; les forces que l'on y fait paffer pour l'effectuer, euffent été fuffifantes fi on en eût fait l'emploi convenable; je ne fais à qui attribuer le plan de l'expédition du général *Burgoyne* ; eft-ce au général lui-même ? eft-ce au fecrétaire d'état chargé du département de l'Amérique ? Tout ce que je fais, c'eft que cette expédition, enfuite l'évacuation de *Philadelphie* font les caufes uniques du peu de fuccès de nos armes. Je crois avoir fuffifamment

démontré combien, dans les circonſtances préſentes, il ſeroit imprudent & dangereux de retirer nos troupes de l'Amérique ſeptentrionale; il ne ſeroit pas difficile de prouver de plus que ce ſeroit renoncer au certain pour l'incertain: que prétend-on faire de ces troupes, quand on les aura rappellées? Les employer contre la France & contre ſes poſſeſſions: contre la France eſt parfaitement bien: je ne dirai pas ce que je penſe de ce projet: mais pluſieurs membres préſent ſe ſont trouvés à l'expédition de *Saint-Caſt*, s'ils prennent la peine de parler, ils pourront mieux que moi déterminer le dégré de probabilité qu'ils trouvent dans le ſuccès que l'on ſe promettroit d'une pareille entrepriſe: on ne réuſſiroit guères mieux ſi l'on tentoit d'envahir les poſſeſſions de la France dans les Indes occidentales: *Saint-Domingue* eſt ſi fort, que vingt mille hommes ne ſuffiroient pas pour s'en rendre maîtres: la guerre que nous commençons contre la France eſt prodigieuſement différente de celle que nous lui faiſions en dernier lieu, alors nous étions inconteſtablement ſouverains des mers; aujourd'hui la France nous conteſte cette ſouveraineté. Je finirai en déclarant qu'il eſt indiſpenſable de continuer la guerre en Amérique, que je ne regarde pas comme impoſſible de la faire avec ſuccès, parce que je con-

nois des ressources suffisantes à la Grande-Bretagne ; qu'enfin retirer les troupes de l'Amérique, c'est accorder gratuitement cette indépendance contre laquelle nous combattons depuis tant d'années.

DISCOURS du colonel BARRÉ. Il annonce qu'il a formé un plan qui tend à limiter le tems du service des soldats, & qu'il attendra, pour le faire connoître, un moment favorable.

Du 26 Janvier 1779.

J'AI déja notifié que mon intention étoit de proposer dans un tems convenable, une clause pour limiter généralement la durée du service des soldats, afin de faire participer un peu cette classe de citoyens à la liberté dont jouit tout autre sujet de ce royaume. L'Angleterre, par l'esprit de sa constitution, est le pays le plus libre du monde entier, & le soldat qui protége cette liberté, se trouve être dans ce pays même un esclave plus dépendant que nous n'en connoissons sous le gouvernement des princes les plus arbitraires, les plus despotes de l'Europe : c'est pour effacer cette tache que nos statuts militaires impriment sur la nation, à la honte &

au ſcandale de toutes les loix poſſibles, que je me ſuis appliqué à conſidérer comment on pourroit apporter quelques adouciſſemens à la ſituation des ſoldats; & j'ai jetté ſur le papier une clauſe pour limiter le ſervice de ceux qui ſont actuellement, & ont été quelque tems au ſervice de ſa majeſté; je l'ai conçue de manière à ne contrarier aucunement les diſpo ſitions du gouvernement, & à ne nuire en aucune manière aux intérêts publics; je l'ai communiqué à quantité de militaires diſtingués & à beaucoup d'autres perſonnes; elle a été approuvée de tout le monde, & décidée juſte, néceſſaire & praticable. Cependant, comme il eſt important que le bill n'éprouve aucun retard, comme je ſens que dans ce moment-ci la nation a beſoin de tous les ſoldats que ce même bill doit procurer, je différerai pour le moment, de ſolliciter l'inſertion de ma clauſe, & j'attendrai pour le faire un moment plus favorable, mon intention n'étant pas d'apporter le plus léger obſtacle à la marche du gouvernement.

DISCOURS violent de M. FOX, contre les Miniſtres qui, ennemis de tous les braves & généreux Officiers, ne ſavent que leur inſulter, les éloigner du ſervice, ou les perdre. Il s'étend avec détail ſur les effets de l'indignation & du reſſentiment meurtrier que leur inſpira la ſentence qui décharge l'amiral Keppel.

Du 17 Février 1779.

LEUR maxime conſtante eſt de couvrir de mépris, d'inſulter, de dégrader les officiers qu'ils emploient ſoit ſur terre, ſoit ſur mer. Le moyen ſûr de leur faire ſa cour, de mériter leurs bonnes graces, eſt de porter quelque atteinte à la réputation de ce qu'il y a d'hommes braves, judicieux & expérimentés dans le royaume : ces odieuſes manœuvres en uſage depuis quelques années ſe conduiſent clandeſtinement ; on gliſſe ſecrètement de l'argent dans la main de quelqu'éditeurs de papiers-nouvelles, & ces coups portés dans les ténèbres ne laiſſent point de traces qui indiquent le repaire de l'aſſaſſin, le grand ſecret eſt de tout ſe permettre, & de s'y prendre de manière que rien ne puiſſe être prouvé ; de-là la ſecurité des miniſtres, de-là la

confiance avec laquelle ils nient tout ce qu'on leur impute d'inique dans ce genre.

Cependant, comme aujourd'hui ils donnent leur consentement à la motion qui nous occupe, il est clair qu'ils s'écartent de leur plan général; je vais en donner la raison à la chambre: l'amiral Keppel les en a dégoûtés, ils viennent de s'appercevoir enfin que la nation prend un intérêt vif à tout ce qui concerne les hommes qui l'honorent; qu'elle s'indigre de voir leur réputation méchamment compromise, qu'il peut se former des cours d'enquête assez honnêtes, non-seulement pour ne pas tremper dans l'odieux complot de flétrir les réputations, mais pour s'ériger, en cours d'honneur, conservatrice de la réputation des braves gens: la sentence honorable qui décharge l'amiral Keppel est pour la nation d'une importance infiniment plus grande que ne le pensent les ministres: si elle eut été moins juste, moins glorieuse pour l'accusé & pour ses juges, c'en étoit fait de la marine Anglaise! les ministres n'ignorent pas combien est considérable le nombre des officiers distingués par leurs services, leur expérience, leur bravoure, qui avoient pris la résolution de résigner & de partager le sort de leur amiral, s'il eût été victime de la méchanceté de son accusateur; la joie publique en

cette occaſion a fait trembler les miniſtres; leurs fronts ont pâli, le cœur leur a manqué. Ils ont ſecoué la tête, & comme de lâches méchans, ils ont conçu une haine mortelle contre l'honnête public, parce qu'ils marquoient de la joie : tandis que dans la cité & dans Weſtminſter tout étoit illuminé, les bureaux des miniſtres ſeuls annonçoient le deuil : celui de l'amirauté, ce grand monument érigé à la mélancolie, cachoit ſa honte dans l'obſcurité : non contents de tous ces ſymptômes qui déceloient leurs ſombres diſpoſitions, les miniſtres pour ſe venger firent des tentatives pour arracher la vie à quelques perſonnes, qui dans l'ivreſſe de leur joie, avoient eu l'imprudence de briſer les vitres de ceux qui ne vouloient pas imiter leurs voiſins en illuminant : tout le monde ſait que cette imprudence ſe renouvelle toutes les fois qu'il ſe préſente quelqu'occaſion pour des illuminations générales, & que ceux qui prétendent s'en exempter doivent s'attendre à voir voler autour de leurs oreilles les éclats de leurs vitres : malgré la fréquence de ces exemples, en vertu d'une clauſe infâme inſérée dans l'acte contre les tumultes, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Mackay, a été arrêté, on va faire ſon procès de mort, parce qu'il a eu l'imprudence de briſer les volets & les vitres

d'une maiſon inhabitée, appartenante à ſir Hugh *Palliſer* dans dans Pall-mall; répandra-t-on le ſang d'un malheureux à peine ſorti de l'enfance, pour un dommage de ſi peu de conſéquence dans ſa nature ? (Ici M. Fox cita des exemples pour prouver que ſans égard à la clauſe de l'acte des parties qui en ſemblable occaſion avoient eſſuyé des dommages, s'étoient ſimplement pourvus devant les juges civils pour en obtenir des dédommagemens. On le blâme d'avoir pouſſé pour le moment le zèle juſqu'à juſtifier les excès inſéparables des tumultes; au reſte, ſon objet étoit d'exciter la compaſſion de la chambre en faveur de beaucoup de perſonnes qui ſe trouvoient dans le cas du jeune Mackay, & dont le délit aux yeux de la loi étoit effectivement capital; nous avons ſu depuis qu'ils ont tous été élargis).

Eh voilà les excès auxquels le reſſentiment a porté les miniſtres ! la ſentence qui décharge l'amiral Keppel les a bleſſés au fond du cœur ! le gouvernement actuel, mais je ferai uſage du mot adminiſtration, parce que les hommes à la tête des affaires ſont ſi foibles, ſi peu ſages, ſont ſi peu capables de ſervir leur pays, de ſe concilier l'eſtime & la confiance du peuple, de faire reſpecter & exécuter leurs décrets, qu'ils ne peuvent être conſidérés comme formant un

gouvernement; l'adminiſtration actuelle, dis-je, eſt abſolument le revers d'une adminiſtration ſage qui conſiſte à agir avec une portion égale de jugement, de vigueur & d'intégrité, vertu dont l'aſſemblage ſeul peut aſſurer au-dehors le ſuccès de nos armes; au-dedans, la proſpérité du commerce, la ſubordination, le bonheur & l'union.

Si en Angleterre un homme qui oſe applaudir au triomphe de l'innocence outragée, & ſe permet quelques excès dans le délire de la joie, eſt menacé du gibet, il n'en eſt pas de même en Ecoſſe. Là le peuple eſt aſſez fort pour repouſſer la ſoldateſque, là le miniſtère eſt ſouple, & ſe hâte de tout arranger, n'importe à quels termes, n'importe ſi l'autorité du gouvernement, ſi la dignité du parlement ſont compromiſes; les Ecoſſois ſont entêtés : il n'y a pas de morgue miniſtérielle qui tienne contre des gens qui vous défient de faire feu ſur eux : ce contraſte révoltant dans la conduite de l'adminiſtration, ſuffit ſans doute pour démontrer ſans replique que lorſqu'elle a la force pour elle, elle eſt arbitraire & tyrannique; lorſqu'elle trouve de la réſiſtance, elle eſt ſcandaleuſement ſervile, baſſe, ſuppliante (1).

---

(1) Le procureur-général qui dans tout pays doit prêcher le bon ordre, répondit à cette partie du diſcours de M. Fox qui

DISCOURS de sir PHILIP JENNING CLERKE, contre les pouvoirs donnés aux Conseils de guerre trop étendus, sur-tout par rapport à la sévérité excessive envers les soldats qui ont mérité punition.

Du 26 Février 1779.

EN réfléchissant sur la teneur de cet acte, je trouve que les pouvoirs donnés aux conseils de guerre sont trop étendus & énormes : il arrive presque toujours que trois jeunes officiers passent la sentence, & que faute de donner à la nature du délit une attention convenable, de malheureux soldats sont exposés à des punitions corporelles, honteusement sévères, & quelquefois suivies des plus funestes conséquences : j'ai passé la majeure partie de ma vie au service, il est naturel que je m'intéresse à l'honneur de cette profession, & que je cherche à adoucir la rigueur des punitions militaires ; ma motion ne tendra pas à relâcher la discipline nécessaire, elle ne portera point atteinte à la régularité &

avoit été généralement désapprouvée, & démontra aisément que des vitres cassées sont des attentats contre les honnêtes & paisibles citoyens par toute la terre.

à la ſubordination qui doit régner entre le ſoldat & l'officier ; il n'eſt ni dans l'eſprit de l'ordre , ni dans celui de la diſcipline & de la ſubordination , de donner à un ſoldat mille coups de fouet , qui , multipliés de trois courroies dont le fouet eſt compoſée , ſont effectivement trois mille coups : c'eſt de la barbarie toute pure : c'eſt préſenter à la nation un ſpectacle d'horreur , c'eſt forcer l'humanité à rougir ! D'ailleurs, obſervez , s'il vous plaît , quelle eſt la proportion obſervée dans les peines qui s'infligent à terre ou à bord d'un vaiſſeau : un matelot condamné au fouet ne peut recevoir que douze coups ; cet uſage de multiplier ainſi la douleur ſur le corps d'un homme quelconque a paru ſi abominable aux Indes occidentales, que ſi dans ces contrées un maître oſoit faire donner à ſon eſclave Nègre au-de-là de trente-ſix coups de fouet, la loi condamne à la mort le flagellateur inhumain ; & nos ſoldats en reçoivent trois mille ! auſſi puis-je citer quantité d'exemples où l'on a vu ces malheureux expirer ſous les trois courroies : & ce ſont des ſoldats qui reçoivent ce traitement infâme ! des ſoldats ! Eh quel eſt l'ordre d'hommes plus utiles , qui mérite plus d'égards de la ſociété ? Je n'en connois point.

DISCOURS de M. FOX. Lord North ayant, à raiſon des circonſtances, propoſé le doublement des Milices du Royaume, & préſenté en même tems, à cauſe du danger imminent, un bill tout dreſſé; M. Fox entre d'abord dans ſes vues, puis s'élève contre les Miniſtres, les ſeuls auteurs de tous les maux qui affligent la nation.

Du 21 Juin 1779.

LA motion du noble lord étant exactement ce qu'on peut appeller le cri d'alarme, il eſt naturel d'en conclure que le royaume ſe trouve dans un état de danger imminent : or, pour conjurer le danger, des milices ne ſuffiſent pas, & nous nous occuperions envain de la meſure propoſée, ſi l'on ne nous raſſure pas ſur l'autre partie de la défenſe nationale ; ſur l'état de notre marine. Les forces navales de France & d'Eſpagne ſont connues, & quant à préſent elles ſont infiniment ſupérieures à celles que nous avons en mer : expoſera-t-on long-tems ſir Charles Hardy au danger d'une inégalité ſi conſidérable ? ne ſonge-t-on pas à lui envoyer des renforts ? J'ai appris avec plaiſir qu'indé-

pendamment de trente-un vaiſſeaux de ligne qui compoſent ſa flotte, nous en avons cinq ou ſix qui ne tarderont pas à être en état de le joindre ; que l'on ne perde donc pas un inſtant pour les équiper, que tout ce qu'il y a dans le royaume d'hommes capables de manier une hache, d'enfoncer une cheville, mette la main à l'œuvre : il eſt d'une importance déciſive, que cette flotte ſoit en état de faire face aux flottes combinées de nos ennemis.

Certainement mon intention n'eſt pas de m'oppoſer à la motion, je conçois que dans un moment pareil, tous les individus qui conſtituent l'empire doivent contribuer à ſa défenſe ; mais je crains au premier coup-d'œil qu'il ne ſe préſente plus d'une difficulté à l'égard de ce doublement des milices ; on pourra peut-être trouver des ſoldats en nombre à peu-près ſuffiſant ; mais où prendre aſſez d'officiers pour les commander. C'eſt ce qui ne ſera pas facile : au reſte, dans le cours des progrès du bill, les idées ſe recueilleront, on pourra conſidérer ſucceſſivement divers objets qui ne ſe préſentent pas tous à la fois, qui veulent être mûrement peſés ; entre autres queſtions, par exemple, il s'en élevera probablement une qui conſiſteroit à ſavoir ſi dans un moment auſſi preſſant, auſſi critique que celui-ci, il ne ſeroit pas convenable d'autoriſer

toriser le roi à faire passer une partie des milices en Irlande pour défendre ce royaume, que l'on regarde assez généralement comme étant le théâtre où les Français porteront les premiers efforts de la guerre. . . . Je demande au surplus aux ministres, pourquoi ils ont différé jusqu'au dernier moment pour prendre des mesures dont ils devoient prévoir l'indispensable nécessité; ce n'est assurément pas un moment comme celui ci que je choisirai pour les attaquer personnellement; mais je leur demande s'ils prendroient sur eux de déclarer que les flottes & les armées dont le salut du royaume dépend, sont entre les mains de nos officiers les plus habiles; je leur demande, si tous les commandants, en qui la nation avoit placé sa confiance, n'ont pas été forcés de quitter le service. Que répondront-ils? rien: & moi j'ajouterai que tant que les ministres actuels resteront en place, la nation sera découragée; car enfin, que peut-on attendre de la conduite de ces mêmes hommes dont les mesures nous ont déja valu la perte de l'Amérique, & ont suscité contre nous la France & l'Espagne.

DISCOURS de M. SAWBRIDGE. M. T. Townshend ayant avancé en face de lord North qu'il y avoit dans le cabinet de Saint-James, quelque traître qui achetoit & vendoit la Nation, M. Sawbridge appuie cette inculpation, & s'explique d'ailleurs sur la mesure proposée par le Ministre. Il le prévient que dans la prochaine assemblée du conseil commun où l'on doit proposer d'offrir sang & fortune pour le service de la Nation, il ne sera pas fourni un homme, pas donné un schelling, que dans le cas où le noble lord & ses collegues seront congédiés, & remplacés par des hommes plus habiles & mieux intentionnés.

Du 27 Juin 1779.

IL se présente beaucoup d'objections contre la mesure proposée; la plus forte de toutes est qu'elle me paroît impraticable; cependant je n'y formerai point opposition; dans des tems de danger public, il suffit qu'une mesure soit telle qu'elle promette une addition de force à celles qui sont destinées à le repousser pour que je l'approuve, mais en approuvant la mesure il ne s'ensuit pas que j'approuve ceux qui la proposent;

j'espère au contraire que nous verrons un changement total dans le ministère. (Ici M. Sawbridge déclara qu'il étoit de l'avis de M. Townshend ; qu'il connoissoit trop de sens, même trop de talens à lord North, pour attribuer à son indolence, ou à son incapacité les bévues & les fautes de toute espèce qui avoient graduellement préparé la ruine de la nation, & qu'il n'étoit entré rien moins dans sa conduite que de la trahison) ; oui c'est au noble lord seul qu'il faut attribuer tous nos maux : c'est lui qui a tout pris sur lui, c'est lui qui de pas en pas, de démarche en démarche, nous a conduits sur le bord de l'abîme : si quelqu'un en doutoit encore, que l'on examine sa conduite depuis le commencement des troubles : il y a quelques années que le noble lord nous a dit : « Lorsque j'ai pris le gouvernail en main, le » vaisseau étoit engagé dans des écueils sur une » mer orageuse ; donnez-moi votre confiance, » & je vous conduirai sains & saufs dans le » port ». En conséquence de ce langage nous avons donné notre confiance au noble lord, & il nous a parlé sur le même ton, jusqu'à ce que s'appercevant que les rêves multipliés, fruits de la foiblesse de ses mesures, lui avoient fait perdre notre confiance, & que nous le regardions comme un mauvais pilote d'état, il nous

a dit avec une modeſtie qui lui eſt particulière : « Lorſque vous trouverez dans le royaume un » homme plus habile que moi pour conduire » les affaires d'un grand peuple, je ſerai prêt » à réſigner ; mais juſqu'à ce que vous ayez » trouvé cet homme, je garderai ma place » : or, je demande quel eſt l'homme dans le royaume, pour peu qu'il ait une notion vague des finances qui ne ſeroit pas plus habile que le noble lord au ruban bleu, (s'étant enſuite livré à des déclamations violentes & à des perſonnalités qui dénotoient en lui une animoſité, du moins une chaleur exceſſive)..... Je conviens, continua-t-il, que je mets beaucoup de chaleur dans mes perſonnalités, mais dans une criſe pareille, comment parler de ſang-froid ? J'ai reçu de mes ancêtres une fortune que je me ſuis long-tems flatté de tranſmettre à mes enfans, au moins telle que je l'ai reçue ; cet eſpoir n'exiſte plus pour moi. Un Français ou un Eſpagnol peut être mon héritier, il peut faire pis, il peut de mon vivant m'enlever cette fortune & me réduire au beſoin ainſi que ma famille. — L'uſage de cette chambre & des gens de cour a été long-tems de tourner en ridicule les citoyens de Londres (M. Sawbridge eſt un des quatre repréſentans de la Cité) & de prêter une oreille ſourde à leurs plaintes ; à la bonne

heure; mais je préviens le noble lord que je me trouverai demain à l'assemblée du conseil commun; je sais que l'on y proposera d'offrir sang & fortune pour le service de la nation : je le préviens, dis-je, que cette offre sera conditionnelle, qu'il ne sera pas fourni un homme, pas donné un schelling que dans le cas où le noble lord & ses collegues seront congédiés, & où la conduite de la guerre sera confiée à de plus habiles mains. Les citoyens de Londres conservant pour leur roi la loyauté qui les a toujours caractérisés dans les tems les plus difficiles; ils n'ont rien plus à cœur que de soutenir le gouvernement contre les efforts unis de la France & de l'Espagne, mais ils n'offriront rien si l'on n'ôte pas le pouvoir de faire plus de mal encore & de consommer la ruine du royaume au noble lord au ruban bleu, qui dormant continuellement dans la chambre, semble n'être jamais éveillé que lorsque quelque survivance ou place lucrative est vacante, & qu'il s'agit de se l'appliquer ou à sa famille.

REPLIQUE de lord NORTH, aux inculpations de M. Sawbridge. Il défie qu'on produiſe contre lui aucune preuve de trahiſon & de cupiditté. Il aſſure que le gouvernement des cinq ports lui a été donné, l'année dernière, ſans aucune ſollicitation de ſa part. Il témoigne le déſintéreſſement le plus complet. Il fait valoir la modicité des revenus dont il jouit; & il proteſte que lorſqu'il aura quitté le Miniſtère & renoncé à ſon gouvernement, qu'il eſt prêt à réſigner, il reſtera avec une fortune très-médiocre, & que ſa famille n'aura fait aucun avancement conſidérable.

Du 21 Juin 1779.

L'HONORABLE membre a jugé à propos de renouveller contre les miniſtres l'accuſation de corruption & de trahiſon, déja intentées par un autre honorable membre (M. Townshend); mais aucun de ces meſſieurs n'a établi le moindre fait propre à la juſtifier; lorſqu'elle a d'abord été haſardée, je me ſuis ſenti ſaiſi d'un mouvement d'indignation: je me ſuis dit que s'il exiſtoit effectivement un traître dans les conſeils du roi il falloit le découvrir, le livrer à l'infâmie &

au châtiment; mais on n'indique perſonne, on n'allegue aucun fait, on dit vaguement que les ſerviteurs du roi n'ont pas penſé comme l'oppoſition: en vérité il y a loin de-là à ce qu'on appelle trahiſon d'état: quant à ce qui me regarde perſonnellement dans tout ce qui vient d'être dit, ce que je répondrai pour le moment, c'eſt que lorſqu'on le jugera à propos on pourra examiner ma conduite, je rendrai compte en tout tems des avis que j'ai pris la liberté de donner au roi, des motifs qui me les ont ſuggérés & des meſures que j'ai appuyées au conſeil: en attendant je ſupplie, meſſieurs, de vouloir bien ſe rappeller que je n'ai jamais prétendu être premier miniſtre; j'ai ſimplement agi comme membre du cabinet; ce n'eſt pas pour éluder une enquête que je fais cette obſervation: je ſuis prêt encore une fois à rendre compte de ma conduite; eh qu'aurois-je à craindre? qu'ai-je conſeillé, quel a été mon objet, d'empêcher que l'Amérique rebelle, n'envahit les juſtes droits de ce pays: j'ai eu la ſatisfaction de voir les trois quarts, ou tout au moins les deux tiers de la chambre & de la nation penſer comme moi. (Non! non, s'écria ici l'oppoſition) ces cris n'empêchent pas que le fait ne ſoit poſitivement vrai: quant au ſoin que l'on prétend que je donne à l'accroiſſement de

ma fortune; quant à cette activité avec laquelle on me dépeint accumulant les survivances & les places lucratives pour moi & pour ma famille, cette espèce de reproche se renouvelle si souvent qu'il seroit possible qu'il fit quelque impression sur l'esprit des personnes qui ne sont pas à portée d'être désabusées; mais messieurs ne sont pas dans le cas de prendre le change; ils savent que j'ai rempli pendant douze ans une place qui assujettit à beaucoup de travail & de dépense, sans demander aucun émolument pour moi, ni pour ma famille; l'année dernière il a plu à sa majesté de me mander & de me donner le gouvernement des cinq ports; je l'ai accepté; mais on sait que j'ai refusé les émolumens considérables que l'on y avoit attachés au profit de lord Holderness : j'ai expressément desiré que ce gouvernement fût réduit pour moi à son ancien produit, dont je ne puis pas indiquer exactement le montant, parce que je ne m'en suis pas informé; je le crois de mille livres sterlings environ; au surplus j'ai déclaré à sa majesté que l'on me trouveroit toujours prêt à résigner ce gouvernement, lorsqu'on paroîtroit le desirer: on m'a reproché encore d'avoir assuré à deux de mes fils la survivance des places dans les douanes. Il est vrai que j'ai accepté ces places, mais il est faux que je les aie

sollicitées : cet objet d'ailleurs monte tout au plus à mille livres sterlings pour les deux places accordées aux deux plus jeunes de mes fils : la troisieme faveur dont ma famille jouit est si modique que plusieurs de mes prédécesseurs ont cru au-dessous d'eux de la donner à quelqu'un de leur sang : (c'est une place qui peut produire quatre ou cinq cent livres sterlings) ; elle étoit à la disposition du bureau du trésor, & avec l'agrément de mes confrères, j'en ai disposé en faveur d'un de mes fils ; voilà à quoi se bornent tous les avantages que ma famille a tirés de la place que j'occupe : je répete encore que je n'ai rien demandé, que je suis prêt à resigner mon gouvernement des cinq-ports, & je proteste que je quitterai ma place, au moment que je desire plus vivement peut-être que l'honorable membre peut le desirer lui-même. Après douze années de pénibles services, je laisserai ma famille en possession de quinze cent livres sterlings de revenu, & assurément les portions ne seront pas amples, car ma famille est passablement nombreuse .....

Lord North en prononçant ces dernières paroles, céda involontairement à l'impulsion de la nature, & se frappant la poitrine, fondit en larmes : on a donné à ce moment une interprétation désavantageuse ; mais le fait est que

S. S. avoit perdu la veille ſon troiſieme fils: or, ce ſeigneur eſt un excellent pere & connu immédiatement après le roi pour le plus parfait modele des vertus domeſtiques. Ce lord ayant repris ſes eſprits alloit continuer; mais auparavant, dans la crainte que le tribut qu'il venoit de payer à la nature ne fournît des armes contre lui, il s'expliqua d'abord ainſi :

Je ſupplie l'honorable membre & la chambre de ne pas croire que lorſque j'ai été interrompu par un mouvement involontaire, j'aie cédé au repentir & à la conviction intime d'avoir donné lieu à une accuſation de corruption & de trahiſon : non, la cauſe de cette interruption me tient de très-près au cœur, je n'ai pu réſiſter à ſon impulſion ....

Ici le miniſtre fondit encore en larmes, puis il reprit :

Non, rien dans ma conduite depuis que je ſuis en place ne peut appuyer cette imputation, que j'aime l'argent. Je pourrois dire que je ſuis venu au monde nud, & que j'en ſortirai nud. Lorſque je fus nommé chancelier de l'échiquier, je n'étois pas riche, & je ne le ſerai point quand je me retirerai. Auſſi je défie perſonne de prouver que de la manière dont je me ſuis comporté, j'aie montré la moindre envie de m'aggrandir & les miens, & que ma paſſion do-

minante ait été de m'enrichir & ma famille ; je défie qui que ce soit de le prouver.

DISCOURS rempli de vues saines & de prudence du Duc de RICHMONT, par rapport aux deux Bills proposés ; l'un pour le doublement des milices du Royaume, l'autre pour écarter certaines difficultés dans la manière de fournir des hommes à la Marine de Sa Majesté ; afin d'éloigner tout inconvénient & abus contraire à la Constitution-Britannique. Il s'oppose à l'envoi des milices en Irlande, & à ce que la défense du Royaume soit confiée au Prince Ferdinand.

Du 25 Juin 1779.

MILORDS,

LES deux bills actuellement soumis à notre considération sont de nature à ne pouvoir être justifiés que par la nécessité la plus urgente, il faut les envisager l'un & l'autre comme des bills de presse ; car enfin quel est l'objet de la presse en général ? de forcer le citoyen qui par choix ne voudroit être ni matelot, ni soldat, de devenir l'un ou l'autre, à se soumettre,

malgré lui, à la loi martiale; ce que je dis n'est pas pour m'y opposer, je sais que dans des tems de danger public toute espèce de considération particulière doit céder à l'intérêt public, on ne doit s'occuper que du salut de l'empire : je ne forme donc point d'opposition au bill considéré sous un point de vue général; mais il contient des clauses qui, si l'on n'y prend garde, en feront avorter l'effet ou le rendront totalement impraticable.

Celle, par exemple, qui porte les compagnies de milice de soixante à cent, celle qui autorise les lieutenans de sa majesté à accepter les services des volontaires qui se présenteront à eux, & à nommer des officiers pour les commander, me paroissent sujettes à beaucoup d'objections : ce sont des nouveautés qui peuvent tout déranger, lorsqu'il s'agira de faire tirer au sort : je doute d'ailleurs qu'il soit facile ou même possible de lever un nombre d'hommes si considérable par la voie de tirages; je me rappelle que lorsqu'on institua les milices, il s'éleva de violentes émeutes dans diverses parties du royaume, & que l'on fut obligé d'employer la force ouverte pour remettre le bon ordre : d'un autre côté, pourquoi porter au terme de trois ans le service des milices qu'on veut lever ? Il est possible qu'on n'en ait pas besoin si long-tems : pourquoi donner aux nouvelles levées cette per-

ſpective déſagréable ? en général il faudroit ſoigneuſement éviter tout ce qui tient de la contrainte : il faudroit ſe pénétrer d'une grande vérité, qui eſt que notre ſalut eſt attaché à l'eſprit de liberté que reſpire un peuple noble, qu'il ne tient pas au nombre apparent d'une populace preſſée malgré elle ; je ne puis trop recommander tous les encouragemens propres à procurer des volontaires, & je préférerois de beaucoup à l'expédient des milices l'offre de lever des régimens telle qu'elle a été faite au gouvernement.

Je n'approuve pas non plus dans ce bill la manière dont la clauſe eſſentielle eſt énoncée ; cet exemple fait planche, & peut fournir au miniſtre le prétexte de doubler les milices lorſqu'il le jugera à propos, puiſqu'il ſeroit prouvé que le parlement l'auroit autoriſé à le faire ſur une ſimple propoſition dénuée de motifs : on devroit ajouter à cette clauſe, quelque choſe qui exprimât la néceſſité extrême qui la rend admiſſible, & ſpécifier poſitivement que le pouvoir accordé à la couronne par le parlement, aura pour terme la durée de la guerre avec la France & l'Eſpagne.

Une autre choſe que je ne puis m'empêcher de blâmer, c'eſt de voir qu'on laiſſe ſubſiſter à l'égard des milices l'abus qui exiſtoit l'année dernière ; que l'on perd inſenſiblement de vue

l'inftitution primitive des milices, & que graduellement on en confond l'idée avec celle que l'on attache à l'ufage des troupes réglées : qu'enfin on les promene de comté en comtés, on les déplace, on dénature, leurs fervices. Les milices ont été originairement inftituées, non-feulement comme défenfe nationale, mais comme défenfe locale : des troupes réglées ne doivent s'attacher à aucun lieu particulier par préférence à aucun autre, tout doit leur être égal : citoyen de l'univers, le véritable foldat doit combattre où il fe trouve placé : il n'en eft pas ainfi des milices : fi vous ôtez à celles-ci l'inftinct qui les attache au *natale folum*, l'affection que chaque individu qui le compofe porte à fa famille, à fes amis, à fes voifins, il ne leur reftera rien pour fuppléer à l'expérience, à la difcipline qui leur manque, avec l'indifférence, elles porteront par-tout l'incapacité : un autre inconvénient qui fuffiroit feul pour dégoûter de l'ufage de faire paffer les milices d'un comté dans un autre, c'eft qu'au moyen de ces échanges imprudens, on prive chaque comté de la reffource infinie dont feroient aux commandans des hommes qui nés fur les lieux connoiffent tous les défilés, toutes les éminences, tous les poftes forts dont on peut tirer parti à chaque pas : fi vous dégarniffez le pays des hommes feuls qui

le connoissent, vous sentez que les régimens de Roussillon, d'Auvergne, d'Orléans une fois débarqués chez vous, connoîtront aussi bien que vos milices déplacés les éminences, les défilés, les bruyeres, les enclos & les chemins; on conçoit que je parle des comtés maritimes; à l'égard de l'intérieur de l'île, il est simple que les milices de ces parties se portent vers les côtes.

Au surplus, dans des tems de danger extrême il ne suffit pas de mettre un certain nombre d'hommes sous les armes, il est une infinité de détails qui forment la chaîne de la sûreté publique, & dont il me paroît qu'on ne s'est pas encore occupé : a-t-on fait le dénombrement des bestiaux qui se trouvent dans les comtés maritimes ? A-t-on marqué dans l'intérieur des terres le rendez-vous général où, à la première alarme que donneroit l'ennemi, ils devroient être conduits de manière que selon les circonstances on puisse changer cet entrepôt général ? A-t-on fait un état de la quantité de grains & de foin qui peuvent se trouver dans chaque comté maritime; & ce, dont on ne peut trop sentir l'importance ? A-t-on constaté combien il se trouve dans chaque district de paires de bœufs & de chevaux pour transporter les fourages plus avant dans l'intérieur des terres, lorsque cette mesure paroîtroit nécessaire ? A-t-on établi des magasins

à poudre à portée de l'armée qu'il faudroit employer pour repousser une descente? A-t-on élevé des balises pour donner l'allarme à la première apparition de l'ennemi? A-t-on fait une provision suffisante de ces instrumens plus utiles dans les opérations de pure défense que le fusil, la baïonnette & l'épée; je parle de la pioche & de la bêche? Apprenons du moins quelque chose des Américains une fois dans la vie; que les ministres considèrent à quoi on doit attribuer la durée de la guerre au-de-là de l'Océan? A l'usage continuel des retranchemens, à dater de l'affaire de Bunker-Shill jusqu'à celle dont il a été récemment fait mention : toutes les gazetes de la cour nous disent que les Américains étoient retranchés jusqu'aux dents; qu'on ne leur avoit pas plutôt démoli un ouvrage, qu'à très-peu de distance, il s'en présentoit un autre, & puis un autre derrière celui-ci! Que la France nous apprenne aussi quelque chose; rappellons-nous comment nous fûmes reçus lorsque dans le cours de la dernière guerre nous tentâmes une descente sur les côtes. Combien nous rencontrâmes d'obstacles, & de quelle nature étoient ces obstacles. Il est tems que les ministres donnent enfin un peu d'attention aux avis de ce qu'ils appellent l'opposition, qu'ils n'imaginent pas que c'est à leur place que l'on en veut;

veut; en vérité il faudroit être bien hardi pour désirer de remplir dans de pareilles circonstances des postes où l'on est responsable des événemens; qu'ils ne confondent pas le moment où il s'agit de s'opposer aux efforts réunis de nos ennemis naturels avec celui où il s'agissoit de désoler l'Amérique; il y a une grande différence entre une guerre juste & une guerre très-injuste; aussi ma conduite a-t-elle été différente; dans le premier cas je soupirois après la paix, & j'eusse fait tout au monde pour la rétablir; dans le second, j'ai volé aux armes; si tôt que l'ambassadeur de France eut délivré son rescrit, j'offris mes services au gouvernement: je proposai de lever un régiment de chasseurs; mais les ministres ne jugèrent pas à propos d'accueillir mon offre, & j'apprends avec peine que deux nobles ducs & deux nobles comtes ont été récemment éconduits comme moi en faisant les mêmes offres.

J'ai entendu dire que l'intention des ministres étoit de faire passer en Irlande une partie des milices, dans le cas où la France & l'Espagne commenceroient par attaquer ce royaume; je les préviens que s'ils mettoient jamais ce projet en exécution la foi du parlement seroit violée, même en supposant que l'on engageroit tel ou tel autre régiment à marcher volontairement, parce

que la ſtipulation expreſſe que fait le parlement avec quiconque tire au ſort, eſt qu'il ne ſera pas envoyé hors du royaume ; or, ſi le parlement viole ſa foi dans une circonſtance, il ſera préſumé pouvoir la violer dans beaucoup d'autres, & voici ce qui en réſulteroit : le parlement a promis à l'Irlande de prendre ſes griefs en conſidération au commencement de la ſeſſion prochaine, & de lui donner tous les adouciſſemens compatibles avec le bien être de l'Angleterre : ſi l'Irlande voit le parlement violer ſa foi à l'égard des milices, elle le ſoupçonnera avec raiſon d'être capable de la violer à l'égard des promeſſes qui lui ont été faites : les ſuites ſe devinent.

Un autre bruit qui a couru, & qui certainement mettroit le comble à nos diſgraces, eſt que le gouvernement ſe propoſe d'appeller le prince Ferdinand pour le charger de la défenſe du royaume ; j'ai peine à croire que les miniſtres ſe ſoient oubliés au point d'adopter ſérieuſement une meſure ſi inſultante pour tout officier Anglais, & ſi abſurde en elle-même : je ne prétends certainement pas élever le plus léger nuage ſur les talens militaires de ce prince ; j'ai ſervi ſous lui, & attaché de très-près à ſa perſonne, j'ai été à portée d'apprécier ſa conduite ; mais quelle différence n'y a-t-il pas entre

commander en chef en Allemagne, ou commander en chef en Angleterre ? Dans le cours de la dernière guerre le prince Ferdinand ne faisoit pas un pas qu'il ne connût le local, la langue, les usages & le nombre des habitans. Ici il auroit à commander des Anglais qu'une répugnance naturelle à obéir à un étranger a toujours caractérisés, & cela dans un pays dont il ne connoîtroit ni le local, ni la langue, ni les usages! D'ailleurs, n'est-il donc point d'Anglais capable de commander des Anglais, tous nos généraux, tous nos amiraux se trouvent-ils tellement occupés loin de nous, qu'il faille en faire recrue chez l'étranger? Sera-t-il dit que tandis que les Keppel, les deux Howe & les Burgoyne sont sans emploi, pour mettre le comble à l'ignominie nationale, pour ajouter au catalogue de nos calamités, on nous verra inviter des étrangers à nous protéger contre des ennemis étrangers ?

DISCOURS de M. FOX, dans lequel il ſe plaint avec chaleur de ce que le défaut d'unanimité dans le conſeil-privé & dans la chambre haute, empêche que le Bill le plus preſſant dans la circonſtance actuelle (d'un tirage forcé & doublement de milice) ait ſon entier effet : il ajoute que l'amendement propoſé (une levée libre de troupes), eſt une atteinte marquée aux priviléges des Communes.

Du 2 Juillet 1779.

HEUREUSEMENT les faits ſont récens, & perſonne ne peut les avoir perdus de vue; on ſe rappelle avec quelle chaleur emphatique le noble lord au ruban bleu nous a invités à agir avec unanimité & vigueur : on ſe rappelle que tout le monde s'eſt empreſſé de concourir à ce que le bill paſſât avec toute l'expédition poſſible, non pas que tout le monde l'approuvât : non pas cela, à beaucoup près; mais parce que chacun de nous ſe faiſoit une eſpèce de ſcrupule d'ajouter, par une oppoſition même fondée, aux embarras de l'adminiſtration : il s'agiſſoit de mettre ſur pied les forces nationales, d'ajouter à la défenſe & à la ſûreté du royaume dans un

moment où les miniſtres nous diſoient eux-mêmes qu'il ſe trouvoit dans le danger le plus imminent d'une invaſion prochaine ; ces conſidérations impoſèrent ſilence à la raiſon même ; on nous diſoit *Soyez unanimes*; nous l'avons été; le bill a paſſé *unanimement* ! quel a été ſon ſort dans l'autre chambre ? Qu'eſt devenue là cette unanimité qui nous a été ſi pathétiquement prêchée par le noble lord au ruban bleu ? Les membres du conſeil-privé, du cabinet du roi, ſont-ils *unanimes* entre eux ? Etoient-ils diſpoſés à adopter cette meſure comme bonne en elle-même, comme dictée par la ſaine politique ? Se propoſoient-ils de la mettre en exécution avec vigueur ? pas un mot de tout cela ! Dans tout le conſeil du roi, il ne ſe trouve pas deux nobles lords qui ſoient de la même opinion, & les diviſions du cabinet ont diviſé le parlement. Le préſident de ce conſeil, bien loin de donner l'exemple de cette *unanimité* ſi recommandée par ſon collegue au ruban bleu, déclare qu'il craint que le bill ne ſoit impraticable.

Eh, pour Dieu ! qu'on ne nous parle donc plus d'unanimité ! que l'on n'ait plus l'impertinence de nous recommander *l'unanimité & la vigueur !* je dis impertinence, parce qu'il eſt impertinent au dernier degré de recommander à

autrui ce dont on n'eſt point capable de donner ſoi-même l'exemple......

Après ce dernier trait, je demande s'il eſt encore une claſſe de citoyens qui oſe placer ſa confiance dans les miniſtres ? S'il faut d'autre preuve de leur honteuſe indéciſion ; au lieu de concerter & de diriger leurs meſures avant de les propoſer au parlement, il eſt évident qu'ils ne ſe ſont pas même demandé ſi elles étoient praticables ; ce qui eſt ſur-tout à remarquer, c'eſt que l'oppoſition qui s'eſt élevée dans l'autre chambre, émane en majeure partie des lords lieutenans des comtés, c'eſt-à-dire, des perſonnes mêmes qui devoient être chargées de l'exécution du bill, des perſonnes les plus capables de juger s'il étoit praticable ou non : pourquoi donc n'ont-ils pas conſulté ces lords lieutenans, avant de faire leur propoſition au parlement ? qu'ils répondent du moins à cette queſtion, qu'ils nous diſent pourquoi ils ne l'ont pas fait ? ......

A l'égard des fragmens du bill que l'on renvoie, il eſt certain que c'eſt un bill pécuniaire : nier cette aſſertion en alléguant que le bill n'a pas été préſenté dans un comité pour les ſubſides, c'eſt faire une diſtinction d'enfant : ce bill tel qu'il a paru originairement ne contenoit-il pas une clauſe qui autoriſoit le roi à aug-

menter les milices ? Cette augmentation des milices n'étoit-elle pas un fardeau imposé sur les sujets dont l'argent étoit destiné par un autre bill à défrayer ce surcroît de dépense ? cela ne s'appelle-t-il pas un bill pécuniaire ? Ce fait une fois posé, qui de vous, messieurs, auroit la foiblesse de condescendre à entendre la lecture des amendemens faits dans l'autre chambre ? Ne vaut-il pas mieux commencer de nouveau, que de souffrir, pour gagner quelques jours de vacances, que l'on porte une atteinte si criante aux priviléges de la chambre, &c. ?

RÉPLIQUE de lord NORTH, au discours précédent. Il affecte beaucoup de satisfaction de ce que la Chambre des Communes a passé le bill unanimement, & beaucoup de mécontentement de ce qu'il n'a pas été accueilli par la Chambre des Pairs. Il conclut que puisqu'il a plu à cette Chambre de le tronquer, il faut l'adopter tel qu'il est, c'est-à-dire, avec l'amendement proposé.

Du 2 Juillet 1779.

J'AVOUERAI que cette chambre a fait preuve de vigueur & d'unanimité, & que la manière dont elle a accueilli le bill, lui fait un honneur infini : je ne puis donner les mêmes éloges aux procédés de l'autre chambre : je suis on ne peut pas plus, fâché de voir qu'un membre du conseil-privé de sa majesté n'a pas été de mon opinion : mais enfin, qu'y faire ? Il ne s'ensuit pas que la mesure ait été impraticable, comme l'honorable membre (M. Fox) veut l'établir en fait ; & dans tout ce qui a été allégué contre elle, soit dans cette chambre, soit dans celle des pairs, par des membres du conseil ou par des lords lieutenans des comtés, je ne vois rien

qui puiſſe me faire changer de façon de penſer à cet égard ; je regarde la meſure, non-ſeulement comme praticable, mais comme très-praticable : il ſe trouve dans cette chambre beaucoup de membres qui ſervent dans la milice, ainſi que beaucoup de députés lieutenans de comtés ; ces meſſieurs ſavent beaucoup mieux que les lords lieutenans s'il étoit praticable ou non de doubler ces milices : ils ſe ſont tous déclarés pour l'affirmative. Je puis pour mon compte parler du comté dont je ſuis lord lieutenant ; j'y ai trouvé la meſure ſi praticable, que ſi le bill eut paſſé, dans le cours d'un mois, je l'euſſe mis en exécution ; le tirage eût été fini, & les hommes paſſés en revue ; je ne doute pas que dans les autres comtés, ſans exception, on eut trouvé la même facilité : auſſi les nobles lords qui ſe ſont oppoſés au bill dans l'autre chambre, n'ont-ils pas fondé leur oppoſition ſur ce qu'il leur paroiſſoit impraticable ; ils ſe ſont bornés à marquer des craintes, très-légèrement conçues, & que je regarde comme dénuées de fondement ; je répete que cette chambre s'eſt fait beaucoup d'honneur en paſſant unanimement un bill évidemment ſalutaire, & je prendrai la liberté d'ajouter que l'autre chambre ſe fut comportée plus décemment qu'elle ne l'a fait, ſi elle eût ſuivi l'exemple d'unanimité que lui don-

noient les communes, & si elle eût renvoyé le bill sans y rien changer : au surplus, j'eusse été parfaitement satisfait, si le bill eût passé dans les deux chambres tel qu'il a été originairement présenté; mais puisqu'il a plu à l'autre chambre de le tronquer, il faut se contenter des restes qui nous en reviennent, *& ramasser jusqu'aux miettes qui tombent de la table des lords :* puis qu'enfin ces miettes remplissent une partie de nos besoins; les refuser, ce seroit marquer de l'humeur, & déceler une pétulance indigne d'un Anglais en général, & particuliérement indigne de moi, dans les circonstances où la nation se trouve : ce n'est pas que je ne sois très-persuadé que le bill, tel qu'on nous le renvoie, ne suffit pas à beaucoup près à la défense du royaume ; comme je l'ai déja dit, il ne remplit qu'une partie du besoin : quant au déficit, il faudra s'arranger le mieux que l'on pourra; je me flatte du moins que les nobles lords qui ont ôté au gouvernement ses moyens naturels de défense, y suppléeront de leur mieux de quelqu'autre manière, & puisqu'ils ont marqué tant de répugnance à l'idée d'un tirage forcé, qu'ils tireront le meilleur parti possible de l'esprit de liberté dont ils se sont déclarés les conservateurs, en lui donnant tous les encouragemens conve-

nables, & en le portant parmi le peuple à son plus haut degré d'énergie.

DISCOURS de M. T. TOWNSHEND; *dans lequel il se plaint de ce que les emplois militaires, au préjudice des anciens Officiers, sont la proie de nouveaux parvenus. Il remarque que les Colonels & leurs Officiers sont presque tous des Ecossois : cette préférence étonnante lui fait soupçonner de la part du Gouvernement quelque complot secret.*

Du 5 Avril 1780.

SANS avoir l'intention d'offenser personne, je demande s'il est dans l'ordre des choses, s'il est conforme aux principes les plus simples de donner un régiment à un particulier qui, n'ayant jamais servi, ne connoît rien de l'art militaire? Je demande s'il n'étoit pas aussi naturel de lui donner le doyenné de Salisbury, qui se trouve vacant, ou bien un siége également vacant dans la cour des (common-pleas)? La promotion de l'honorable membre dont je parle (le colonel Fullarton) n'est pas la seule dont la nation ait à se plaindre, en ce que ces actes de partialité sont propres à dégoûter ce qu'elle a d'anciens

officiers ; la même partialité a donné des régimens aux ſieurs M. Cornmick, Keating, Stanton & autres, tandis que le comte de Derby, le major Stanhope, & le comte d'Harrington recevoient des refus ; le dernier de ces ſeigneurs a été envoyé aux Indes occidentales, ſubordonné à un officier, qui, il n'y a que deux jours étoit lieutenant à demi-paie. Que dirai-je du brave colonel Meadows, qui, pour prix de ſes ſervices, ſe voit négligé ? Penſe-t-on qu'il apprenne, ſans indignation, que, tandis qu'on lui refuſe un régiment, on les prodigue à des hommes qui n'ont jamais ſervi ? Que dira le colonel Muſgrave qui revient dans ſa patrie couvert de bleſſures ? Lui a-t-on réſervé un régiment ? Non. Quelle ſera donc la récompenſe de ſes ſervices ? Le dérangement, la ruine de ſa ſanté ! Je ne ſais, mais je crains de remarquer dans cette conduite du gouvernement quelque choſe de plus que de la partialité ; je crains que les libertés du peuple ne ſoient en danger ; je crains qu'un complot ſecret...... Car enfin tous nos nouveaux colonels ſont Ecoſſois, preſque tous leurs officiers ſont Ecoſſois ; les miniſtres, encore une fois, n'auroient-ils pas formé quelque complot dont ils n'oſeroient confier l'exécution à des Anglais ? &c. &c.

PROCLAMATION du Brigadier-général Arnold, aux Officiers & ſoldats de l'armée continentale, qui ont à cœur les intérêts de leur pays, & qui ſont déterminés à ne plus être les inſtrumens & les victimes du Congrès ou de la France. Il les invite à joindre les armées de Sa Majeſté Britannique, & à ſe contenter de la reſtauration immédiate de leurs anciens priviléges civils & ſacrés, & d'une exemption perpétuelle de toutes taxes.

Du 20 Octobre 1780.

ÉTANT fondé à croire que les principes que j'ai avoués dans mon adreſſe au public, du 7 courant, animoient la majeure partie de ce continent; je me réjouis de l'occaſion qui ſe préſente de vous inviter à joindre les armes de ſa majeſté.

Quelques conſidérables que doivent paroître les encouragemens accordés par ſa majeſté à ceux qui ont ſouffert toutes ſortes de détreſſes, du défaut de paiement, de la faim, de la nudité, à raiſon de la négligence, du mépris & de la corruption du congrès; ils ne ſont rien auprès des motifs qui détermineront, à ce que je me flatte, les braves gens que j'eſpère avoir l'honneur de

commander. Je desire marcher à la tête d'une troupe choisie d'Américains, pour leur obtenir la paix, la liberté, la sûreté, objets qui, au commencement, nous ont fait prendre les armes, & partager avec eux la gloire d'arracher notre pays natal à la main rapace de la France, ainsi qu'aux vues ambitieuses & intéressées d'un parti forcené formé parmi nous, qui, en prêtant l'oreille aux propositions insidieuses de la France, & en rejettant celles de la Grande-Bretagne, a conduit les colonies sur le bord de la destruction.

Amis, camarades, concitoyens, éveillez-vous; jugez par vous-mêmes & pour vous-mêmes; réfléchissez sur ce que vous avez perdu; considérez à quoi vous êtes réduits, & repoussez par votre courage la ruine qui vous menace encore; votre pays étoit jadis heureux, & si vous eussiez accepté la paix qui vous étoit offerte, vous eussiez passé vos deux dernières années de détresse dans l'abondance : cette paix eût assuré les vrais intérêts de la Grande-Bretagne & de l'Amérique, & eût cimenté leur amitié : au lieu de cela, vous êtes actuellement la proie de l'avarice, l'objet du dédain de vos ennemis, & de la compassion de vos amis.

Les hommes qui sont à la tête de vos affaires vous ont promis la liberté; mais si vous en exceptez vos oppresseurs, est-il parmi vous un indi-

vidu qui en jouiſſe ? Qui de vous oſe dire ou écrire ce qu'il penſe de la tyrannie qui vous dépouille de votre propriété, empriſonne vos perſonnes, vous traîne malgré vous au champ de bataille, & couvre journellement votre pays d'un déluge de votre ſang ? On vous flatte de parvenir à l'indépendance que l'on vous dit être préférable à un redreſſement de griefs ; & prenant ce fantôme pour le bonheur réel, vous vous enfoncez vous-mêmes dans la fange de la pauvreté, par la rapacité de ceux qui vous gouvernent. Vous n'êtes déjà plus en état de ſoutenir le perſonnage hautain qu'ils vous ont appris à jouer ; & dans peu de tems, vous appartiendrez inévitablement à l'une ou à l'autre des grandes puiſſances, que leur folie & leur duplicité ont embarquées dans la querelle. Il eſt heureux pour nous que vous puiſſiez encore devenir ſujets de la Grande-Bretagne, ſi vous dédaignez noblement d'être les vaſſaux de la France.

Qu'eſt actuellement l'Amérique ? une terre couverte de veuves, d'orphelins & de mendians ; ſi la mère contrée diſcontinuoit les efforts qu'elle fait pour vous délivrer, quelles ſont les ſûretés qui vous reſteroient même pour la jouiſſance des conſolations que vous recevez de cette religion pour laquelle vos pères ont bravé l'océan, les idolâtres, les déſerts, les tortures...........

Quant à vous, qui avez été ſoldats dans l'armée continentale, peut-il vous manquer aujourd'hui des preuves que les fonds de votre pays ſont épuiſés, ou que ceux qui ont l'admininiſtration, les ont appliqués à leur uſage particulier? Certainement, dans l'un ou l'autre cas, vous ne pouvez continuer de les ſervir avec honneur ou profit; cependant, juſqu'à préſent, vous les avez ſoutenus dans l'exercice de cette cruauté qui (avec une indifférence égale pour votre ſang, vos travaux & pour ceux des autres) dévore un pays, lequel, du moment où vous quitterez leurs drapeaux, ſera ſouſtrait à leur tyrannie. Mais à quoi ſervent les raiſonnemens pour ceux qui éprouvent infiniment plus de miſère qu'il n'eſt au pouvoir de la langue de l'exprimer. Je me bornerai à promettre la réception la plus affectueuſe, les plus grands égards à tous ceux qui ſont diſpoſés à ſe joindre à moi, dans les meſures néceſſaires pour mettre un terme à nos afflictions, qui, toutes inſupportables qu'elles ſont, ne peuvent que continuer de s'accroître, juſqu'à ce que nous ayons la ſageſſe (dont l'Irlande a donné récemment l'exemple) de nous contenter de la reſtauration immédiate de nos anciens privilèges civils & ſacrés, & d'une exemption perpétuelle de toutes taxes, à l'exception de

celles

celles que nous jugerons convenables de nous imposer nous-mêmes.

DISCOURS de M. TOWNSHEND. Il se plaint de la négligence du Ministre dans la création & l'équipement des nouveaux régimens levés pour les Indes Occidentales ; & par la même négligence, de la perte précédemment d'une armée entière, & de celles dont on est menacé. Autres funestes conséquences à redouter malgré le langage pompeux du Ministre qui ne peut en imposer.

Du 28 Novembre 1780.

CES gens, qui ne savent pas manier un mousquet, ne seroient-ils pas d'une utilité plus immédiate & plus décidée à bord de vos vaisseaux de guerre ? Et indépendamment des services qu'ils rendroient à la marine, n'en rendriez-vous pas à l'humanité en général, en vous occupant un peu plus de leur conservation. Il est d'une inhumanité horrible, révoltante, de faire passer ainsi aux Indes occidentales, des levées nouvelles ; des hommes qui, n'étant point accoutumés au changement de climats, échapperoient à peine, si le changement étoit en mieux, & que vous envoyez

à une mort certaine, en les expoſant, pour leur début, au climat le plus mal-ſain. Sainte-Lucie a déjà été le tombeau d'une armée entière; j'ai la certitude que dans le cours de deux ou trois mois, il y eſt mort ſept cent quarante ſoldats; jugez du reſte en proportion du tems: & comment encore vous arrangez-vous, lorſqu'il s'agit de tranſporter ſous un ciel meurtrier, une jeuneſſe accoutumée au climat tempéré de la Grande-Bretagne? Quelles précautions prenez-vous contre l'inſalubrité des îles, contre l'inclémence d'un ciel étranger, & l'intempérie des ſaiſons? Vous ne donnez pas même à ces malheureuſes victimes de quoi ſe couvrir! Je pourrois nommer des régimens de nouvelle création, qui ſont arrivés il y a pluſieurs mois aux îles, & dont les équipages de campagne viennent de partir il y a deux jours! Les pompeuſes déclamations d'un homme en place ne m'en impoſent point: je ſens qu'il eſt fort heureux que, dans le cours de la dernière campagne, nous n'ayons pas perdu une île, pas un vaiſſeau: certainement, ce bonheur n'étoit pas à eſpérer; mais c'eſt un bonheur qui reſſemble à celui d'un inſenſé, qui ſe réjouit de ce qu'il ne s'eſt pas caſſé le col lorſqu'il ne l'a pas expoſé. On ne joue que pour gagner; on ne ſe bat que pour gagner: ne pas gagner, c'eſt perdre; parce que c'eſt prendre à rebours le chemin qui conduit à la

paix, objet de toute guerre raisonnable; or, nous n'avons point de paix à espérer avec nos ennemis ouverts & cachés, tant que nous continuerons la guerre d'Amérique. Pourquoi s'acharner à continuer cette guerre maudite qui nous met dans l'impossibilité de soutenir celle qui pourroit réparer & nos pertes & notre honneur? *Delenda est Carthago*, nous disoit hier un noble lord! Fort bien, lui répondit-on; mais comment s'y prendre? En détruisant la marine de la France, repliquoit le noble lord : fort bien encore, lui répétoit-on; mais comment détruire cette marine, si vous énervez toutes vos forces dans l'attente vaine de subjuguer l'Amérique? La France, en parlant de notre prétention à l'empire des mers, ne dit pas aussi hautement, aussi publiquement, *delenda est Carthago*, mais elle y travaille bien plus sûrement; car la *Carthage*, dont elle médite la destruction, est divisée, & seconde merveilleusement ses vues en se détruisant elle-même : mille Américains, cinq cents Anglais tués dans n'importe quelle affaire, sont, aux yeux de la France, quinze cents Carthaginois de moins.

RÉPLIQUE de lord NORTH, au discours précédent. Il soutient constamment la justice de la guerre d'Amérique, & la nécessité de la continuer.

Du 28 Novembre 1780.

JE crains, en général, de m'engager dans tout débat ou conversation, qui me conduit à dire ce que je pense de la guerre d'Amérique : je désirerois qu'il n'en fût jamais question au parlement; mais malgré ma répugnance à cet égard, je me suis vu si souvent forcé à m'ouvrir; je l'ai toujours fait avec si peu de réserve que je puis m'y livrer encore. J'ai invariablement dit que je regardois la guerre d'Amérique comme juste, comme indispensable : on s'est récrié à l'injustice, on a dit que c'étoit une guerre d'ambition. Ambition ! De qui ? Certainement ce n'a pu être la mienne; il est difficile de concevoir comment c'eût été celle de la couronne qui n'avoit aucun objet; mais on conçoit sans effort qu'il s'agissoit tout uniment de préserver les droits indubitables du parlement, droits qui, en cette occasion, se bornoient à une réclamation juste, modérée & constitutionnelle. Si cette guerre a été

juste dans son principe, sa continuation forcée a-t-elle pu en altérer la nature ? En la supposant même malheureuse, le défaut de succès détruit-il des droits imprescriptibles ? Enfante-t-il nécessairement le découragement ? Mais si cette supposition a été admissible à quelqu'époque, on conviendra du moins qu'elle ne l'est plus, & que le moment actuel n'est pas heureusement choisi pour répéter, *rappellez vos troupes & vos flottes.* Si jamais l'espoir de recouvrer nos colonies a été justifié par les apparences, c'est certainement à présent : & quitter la partie, ce seroit la perdre à beau jeu. Mais, disent les personnes qui hasardent ce conseil peu réfléchi, en abandonnant l'Amérique, vous réunissez toutes vos forces contre l'ennemi naturel ; il y auroit quelque chose de plausible dans ce raisonnement, si, en le faisant, on pouvoit ajouter que M. de Rochambeau & le général Clinton ont donné leur parole qu'ils ne bougeroient pas, qu'ils resteroient les bras croisés où ils sont : mais comme cette parole n'est pas donnée, il est si fort à croire qu'on les retrouveroit ailleurs, que le plus sage est au moins de les tenir en échec dans leurs retranchemens.

RÉPLIQUE du colonel BARRÉ au Miniftre (M. Jenkinfon) qui prétendoit qu'on ne devoit pas en plein Parlement donner à connoître à l'ennemi, l'état exact des forces deftinées à la défenfe iutérieure du Royaume. Il finit par lui demander brufquement compte de l'emploi des fubfides qui ont été donnés pour l'entretien des milices, proportionnément au nombre de foixante-treize mille hommes dont elles font foit-difant compofées.

Du 28 Novembre 1780.

DE deux chofes l'une ; ou vos milices fuffifent pour la défenfe du royaume, ou elles font infuffifantes : dans ce dernier cas, le filence eft fage : mais vous nous avez dit plus d'une fois, que vos milices, parfaitement difciplinées, formoient un corps de foixante-treize mille hommes : fi cette affertion eft vraie, rien de fi fage que de la prouver aux yeux de l'univers. Il eft important que la France & l'Efpagne foient convaincues de fa vérité : du moment où elles cefferont

de douter, je prends ſur moi de garantir qu'elles renonceront à toute idée de deſcente & d'invaſion. Au ſurplus, ſi vous refuſez de nous faire connoître à nous-mêmes le véritable état des forces deſtinées à la défenſe intérieure du royaume, nous douterons de la vérité de votre aſſertion : & comme nous avons voté pour l'entretien des milices, des ſubſides proportionnés à ce nombre de ſoixante-treize mille hommes, nous vous demanderons quel eſt l'emploi qui a été fait de cet argent : je vous le demande à l'inſtant même.

SIXIEME SECTION.

MARINE D'ANGLETERRE.

LORSQUE l'envie & l'intrigue (les ſeuls miniſtres des cours qui ne craignent pas la diſgrace) eurent renverſé le lord Chatam, il ſembloit que l'Angleterre alloit deſcendre rapidement de ce point d'élévation où le génie de ce grand homme l'avoit portée. Les ennemis ſubalternes de la choſe publique, qu'un ſimple coup-d'œil tenoit toujours à une juſte diſtance du trône, oſerent, dès l'inſtant qui ſuivit ſa retraite, paroître ſur ſes marches, & attacher ſur les yeux du roi le bandeau de l'erreur & de la prévention. Depuis ce moment fatal, le monarque n'a vu ni les reſſources ruineuſes & forcées du lord North, ni les embarras honteux de Sandwich, ni les ſuites de la crédulité du lord Germayne, ni les riſques perſonnels qu'entraînoit la perte de l'Amérique. La France s'eſt créé une marine; les autres nations réunies ſous le pavillon de la neutralité, ſe ſont avancées pour partager les immenſes profits du commerce. Un nouveau ſyſtême ſemble vouloir s'introduire en Europe, & trois grandes puiſ-

ſances, en conſervant à l'Angleterre le rang qu'elle occupe dans la balance politique, veut cependant qu'elle renonce à l'empire des mers.

DISCOURS de ſir GEORGE SAVILLE, contre le nouveau Bill projetté pour la preſſe des Matelots. Il s'éleve d'abord contre la manière extraordinaire dont il eſt propoſé au milieu de la nuit, & pendant l'abſence d'un grand nombre des Membres de la Chambre. Il s'étend enſuite avec force ſur les abus, les inconvéniens & les conſéquences dangereuſes de ce Bill.

Du 23 Juin 1779.

JE ſuis, en vérité, bien étonné que le ſavant perſonnage (M. Wedderburne) qui vient de parler, n'ait pas honte d'avancer la raiſon qu'il nous donne pour le myſtère qu'il exige aujourd'hui, & pour preſſer la chambre d'agir dans le milieu de la nuit, comme tant de conſpirateurs, qui, ſous couleur de concerter des meſures pour la ſûreté & pour la conſervation de la choſe publique, ont toutes les apparences de tramer, à la faveur des ténèbres de la nuit, ſa deſtruction; & qui ne ſe rendent en nombre, comme des ſcélérats à gages, leurs armes & leurs poignards

ſous le manteau, que pour les enfoncer dans le ſein de leur patrie.

Un bill comme celui-ci, qui ordonne la preſſe pour le ſervice de ſa majeſté, pourra être néceſſaire ; mais j'ai bien des raiſons de penſer qu'il faut ſe garder de lui donner trop d'extenſion. Pourquoi l'apporter ici dans cette heure de ténèbres & de ſilence, lorſque minuit eſt ſonné, & que le plus grand nombre des membres de la chambre ſont chez eux & couchés ? Au nom de Dieu ! pourquoi ne pas le propoſer plutôt le matin, en plein jour, lorſque la chambre ſera nombreuſe & complette ?

La raiſon qu'on nous donne pour adopter cette nouvelle manière de conduire les affaires publiques, vraiment digne de meurtriers, eſt abſolument ſans fondement & nullement ſatisfaiſante : « Dans la crainte, dit-on, que le public ne ſoit prévenu de la choſe. Le ſavant homme ne nous a-t-il pas ajouté, que le bill eſt rétroactif ; c'eſt à-dire, qu'il commence à ce jour fâcheux & fatal, je le crois, où le miniſtre d'Eſpagne remit à notre cour le manifeſte qui nous déclare la guerre, lequel eſt actuellement ſur le bureau. Ne nous apprend-t-on pas aujourd'hui des choſes abſolument neuves, que les miniſtres ſont très-attentifs à remplir leur devoir, parce qu'ils ont cette fois ſurpaſſé toutes les atteintes

portées jusqu'ici à la constitution de leur pays ; parce qu'ils ont foulé aux pieds nos loix, & trouvé pour défendre leurs mesures, un avocat dans le savant personnage qui vient de proposer le bill le plus singulier, & de la manière, en vérité, la plus extraordinaire. L'attachement de notre érudit, pour son pays, ne doit-il donc pas être bien satisfait des injustices commises envers la partie la plus méritante des communes de l'Angleterre, en la dépouillant de la protection qui lui est accordée par les loix, en anéantissant la confiance nationale, qui fait la sécurité de tout Anglais, & qui est le gage que sa constitution est intacte ? Prétend-il donc, que dans cette scène d'injustice & d'oppression générale, il n'y ait pas un enfant, un frère, un époux, un père qui puissent s'en garantir ? Ah ! il me semble déja, le cœur serré, entendre dans ce moment les cris perçans d'une malheureuse épouse, aux genoux d'un sergent nocturne, fondante en larmes, & dans ses accès de rage & de désespoir, le supplier de ne point lui arracher le père de ses enfans chéris, son bien-aimé, son tendre époux, qui seul est le soutien de sa maison ! Je m'imagine entendre un vénérable vieillard sans forces, se lamentant, & de la manière la plus touchante, exhalant ses infortunes, ses malheurs, sa misère extrême, reclamer la perte d'un fils unique, &

digne de toute ſa tendreſſe. J'avoue que je ſuis rempli d'horreur à l'aſpect de tous les maux que ce malheureux inſtant va répandre dans les trois royaumes, contre tout principe de juſtice, d'équité, d'humanité. Mais admirez un peu la force d'eſprit & le courage de notre érudit, dans ceci, & ſa prévoyance pour le reſte : il nous dit, qu'il eſt reſté ici juſqu'à minuit, pour nous propoſer une loi, laquelle, ſi on l'eût expoſée au grand jour, auroit eu cette conſéquence, de procurer, par la fuite & en ſe cachant, aux perſonnes qui auroient craint le nouveau bill, leur sûreté perſonnelle ; sûreté que les loix de leur pays, & la confiance dans la foi publique qui doit les accompagner, n'auroient pas pu leur aſſurer.

DISCOURS du Duc de RICHMONT, dans lequel il propose de prendre en considération le très-mauvais état où étoit Plymouth, lorsque les flottes combinées de France & d'Espagne menaçoient ce port. Il demande une enquête à l'effet de découvrir l'auteur de cette négligence scandaleuse, qu'il rejette sur le lord Amherst, comme étant le plus ancien des Officiers-généraux.

Du 25 Avril 1780.

MILORDS,

POUR faire naître en vous un degré extraordinaire d'attention, je n'aurai point recours à un expédient usité; je ne vous dirai point emphatiquement que l'objet dont il s'agit, est de la première importance, & que l'existence de votre pays en dépend essentiellement : je sais parfaitement le contraire, je sais que cet objet n'est pas à beaucoup près d'une importance égale à celle de la perte de treize provinces, & de nos îles dans les Indes occidentales; je sais qu'il n'est pas d'une nature aussi alarmante que l'est pour la nation l'accroissement journalier de l'influence de la couronne, je sais en-

fin, que probablement il n'aura pas pour nous des ſuites auſſi funeſtes que celles dont nous ménace le défaut de concorde & d'unanimité parmi nous : il n'en eſt pas moins vrai que, s'il ne tient ni le premier ni le ſecond rang parmi les conſidérations infiniment graves qui nous occupent, il eſt d'une très-grande importance en lui-même : j'aime à croire que la perte de Plymouth n'entraîneroit pas néceſſairement la ruine totale de notre pays, mais on m'accordera qu'elle eût été une bleſſure bien dangereuſe, & que ce coup eût été porté à l'une des parties les plus ſenſibles de la Grande-Bretagne, ſi la main de la providence ne l'eût paré. Il a déja été fait mention dans cette chambre de l'état dénué de défenſe dans lequel ſe trouvoit ce port de mer au mois d'Août dernier, lorſque la flotte Françaiſe parut dans ſes parages ; & d'après la déclaration de l'officier même qui commandoit, je puis établir inconteſtablement que, ſi dans ce moment-là, les Français euſſent attaqué Plymouth, ils l'emportoient !

Quoiqu'il ſoit facile de prévoir les difficultés qui s'éleveront à l'ordinaire, lorſqu'il s'agira d'inſtituer une enquête dont le réſultat compromettroit certaines perſonnes, je n'en ferai pas moins la tentative, perſuadé qu'il n'eſt au-

cun de vous, milords, qui n'ait été alarmé ſur le ſort & ſur la ſituation de cette place importante. Si dans ce moment-ci j'éprouve quelque mouvement d'indéciſion, ce n'eſt pas à l'égard de l'enquête en général, c'eſt relativement à la manière dont j'en ferai la motion, à l'époque que je lui donnerai pour objet ....

.... On conçoit que l'objet d'une enquête pareille n'eſt pas de conſtater ce qui eſt connu de tout le monde; c'eſt-à-dire, que Plymouth étoit abſolument hors d'état de ſe défendre, mais de découvrir l'auteur de cette négligence ſcandaleuſe : le gouvernement s'eſt arrangé de manière que, lorſqu'il éprouve un revers, on ne ſait à qui l'imputer : un des grands principes politiques de ce pays eſt, que dans tous les départemens de l'adminiſtration, il doit exiſter quelqu'un qui réponde de tout ce qui s'y paſſe; en s'écartant de ce principe, le gouvernement ôte à la nation les moyens naturels de toute information : par exemple, dans le cas dont il s'agit, lord Amherſt étant le plus ancien des officiers généraux, dans l'ordre des choſes, commande en chef, pourquoi n'a-t-il pas le titre de commandant en chef? Engagés dans une guerre ruineuſe avec l'Amérique, la France, l'Eſpagne, & bientôt, ſelon toutes les apparences, avec tous les états maritimes de

l'Europe, nous ne connoiſſons pas un commandant en chef à qui nous puiſſions demander compte des meſures militaires qui ont été priſes : l'ordre des choſes, comme je l'ai dit, indique lord Amherſt; ſi vous le queſtionnez, il vous dit qu'il n'eſt point reſponſable : ſi vous interrogez l'officier qu'il emploie, il vous donne la même réponſe : qui donc eſt reſponſable ? Or, l'inconvénient de ne ſavoir à qui s'adreſſer n'eſt pas le ſeul qui réſulte de cet abus : dans la circonſtance où ſe trouvoit Plymouth, il s'en développe un beaucoup plus grave encore; la place eſt ſans défenſe; la flotte combinée la tient pendant vingt-ſix heures dans un état d'alarme & preſque ſans eſpoir : qui commande dans cette place ? perſonne, par la raiſon que le commandement s'y diviſe entre l'officier du port & le commiſſaire de l'arſenal? Aucun de ces commandans n'eſt muni d'inſtructions; le gouverneur eſt à Londres pendant que ſon gouvernement eſt en combuſtion; il demande la permiſſion de s'y rendre, on la lui refuſe, parce qu'étant l'ancien du noble lord (lord Amherſt commandant militaire), il ne peut ſervir ſous lui; ſi le noble lord eût été nommé commandant en chef, cette difficulté n'eût pas eu lieu, parce que le rang d'ancienneté diſparoît par-tout où exiſte le titre de commandant en chef. Je penſe

penſe que ces conſidérations diverſes ſuffiſent pour juſtifier cette motion.

DISCOURS du Comte de PEMBROCKE. Il ſeconde la motion du Duc de Richmond ; & il avance que l'adminiſtration emploie exactement tous les moyens poſſibles pour dégoûter du ſervice tous les meilleurs Officiers.

Du 25 Avril 1780.

CETTE partie de l'adminiſtration générale parfaitement conforme au reſte, eſt un ſyſtême de foibleſſe, d'injuſtice & de deſtruction ; ſyſtême dont le principe ſe fait ſur-tout remarquer dans la baſſe habitude de flétrir la réputation des meilleurs officiers, & de les forcer par des manœuvres ſourdes à quitter le ſervice. La marine a été traitée indignement ; c'eſt à cet odieux ſyſtême que nous devons imputer la perte d'un Keppel, d'un Howe, & de ce que nous avions d'amiraux diſtingués propres à nourrir la confiance de la nation : la fleur de nos officiers de mer s'eſt vue forcée à quitter un ſervice incompatible avec la ſûreté & l'honneur : les officiers de terre, victimes d'une injuſtice égale, ſe ſont vus de même expoſés à l'inſulte,

par une ſuite de ce pernicieux ſyſtême dont une des reſſources eſt d'accorder pour un tems illimité des grades au moyen deſquels les officiers inférieurs, des hommes qui n'ont jamais ſervi, qui n'ont pas la moindre notion du ſervice, ſe trouvent à la tête d'une multitude de braves officiers qui ont ſervi long-tems avec zèle & avec diſtinction : ſur le pied où les choſes ſont aujourd'hui, de longs ſervices, une réputation établie ne ſont plus des titres de recommandation pour les emplois vacans ou à créer ; ce n'eſt pas ainſi que l'eſprit militaire ſe propage; mais, je l'ai déja dit, lorſqu'un ſyſtême d'adminiſtration eſt vicieux, tous ſes départemens ſont vicieux : l'objet de la motion actuelle (l'état dans lequel on a permis que Plymouth reſtât expoſé aux attaques de l'ennemi) eſt au nombre de ceux qui méritent l'attention de la chambre, & celui qui me paroît le plus propre à allumer ſon indignation, d'autant plus qu'on a vu le noble lord qui préſide à l'amirauté traiter cette circonſtance avec une légéreté offenſante ; que peut-on attendre d'un homme qui peut traiter ſi frivolement une matière ſi grave, ſi alarmante dans ſa nature ?

DISCOURS de lord TOWNSHEND, dans lequel il déclare qu'il est d'un avis absolument contraire, & que loin d'attribuer le salut de Plymouth à la providence, il l'attribue précisément à la connoissance que l'ennemi avoit acquise de la force de la place. Il s'oppose sous de vains prétextes à l'enquête demandée par le Duc de Richmond.

Du 25 Avril. 1780.

L'ENNEMI savoit parfaitement qu'il ne pouvoit pas l'attaquer avec la moindre apparence de succès : plût à Dieu qu'il eût été moins instruit ! ce que je vais dire passera pour une assertion hardie, mais je pense dans le fond de mon ame que, si la flotte combinée eût montré plus de hardiesse ou d'imprudence, elle s'en fût repentie ; d'ailleurs, en ma qualité de grand-maître de l'artillerie, j'ai à cet égard des preuves à fournir qui démentent tout ce qui a été dit relativement à l'état de la place : j'ai une lettre du commandant de l'artillerie, par laquelle il est évident que le nombre des canons, munitions, batteries, &c. répondoit suffisamment aux besoins du moment : sans attendre les ordres

du bureau, j'avois pris sur moi, pour éviter tous les retards possibles, de déclarer qu'en s'adressant à moi, on auroit généralement tout ce dont on pourroit manquer du ressort de mon département; ainsi, convaincu de ces vérités incontestables, je m'oppose à la motion par des raisons majeures : la première est que, si l'on instituoit une enquête, il faudroit appeller tous les officiers de Plymouth, que je crois plus utiles à leurs postes qu'à la barre de la chambre; en second lieu, en supposant qu'il parût expédient d'interroger tous ces officiers, & que l'on pût les déplacer sans nuire au service qui demande leur présence, chacun croiroit devoir donner son opinion : on entreroit dans des discussions délicates qui avidement recueillies, se divulgueroient & pourroient faire un tort infini; troisiémement enfin, j'ai déja dit que je pouvois opposer des preuves aux assertions vagues sur lesquelles la motion est fondée.

LE ROI ayant fait l'ouverture des sessions du Parlement, lord Percy fit une motion tendante à ce qu'il fût présenté une humble adresse de remerciemens à Sa Majesté de son très-gracieux discours émané du trône ; sur ce qu'il contenoit de sage, de modéré, de magnanime.

Du 20 Novembre 1777.

JE sais, milords, que l'on a hazardé des jugemens précoces, & je puis dire mal fondés & injustes. A la distance où nous nous trouvons, il est impossible d'en former avec précision sur les opérations de la guerre ; & il est de mauvaise foi de calculer d'après les évènemens, la sagesse des mesures qui ont été prises. Au surplus, j'ai la satisfaction de voir que sa majesté, les ministres, & la saine partie de la nation jugent différemment. Si l'on considère la multitude des obstacles qu'il a fallu surmonter, on conviendra que ce qui est déja fait est beaucoup ; & j'ai l'espoir le mieux fondé de voir les suites répondre à ces commencemens heureux, justifier la sagesse des mesures que l'on a prises, & tourner à la gloire de ceux à qui l'exécution en a été confiée. Il est affreux sans doute d'être réduit à verser le

ſang des humains ; mais c'eſt une fatalité inſéparable de la guerre, & la queſtion conſiſte à ſavoir ſi la guerre qui occaſionne ces calamités eſt juſte dans ſon principe : le caractère indomptable des Américains a rendu cette triſte reſſource indiſpenſable : ce n'eſt qu'en redoublant l'effort des armes, que l'on parviendra enfin à convaincre ces peuples ſéduits, que nous avons ſur eux des droits ſuprêmes & des forces ſuffiſantes pour les maintenir.

REPLIQUE de lord COVENTRY, au diſcours précédent contre la guerre d'Amérique.

Du 20 Novembre 1777.

J'AI toujours blâmé les meſures *coërcitives* employées contre les Américains ; & aujourd'hui je ſuis fâché de voir par l'évènement que malheureuſement je ne me ſuis pas trompé dans mes conjectures. Perſonne, dans cette chambre, n'eſt plus fermement perſuadé que moi, que le corps légiſlatif doit exercer l'empire ſuprême ſur toutes les parties de l'état ; la ſuprématie doit réſider quelque part & s'étendre ſur tous les diſtricts qu'elle embraſſe ; mais ce n'eſt pas pour les ra-

vager, pour les désoler & les détruire. Rien de si absurde que de dire en nuisant : « je nuis parce » que j'en ai le pouvoir. » Il étoit donc absurde de commencer la guerre ; c'est une folie de la continuer. Rappellez-vous, milords, que dans tous les tems, je vous ai prié de considérer l'Angleterre & l'Amérique, en les rapprochant sous un seul point de vue ; de ne pas voir ce qu'elles sont, mais ce qu'elles doivent devenir ; de mesurer l'étendue des territoires, de considérer la situation, le climat, l'énorme disproportion qui se trouve entre l'une & l'autre ; le déclin de la population dans ce pays consumé par le luxe ; dans l'autre, l'accroissement de cette même population, fruit de la frugalité & de l'industrie ; lorsque je mettois ces objets sous vos yeux, je prévoyois, milords, qu'un jour devoit arriver où l'Amérique voudroit être indépendante, où ce pays tomberoit en décadence, & où le siége de l'empire seroit transféré au-delà de l'océan : il y a plus, j'étois si convaincu de la nécessité de cette résolution, que je l'ai toujours regardée comme attachée à la nature même de nos liaisons avec les Américains J'ai donc toujours désiré que ce jour fût au moins reculé, autant que les causes qui devoient l'amener pourroient le permettre : je serois bien fâché, milords, que l'on me soupçonnât de reconnoître l'indépendance

de l'Amérique, parce que j'en sens la nécessité: aussi long-tems qu'on eût pu la retenir dans une dépendance volontaire, elle nous étoit infiniment utile, & il étoit expédient de l'enchaîner par de bons procédés. Quand le nœud qui l'attachoit à nous a été brisé, il falloit ne s'occuper que de renouer, parce que ce nœud n'étoit que celui de l'amitié, & que des amis renouent. Si cette ressource eût manqué son effet, alors nous devions être les premiers à proclamer l'Amérique indépendante, & à nous assurer l'amitié & l'alliance d'un peuple, qu'une conduite contraire suscite aujourd'hui contre nous, comme le plus puissant & le plus invétéré des ennemis que nous puissions avoir. Si j'ai parlé ainsi dans tous les tems, milords, que dirai-je aujourd'hui, que tout est visiblement impraticable dans les mesures que l'on continue de prendre, aujourd'hui que nous accélérons, comme de dessein formé, le moment où nous devions perdre nos colonies, aujourd'hui enfin, que notre pays touche au moment de sa ruine. Jettez les yeux, milords, sur l'état actuel de la Grande-Bretagne, sur la situation critique de nos affaires en Amérique, sur la disposition des puissances étrangères, sur la facilité qu'elles ont de nous nuire, secondées par l'inclination, sur l'incertitude des événemens militaires, sur la multitude des difficultés qui se

présentent dans la conduite d'une guerre dont le théâtre est si éloigné ; & voyez si la persévérance que nous annonce & nous recommande le discours de sa majesté, ne nous menace pas des plus sérieuses conséquences : si l'on prend ce parti, je ne vois autour de nous qu'une ruine infaillible ; enfin, quoi qu'il soit tard, je pense qu'il vaut mieux s'arrêter avec nos pertes actuelles, que de continuer à multiplier les périls qui nous enveloppent de toutes parts ; je crois que le seul parti qui nous promette au moins un salut précaire, est de rappeller nos flottes & nos armées, & de faire de nécessité vertu, en déclarant l'Amérique indépendante.

Ayant pensé ainsi, dès les commencemens, on ne me soupçonnera pas aujourd'hui de vouloir voter pour la continuation de cette guerre ruineuse, insensée & destructive ; je ne me suis levé que pour m'opposer directement à la motion faite par le noble lord en faveur de l'adresse.

DISCOURS éloquent du Comte de CHATHAM, *sur le même objet, plus développé, contre la guerre d'Amérique.*

Du 20 Novembre 1777.

MILORDS, c'eſt avec tout l'empreſſement poſſible que je me joins au noble lord (Percy); quant à ce qui concerne le compliment à faire à ſa majeſté, j'irai volontiers me jetter aux pieds du trône, pour témoigner la joie que je reſſens de tout ce qui peut ajouter au bonheur domeſtique de mon ſouverain, de tout ce qui peut contribuer à lui aſſurer la jouiſſance des droits civils & religieux que je partage avec mes concitoyens. Mais en donnant les mains à cette partie de l'adreſſe, je ne puis diſſimuler combien je vois avec peine cette autre partie dans laquelle la chambre approuveroit la perſévérance annoncée dans les meſures fatales que l'on a priſes relativement à l'Amérique : en pareilles circonſtances, milords, le roi étoit dans l'uſage de ſe laiſſer guider par ſon parlement, non pas de le guider; il étoit dans l'uſage, non pas de dicter, mais de demander l'avis de cette chambre, grand-conſeil héréditaire de la nation.

De quoi vous parle ce discours, milords ? de mesures déja prises & arrêtées, auxquelles on vous invite cavalièrement de concourir ; on parle, à la vérité, de votre *sagesse* & de votre *appui* ; on vous y donne, comme certains, des événemens encore enveloppés dans le sein du tems : quant au plan que l'on a formé, on vous l'indique d'un ton péremptoire de dictateur ; est-ce donc ainsi que l'on vous parle, milords ? Est-ce là un langage supportable ? Cette prétention altière qui va jusqu'à faire la loi à la providence, à enchaîner la volonté & le jugement du parlement, a-t-elle quelqu'exemple dans le passé ? Non, milords ; ce langage est celui de la confiance mal fondée ; confiance, j'oserai le dire, milords, qui ne porte jusqu'à présent que sur une chaîne de bévues, d'échecs & de défaites ; je suis étonné qu'il se trouve un ministre qui ait le front de conseiller à sa majesté de vous parler ainsi ; je serois bien aise de voir le ministre qui oseroit avouer qu'il est l'auteur de ce conseil....... Que signifie enfin ce discours extraordinaire, & qu'y remarque-t-on ? Une confiance illimitée dans les hommes qui vous ont, jusqu'à présent, trompés, abusés, égarés. Quel en est le but ? De vous demander des octrois, non pas proportionnés à ce que vous pourriez juger être nécessaire, mais à ce qu'il plaira aux ministres de regarder

comme tel : pour entretenir, vous diront-ils, des flottes & des armées, pour faire des traités avec ces subsides dont on ne vous rend point de compte. En deux mots, milords, si vous concourez à présenter cette adresse, vous prenez sur votre compte toutes les conséquences effrayantes qui en doivent résulter. Quiconque a donné au roi ce conseil pernicieux devroit être cité au tribunal de cette chambre, à celui de la nation entière, pour y répondre des conséquences ; l'exemple en est dangereux & contraire à la constitution. Je le demande, encore une fois, quel est l'homme qui a eu la témérité de dire au roi que ses affaires prospéroient ? Quel est l'homme par conséquent qui est l'auteur des assurances que l'on vous donne aujourd'hui pour achever de vous égarer ? Je voudrois le voir.

Jettez les yeux, milords, sur l'état actuel de cette nation ; les difficultés de toute espèce l'environnent, tous les dangers la menacent ; on ne voit pas une circonstance qui ne présente l'image de la destruction ; je le répète, milords, nous sommes assaillis par tous les périls à la fois ! Qu'est-ce que c'est que ces petites îles de la Grande-Bretagne & de l'Irlande ? Quelle est votre défense ? Rien ! voyez, de l'autre côté, quel est l'état de vos ennemis respirant une haine invétérée ; jettez les yeux sur les deux branches principales

de la maiſon de *Bourbon*, elles ont une marine formidable ; je vous dis, milords, qu'elles ont des vues ennemies, je le ſais ; leurs côtes ſont couvertes de troupes. Qu'avez-vous à leur oppoſer ? Pas cinq mille hommes dans cette île ; en Irlande pas davantage ; vous n'avez pas plus de vingt vaiſſeaux de ligne en état de ſervir ; en un mot, milords, ſans la paix, ſans une paix immédiate, cette nation eſt perdue, c'en eſt fait de l'empire britannique ! Dans ces circonſtances alarmantes, examinons la conduite de vos miniſtres.

Comment ont-ils cherché à regagner l'affection de leurs frères de l'Amérique ? Ils ont recherché l'alliance & le ſecours des pauvres petits princes Allemands, dont l'indigence excite la pitié, dont l'exiſtence ne ſignifie rien ; & cela pourquoi faire ? pour couper, en Amérique, les gorges de leurs frères, qui ſe ſont montrés auſſi braves qu'ils ont été indignement traités ; ils ont paſſé des traités mercenaires avec ces bouchers, à qui ils ont vendu, au poids de l'or, le ſang humain : mais, milords, ce n'eſt pas tout, ils ont fait auſſi d'autres traités ; ils ont lâché les ſauvages féroces de l'Amérique ſur leurs frères innocens, ſur des créatures foibles, ſans défenſe, ſur des vieillards de l'un & de l'autre ſexe, ſur des enfans, ſur ceux même qui étoient à la mammelle, pour les couper par morceaux, pour les mutiler, en faire

des sacrifices, les brûler; les rôtir, en un mot les manger, à la lettre! Tels sont, milords, aujourd'hui les alliés de la Grande-Bretagne; le nouveau systême qu'elle a adopté pour faire la guerre, est, par-tout où elle porte ses armes, d'y semer le carnage, la désolation & la destruction; nos ministres ont fait des alliances dans les boucheries de l'Allemagne, avec les barbares de l'Amérique, & les bourreaux impitoyables que fournit cette espèce sauvage. C'est ainsi que nos armées se trouvent déshonorées dans la victoire comme dans la défaite. Cette conduite, milords, a-t-elle quelque rapport à celle qui faisoit autrefois notre gloire? Est-ce par des moyens pareils que nous avions atteint ce faîte de grandeur, d'où, considérant l'éclat de notre renommée répandue dans toutes les parties du monde, nous recueillions l'hommage universellement rendu à notre justice & à notre humanité; étoit-ce avec le *Tomohawk* & avec le couteau qui enlève les péricrânes, que la valeur & l'humanité Anglaises passoient presque en proverbe, dans un tems où cette humanité naturelle à la nation éclipsoit jusqu'à l'éclat de ses conquêtes! Est-ce en lâchant sur nos ennemis les sauvages Indiens pour souiller leurs mains du sang de nos frères d'Amérique, que le militaire Anglais jouissoit de l'honneur de passer pour rem-

plir à la fois les devoirs du soldat, du citoyen & de l'homme? La guerre actuelle est-elle honorable, milords? Non : si les armes britanniques ont encore quelque succès à espérer, il faut que la Grande-Bretagne ait recours à ses anciens moyens de vaincre : jamais les Américains ne se soumettront à être égorgés par des étrangers mercenaires; s'il y a encore quelque chose à faire, cela doit être fait par des troupes Anglaises, alors s'il paroissoit nécessaire de faire des levées dans la Grande-Bretagne, on me verroit concourir à leur succès : milords, je endrois la chemise que j'ai sur mon dos, pour seconder des mesures sages & sagement conduites, mais je ne voudrois pas donner un seul sheling à nos ministres actuels, leur plan n'a d'autre fondement que la destruction & la honte.

Milords, cette guerre est ruineuse; elle ne présente que des dangers; tous les jours on insulte nos côtes; nos mers sont infestées de corsaires Américains; nous n'avons rien pour nous protéger; & pour mettre le comble à nos malheurs, nous avons perdu le port de *Lisbonne*. La maison de *Bourbon* est prête à rompre avec nous; elle favorise contre nous la cause de nos sujets; ce moment-ci, milords, est le dernier où nous puissions encore traiter avec les Américains; la France & l'Espagne ont beaucoup fait pour eux,

mais n'ont pas voulu faire tout ce qu'ils demandoient; ils ont eu un peu d'humeur : ſi on leur propoſe des conditions raiſonnables, le moment de les détacher de leur connexion dangereuſe eſt celui de leur refroidiſſement & de leur mécontentement paſſager. Si nous laiſſons échapper l'occaſion, elle ne ſe préſentera plus. Mais vous me demanderez, milords, ſi nous trouverons les Américains également diſpoſés à y accéder? Je répondrai, en général, que je regarde les liens politiques qui uniſſent l'Amérique à la Grande-Bretagne, comme ne pouvant être diſſous. Ces deux états forment certainement un ſeul & même empire; mais en adoptant ce principe inconteſtable, je ſoutiens que chaque partie dont le tout eſt formé, doit conſerver ſes droits particuliers, ſes priviléges & ſes immunités inviolables; à cela près (& tous ces priviléges conteſtés ſe réduiſent à celui de ſe taxer eux-mêmes) à cela près, dis-je, j'ai toujours regardé les provinces de l'Amérique comme faiſant partie de la Grande-Bretagne, ainſi que les comtés de *Devon*, de *Surry* ou de *Middleſex*; il eſt vrai qu'en les enviſageant ſous ce point de vue, j'entends qu'on leur conſervera leurs droits municipaux; que leurs chartres ne ſeront point violées, & ſur-tout qu'on ne leur diſputera pas le droit de ſe taxer elles-mêmes; ſi on ne leur conſerve pas ce droit,

on ne me fera pas croire que l'Amérique veuille jamais entendre à rien; si elle finissoit par y être forcée, ses malheureux habitans n'auroient rien qu'ils puissent dire leur appartenir véritablement.

Considérez, je vous prie, milords, à quoi s'étend cette prétention illimitée de taxer les colonies; à trois cent milles de distance une troupe vénale s'arroge le droit de disposer des biens de toutes les possessions d'un peuple dont il ne connoît ni le génie, ni le caractère, ni les facultés, ni les dispositions, ni les besoins, ni les griefs, ni les vrais intérêts! Il y a beaucoup d'hommes riches en Amérique, il y en a de très-riches en fonds de terre; M. Wasington qui commande actuellement ce que l'on appelle les armes rebelles, jouit d'un revenu annuel de cinq mille livres sterlings, beaucoup d'autres ont des fortunes considérables, de l'intelligence & de la capacité; peut-on croire, est-il naturel d'attendre que des hommes de ce poids, de cette importance dans leur pays, se soumettront jamais à ce droit de taxe arbitraire, qui livreroit tout ce qu'ils possédent à la fantaisie ou à la rapacité de gens qui leur sont parfaitement étrangers? cette idée est absurde.

Les Américains sont sages, industrieux & prudens; ils ont trop de bon sens, leur ame

eſt trop élevée, pour qu'ils s'abaiſſent jamais à jouir de leurs biens d'une manière ſi précaire & ſi humiliante; d'ailleurs ils nous voient plongés dans le luxe, dans la diſſipation, dans la vénalité & la corruption; dans le cas où ils ſeroient portés à ſe laiſſer taxer, ils ſe demanderoient encore, à quoi bon? Quel uſage on feroit ici de leurs contributions? Celui d'éteindre plus vîte encore le peu qui reſte de vertu publique ou privée: je penſe donc, milords, que non-ſeulement il y a de l'injuſtice dans l'idée de taxer les Américains, mais qu'elle eſt même impraticable. Le grand lien qui doit nous attacher à eux, la ſeule contribution qu'il ſoit ſage d'en attendre, c'eſt celle qui dérive de leur commerce; voilà le point auquel il faut s'attacher, le ſeul avec lequel on peut réuſſir: je ſuis bien éloigné de donner les mains à ce que les Américains s'érigent en ſouverains dans leur pays; j'abjure toute liaiſon avec quiconque penſeroit différemment dans cette chambre; mon avis ſera toujours qu'il faut tenir les colonies dans la dépendance conſtitutionelle qui les aſſujettit à la mere-contrée, & c'eſt eſſentiellement dans cette vue que je porte la parole: je viens, milords, vous faire une ouverture qui paroît ſe préſenter d'elle-même; je deſire ardemment que vous la ſaiſiſſiez; je viens vous propoſer

une ceſſation d'hoſtilités, comme étant le premier pas à faire dans les circonſtances préſentes; dans le cas où vous adopteriez cet avis, je propoſerois que l'on nommât un comité à l'effet de conſidérer quelles ſeroient les meſures convenables à prendre pour autoriſer immédiatement la couronne à envoyer en Amérique des commiſſaires, revêtus de certains pouvoirs, pour traiter à des conditions poſitivement ſpécifiées: alors ſi l'Amérique étoit ſourde à toutes les ouvertures raiſonnables, qui pourroient lui être faites de notre part, & du nombre deſquelles ſeroit la garantie de l'acte de navigation qui ſerviroit de baſe à tout le reſte; alors, dis-je, il vous reſteroit, milords, à conſidérer quels ſeroient les moyens les plus propres de les forcer à remplir un devoir dont ils s'écarteroient d'une manière ſi révoltante; au ſurplus, je crois pouvoir garantir, ſans me compromettre, qu'une offre pareille ne manqueroit pas de réuſſir. Je ſais parfaitement qu'il regne un eſprit de faction dans quelques parties de l'Amérique, & probablement que ceux qui entretiennent cet eſprit, n'ont que l'indépendance en vue; mais je ſais auſſi que les colonies du centre ſont plus modérées, & que celles qui ſont au midi rentreroient avec joie dans leur ancienne condition, ſi on leur donnoit les ſûretés dont nous venons

de faire mention. Mon plan eſt ſuſceptible de beaucoup d'objections ; on demandera qui fera les propoſitions ? Sur quoi porteront les ſûretés reſpectives, ſi l'on rappelle les troupes ? Je réponds à tout cela que c'eſt une affaire de bonne foi de part & d'autre, & d'intérêt reſpectif. Il s'agit ici de rédiger des conventions aſſez raiſonnables pour qu'elles ſoient acceptées, de les écrire avec aſſez d'attention & de prévoyance, pour qu'elles aient force de loi inviolable, & qu'elles ne puiſſent être enfreintes ni par les uns ni par les autres. Telles ſont mes idées ; je les crois fondées ſur une connoiſſance parfaite des peuples de ces contrées ; je ſais que la guerre que vous continuez contre eux eſt ruineuſe d'une part, inutile de l'autre : je ſais que ſi vous perſiſtez à la continuer, il faut en venir à lever vos troupes en Angleterre, car je ſuis perſuadé que tant que vous aurez à votre ſolde un ſeul mercénaire étranger, jamais les colonies ne traiteront avec vous, & qu'elles ſe ſoumettront encore moins.

Je conclus donc à ce que la chanmbre conſeille à ſa majeſté & la ſupplie humblement de faire prendre au plutôt les meſures les plus efficaces pour rétablir la paix en Amérique : lui repréſentant qu'il n'y a pas un moment à perdre pour y propoſer la ceſſation immédiate de

toute hoſtilité, à l'effet d'entamer un traité qui aſſure la tranquillité dans ces précieuſes provinces; qui écarte les cauſes malheureuſes de cette guerre deſtructive, en prenant toutes les précautions néceſſaires pour prévenir le retour de ces calamités. Il convient de plus, d'aſſurer ſa majeſté que la chambre, autant qu'il ſera en ſon pouvoir, lorſqu'il en ſera tems, coopérera avec la magnanimité & la bonté de ſa majeſté, à la préſervation de ſes peuples, en promulguant des loix fondamentales & irrévocables qui déterminent à perpétuité les droits de la Grande-Bretagne & ceux de ſes colonies.

REPLIQUE juſtificative du Secrétaire d'état lord SANDWICH, au diſcours précédent.

Du 20 Novembre 1777.

PERSONNE, milords, n'eſt plus admirateur que moi des vaſtes talens du noble comte qui vient de vous tracer un tableau ſi effrayant de nos affaires publiques : tout le monde rend juſtice à ſon éloquence, tout le monde connoît les avantages qu'il en tire : perſonne en effet n'a mieux mérité l'eſtime & la reconnoiſſance de la nation qui en a reçu les ſervices les plus

importans, qui doit l'admirer à la fois comme sénateur & comme homme d'état : mais en rendant hommage aux talens du noble lord, en apportant d'ailleurs toute la déférence possible à ses opinions, en reconnoissant combien son érudition profonde, sa longue expérience & son éloquence étonnante donnent du poids à ses avis, je ne dissimulerai point que je ne puis être d'accord avec lui sur aucun des points de son discours, que je ne puis adopter aucun des argumens dont il a fait usage, pour appuyer sa motion : la vérité, la raison, la conviction & l'art oratoire sont des choses bien différentes ; si l'on dépouilloit des graces de l'élocution & de la magie de l'éloquence tout ce que le noble comte vient de vous dire, je suis bien persuadé que vous n'y trouveriez rien qui vous portât à vous opposer à ce que l'adresse de remercimens fût purement & simplement présentée au roi sans aucune addition inutile. Il me paroît certain que le noble lord est mal informé en tous points : sans cela, il n'eut jamais avancé comme des faits, ce que je sais n'avoir pas même l'apparence de la réalité.

Je ne prétends pas que le noble lord ait eu en aucune manière l'intention de vous induire en erreur ; mais comme il parle de choses qui sont particulièrement de mon district, & par

conséquent de ma connoissance particulière, je me flatte qu'il voudra bien m'excuser, si je n'adhere pas à son opinion, & si je tâche de donner à la chambre des éclaircissemens sur des faits qui pourroient passer pour vrais, s'ils n'étoient pas contredits : je vous assure, milords, que jene vous importunerois pas, si la matière qui fait l'objet de la discussion actuelle, ne me regardoit pas directement, & s'il n'étoit pas de mon devoir de vous expliquer comme ministre de la marine ce qui a rapport à mon département. Ce ne sera pas à ma mémoire, milords, que je m'en rapporterai pour réfuter les faits allégués par le noble comte : c'est avec ces papiers en main, c'est avec ces pièces authentiques que je parlerai. Le noble comte pose en fait que la totalité des vaisseaux de ligne destinés à défendre nos côtes, ne monte pas à vingt, qui soient en état de servir, je lui répéterai qu'il a été mal informé, & qu'il fera bien de retirer sa confiance de ceux qui l'ont trompé si grossiérement : voici l'état de la marine qui prouve que le nombre des vaisseaux de ligne surpasse du double celui auquel il est porté par le noble comte. Nous avons actuellement quarante-deux vaisseaux de ligne en commission dans la Grande-Bretagne, de ce nombre trente-cinq ont leurs équipages complets &

peuvent mettre en mer au premier ſignal : en parlant ainſi, milords, je voudrois n'être pas ſoupçonné d'inexactitude ; je m'explique donc : le nombre d'hommes néceſſaires pour compléter l'armement de ces trente-cinq vaiſſeaux, monte à vingt mille huit cent matelots & gardes-marine compris ; de ce nombre dix-huit mille deux cent quarante hommes ſont actuellement à bord, le reſte eſt prêt à s'y rendre au premier ordre ; ce reſte eſt compoſé de deux mille trente-cinq gardes-marine & ſix cent matelots, leſquels ſont actuellement diſperſés dans différens ports. Les gardes-marine ſont ſur le rivage, occupés à ſe former aux exercices de leur profeſſion, étude indiſpenſable, parce que les deux tiers de ce nombre ſont des recrues ; les ſix cent matelots ſont diſtribués à bord des ſept vaiſſeaux, dont les équipages ne ſont pas encore complets. Ces ſept vaiſſeaux demandent quatre mille hommes, c'eſt-à-dire, trois mille trois cent matelots & ſept cent gardes-marine : des trois mille trois cent matelots, neuf cent ſont déja à bord des ſept vaiſſeaux, de ſorte que pour completer l'armement des quarante-deux vaiſſeaux, qui ſont dans un excellent état & propres à toute ſorte de ſervice, il ne manque que deux mille quatre cent matelots & ſept cent gardes-marine.

On peut se procurer les premiers en très-peu de temps au moyen de la presse; & si le besoin étoit pressant, on peut supprimer les brevets de protection, en un mot, employer d'autres moyens que la nécessité justifie : à l'égard des gardes-marine, on peut les completter par le moyen des recrues, c'est ce qui a déja été pratiqué, comme je viens de le dire : d'un autre côté le noble comte paroît douter que nous soyons préparés suffisamment en Amérique contre quelqu'attaque imprévue : je dois l'informer à cet égard que lord *Howe* a sous ses ordres quatre-vingt-treize vaisseaux de guerre, dont six sont des vaisseaux de ligne, les quatre-vingt-sept autres sont des frégates, des sloupes & autres navires armés. Le noble lord a beaucoup insisté sur les ravages qu'exercent les armateurs Américains tant en Amérique que sur nos côtes : la meilleure réponse qu'on lui puisse faire, est de lui montrer l'état des navires rebelles que nos vaisseaux ont pris en Amérique : à l'égard des insultes faites dans nos parages, j'avouerai que l'armement considérable que le service de l'Amérique a exigé, nous a dépouillé de nos frégates pendant quelque tems; mais on en a senti l'inconvénient, on s'est hâté d'acheter de différens marchands trente navires qui ont remplacé nos frégates, on en a construit dix sur

les chantiers de ſa majeſté, trente autres dans divers endroits ; on a même ajouté au ſervice vingt-neuf navires, qui, quoique chargés en partie comme marchands, ſont en même tems armés en guerre, en ſorte que cette partie de notre marine monte à quatre-vingt-dix ou même à cent vaiſſeaux. Après avoir établi de pareils faits, je crois pouvoir ſoutenir non-ſeulement que le noble lord a été trompé groſſiérement, mais que ſi la France & l'Eſpagne entretenoient contre nous des diſpoſitions ennemies, nos forces navales actuellement prêtes à agir, excédent de beaucoup tout ce que ces puiſſances pourroient ramaſſer dans l'Europe pour augmenter les leurs. Je ne crois pas que ce ſoit leur intention ; mais au pis aller, je ſuis intimement convaincu, d'après ma connoiſſance certaine, qu'elles n'ont rien qui puiſſe les mettre en état de nous faire face en Europe, je crois même nulle part ailleurs, puiſque de compte fait & effectif nous avons cinquante-quatre vaiſſeaux de ligne, & près de deux cent frégates ou ſloupes de guerre, le tout en état d'entreprendre quelqu'eſpèce de ſervice que ce puiſſe être au premier ſignal.

Le noble lord après nous avoir dépeint l'état déplorable de notre marine, a demandé quel ſeroit l'homme de quelque réputation dans ſon état, qui voudroit haſarder cette réputation en

prenant le commandement de nos forces navales; je lui répondrai qu'il eſt aiſé de trouver cet homme; c'eſt l'amiral *Keppel* qui connoît l'état actuel de notre marine, & qui en la commandant hazardera volontiers ſa réputation contre les ennemis de ſon pays, s'il en eſt; c'eſt cet officier qui s'en chargera, officier auſſi brave, auſſi expérimenté, auſſi noblement allié qu'aucun de ceux qui ont l'honneur de ſervir ſa majeſté; officier en qui le noble comte lui-même auroit la plus grande confiance, & dont il a la plus haute opinion.

Le noble lord dit que nous avons perdu le port de *Lisbonne* & l'alliance du Portugal; j'avouerai que cette nouvelle eſt tout-à-fait neuve pour moi: les dernieres lettres que j'ai reçues de *Lisbonne*, m'ont appris que l'*Invincible*, vaiſſeau de guerre de ſoixante-quatorze canons, mouilloit dans ce port, & ſi le noble lord n'a pas appris par quelque voie ſecrette que ce vaiſſeau a fait naufrage ou bien qu'il a été pris par un armateur Américain, j'ai de la peine à croire que nous ayons perdu le port de *Lisbonne*: à l'égard de l'alliance du Portugal, que le noble lord nous annonce auſſi comme perdu, je puis l'aſſurer que cette cour nous a donné les aſſurances répétées & poſitives de ſes diſpoſitions amicales, & nous a témoigné que la con-

duite dénaturée de nos ſujets rebelles lui faiſoit horreur; pour donner à ces aſſurances une preuve de fait, elle a fermé ſes ports aux Américains; elle a plus fait, elle a confiſqué un de leurs vaiſſeaux qui avoit voulu éluder l'effet de la proclamation qui leur fermoit les portes du Portugal; & les rebelles ont été ſi offenſés de cette conduite, que par forme de repréſailles un de leurs armateurs a pris un vaiſſeau marchand Portugais dont la cargaiſon étoit d'un prix conſidérable.

D'après ce que je viens de vous expoſer, milords, je ſuis fondé à affirmer que notre marine eſt plus forte qu'il ne faut pour faire face aux flottes réunies de la maiſon de *Bourbon*, je ne rougis point de le dire ni de lever mon front...... Je vois dans cette chambre beaucoup de fronts radieux de joie; mais j'eſpère que le tems n'eſt pas éloigné où ces ſymptômes de ſatisfaction diſparoîtront : j'eſpère que nous ne tarderons pas à recevoir des nouvelles du Général *Howe* qui feront changer la contenance de bien des gens.

Comme préſident de l'amirauté, je ferois bien fâché, milords, de ſouffrir en aucun tems que les forces navales de la France & de l'Eſpagne puſſent en ſe réuniſſant, ſurpaſſer celles de la Grande-Bretagne, ce feroit en vérité manquer

étrangement à mon devoir. Le noble lord vous a dit que ces puiſſances entretiennent contre nous des diſpoſitions ennemies, & qu'elles l'ont prouvé en donnant ſous-main des ſecours à nos ſujets rebelles : j'ai de fortes raiſons de croire le contraire ; mais en ſuppoſant que cela fut vrai ; dans les circonſtances allarmantes & périlleuſes où le noble lord prétend que nous nous trouvons, ſon avis ſeroit-il que nous allions nous plonger dans un ſurcroît de difficultés en déclarant la guerre à ces puiſſances ? J'eſpère que non : la vérité eſt que de tems à autre nous nous ſommes plaints à la cour de France du commerce illicite qui ſe faiſoit dans ſes ports avec nos ſujets rebelles : lorſqu'il a fallu devenir plus preſſans, nous avons fait des remontrances plus fortes, nous avons obtenu alors un ordre qui défend aux armateurs Américains d'entrer avec des priſes dans aucun port de France. Cet ordre juſqu'à préſent a été ſtrictement exécuté.

On a reclamé deux priſes qui ont été rendues : il n'eſt pas improbable, qu'au moyen de quelqu'intrigue ſourde, il ne ſe ſoit paſſé bien des choſes qu'il ſeroit difficile de juſtifier ; mais quand cela ſeroit certain, ce ne ſera pas l'ami de ſon pays qui cherchera à nous engager dans une nouvelle querelle ; le tems viendra peut-être où l'on pourra

obtenir de la France & de l'Espagne une réparation complette des insultes que nous pourrions avoir reçues.

J'ai beaucoup de raisons pour ne point accéder à la proposition du noble lord : quelle est-elle dans le fond ? je ne vois rien de si extravagant & de si honteux ; quoi, mettre bas les armes ! Vous soumettre à vos sujets rebelles ! De pareilles paroles peuvent-elles sortir de la bouche de ce grand ministre, qui a conduit, dans toutes les parties du globe, nos flottes & nos armées victorieuses : c'est ce grand homme qui nous conseille de mettre bas les armes : à qui veut-il que nous demandions la paix ? Est-ce au Congrès, est-ce au Général rebelle ? Eh ! milords, si on l'entend ainsi, comment traiterez-vous de souverain à sujet, avec des gens qui se disent, comme vous, souverains ? Je ne disconviens pas que ce que le noble lord propose pour fondement de la réconciliation, ces loix fondamentales, &c. tout cela ne soit juste & bien vu ; mais les Américains verront-ils comme lui, reconnoîtront-ils des loix fondamentales qui établiroient à jamais votre souveraineté & leur dépendance, & qui remettroient l'acte de navigation en force : j'ose dire que le noble comte n'a pas porté si loin ses espérances les plus fastueuses ; & sa façon de penser sur ce point diffère beaucoup de celle des personnes

qui cependant donneront aujourd'hui leurs voix en faveur de sa motion.

Pour conclure, milords, je m'estime heureux d'avoir été en état de désabuser le noble comte; je le suis d'avoir pu vous informer de l'état respectable de cette partie de notre marine, destinée à la défense de notre pays, & de faire connoître à tout le monde que nous n'avons rien à craindre de la France & de l'Espagne; & que n'étant gênés par aucune considération étrangère, nous pourrons continuer, avec avantage, la guerre dans laquelle nous sommes engagés, & la conduire à une fin honorable. J'approuve, de toute mon ame, l'adresse proposée; c'est aussi de toute mon ame que je me déclare contre toute espèce de mesures qui entraîneroient des délais, & c'est ce que l'addition proposée par le noble lord produiroit infailliblement. On a eu le malheur, au commencement des troubles, d'adopter un systême de *lénité* déplacée, d'agir avec timidité; de craindre que la nation ne se prêtât pas volontiers à la nécessité d'agir avec vigueur & dans le tems convenable; toutes ces craintes étoient mal fondées; on reconnoît le mal qu'elles ont produit, & je me flatte qu'à l'avenir on ne les consultera plus. J'espère avec toute la confiance possible que les premières nouvelles que nous rece-

vrons de l'Amérique seront favorables ; & qu'en persévérant dans les mesures que sa majesté vous a recommandées, vous saisirez le moyen le plus sûr de mettre un terme à la rebellion.

RÉPLIQUE du Comte ABINGDON au discours précédent.

Du 20 Novembre 1777.

PEU accoutumé à parler en public & aux formalités qui doivent être observées dans les débats du parlement ; en tout autre tems, je me serois contenté de donner ma voix en silence en faveur de la motion faite aujourd'hui par le noble comte ; mais, milords, notre danger est imminent, est pressant, & l'on y fait peu d'attention : on nous a donné de fausses notions ; on a égaré notre jugement ; on nous a trompé ; on a mis la nation dans le cas de travailler à sa propre destruction, & de dévorer ses entrailles à la manière du vautour : un jour viendra, milords, où cette nation voudra connoître enfin les auteurs de ses calamités & recherchera leur conduite ; en attendant, profitons du sage conseil que nous donne ce grand homme d'état ; ce sont ces mêmes conseils qui ont, dans d'autres temps, tiré notre pays du sein du désespoir

poir pour le porter au faîte de la gloire : son sys-tême porte tout entier sur des loix fondamentales & irrévocables, non pas sur des actes du parlement, dont la nature est de détruire les loix fondamentales & irrévocables ; de pareils actes sont des loix de tyrans, non pas celles d'un gouvernement libre & modéré. Le législateur de ce pays ne peut ôter aux Américains la vie, la liberté & la propriété ; cependant c'est ce qu'on a pour objet au mépris de notre constitution : mais, milords, il faudra abroger ces loix ; elles seront abrogées dans tous les cas, soit que l'Amérique soit perdue pour nous, soit que nous la conservions ; elles sont comme les loix de *Dracon*, écrites en caractères de sang ; si on n'effaçoit pas ces caractères révoltans, elles feroient de notre postérité des hordes barbares. La motion actuelle a la paix pour objet ; obtenez cette paix si vous le pouvez ; je crains bien que nous n'ayons, peu s'en faut, consommé notre ruine ; mais ce que l'on peut concevoir de pire, est encore préférable au systême des ministres. Je ne distrairai pas votre attention plus long-tems, milords ; je seconde, de tout mon ame, la motion du noble comte.

DISCOURS du lord SHELBURNE, ſur le même objet, plus développé.

Du 20 Novembre 1777.

C'EST avec un étonnement toujours nouveau que je conſidère la conduite des miniſtres, l'arrogance avec laquelle ils oſent traiter cette chambre; quoi, porter l'audace juſqu'à ſe préſenter devant le grand-conſeil héréditaire de la nation, ſans avoir à produire les moindres détails de leurs opérations, ſans rendre aucun compte, ſans montrer un chiffon de papier! Et d'un air aiſé, d'un ton délibéré, vous dire tout uniment, qu'il faut que vous concouriez dans les meſures aveugles & deſtructives qu'ils ont le front de vous propoſer. Il eſt vrai que le noble lord, qui eſt à la tête d'un grand département, nous a parlé de quelques *memorandum* très-curieux; mais de quoi nous a-t-il entretenus d'ailleurs, milords? De ce qu'il lui plaît de croire & de ce qu'il voudroit bien vous perſuader, de l'état floriſſant dans lequel ſe trouve actuellement votre marine! Je ne doute pas de la véracité du noble lord; mais je doute beaucoup de la vérité des faits qui vien-

nent d'être avancés, & je regarde les éclairciſſemens qu'on vient de nous donner, comme quelque choſe que je ſuis fortement enclin à ne pas croire; ces petits détails, dénués d'authenticité, fourniſſent-ils au parlement une information convenable ? En un mot, milords, en votre qualité de conſeillers héréditaires de votre ſouverain, en votre qualité de gardiens prépoſés par la conſtitution à la conſervation des intérêts de votre pays; eſt-ce ſur de pareilles pièces que vous pouvez fonder votre confiance, aſſeoir votre jugement, délibérer, prendre des réſolutions ? Certainement non; jettez les yeux ſur le journal de la chambre, & vous verrez, ſi même dans ces derniers tems, elle étoit dans l'uſage de ſe contenter d'informations de cette eſpèce; ſi vous parcourez ce journal, milords, vous trouverez que vos prédéceſſeurs exigeoient les détails les plus circonſtanciés, les plus minutieux, les plus ſatisfaiſans ſur les moindres objets; vous trouverez que le duc de *Marlbourough*, radieux de l'éclat que donne la victoire, ne dédaignoit pas d'accompagner ces détails des éclairciſſemens les plus précis, non-ſeulement relatifs à ce qui avoit été fait, mais encore à ce qu'il ſe propoſoit de faire; il en communiquoit le plan; tous les officiers contemporains, commandant ſur terre ou ſur mer, étoient dans le même uſage; toutes

les fois que l'une ou l'autre des chambres leur demandoient des éclairciſſemens ſur les opérations projettées, ils ne manquoient pas de les donner. A l'égard de l'emploi des deniers publics, la chambre des communes étoit plus circonſpecte encore, & y regardoit de plus près, on ne s'en rapportoit pas à la parole des miniſtres, pas même aux papiers qu'ils leur plaiſoit de produire.

Comment les choſes ſe paſſent-elles aujourd'hui? On nous cache tous les papiers; on nous préſente un ſyſtême ſur lequel on nous refuſe les éclairciſſemens que nous demandons; on nous invite à concourir dans les meſures adoptées par les miniſtres; & quelles raiſons nous donne-t-on pour nous y engager? Aucune, ſi ce n'eſt que les miniſtres le déſirent; & parce que ces miniſtres ont adopté ces meſures, on nous propoſe d'en libeller l'apologie (par des remercimens à ſa majeſté); & parce que dans toutes les occaſions précédentes, les miniſtres nous ont trompés, on nous prie de les croire, quand l'occaſion ſe renouvelle de nous tromper encore; le noble lord, avec toute l'emphaſe miniſtérielle, nous a dit ce ſoir bien des choſes du ton de la confiance; je crois que ſon intention n'eſt pas de nous induire en erreur de propos délibéré; mais que ſavons-nous, il a peut-être été trompé lui-même; il a pu s'en rapporter à un ſecrétaire ou

à un ſous-ſecrétaire, qui avoit quelqu'intérêt à le tromper ; le noble lord, en nous parlant, a affecté une délicateſſe qui lui eſt particulière ; il nous a marqué d'abord quelque répugnance à communiquer les ſecrets de ſon département ; il a abjuré enſuite toute eſpèce de réſerve, crainte, nous a-t-il dit, que les aſſertions du noble lord n'induiſiſſent le public en erreur. Je ne prendrai pas ſur moi de déterminer quel eſt celui des deux rapports qui approche le plus de la vérité; mais pour mon compte, je n'ajouterai jamais foi à ce qui ne porte que l'empreinte des bureaux; le noble lord, encore une fois, peut avoir été trompé; des informations de bureaux peuvent ſuffire dans le cours des affaires ordinaires, mais dans celles de quelqu'importance, lorſque dans les informations que l'on cherche, on peut ſoupçonner que la vérité eſt déguiſée ; je voudrois (comme c'étoit l'uſage juſqu'à ces derniers tems), que le noble lord n'eût pas même pu être trompé, je voudrois que les officiers inférieurs de ſon département fuſſent mandés à la barre de la chambre, pour y être interrogés ; je me rappelle une circonſtance qui vient juſtifier l'idée qui me frappe en ce moment. Le prince *George de Dannemarck*, qui étoit à la tête du département dont il s'agit, fut appellé pour donner quelques éclairciſſemens à la chambre ; ſon alteſſe royale

répondit que telle avoit été son information ; la chambre persistant à croire que le prince avoit été trompé, manda les subalternes & les interrogea ; où croyez-vous, milords, que l'information avoit été prise ? Dans un pamphlet anonyme ! Le noble lord peut faire l'application ; & vous, milords, vous pouvez déterminer à quel point ces deux traits se ressemblent.

Le noble lord a fait un grand éloge de l'amiral *Keppel*, cet éloge est on ne peut pas plus juste, je crois que personne de vous, milords, ne pense différemment sur le compte de ce grand officier ; mais je crains bien que dans la châleur de son zèle, le noble lord n'ait plus promis au nom de l'amiral, que celui-ci ne voudroit l'entendre : il nous dit que dans le cas d'une rupture avec la France & l'Espagne cet officier est prêt à hazarder sa réputation d'homme de mer en commandant la marine Anglaise dans l'état où elle se trouve : je doute de cela ; ce brave commandant est-il parfaitement informé de tous ces arrangemens dont nous venons d'entendre une description si pompeuse ? Connoît-il & approuve-t-il que l'on emploie les officiers qui serviroient sous lui & co-opéreroient avec lui ? Approuve-t-il les autres arrangemens d'une classe inférieure ? En un mot, a-t-il une connoissance parfaite de toutes les choses qui inspirent de

la confiance à un officier expérimenté, & d'un jugement ſain? Je réponds que tout cela ne peut pas être, par la raiſon que ſi l'on peut s'en rapporter aux papiers publics, il y a long-tems que cet officier eſt hors du royaume: il a été à *Spa* pour y chercher le rétabliſſement de ſa ſanté.

Je conviendrai avec le noble lord, que l'amiral *Keppel* a trop d'honneur pour refuſer de ſervir ſon pays, ſi ſon pays demandoit ſon ſervice, & c'eſt ſans doute tout ce qu'il a voulu nous dire.

Le noble lord nous parle avec beaucoup de confiance des ſuccès de nos opérations militaires. Je ſuis encore à apprendre ſur quoi cette confiance eſt fondée, on ne peut ſans frémir, arrêter ſeulement l'idée ſur la malheureuſe expédition du général Burgoyne, il y a toute apparence que ſon armée eſt entiérement détruite: mais ſuppoſons encore que cela n'eſt pas, & que voyant qu'il ne pouvoit pas avancer, il a effectué ſa retraite: pouſſons la ſuppoſition plus loin, & diſons qu'à la faveur de quelques ſuccès qu'il n'attendoit pas, il a formé ſa jonction avec le général *Clinton*, & qu'il a gagné *New-York*. Qu'eſt-ce que tout cela voudroit dire? Qu'en deux années, en dépenſant pluſieurs millions, il eſt arrivé par terre à un endroit où il

fût arrivé par mer presqu'en autant de semaines, sans embarras, sans interruption : j'ose avancer qu'aucun militaire dans cette chambre, que les nobles lords *Townshend* & *Amherst*, qui ont servi avec tant d'honneur en Amérique, ne pensent pas que pour cette campagne le général *Burgoyne* puisse rien faire de mieux que d'effectuer une jonction, ni qu'il soit en état de conserver un seul poste derrière lui, quand même il perceroit jusqu'à *New-York*; mais comme depuis le commencement, la guerre a été généralement conduite d'après les petits principes de ces ames étroites qui fondent tout leur plan sur l'imposture préméditée, & qui croient avoir tout rendu praticable, lorsqu'elles ont au parlement les suffrages de la majorité : le général *Carleton* a été indignement traité, parce qu'avant de se livrer en *Don-Quichotte* aux avantures, il a représenté aux ministres les difficultés qu'offroit le passage des lacs, & le peu d'avantages que l'on retireroit de la difficulté vaincue; mais cet officier étoit bien plus coupable encore aux yeux de ceux qui l'employoient : il avoit rejetté l'idée & reculé d'horreur à la proposition d'employer les sauvages. L'événement a fait honneur à son jugement comme officier, à sa sensibilité comme homme : je ne cherche point à élever des doutes sur les talens militaires du

général *Burgoyne*, quoique je les connoiſſe très-peu ainſi que ſa perſonne ; mais c'eſt avec une pitié mêlée d'indignation que je me rappelle les motifs qui ont fait jetter les yeux ſur lui, ces motifs étoient de nature à ne pas ſoutenir le grand jour. Les miniſtres ont voulu faire entendre que le général *Carleton*, étant l'officier le plus ancien, le commandement en chef lui eût été dévolu de droit, ſitôt qu'il eut franchi la ligne de ſes frontières : pauvre ſubterfuge ! eſt-ce qu'il n'y avoit pas d'autre emploi à donner à M. *Carleton* ? Ne pouvoit-il pas agir dans la Nouvelle Angleterre, tandis que le général *Howe* agiroit dans les provinces méridionales ? L'Amérique étoit-elle trop petite pour contenir ces deux généraux ? A-t-on ôté le commandement au général *Carleton*, crainte qu'il ne l'exerçât ſur le général *Howe* à *New-York* ? Cela ne ſe peut pas, puiſque les miniſtres ſavoient qu'à l'époque de l'arrivée des troupes du Canada, le général *Howe* ne ſeroit plus à *New-York* : non, milords, il n'y a rien eu de tout cela.

Indépendamment de toutes les difficultés que nos commandans ont eu à ſurmonter, ils ont eu les mains liées, ils n'ont commandé que pour la forme. Quelqu'étrange que cela puiſſe paroître, je ſais, & je ſuis en état de le ſoutenir, je ſais que nos troupes ont été comman-

dées de l'intérieur du cabinet, qu'on leur a envoyé les plans d'opération tracés dans le cabinet avec les détails les plus minutieux; & que les détails ainsi que les plans ont beaucoup fourni à rire aux derniers subalternes de l'armée. Il est un homme (*lord George Germayne*) dans ce pays-ci, qui a tant de confiance dans ses talens militaires, que de son cabinet à la distance de mille lieues, il croit commander une armée & enchaîner la victoire.

L'exactitude du noble lord ne lui permet pas d'affirmer que la France n'a pas au moins favorisé le commerce illicite qui se faisoit dans ses ports entre ses sujets & nos colonies rebelles; mais il vous dit que cette connivence n'a plus lieu: le noble lord n'est-il donc pas mieux informé? S'il ne l'est pas, je lui apprendrai sur quel pied les choses sont à cet égard; on vend comme ci-devant les cargaisons & les vaisseaux pris, mais au-dessous de leur valeur; le courtier fait la loi au maître de la prise, vous ne la pouvez pas vendre ici, lui dit-il, l'ordonnance vous le défend, cependant je vous en donnerai tant. L'armateur est obligé d'en passer par-là, & l'ordonnance au lieu de faire cesser le trafic, remplit un autre objet, celui d'enrichir les sujets du roi de France. Lord Shelburne conclut en faveur de la motion anti-ministérielle du comte de Chatham.

DISCOURS du lord SUFFOLK, *contre la motion du Comte de Chatham.*

Du 20 Novembre 1777.

Le noble comte nous propose une cessation d'hostilités, & nous livre à la merci de nos sujets rebelles : a-t-il donc oublié ce qui s'est passé à *Staten-Island*, lorsque les députés du congrès répondirent à nos propositions, qu'ils n'avoient à entendre à aucune, à moins qu'avant tout nous ne reconnussions l'indépendance des colonies, à moins que nous ne traitassions avec elles comme avec un état souverain, représenté par le congrès. Cette seule réflexion renverse, à mon avis, tous les projets de conciliation. Le noble comte a fait l'éloge le plus pompeux des Américains, de leur cause & des officiers, qui servent dans l'armée rebelle ; il a marqué, au contraire, le plus parfait mépris pour les troupes étrangères qui servent dans les nôtres ; il blâme le parti que nous avons pris d'employer des étrangers, & il applaudit la même conduite dans les rebelles qui employoient des Français, tandis que nous employons des Allemands ; je ne sais, mais je ne vois de différence dans le partage,

que celle qui résulte de la supériorité de courage & de talens militaires. On regarde les Allemands comme étant d'aussi braves soldats qu'on en puisse trouver en Europe ; je pense que peu de personnes en diront autant des soldats Français, ou prétendront persuader qu'ils égalent en rien les Allemands.

Les Américains, dit le noble comte, se sont procuré des officiers Français pour discipliner & commander leurs troupes ; eh bien ! si la nécessité les justifie, ne nous justifiera-t-elle pas aussi d'employer des Allemands ? Ne nous sera-t-il pas permis de prendre des étrangers à notre solde, lorsque nos sujets rebelles font la même chose ? le même acte sera-t-il sage chez nos ennemis, & à notre égard une folie & un objet de reproches amères ? Ne sommes-nous pas en droit de profiter des bons offices de nos alliés, de même que nos sujets rebelles tirent parti de ceux des officiers Français ? Le noble comte, avec toute l'éloquence qui le rend si célèbre, a fait un crime odieux à l'administration de ce qu'elle emploie des Indiens dans l'armée du général *Burgoyne* ; pour moi, que l'on emploie des étrangers ou de ces Indiens que le noble lord appelle sauvages, je regarderai toujours comme permis tous les moyens possibles de confondre les efforts de nos sujets rebelles. Le

congrès a fait ce qu'il a pu pour engager les Indiens dans la cause, si nous ne les eussions pas eu pour nous, ils eussent certainement été contre nous, & j'avouerois franchement que je regarde cette mesure comme sage & nécessaire ; je pense enfin que nous nous sommes parfaitement justifiés, en employant tous les moyens que Dieu & la nature ont mis dans nos mains.

RÉPLIQUE du Comte de CHATHAM, révolté contre les dernieres expressions de lord Suffolk, qui avoient également fait une impression désagréable dans la Chambre.

Du 20 Novembre 1777.

CE langage me feroit frissonner, quelque part qu'on osât le tenir; à plus forte raison, fait-il horreur dans la bouche d'un homme qui approche le trône de si près! Quoi, vous pensez que tous les moyens vous sont permis! Quoi, Dieu vous permet de lâcher les *lévriers de l'enfer* sur les sujets du roi, pour les manger, les manger à la lettre!.... Eh mais, Dieu vous permet donc aussi d'empoisonner les fontaines, les rivières?.... C'est une expression horrible, c'est une expression impie, c'est une abomination.... Je n'en dirai

pas davantage, milords, mais je n'ai pu en dire moins; je me suis senti si oppressé, que sans ce soulagement je n'aurois pu fermer l'œil de la nuit.

Vous m'objectez que sous mon ministère, les Indiens ont également été employés contre la France : je ne nie point le fait, mais je puis assurer n'y avoir jamais eu de part; & que jamais on ne trouvera l'emploi de pareils alliés, dans les mémoires de mon administration.

LORD OSBORNE se déclare contre la motion du Comte de Chatham.

Du 20 Novembre 1777.

QUELQUE puisse être l'issue des troubles actuels; quelques soient les bévues que l'on puisse avoir faites, soit dans le commencement de ces troubles, soit dans le cours de la guerre qu'ils ont occasionnée; je donne ma voix à l'adresse pure & simple, & je m'oppose à l'addition proposée; l'objet que le noble comte a en vue, me tient autant à cœur qu'à lui-même; je voudrois, comme lui, qu'une heureuse conciliation pût mettre un terme prompt à cette rebellion funeste; mais je suis persuadé que si l'on adoptoit

les mesures qu'il propose, elles produiroient précisément un effet contraire ; les Colonies n'y verroient que l'impossibilité où nous serions, de les réduire à un état d'obéissance constitutionnelle; je suis confirmé dans mon opinion, par les propres paroles du noble lord, dans le débat qui eut lieu à la fin des sessions de l'année dernière, & où il s'agissoit de les prolonger; il dit que si la France osoit se mettre de la partie, nous attaquerions les provinciaux sous le canon de la France.

Le seul fondement sur lequel porte la motion du noble Comte, avec quelques apparences de solidité, est la remarque qu'il fait, que si nous ne saisissons pas le moment où les Colonies sont en froid avec la France, cette dernière puissance s'unira avec l'Amérique. Ces deux idées ne s'accordent pas; nous devons attaquer les Américains sous le canon de la France, ou nous ne le devons pas. Si nous avons le choix, la première opinion du noble comte me paroît la meilleure; je ne crois pas que les choses en viennent à ce point, mais je pense fermement que le moyen le plus efficace d'assurer la neutralité de la France, est de poursuivre avec vigueur les mesures que sa majesté nous recommande: je donne donc ma voix pour l'adresse pure & simple.

Discours anti-miniſtériel du Duc de Grafton, ſur le même objet.

Du 20 Novembre 1777.

Rien, milords, n'eſt ſi contraire à l'eſprit de l'inſtitution du parlement, rien de ſi indécent que les alluſions perſonnelles que l'on ſe permet ſans ceſſe, & l'habitude où l'on eſt d'appeller *eſprit de faction*, toute oppoſition raiſonnable aux meſures que l'on ſe propoſe de ſuivre. Il ſemble que tout homme qui ne penſe pas exactement comme ceux qui ſont à la tête de l'adminiſtration, eſt néceſſairement l'ennemi de ſon pays : cet uſage eſt d'une grande reſſource dans les débats, & il ne faut pas prendre au pied de la lettre, tout ce que l'on affecte de penſer ici ſur le compte de tel ou tel. Par exemple, milords, cet amiral *Keppel*, ce brave homme de mer qu'on nous vante tant aujourd'hui, pourquoi le cite-t-on? Parce qu'il eſt abſent : je penſe qu'aucun des Miniſtres n'ignore que cet Officier déſapprouve hautement cette horrible guerre civile, dont l'idée ſeule répugne à la nature; tout le monde ſait que comme ſénateur, il a toujours marqué la plus ſolide oppoſition aux meſures

ſures adoptées par l'adminiſtration. Si l'on en croit le miniſtre qui a parlé le dernier, (lord *Suffolk*), quiconque a le malheur de ne pas penſer comme lui eſt néceſſairement l'ennemi de ſon pays. N'eſt-il pas ſingulier que cette flotte ſi vantée, cette flotte dont dépend le ſalut de la Grande-Bretagne, ſoit deſtinée à un homme qui, en langue *miniſtérielle* doit être regardé comme l'ennemi de ſon pays?

Milords, avant de donner les mains à l'adreſſe que l'on propoſe, ce qui mérite le plus votre attention, c'eſt de conſidérer, ſi l'on met ſous vos yeux, les informations néceſſaires pour diriger votre jugement. Je ſuis certain que l'on n'a reçu aucune information publique; cela ſuffit pour me rendre ſuſpectes celles qui ſont particulières. Si on en a reçu de cette dernière eſpèce, elles ne ſont pas propres à être rév élées; dans l'autre ſuppoſition on nous en eut fait un prodigieux étalage! C'eſt donc avec le dernier étonnement que je vois un ſecrétaire d'état (*lord Suffolk*) vous haranguer, & ne vous faire part d'aucune circonſtance qui juſtifie l'objet de ſa harangue, ne vous donner aucune raiſon qui puiſſe vous engager à recourir avec lui dans les meſures qu'il recommande avec tant de chaleur. C'eſt préciſément, milords, ce même ſilence de la part des miniſtres, c'eſt là cette

prudence que l'on a eue de marcher dans l'obscurité ; cette foi implicite de notre part qui nous ont plongés dans la situation allarmante où nous nous trouvons. Rien de si absurde que de demander l'avis ou la concurrence de cette chambre ; comment pourrez-vous donner votre avis, milords, comment pourrez-vous délibérer tant que vous ignorerez absolument le véritable état des affaires ? La confiance ne naît pas d'elle-même, elle doit être précédée de quelque chose qui lui donne l'existence : on vous assemble pour demander votre concurrence ; on ne vous assemble que pour cela ; on vous la demande, pourquoi ? parce qu'elle est encore nécessaire à la forme ; mais mettre sous vos yeux les papiers de l'état, faire devant vous des recherches tendantes à vous instruire, c'est un usage dont l'idée même est éteinte.

On ne nous a cependant pas ôté la liberté de demander des informations : combien avons-nous encore à en jouir ? Rien de si incertain ; mais puisqu'elle existe encore, j'en reclame l'usage.

C'est dans l'année 1777 que, siégeant ici en qualité de pair du parlement, je dis hautement qu'on nous en a imposé, que nous avons été déçus & trompés ; que pour réparer les bévues passées & prévenir celles dont les conséquences se-

roient à craindre dans l'avenir, le parlement ne doit pas s'en rapporter aux miniſtres, mais délibérer & prendre des réſolutions d'après ſa connoiſſance certaine & le jugement qu'il peut former du véritable état des choſes ; c'eſt ce que le parlement ne peut faire, à moins qu'on ne l'informe de toutes les circonſtances relatives aux affaires publiques ; or, je le répète, depuis le commencement des troubles juſques à la fin de l'année actuelle 1777, nous avons donné une approbation implicite & aveugle à tout ce que les miniſtres nous ont propoſé.

Perſonne de vous, milords, n'entretient une opinion plus haute que la mienne, du prince actuellement régnant ; mais, lorſqu'il s'agit de conſidérer le diſcours qu'il vient de prononcer, il eſt conforme à l'eſprit de la conſtitution & à l'uſage du parlement, de le regarder comme étant le diſcours du miniſtre ; ſous ce point de vue, j'oſerai dire que c'eſt une inſulte faite au jugement & à la ſageſſe de cette chambre, inſulte rendue plus offenſante encore par la conduite de ceux qui ont eu part à ſa rédaction. Ce diſcours ne dit rien, ſi ce n'eſt qu'il faut donner les mains à tout ce qu'il plaira aux miniſtres de faire ; on vous demande les pouvoirs les plus illimités, la confiance la plus étendue, ſans vous faire part de la moindre circonſtance qui puiſſe

vous donner du moins la ſatisfaction d'entrevoir que l'on a fait un emploi ſage de ce que vous avez déja accordé, & que l'on pourra, dans la ſuite, en faire un uſage plus heureux; mais ce qui aggrave encore tout ce qu'il y a de plus humiliant dans la manière dont on vous traite, c'eſt qu'un ſecrétaire d'état qui, par la nature de ſon département, approche néceſſairement de près la perſonne du ſouverain, & a par conſéquent l'occaſion fréquente de communiquer au prince ſes ſentimens perſonnels, juſtifie devant vous le mépris que l'on vous marque; en un mot, le diſcours ne vous informe de rien, parce que le miniſtre n'a pas jugé à propos de vous donner aucune information.

J'ai conſidéré, milords, avec toute l'attention poſſible les meſures que ce diſcours nous recommande; elles ſont une ſuite, une conſéquence de tout ce qu'on a fait juſqu'à préſent: je vois tout ſous le même point de vue, & je penſe, dans la ſincérité de mon cœur, qu'elles auront néceſſairement pour terme la ruine de ce pays. J'approuve l'addition propoſée par le noble lord, par ce grand homme d'état; je l'approuve comme étant le premier pas, qui, nous mettant ſur la voie des recherches, nous conduira à l'information; ſans cette information, je ſuis perſuadé que nous continuerons, comme nous l'avons fait

jusqu'ici, à courir tête baissée vers notre ruine; lorsqu'on sera instruit, alors on pourra délibérer sur les moyens les plus sages à prendre dans cette circonstance; si jamais ce jour luit, je m'engage à faire mes efforts pour découvrir l'auteur ou les auteurs des mesures qui nous ont réduit aux extrémités actuelles.

Je me rappelle, milords, que le dernier jour où l'on discuta dans cette chambre les affaires de l'Amérique, un noble vicomte (Weymouth) à la tête d'un grand département, s'opposant à une proposition faite par le noble comte, dont la motion fait les débats actuels, fonda son opposition sur cet argument seul: nous avons déja fait, dit-il, tous les frais de la campagne, elle sera ouverte avant que les résolutions que nous pourrions prendre arrivent en Amérique; nous avons le plus grand espoir de réussir; cet espoir est fondé sur le nombre, la discipline, l'intrépidité de nos troupes & l'habileté de nos généraux; lorsque nous serons vainqueurs, il sera tems de traiter honorablement, on pourra alors écouter une pareille proposition; & si nous ne réussissons pas, il sera encore tems de prendre le parti qu'on nous propose. Actuellement, milords, ce tems est venu, il est arrivé, accompagné de circonstances, qui, je crois, ajoutent aux motifs qui doivent nous faire adopter la motion du noble

comte. Les prédictions du noble vicomte ne sont point accomplies, ou si elles l'étoient, du moins nous n'en avons pas connoissance. La victoire ne s'est point déclarée pour nous; s'il en est autrement, dans l'un ou l'autre cas, le moment est venu où d'après les raisonnemens du noble vicomte, il est convenable de prêter l'oreille à la proposition qu'on renouvelle.

LORD CAMBDEN remonte à l'origine de la guerre d'Amérique, qui est injuste & ruineuse; prouve que ce sont les mesures calculées des Ministres, qui l'ont provoquée, alimentée & portée à un point qu'il est impossible de la voir terminer avec succès, malgré toutes les belles promesses dont les Ministres ont toujours flatté la Nation.

Du 20 Novembre 1777.

JE me lève, milords, pour seconder la motion faite par le noble comte; lorsque l'on vous proposa pour la première fois les mesures auxquelles l'adresse d'aujourd'hui donneroit la sanction de vos suffrages, quelques-unes des mêmes personnes qui ont la modestie de demander encore aujourd'hui votre concurrence, vous dirent

avec confiance qu'un ſeul dragon répandroit tant de terreur parmi les peuples de l'Amérique, qu'ils ſe ſoumettroient à l'inſtant. On ne crut pas prudent d'envoyer des dragons, & l'on paſſa un acte en vertu duquel le port de *Boſton* devroit être fermé. Au moyen de cet acte, non-ſeulement on infligea un châtiment public qui ne devoit regarder que les mutins (car je ſoutiens que ce ne fut qu'une poignée de canaille qui détruiſit le thé); mais dans le fait, on confiſquoit la propriété des particuliers. Vous dépouillâtes les habitans de toute eſpèce de commerce, & par conſéquent, de tous les moyens de ſubſiſtance; mais ce qui étoit à la fois & plus étrange & plus injuſte, vous punîtes la province entière de *Maſſachuſett-Bay* à raiſon d'une émeute ſuſcitée à *Boſton*; vous annullâtes ſa chartre; & comme ſi votre intention eût été de provoquer gratuitement à la révolte tous les habitans de l'Amérique, vous leur déclarâtes indiſtinctement la guerre, en les aſſujettiſſant à être tranſportés à votre choix, ſoit dans telle colonie, qu'il vous plairoit d'indiquer, ſoit même dans la Grande-Bretagne, pour y être jugés par des jurés à vos ordres, pour des délits commis dans leur pays.

Ces meſures produiſirent l'effet déſiré; car il ne m'eſt pas poſſible de croire qu'elles n'ont

pas été calculées pour produire cet effet, tant l'événement a répondu à la nature des moyens employés. On parvint d'abord à arracher aux Américains des marques de mécontentement; mais cela ne suffisoit pas encore aux vues du gouvernement; ce n'étoit pas des plaintes que l'on demandoit, c'étoit une révolte; la révolte seule pouvoit justifier les projets de massacre, de conquête, dont devoit résulter une soumission absolue & sans conditions. L'Amérique restoit dans le devoir, si on en excepte quelques résolutions vives, prises dans l'assemblée d'une ou deux misérables villes; rien, dans les paroles ou les actions n'annonçoit de la résistance: le congrès se forme, cherche à désarmer nos ressentimens, présente au trône & au parlement ses supplications conçues dans les termes de l'obéissance & de l'attachement; il ne lui échappe pas un mot qui ait rapport à la résistance, encore moins à l'indépendance; enfin, la toile se lève, & la scène projettée commence. Les habitans de *Boston* n'étoient pas encore morts de faim; leurs frères dans toutes les parties de l'Amérique se rendirent coupables d'un crime qui approchoit beaucoup de celui de haute trahison; ils contribuèrent entre eux, ils se cotisèrent pour donner des vivres & des vêtemens à leurs frères qui manquoient de l'un & de l'autre secours,

ils firent leurs efforts pour empêcher qu'ils mouruſſent de froid & de faim : on ſe hâta de paſſer un bill à l'effet de priver ces malheureux de tout ſecours d'humanité ; ce bill fut accompagné ou pour mieux dire précédé de la fameuſe adreſſe qui déclaroit que la province de *Maſſachuſett-Bay* étoit dans un état de rebellion ouverte. Alors tout étoit prêt ; au lieu du ſeul dragon, dont on avoit menacé d'abord, on dit que dix ou douze mille hommes ſuffiroient pour jetter la terreur dans tous les coins de l'Amérique ; l'adreſſe fut le ſignal des maſſacres & les autoriſa ; les pauvres pêcheurs de *Nantuhet*, troupe paiſible de *Quakers* innocens, parurent des objets dignes du courroux du parlement ; comme les Colonies ſeptentrionales devoient être privées de pain, il étoit naturel que l'on ſongeât auſſi à leur ôter la reſſource du poiſſon ; mais tout cela ne produiſit pas encore l'effet déſiré ; les colons de la Nouvelle-Angleterre ſe déterminèrent à faire mentir l'adreſſe qui les déclaroit rebelles ; mais en mettant les choſes au pis-aller, ils ſe mirent en état de défenſe. Il manquoit donc encore quelque choſe, on vint à bout de tout ; on ordonna à nos troupes de commettre des hoſtilités, & la néceſſité de ſe défendre fut enfin appellée rebellion effective ; cependant pas un

mot d'indépendance ! Je ſupprimerai les détails des hoſtilités qui ont été une ſuite de ces premières manœuvres ; j'obſerverai ſeulement que même à cette époque, pluſieurs diſtricts de l'Amérique nous étoient encore attachés ; il s'agiſſoit donc de trouver quelqu'expédient qui les révoltât tous, qui les réunît tous à un ſeul & même corps armé contre notre pays ; on eut le bonheur de trouver cet expédient dans la rédaction de cet acte à jamais mémorable, connu ſous la dénomination de *prohibitoire*.

Cependant, les Miniſtres étoient encore inquiets, ils craignoient que le parlement ne voulût point aller auſſi loin qu'ils le déſiroient; que firent ils ? Ils répandirent hautement par-tout, que l'on alloit faire paſſer en Amérique des commiſſaires chargés de concilier les différends par la voie de la négociation; on donnoit pour compagnie à ces commiſſaires de paix, une flotte puiſſante, & 70,000 hommes; on laiſſoit aux Colonies le choix de rentrer dans leur ancien état de ſoumiſſion, ou de s'expoſer aux haſards de s'y voir contraints par la force. Quelle fut la ſuite de toutes ces promeſſes flatteuſes ? On paſſa l'acte prohibitoire, & l'on ne donna d'autres pouvoirs aux commiſſaires, que celui de pardonner : ces commiſſaires étoient lord *Howe* & ſon frère, on les retint en Angleterre cinq mois

après que l'acte fut passé, & ils partirent enfin, revêtus des pouvoirs que l'on donne à tout commandant en chef, celui de recevoir la soumission des peuples, & d'accorder des pardons. Les Ministres avoient parlé jusques-là d'accommodement, mais alors il ne fut plus question que de soumission, sans conditions quelconques. Ce fut donc, milords, l'acte prohibitoire, qui força le congrès à déclarer l'Amérique indépendante. Je ne m'en rapporte pas à ce que le vieillard a dit, ni à ce que le vieillard a écrit (1): je ne m'arrête pas aux prédictions sinistres, ni aux spéculations partiales de qui que ce soit, ce que je dis, porte sur des faits, & ne porte que sur des faits : je soutiens que les Américains n'ont jamais eu l'idée de devenir indépendans, jusqu'à ce qu'ils y aient été forcés par une chaîne de procédés injustes, arbitraires, & cruels ; jusqu'à ce que l'*acte prohibitoire* & la commission supposée (*des Howes*), qui partit avec lui, leur dirent en termes exprès : « Il faut que vous éprou-» viez toutes les calamités de la guerre, ou » que vous vous soumettiez sans conditions ». Le noble comte à la tête d'un département

(1) Le duc de Grafton fait ici allusion à quelques citations qui avoient été faites dans la chambre, de certains passages tirés des lettres de Montcalm, de sir Joshua, &c, &c.

(*Suffolk*), dit que dès les commencemens, l'Amérique tendoit à l'indépendance, & que dès 1774, on fit remarquer leurs desseins à la chambre : il donne pour preuve de cette assertion, l'entrevue qui eut lieu à *Staten-Island*, entre lord *Howe* & les députés du congrès, qui refusèrent d'entrer en négociation, à moins que l'on ne reconnût l'indépendance de l'Amérique. Ces députés ont précisément fait ce que j'eusse fait à leur place ; connoissant la nature de la commission de lord *Howe*, & me supposant Américain, plutôt que de traiter à des conditions si mortifiantes, j'eusse refusé d'entrer en composition, à moins que la Grande-Bretagne n'eût reconnu l'indépendance de mon pays : les députés savoient que les pouvoirs des commissaires, se bornoient à accepter leur soumission sans conditions, & ils eurent raison de traiter ces commissaires avec le mépris qu'ils méritoient.

Voici la troisième campagne, milords, que l'on nous recommande du trône ; tout, nous disoit-on, tout nous promettoit les plus brillans succès. Je vous avouerai pour mon compte, que je n'ai pas plus confiance aux dernières assurances des ministres, qu'aux premières : cette guerre coûte déja quinze millions sterlings à la nation : si on s'obstine à la conti-

nuer, il eſt vraiſemblable qu'elle abſorbera le double de cette ſomme ; le ſeul moyen qui rende probable la poſſibilité de nous ſouſtraire aux périls qui nous environnent, eſt d'adopter la motion du noble comte, ou de faire quelque choſe qui entre dans l'eſprit de l'addition propoſée. Je ne prends pas ſur moi d'affirmer que les Américains recevront ces propoſitions, comme il ſeroit à ſouhaiter pour nous qu'ils les reçuſſent ; j'avouerai même, que ſi j'étois Américain, j'aurois beaucoup de peine à accorder ma confiance à un peuple, qui, dans tous les tems a donné des marques de ſes diſpoſitions pernicieuſes & cruelles. Au ſurplus, ſi je me prêtois à entrer en traité de conciliation, j'aurois grand ſoin de ne pas laiſſer à ce peuple le pouvoir de me tromper encore.

RÉPLIQUE de lord WEYMOUTH, au Duc de Grafton qui l'avoit compromis dans son discours : nécessité de la continuation de la guerre d'Amérique.

Du 20 Novembre 1777.

LE noble duc au cordon bleu (Grafton) a cherché à trouver de la contradiction dans ma conduite, parce que je m'oppose à la motion qui fait l'objet des débats actuels ; il m'a imputé quelques expressions ; je ne crois pas qu'il soit parfaitement conforme à l'usage du parlement, de rappeller des expressions qui ont pu échapper dans des débats antérieurs au moment où l'on est assemblé ; mais, n'importe, il est aisé de démontrer qu'il n'y a pas de contradiction dans ce que j'ai dit alors, & dans la conduite que je tiens aujourd'hui ; ce que j'ai dit ne pouvoit signifier autre chose, sinon qu'il falloit attendre l'issue de la campagne prochaine, pour juger de la nature des propositions qu'il conviendroit de faire. L'issue de cette campagne n'est pas encore connue, il n'y a donc pas encore de contradiction, ni dans mes paroles, ni dans ma conduite.

Une objection très-forte s'élève, milords,

contre les raiſons ſur leſquelles le noble comte appuie ſa motion ; il prétend, que ſi nous ne ſaiſiſſons pas dans ce moment même, l'occaſion qui ſe préſente de traiter avec les Américains, la France prendra contre nous un parti public & décidé : la France, dit-il, a beaucoup fait, mais l'Amérique demande davantage ; l'Amérique eſt mécontente, parce que la France ne veut pas faire tout ce qu'elle demande. Il me ſemble, milords, que les choſes étant ainſi, c'eſt pour nous un motif de plus de redoubler de vigueur ; c'eſt préciſément ce moment de criſe qu'il faudroit ſaiſir, pour preſſer l'Amérique avec plus de vigueur ; elle eſt abandonnée, dit le noble comte ; c'eſt donc le moment où l'on peut ſe flatter de la faire rentrer plus promptement dans ſon état d'obéiſſance conſtitutionnelle : il y a plus, ſuppoſons (ce que j'ai toutes ſortes de raiſons de ne pas croire) que la campagne actuelle nous a été déſavantageuſe ; dans ce cas, j'imagine que, ni le noble comte, ni ſes amis, n'eſſaieront pas de nous prouver que l'addition à l'adreſſe ſoit convenable : ſi les Américains ſont victorieux, voudront-ils ſe prêter à des négociations ? Certainement non. Telles ſont les raiſons, milords, qui m'engagent à ne pas ſeconder la motion du noble comte. Avant que

l'Amérique prête l'oreille à aucune propoſition d'accommodement, il faut qu'elle ait ſenti le pouvoir de la Grande-Bretagne : je me flatte que nous ne tarderons pas à ſavoir ſur quoi compter à cet égard ; lorſque nous connoîtrons l'iſſue de la campagne, il ſera tems ; & il ne ſera tems qu'alors, de faire éclater votre ſageſſe & votre humanité en prenant un parti conforme aux loix de l'honneur, à celles de la ſaine politique & à la dignité de la nation.

RÉSOLUTION de la Compagnie des Indes Orientales dans les mêmes circonſtances.

LA compagnie unie des négocians d'Angleterre, commerçant dans les Indes orientales, prenant en conſidération la ſituation très-critique des affaires nationales dans les conjonctures préſentes ; dans un moment où ces royaumes ſont dans une appréhenſion bien fondée d'une invaſion immédiate de la part des ennemis invétérés de cet empire ; penſant que l'exiſtence de la conſtitution du commerce de la Grande-Bretagne, dépend de la ſupériorité de ſes forces navales ſur les forces actuellement combinées de la maiſon de

de Bourbon : résout qu'il est du devoir de tous les sujets de ce pays, mais plus particulièrement des grandes sociétés commerçantes, de développer tous les efforts possibles, pour ajouter des forces à cette défense, très-importante & constitionnelle.

Resolu;

« Que cette cour offre par la présente une » gratification de trois guinées par tête pour les » deux premiers mille de matelots habiles; deux » guinées par tête pour les deux premiers mille » matelots ordinaires; & d'une guinée & demie » par tête pour les deux premiers mille hommes » de terre (c'est-à-dire, qui n'ont point encore » servi sur mer) qui se feront enregister volon- » tairement pour servir à bord de la flotte de » Sa Majesté, depuis & après ce jour 23 juin, » & que les gratifications respectives seront » payées en sus de toutes autres gratifications » quelconques, sans frais ni retenue. »

Résolu;

« Que cette compagnie fera construire, à ses » frais, & avec toute la diligence possible, trois » vaisseaux de guerre de soixante-quatorze canons » chacun, avec mâts & vergues, lesquels seront » délivrés à l'officier que Sa Majesté nommera » pour les recevoir. »

Résolu;

« Qu'il sera nommé un comité pour préparer
» & rédiger une humble adresse à Sa Majesté,
» à l'effet de lui rendre nos devoirs, de lui ex-
» primer notre affection, & de faire parvenir
» ces résolutions aux pieds du trône. »

SEPTIEME SECTION.

DU COMMERCE D'ANGLETERRE.

QUAND l'œil obſervateur du philoſophe naturaliſte parcourt les merveilleuſes inventions de l'eſprit humain, il contemple avec reſpect les atteliers de l'humaine induſtrie. Le ſpectacle du monde civiliſé, plus proportionné à la foibleſſe de ſa vue, n'eſt pas moins admirable que l'aſſemblage immenſe de ces mondes roulans, avec leſquels il parcourt ſi rapidement les déſerts de l'eſpace. S'il étoit un point où il pût ſe placer, & duquel il embraſsât & réunît ſous ſes regards la ſurface du globe, il verroit le commerce, ſemblable à un dieu bienfaiſant, pourvoir la terre, lancer ſur les mers ces magaſins flottans qui paroiſſent dans les contrées les plus oppoſées en des tems convenus, comme les ſaiſons fidèles à ramener tous les ans ces fruits nourriciers dont la ſage nature a diſperſé les eſpèces dans les différens pays, pour multiplier par les beſoins mutuels, les liens de la ſociété. On le verroit occuper une prodieuſe quantité d'artiſtes, qui igno-

rent ce que devient l'œuvre de leurs mains, satisfaits de recevoir en échange de quoi pourvoir à d'autres nécessités. Mais pour arriver à ce point de faire circuler les jouissances dans les quatre parties du globe, il a fallu que toutes les nations y concourussent, & le commerce leur a prescrit quelle espèce de richesse il en attendoit. Pour les répartir avec équité, il invente des signes à la vue desquels les biens réels naissent sous la main de celui qui les désire. Ces signes sont les métaux. A leur aspect, les dangers s'éloignent, les forces se renouvellent, le courage renaît, les distances se rapprochent; à peine on s'apperçoit des tempêtes. Si tel est leur empire, que ne doit-on pas à l'art qui les multiplie, après les avoir arrachés au sein de la terre?

DISCOURS de sir JOHN BARNARD, dans lequel il observe qu'il n'y a point de pays où il y ait un plus grand nombre de riches Commerçans que l'Angleterre ; & qu'il n'y en auroit point de plus favorable à l'ouvrier, si l'on prenoit garde dans l'assise des nouvelles taxes, de ne les porter que sur les maîtres des manufactures.

Du 21 Mars 1737.

CEUX de nos voyageurs, Monsieur, qui ne voient que superficiellement les mœurs & coutumes des pays par où ils passent, s'imaginent que le peuple, en Hollande & en France, est chargé d'un plus grand nombre d'impôts & plus oppressifs, qu'on ne l'est dans ce royaume; parce que par-tout ils entendent le peuple se plaindre comme on fait ici. Mais toute personne au fait des choses & qui les aura approfondies, sera bientôt convaincue du contraire. Car, comme dans tous les autres pays de l'Europe, il n'y a certainement point un aussi grand nombre de riches commerçans & d'opulens manufacturiers que nous en avons dans ce royaume; il s'ensuit qu'une infinité d'ouvriers dans ces pays, sont inoccupés & y meurent de faim faute d'ouvrage

& d'argent : & ceux mêmes qui sont employés, n'y sont pas beaucoup plus fortunés que les premiers, & ne peuvent jamais espérer ni obtenir avec leur travail journalier, qu'une honnête subsistance. Si vous venez donc à faire renchérir les ressources de cette subsistance par de nouvelles taxes sur les premières nécessités & commodités de la vie, les maîtres alors des manufactures doivent nécessairement augmenter les salaires des ouvriers, de manière que les taxes portent sur les manufacturiers étrangers ou nationaux, qui doivent supporter cette augmentation de salaires dans le prix des marchandises qu'ils commercent.

Or, voici quelle peut être la différence de ces impositions : la taxe, directement assise sur le maître manufacturier, l'empêche seulement de s'enrichir aussi promptement & de donner moins dans le luxe ; mais elle ne fera point hausser le prix de vos marchandises ; tandis qu'une taxe sur les choses de première nécessité, & qui vexe le journalier, renchérit nécessairement le prix de son travail, & conséquemment toutes les marchandises, soit pour le royaume, soit pour l'étranger, & finalement ruine votre commerce.

Je conclus donc, que si le pauvre journalier, dans ce royaume, y est plus chargé d'impôts qu'il ne peut l'être dans tout autre pays de l'Europe, c'est un mal auquel il faut remédier avant

tout ; ou ce feroit donner fur nous un grand avantage aux autres peuples, pour peu qu'ils vouluffent s'appliquer avec foin au commerce, comme il paroît aujourd'hui que toutes les nations de l'Europe s'y adonnent à l'envi avec beaucoup d'ardeur.

DISCOURS de M. PULTENEY, dans lequel il remarque que la protection du Commerce & de la Navigation, a été chez tous les peuples, un des objets les plus importans, & dont ils ont été le plus jaloux.

Du 30 Mars 1738.

EDOUARD III avoit tellement pris en confidération le commerce & la navigation de la Grande-Bretagne, que fur des plaintes que lui firent nos commerçans, d'avoir été pillés par des pirates Efpagnols, ou par leurs gardes-côtes, il fit fans délai équipper une flotte, & voulut lui-même, en perfonne, punir ces pirateries, commifes envers fes fujets. Par cette vengeance éclatante, ce grand prince rétablit la liberté du commerce, & ajouta ce nouveau triomphe naval à plufieurs autres victoires remportées fur terre.

La protection du commerce & de la naviga-

tion, a été, dans tous les tems, un des objets importans, que les nations ſages & les plus grands ſouverains l'ont toujours eu à cœur. Les Romains mêmes, qu'on ne peut pas dire avoir été un peuple commerçant, paroiſſent y avoir pris beaucoup d'intérêt, comme le prouve le paſſage de Cicéron, où il leur reproche d'avoir négligé, de ſon tems, de ruiner les pirates, & de ne pas venger l'honneur du pavillon de la république.

DISCOURS de ſir GEORGE BLAQUIERE, dans lequel il fait remarquer dans la Chambre des Communes d'Irlande, les avantages qui réſulteront des principaux articles du Bill tendant à naturaliſer tout Marchand, Manufacturier & autres étrangers qui viendront établir leur domicile dans ce Royaume. Il propoſe un amendement par rapport aux Juifs.

Du 29 Février 1780.

C'EST une invitation générale faite à tous les étrangers de venir s'établir parmi nous; il faut donc, s'il a lieu, lui donner toute la publicité poſſible; & pour cela, le faire traduire dans toutes les langues, & le faire afficher dans toutes les villes capitales : mais il faut néceſſairement prendre une précaution eſſentielle; ce ſeroit

d'insérer dans le serment de fidélité, la formule telle qu'elle est usitée depuis les derniers actes, en faveur des catholiques, afin que la religion ne soit point un obstacle au bien que l'Irlande peut se promettre de ce bill. Quand l'occasion seroit favorable, mon intention seroit de proposer que tout étranger venant s'établir en Irlande, fût exempt pendant sept ans des taxes appellées paroissiales. La chambre ne sauroit cependant réfléchir trop sérieusement sur le mauvais effet que le bill produiroit infailliblement, en rassemblant tant d'hommes de mœurs & de religions différentes, celui d'ouvrir aux Juifs la porte de ce royaume : on est généralement porté à croire que les Juifs apportent avec eux les richesses : mais n'est-il pas encore plus certain qu'ils sont le fléau de tous les pays qu'ils habitent ? Usuriers & faux-monnoyeurs, ils ne s'occupent qu'à tromper, & ruiner les particuliers. L'on dira peut-être qu'ils servent à établir le crédit national : quant à moi, je regarde ce prétendu avantage comme un mal réel ; & la situation actuelle d'un royaume voisin en est la preuve. Je voudrois donc qu'on ajoutât au bill de naturalisation, la clause suivante : « bien entendu que rien de ce qui » est contenu dans cet acte, ne pourra s'étendre » aux Juifs, qui demeureront sur le même » pied où ils sont dans les autres pays. »

EXTRAIT de quelques débats parlementaires, entre MM. EDEN & BURKE, par rapport au Bill proposé, tendant à abolir le Bureau de Commerce. Le ſieur Eden fait valoir l'ancienneté de ce Bureau, ſon importance & ſon utilité. Le ſieur Burke au contraire le juge inutile & trop diſpendieux pour le laiſſer ſubſiſter davantage.

Du 7 Mars 1780.

LE ſieur Eden, premier commiſſaire de ce bureau, après avoir déclaré qu'il conſidéroit l'affaire, non comme lui étant perſonnelle, mais comme nationale, & que ce qu'il avoit à dire étoit dicté par le déſintéreſſement & l'amour du bien public, demanda qu'on voulut bien écouter ſes raiſons, & que l'on tantât de détruire par des preuves contraires les témoignages qu'il alloit citer en faveur du bureau, que la clauſe tendoit à ſupprimer. Il obſerva d'abord qu'il étoit contre l'ordre & contre l'eſprit de la chambre, d'admettre une clauſe, tendante à abolir un office établi de tous tems, à moins que l'on n'eût prouvé ſur des témoignages irréfragables, qu'il y avoit abus, & que la ſuppreſſion étoit utile & néceſ-

ſaire. Il déſiroit que l'honorable membre eût pris la précaution de s'inſtruire avant d'agiter une queſtion auſſi importante ; ajoutant qu'il pourroit lui fournir des mémoires ſur cet objet depuis plus d'un ſiècle, & qu'il exiſtoit deux milles trois cent volumes remplis des actes, &c. du bureau du commerce. Il ſe permit enſuite quelques remarques ſur le peu d'humanité dont le ſieur Burke avoit fait preuve, en s'égayant ſur la mort d'un noble lord (Suffolk) dont le ſieur Burke ſembloit n'avoir évoqué l'ombre, que pour r'ouvrir la plaie que la mort de ce ſeigneur avoit ouverte dans le cœur de ſes amis.

Le ſieur Burke ſe défendit d'abord d'une imputation qui ſuppoſoit en lui un défaut d'humanité, dont il rougiſſoit d'être même ſoupçonné; il avoua qu'il étoit vrai que voulant démontrer l'inutilité d'un troiſième ſecrétaire d'état, il avoit pris pour preuve lord *Suffolk*, dont le département n'avoit rien perdu de l'infirmité continuelle de ce miniſtre, & dont les fonctions ſe ſont continuées pendant un an, ſans qu'on lui eût donné de ſucceſſeur. Quant aux preuves que le ſieur Eden offroit, le ſieur Burke les acceptoit toutes, excepté celle contenue dans les deux cent trente volumes annoncés, leſquels, dans le cas où la clauſe propoſée ſeroit rejettée, ſerviroient de bûcher pour elle & pour lui, & mis en monceau,

ne dépareroient pas les énormes pyramides d'Egypte. L'orateur continuant, ſur ce ton d'ironie, ajouta qu'il déteſtoit le bureau du commerce, comme inutile & diſpendieux ; que, conſidéré comme académie de belles-lettres, il avoit pour ſes membres la plus grande vénération ; que cependant, comme ils ſe trouvoient diſtraits, par trop d'affaires, de leurs occupations d'hiſtoriens & de poëtes, il vouloit leur ôter ces entraves, qui tenoient, pour ainſi dire, leur génie en priſon ; les priver des revenus conſidérables, dont ils jouiſſoient, d'autant que le trop d'aiſance des ſavans a toujours nui au bien de la littérature ; que cette réflexion lui faiſoit conſidérer le bureau du commerce comme un nid de corbeau, ou des roſſignols ſeroient détenus priſonniers ; qu'il vouloit détruire le nid, afin que les charmans oiſeaux, mis en liberté, puſſent chanter plus mélodieuſement.

Le ſieur Eden parla une ſeconde fois en faveur de l'utilité de l'établiſſement qu'on vouloit abolir ; il en fixa l'époque ſous Charles I, en *1636* ; en déduiſit l'importance & l'utilité des ſervices, rendus en différens tems par ſes membres : tel que l'amélioration des monnoies & du commerce, l'examen utile de l'emploi fait des deniers publics, l'approbation donnée par ce bureau aux loix établies pour le bon gouvernement des co-

lonies, &c ; enfin, il fit voir que la dépense courante de ce bureau, se montoit annuellement à 8000 livres sterlings seulement, ce qui ne pouvoit pas faire un grand objet pour la nation.

Il ajouta qu'il ne lui convenoit pas d'entrer dans l'examen de ceux qui composoient un bureau, dont il avoit l'honneur d'être membre, se contentant d'observer, pour répondre aux plaisanteries du sieur Burke, que les Locke, les Addisson, les Prior, & quantité d'autres grands hommes y avoient eu séance. Il conclut, en priant la chambre de considérer, qu'il ne s'agissoit pas de suspendre les fonctions d'un bureau qui, depuis le coup fatal porté au commerce, n'avoit pas beaucoup à faire ; mais la question étoit, s'il étoit expédient d'abolir pour toujours un établissement aussi ancien, qui a rendu tant de services utiles, & cela sans preuves, sans allégations fondées, sans en donner aucune raison ; mais seulement parce qu'il plaît à l'honorable membre, *ex proprio motu & non excertâ scientiâ*, de mettre ce bureau au rang des places sans fonctions, & commencer par lui l'attaque générale qu'il se proposoit de livrer à chaque département de l'état.

INSTRUCTIONS arrêtées dans une assemblée de Francs-Tenanciers, du Comté de DUBLIN *à leurs représentans, M. Luke Gardiner & sir Edward Newenham.*

Du 7 Mars 1780.

NOUS, vos constituans, après avoir reconnu, comme nous le devons, les avantages que notre commerce retirera de l'attention particulière que sa majesté a bien voulu y porter, de l'intégrité de notre parlement, de la fermeté de nos compatriotes, & de la justice que la nation anglaise commence à nous rendre, vous déclarons nos intentions par rapport à ce qui suit :

Il nous paroît que l'envie de monopoler le commerce étoit le seul motif qui pût faire imaginer à l'Angleterre qu'elle avoit le droit d'usurper une autorité législative sur ce royaume ; & que dès l'instant où elle a renoncé à ce monopole, elle a levé le principal obstacle qui s'opposoit à notre liberté ; qu'en conséquence la nation britannique ne s'obstinera plus à s'arroger un pouvoir arbitraire, dont elle ne peut tirer d'autre avantage que celui de réduire ce royaume à l'esclavage.

Nous demandons d'ailleurs si les efforts réunis

du parlement & du peuple d'Irlande doivent se borner à laisser cette île dans la dépendance, & soumise à des loix auxquelles la nation n'a point consenti, à des loix dictées par un parlement où elle n'a point de représentans ? Qu'on ne dise pas que ce pouvoir attribué au parlement anglais est chimérique : on en peut voir la preuve dans la révocation même d'une partie de ses actes & dans ce que quelques-uns déclarent, quoique faussement, que ce pouvoir est fondé sur les loix.

Ayant un droit égal aux libertés politiques & commerciales ; privés des unes & des autres, & cependant contens d'être rétablis dans la jouissance d'un commerce libre seulement, ne sembleroit il pas que nous renonçons absolument aux premières ? Cette idée seroit absurde. Il est donc de notre devoir de déclarer à l'univers que nous sommes de droit une nation libre, & que nous ne devons être soumis qu'aux loix faites par le roi & le parlement d'Irlande.

Ne désirant donc rien tant que de vivre toujours en bonne intelligence avec la nation britannique, à raison de l'union des deux couronnes, nos instructions sont que vous fassiez les plus grands efforts pour faire passer un acte qui établisse à jamais l'indépendance de la puissance législative en Irlande.

Nous voulons de plus, que vous tâchiez de faire modifier la loi de *Poyning*, en ôtant au conseil privé d'Irlande la puissance législative. En remplissant ces objets importans, vous vous couvrirez de gloire, & la nation sera satisfaite.

Il n'est pas douteux que vous vous occuperez aussi d'un plan économique, en faisant dans les dépenses publiques des retranchemens devenus nécessaires pour améliorer les revenus de la couronne, & faciliter le commerce de la nation.

RÉPONSES de M. LUKC GARDINER & de sir Edward Newenham à leur constituans. Ils s'engagent à remplir tous les objets de leurs instructions.

Du .... 1780.

MESSIEURS,

JE partage la joie que vous exprimez à raison des avantages essentiels, obtenus pour le commerce de l'Irlande : je pense aussi comme vous, messieurs, qu'aucune puissance ne doit avoir la moindre part à notre législation, si ce n'est le roi, les pairs & les communes d'Irlande ; & je regarde ce principe comme ne pouvant être nié par

par aucun ami de ce pays. Je ſuis convaincu que l'autorité de la légiſlation Angloiſe n'exiſte plus à l'égard de ce pays : cependant, ſi l'on peut ſuggérer au parlement quelque moyen actuellement praticable, d'en obtenir la déclaration formelle, je l'appuierai avec toute la chaleur dont je ſuis capable.

La loi de *Poyning*, en ce qu'elle concerne l'intervention du conſeil-privé lorſqu'il s'agit d'un bill, n'eſt point un objet conſéquent pour la Grande-Bretagne : ſi l'on révoque cette partie de la loi, le pouvoir de la couronne deviendra une partie plus efficace de la conſtitution, qu'elle ne l'eſt actuellement; mais je crois que la Grande-Bretagne n'entend pas parfaitement cette matière; lorſqu'elle l'entendra mieux, je ſuis certain que l'on ne trouvera pas de difficulté à obtenir le changement que vous propoſez. A en juger par la conduite que la Grande-Bretagne a tenue en dernier lieu juſqu'à ce jour, nous devons conclure, qu'après nous avoir accordé plus que nous avions droit d'en attendre ſur des points qui paroiſſoient être de la plus grande conſéquence, elle ne s'oppoſera pas aux vœux raiſonnables de ce pays, pour des objets qui ne ſont d'aucune importance pour elle.

Je donnerai toute l'attention poſſible à l'état des revenus publics, & je ferai tous mes efforts

pour mettre les dépenſes de la nation ſur un pied proportionné à ſes moyens. J'ai l'honneur d'être, &c.

RÉPONSE *du ſecond Repréſentant, ſir* EDWARD NEWENHAM, *aux mêmes Conſtituans.*

Du .... 1780.

MESSIEURS,

J'AI l'honneur de recevoir vos inſtructions des mains de votre digne shérif ; l'eſprit qu'elles reſpirent, eſt le caractère qui diſtingue vraiment des hommes libres, déterminés à ſoutenir l'indépendance & l'honneur de leur pays : mon devoir, ainſi qu'une uniformité parfaite de ſentimens, réglera ma conduite d'une manière conforme à vos deſirs ; je n'ai point d'intérêts ſéparés des vôtres.

Les grandes meſures, ces meſures importantes & abſolument néceſſaires, que vous recommandez, trouveront en moi l'appui le plus ferme ; je ſuis parfaitement perſuadé qu'elles peuvent ſeules aſſurer une ſécurité permanente aux réglemens récemment faits à l'égard du commerce ; je conviens avec vous, que nous devons beaucoup à l'affection paternelle de notre

toi, & à la justice naissante de la nation Britannique, mais nous devons davantage au développement glorieux des efforts de nos francs-tenanciers, de nos citoyens libres.

Un retranchement dans les dépenses publiques est une mesure nécessaire qui ne doit point éprouver de délais, & je concourrai avec empressement dans celles dont l'objet sera d'abolir tout emploi inutile, toute pension non méritée: lorsque ces objets seront obtenus, le royaume entier s'unira pour obtenir un bill qui assure l'indépendance du parlement, en limitant le nombre des membres pourvus de places, qui pourront y siéger, & en excluant tout membre pensionné; il est également absurde & inconstitutionnel de voir des gens de cette espèce se distribuer entre eux les deniers du trésor public.

J'ai l'honneur d'être &c.

DISCOURS de M. FOX, contre une motion de lord North tendante à ce qu'il fût notifié à la Compagnie des Indes, de la part du Parlement, que le 5 Avril 1783, le Gouvernement lui rembourseroit la somme de quatre millions deux cent mille livres sterlings, qui lui est due par le public, avec les arrérages.

Du 21 Mars 1780.

LE noble lord n'est-il donc pas content de nous avoir fait perdre l'Amérique ? Est-il déterminé à ne quitter la place qu'il occupe, que lorsqu'il aura réduit les possessions de la couronne aux confins de notre île ? Que signifie cette motion nouvelle ? Que renferme-t-elle ? Une menace ! la plus vaine, la plus puérile des menaces : menace faite dans un moment où il sait qu'il ne veut, ni ne peut la mettre en exécution : pourquoi donc la hasarde-t-il ? Il ne peut avoir qu'un objet, celui d'anéantir les possessions de la compagnie dans l'Inde, & de priver son pays des revenus immenses qu'il tire de ces possessions, du commerce qu'elles facilitent ! Lorsque l'on n'ose pas exécuter une menace, il est non-seulement ridicule, il est dangereux de la hasarder : que le noble lord y fasse réflexion, qu'il

jette un inſtant les yeux ſur le ſpectacle d'anarchie, de confuſion, de détreſſe & de ruine, qu'offriroit infailliblement l'exécution d'une menace pareille. Juſte ciel! il me fait frémir! En ſuppoſant, pour un inſtant, que l'intention du noble lord eſt de mettre cette menace en exécution; en ſuppoſant qu'il eſt en état de le faire, le pourroit-il, ſans que le public en ſouffrît conſidérablement? Sur quel pied cet argent ſeroit-il rembourſé? Le noble lord ignore-t-il que le principal de la dette doit être rembourſé au pair: que ce principal, de quatre millions deux cent mille livres ſterlings, ne portant qu'un intérêt de trois pour cent, ſe trouvant ainſi réduit au cours de la place, à ſoixante, ſur chaque cent livres ſterlings que le public rembourſeroit, il feroit une perte claire de quarante livres ſterlings.

D'un autre côté, comment le noble lord s'y prendroit-il pour faire verſer dans les coffres publics, les revenus que la nation doit tirer des poſſeſſions territoriales de la compagnie? Ignore-t-il qu'il faut un canal quelconque pour faciliter l'importation de ces richeſſes? En connoît-il un meillenr que celui de la compagnie? A-t-il formé le plan d'établir une compagnie nouvelle, ſur les ruines de celle qui exiſte avec tant d'utilité pour la nation? D'une part, le noble lord

ſait, ou doit ſavoir, qu'il ne peut en vertu d'aucune loi, accord.r un commerce excluſif à une compagnie nouvelle; de l'autre, s'il lui étoit en effet poſſible de mettre une nouvelle compagnie ſur pied, où cette compagnie trouveroit-elle ſes fonds? Mais le noble lord ſavoit, ſentoit tout cela; il ſavoit que la compagnie riroit de l'impuiſſance de ſa menace, & Dieu veuille qu'elle ne prenne en effet, d'autre parti que celui d'en rire; ſi elle prenôit la choſe ſérieuſement, ſi elle croyoit que l'intention & la poſſibilité de la rembourſer, exiſtent véritablement, malheur aux revenus publics, malheur à toutes les acquiſitions que nous avons faites, malheur à l'empire Britannique en général! Si la compagnie s'attendoit ſérieuſement à ſa diſſol.tion, qu'auroit-elle à faire de plus preſſé? De faire paſſer en Europe tout ce qu'elle poſsède dans ces contrées de tranſport, afin qu'en faiſant argent de tout, ſon dernier dividende fût le plus conſidérable poſſible: ainſi nos poſſeſſions dans l'Inde, dépouillées de tout ce qui contribue à leur conſervation, ſe trouveroient à la merci du premier occupant!

J'ai vu dans quelques feuilles publiques, les propoſitions arrêtées par la cour générale des actionnaires, & rejettées par le noble lord: je ne les ai pas généralement approuvées, mais rapprochées de l'idée ſeule d'une diſſolution de

la compagnie, elles ſont comparativement avantageuſes; elles promettent du moins à la nation, des revenus conſidérables; l'autre parti ne préſente qu'une ruine certaine dans ſa triſte perſpective : au reſte, pourquoi en eſt-on venu à ces extrêmités? Pourquoi cette mauvaiſe intelligence entre la compagnie & le noble lord? C'eſt que le noble lord a voulu étendre ſon influence ſur la compagnie.

DISCOURS éloquent de M. BURKE, ſur le même ſujet. Il s'emporte juſqu'à oſer dire que le projet de la diſſolution de la Compagnie des Indes, & de l'établiſſement d'une nouvelle, ne peut être ſorti que du cerveau d'une homme ivre.

Du 21 Mars 1780.

C'EST donc comme s'il traitoit avec un ennemi, que le noble lord veut traiter avec la compagnie des Indes! O petiteſſe! O démence! La manière de compter du noble lord, ſe réduit donc à la règle ſuivante : tout ce que nous ne gagnerons pas au marché, eſt une perte réelle. Eh! mais avec cette manière de calculer, on feroit d'aſſez bons marchés, car on finiroit toujours par tout prendre? En vérité, je ſuis ému juſqu'à

l'indignation, & la motion que je viens d'entendre, présente à mon esprit l'idée la plus folle, la plus absurde, la plus perverse, la plus insensée, la plus scélérate.... Que dirai-je de plus? Une pareille idée me paroît n'avoir pu être conçue que dans un cerveau troublé par les fumées du vin! J'y reconnois la sagesse d'un homme ivre! Le beau plan, que celui de former une compagnie nouvelle! Il pourroit marcher à côté du systême, & eût fait un honneur infini au célèbre Law! Ce grand faiseur de projets revit parmi nous, & nous avons des hommes, qui, comme lui, savent encore faire des bulles d'eau; nous en avons beaucoup d'autres, disposés à prendre ces bulles pour des corps solides: qu'ils prennent garde à eux, qu'ils se gardent bien de concourir à seconder un plan, qui, je le répète, est celui d'un homme ivre; un plan, dont le danger se montrera dans toute son étendue, si l'on veut faire une seule réflexion: que nous dit le noble lord pour nous engager à le seconder dans le grand ouvrage de la dissolution de la compagnie? Il nous dit que c'est pour notre bien, que c'est pour augmenter les revenus que nous tirons de l'Inde: fort bien; que nous disoit ce même noble lord, lorsqu'il cherchoit à nous embarquer dans la guerre d'Amérique? C'étoit encore pour notre bien, & nos revenus

devoient en recevoir une augmentation confidérable : il y a paru ! Comme l'événement a bien manifesté la fageffe du miniftre! Au nom de Dieu, ne foyons pas une feconde fois dupes de ces fpéculations d'accroiffement dans nos revenus, ces fpéculations font ruineufes ; la richeffe en fpéculation, eft pire que l'indigence, parce qu'aux privations attachées à ce dernier état, elle joint toute l'horreur de la ruine! Le noble lord nous parle du public, des droits du public, &c. Comme fi la compagnie des Indes ne formoit pas partie de ce public ; comme fi elle n'en étoit pas, aux yeux de cette chambre, une portion auffi précieufe, auffi digne d'attention que peuvent l'être, & le noble lord & fes projets, & fes collègues & fes prédéceffeurs. Je fens que la chaleur m'a emporté trop loin, j'en demande pardon à la chambre ; mais le fujet eft d'une fi haute importance, il m'a tant affecté, que je n'ai pu parler avec modération de la motion funefte & allarmante que le noble lord vient de hafarder : je le conjure de ne point la foutenir avec opiniâtreté, de ne point précipiter le jugement de la chambre ; d'attendre que chaque membre, pénétré de l'importance de l'affaire, inftruit de fes circonftances, de fes fuites, puiffe prononcer de fang-froid, & avec connoiffance de caufe.

DISCOURS sur le même sujet, du Général SMITH, *dans la cour générale des Actionnaires tenant leur assemblée de trimestre, contre cette assertion : Que la Compagnie n'avoit jamais rendu le moindre service à l'État, abstraction faite des avantages résultans de son commerce. Il finit par demander une loi qui exclue tous gens à contrats de la direction de la Compagnie.*

Du 22 Mars 1780.

JE demande s'il ne seroit pas à désirer que l'administration eût donné à la conduite de la guerre, la moitié de l'attention que la compagnie y a donnée ? & c'est de la dissolution de cette compagnie que le ministre ose s'occuper ! Je dis qu'il s'en occupe, quoiqu'il affecte de protester le contraire, & j'ai mes raisons pour penser qu'il s'en occupe plus sérieusement qu'il ne voudroit qu'on l'en soupçonnât : il lui faudroit une compagnie généralement plus souple, plus soumise, plus vouée à ses ordres : dans son état actuel, il n'en a que les directeurs à sa disposition ; il est curieux d'entendre ce noble lord se récrier contre le reproche d'avoir humainement fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour établir son influence

ſur la compagnie. Eh ! à qui eſpère-t-il perſuader qu'il n'a pas fait cette tentative ; qu'il ne l'a pas renouvellée cent fois, qu'il n'a pas obſédé les portes de nos aſſemblées ? N'eſt-il pas de notoriété publique que toutes les fois qu'il s'y eſt agi de queſtions de quelqu'importance, ſon influence a percé? Que c'eſt lui qui a arrêté la liſte des ſix directeurs qui doivent être élus annuellement ; que c'eſt lui qui a introduit dans la direction des hommes dont, non-ſeulement les viſages, mais même les noms étoient inconnus aux directeurs des actionnaires ! Graces au ciel, nous ſommes enfin ſortis de l'état de léthargie, dans lequel cette influence nous avoit plongés, nous nous ſommes éveillés avec le corps de la nation, les tems d'illuſions ne ſont plus. Je proteſte ſolemnellement ici, que je deſire bien ſincérement que les choſes s'arrangent entre le public & la compagnie ; mais je penſe que cette même compagnie, par reſpect pour ſa dignité, n'a plus d'avance à faire à lord North : il vaut mieux que les choſes reſtent dans l'état où elles ſont ; il eſt à eſpérer que la voix du peuple, & la néceſſité des tems ne tarderont pas de produire une révolution dans le miniſtère, & cette révolution en produira une dans les affaires publiques ; en attendant, pour préparer les voies aux réformes, que l'on peut eſpérer, afin de ſeconder, autant

qu'il eſt en nous, les meſures que prennent les corps publics, pour affoiblir l'influence miniſtérielle; je demande que la cour s'ajourne à huitaine, & qu'elle s'aſſemble à l'expiration de ce terme, pour paſſer une loi aux fins d'exclure de la direction de la compagnie, tous entrepreneurs (gens à contrats); les communes nous ont frayé la route de l'indépendance, en nous donnant cet exemple, empreſſons-nous de l'imiter, & que les inſtrumens de la corruption ſoient déſormais exclus de nos cours, comme ils le ſont des communes d'Angleterre.

HARANGUE de M. FITZGÉRALD *aux Actionnaires intéreſſés dans les fonds de la Compagnie des Indes Occidentales, & aſſemblés à l'effet de prendre une connoiſſance exacte des affaires de la Compagnie. Il demande qu'il ſoit formé un comité de douze actionnaires ſeulement, chargé de la conduite de cette enquête. Il les flatte de la deſtruction prochaine de l'influence miniſtérielle.*

Du 8 Novembre 1780.

JE commencerai, meſſieurs, par ſolliciter votre aſſiſtance, dont je ſens que j'ai le plus grand beſoin, pour conduire l'affaire la plus difficile & la plus compliquée. Il y a long-tems, très-long

tems, que cette enquête étoit néceſſaire; j'eſpère qu'elle ſera ſtrictement faite, & que chaque actionnaire, pour la première fois de ſa vie, connoîtra enfin ſa ſituation particulière, ainſi que la ſituation générale de la compagnie : ce ſecond objet doit, ſur-tout, fixer notre attention particulière, par la raiſon ſimple que le premier en dépend totalement : pour ſe former une idée, à peu-près juſte de notre ſituation en général, il faut ſavoir d'abord que, par l'effet d'une fatalité particulière, les affaires de la compagnie ont toujours été ſoumiſes à l'influence d'un petit Nabob, qui n'a ceſſé de leur nuire, qui ne ceſſera de travailler à notre ruine, que lorſque *nous* lui en aurons ôté les moyens ! Le premier pas à faire eſt donc de renverſer ce fantôme de puiſſance qui nous opprime : c'eſt à quoi nous ne réuſſirons, qu'autant que nous nous chargerons nous-mêmes de la conduite de nos propres affaires, qu'autant que nous nous garderons bien de nous en rapporter à qui que ce ſoit : cette réſolution, une fois priſe, tout rentrera dans l'ordre ; mais il ne faut rien précipiter : les réſolutions qu'il ſera convenable de prendre, doivent être fondées ſur une connoiſſance de notre ſituation à tous égards : lorſque, il y a ſix ſemaines, je fis la motion, dont l'objet nous raſſemble aujourd'hui, je n'avois pas conſidéré

l'enquête qu'elle avoit en vue dans tous ses détails ; dans l'immensité de son étendue ; ces difficultés de toute espèce, m'ont frappé depuis, je sens qu'il est impossible de traiter une affaire si compliquée en présence d'une cour générale des actionnaires : je me propose en conséquence, que dans leur nombre il en soit choisi douze, qui formeront un comité spécialement chargé de la conduite de l'enquête ; autorisé à examiner les papiers, les comptes, les archives de la compagnie ; à interroger au besoin les personnes, dont il croira tirer quelques lumières, & finalement qu'il sera tenu de faire son rapport à la cour générale des actionnaires.

ADRESSE des sujets de la Grande-Bretagne établies au Bengale, à la cour des actionnaires, pour les informer d'une pétition qui va être présentée au Parlement, tendante à obtenir le redressement des griefs qui résultent pour eux de l'établissement d'une Cour de justice.

Du 8 Novembre 1780.

MESSIEURS,

LES sujets Anglais établis au Bengale, ayant pris la résolution de présenter une pétition au

parlement, pour en obtenir le redressement des griefs, qui résultent pour eux de l'établissement d'une cour suprême de justice ; nous ayant choisis en conséquence, pour former un comité, chargé de faire passer cette pétition en Angleterre, nous nous croirions inexcusables, si nous négligions cette occasion, de communiquer ce qui se passe aux actionnaires, si essentiellement intéressés à tout ce qui a rapport au bien-être du Bengale.

Une pétition, dont l'objet principal est d'établir, dans tous les cas, le tribunal des jurés, sur le pied où il est en Angleterre, doit intéresser quiconque sait mettre un prix aux libertés de son pays : à plus forte raison, vous, messieurs, qui, en votre qualité d'actionnaires, avez un intérêt particulier à seconder une pétition, dont le succès tend à limiter des pouvoirs, dont l'exercice, s'il étoit continué, détruiroit tôt ou tard vos possessions dans le Bengale.

Nos plaintes n'émanent point de l'esprit de faction ou de ressentimens personnels, nos craintes ne sont point imaginaires ; elles sont fondées sur l'expérience & sur l'observation ; mais en supposant pour un moment que ces craintes, telles qu'elles sont exprimées dans la pétition, seroient plutôt le résultat de notre sensibilité & de notre prévoyance, que d'aucune circonstance frappante qui pût les justifier ; en

ſuppoſant que les naturels du pays, patiens par caractère, endurans par habitude, ſe ſoumettroient encore à des provocations ultérieures avant de prendre le parti de la réſiſtance, & différeroient de quelques années de plus l'extirpation totale des Européens établis dans le Bengale; les pouvoirs de cette cour ſuprême de juſtice, excercés ſans connoître de limites ou de reſtreinte, opéreroient toujours en détail la ruine de ce royaume, dont ils rendroient la poſſeſſion abſolument infructueuſe à ceux qui en ſeroient revêtus.

Lorſque vous conſidérerez d'un côté les dépenſes énormes qu'entraîne cette cour; de l'autre la perte des revenus, occaſionnée par la connoiſſance qu'elle prend des matières dont le corps légiſlatif ne lui a point attribué le département, lorſqu'à ces conſidérations vous ajouterez les amendes, dommages, frais, & autres dépenſes auxquels on eſt expoſé toutes les fois qu'il s'agit de défendre vos ſerviteurs dans les procès qui leur ſont intentés, vous ne demanderez point d'autres preuves de la vérité de nos aſſertions. Tremblant ſans ceſſe pour leur liberté & leur propriété, vos officiers miniſtériaux ne peuvent plus agir avec vigueur, le gouvernement de ce pays eſt relâché dans toutes ſes branches, & tend de la manière la plus marquée vers la confuſion & l'anarchie.

Nous

Nous vous conjurons donc de joindre en cette occasion vos efforts aux nôtres ; nous le faisons fermement, convaincus que si nous n'obtenons pas le redressement demandé, vous aurez des ports sans commerce, des possessions sans revenus, & un territoire sans habitans.

DISCOURS *du Général* SMITH, *aux Actionnaires de la Compagnie des Indes, assemblés à l'effet de nommer un successeur à sir Thomas Rumbold qui venoit de résigner son gouvernement du fort Saint-George. Il leur présente le tableau allarmant de la situation des choses dans l'Inde, & finit par leur faire sentir l'importance, dans ce tems de crise, de bien choisir un Gouverneur qui ne soit pas la créature de l'administration, mais un homme éprouvé par ses services, & digne de répondre à la confiance de la Compagnie.*

Du 23 Novembre 1780.

Si vous jettez les yeux sur les possessions de la compagnie, par-tout où vous les porterez, vous trouverez le désordre ; mais de tous les objets propres à vous alarmer, celui qui vous glacera d'effroi, est le spectacle que vous présente la côte

de Coromandel : là vous verrez vos trésors épuisés, vos gouvernemens en proie aux troubles, déchirés par les factions : par-tout le désordre & la confusion se trouveront sur vos pas : la guerre dans laquelle on vous a embarqués dans cette partie du monde, est une guerre infiniment plus ruineuse qu'il n'est possible de le concevoir ? On vous y a embarqués pas à pas, & il sera difficile de vous ramener avec honneur au point dont vous êtes partis. Dans l'état où se trouvent les choses, la première idée qui se présente naturellement est d'employer, pour les rétablir, la personne que vous jugerez la plus capable de vous rendre les services que les circonstances exigent : il est à espérer que parmi vos propres serviteurs, vous trouverez quelqu'un qui mérite votre confiance ; si vous consultez à cet égard la politique des autres nations, vous verrez que de cinquante-trois gouverneurs qu'emploient les Portugais, ils n'en choisissent que trois en Europe, & que dans les vingt-huit qu'emploient les Hollandais, ils ont grand soin de ne prendre que les personnes qu'ils savent être profondément versées dans la connoissance de leurs affaires : je ne puis goûter le systême que je crains que l'on ne s'efforce de vous faire adopter, de donner votre confiance à des personnes qui, du moment où elles en seroient honorées, ne vous regarderoient pas comme la

cour ſuprême à laquelle elles doivent excluſivement compte de leur conduite : on a fréquemment ſollicité mon ſuffrage en faveur d'un noble lord (lord Macartney), qui aſpire à la préſidence du fort Saint-Georges : j'ai conſtamment refuſé, parce que j'ai cru cette nomination incompatible avec les ſuggeſtions de la juſtice & de la ſaine politique : je vous ſupplie d'obſerver que ſi des hommes qui ont blanchi à votre ſervice, & qui ont long-tems combattu pour vous au champ de Mars, ou utilement défendu vos intérêts dans le cabinet, perdent l'eſpoir de recevoir un jour le prix de leurs ſervices, il ne reſte plus d'aiguillon pour le mérite : vos intérêts ceſſeront d'être le principe des actions de vos ſerviteurs, ils ne s'occuperont plus que des leurs : c'eſt ce qui arrivera, ſi vous les révoltez par l'injuſtice ; ſi vous appellez aux emplois qui leur ſont deſtinés, des étrangers qui n'ont aucun rapport, aucunes liaiſons avec la compagnie, & dont les prétentions ne ſont fondées que ſur l'influence illégitime d'un pouvoir qui agit en ſecret : ne ſentez-vous pas que ſi le noble lord qui ſollicite vos ſuffrages les obtenoit, tout changeroit de face dans vos conſeils..... Je ne ſais, mais je crains tout d'une certaine part ; & des événemens récens, en renouvellant mes alarmes, ont redoublé ma défiance..... Ne perdez jamais de vue les dernières

propoſitions de lord North : ſi vous les euſſiez acceptées, je vous demande ce que ſeroit aujourd'hui la compagnie ? Un bureau de commerce dépendant du gouvernement ! C'eſt ce même miniſtre qui vous préſente aujourd'hui un gouverneur de ſon choix : ſi vous ſouffrez qu'il place ſa créature à la tête de vos affaires, vous aurez à peu-près perdu le droit d'élection ; lorſque le moment du repentir arrivera, il ne ſera plus en votre pouvoir de réparer la faute : je propoſe, en forme de motion, qu'il ſoit réſolu :

« Que ſir Thomas Rumbold ayant réſigné le » gouvernement du fort Saint-Georges, comme » il eſt néceſſaire que la perſonne qu'on lui don- » nera pour ſucceſſeur, uniſſe à d'autres quali- » tés requiſes une connoiſſance locale de ce gou- » vernement & de ſes dépendances, il ſera » donné pour inſtruction, aux directeurs, de » choiſir quelqu'un qui ſoit ou qui ait été l'un des » ſerviteurs de la compagnie ».

HUITIEME SECTION.

FINANCES D'ANGLETERRE.

C'EST une manie incurable chez les gens qui pensent : ils veulent toujours ouvrir les yeux du public sur certaines opérations, tandis que l'administration a répété cent fois, qu'elle vouloit gouverner un peuple d'aveugles, & ne recevoir, ni avis, ni repréſentations. Les ſujets doivent travailler, combattre & payer; les miniſtres, penſer & ordonner, mais ſur-tout jouir. La cour, le parlement en diſcorde ſur tout le reſte, ſe réuniſſent pour établir ce nouveau code; mais leurs ſoins paternels ſont ſans ſuccès. On exile les auteurs; ils écrivent dans leur exil : on les enferme dans la baſtille, ils rêvent dans leurs cachots aux belles opérations du miniſtère. Si cette liberté de penſer continue, il faudra en brûler quelques-uns au lieu de leurs ouvrages, & ſurtout, leur mettre un bâillon comme à Lally; car de leurs bûchers, ils pourroient bien encore faire entendre cette maudite vérité, qui déconcerte le plan des grands hommes de nos jours. Si cette envie vous prenoit ſérieuſement, meſ-

ſieurs & conſorts, réfléchiſſez cependant, que les gens de lettres font preſque tout. Leur plume ſert la judicature, la finance & le miniſtère ; elle trace ſucceſſivement un livre économique ou anti-économique, un mémoire, un manifeſte ; & tout ce qui va au public, eſt compoſé ou revu par eux. « Dans la machine du gouvernement, » comme dans la boîte d'une montre, c'eſt tou- » jours une roue de cuivre qui fait tourner une » aiguille d'or.

RÉPLIQUE de M. SHIPPEN, à la motion de ſir Robert Walpol, tendante à aſſurer au nouveau Roi, un revenu plus conſidérable, que celui de ſept cent mille livres ſterlings dont jouiſſoit annuellement ſon prédéceſſeur. On trouve dans ce Diſcours des détails curieux ſur l'emploi que la Reine Anne faiſoit de ſon revenu, & ſur les traces & ſubſides ruineux qui s'étoient joints aux ſept cent mille livres annuelles accordées à Georges premier.

Du 3 Juillet 1727.

M. L'ORATEUR,

JE penſe comme l'honorable membre qui a parlé le premier, (ſir Robert Walpole) par rapport à l'heureux avènement de ſa majeſté (1) au trône; qu'il ne peut y avoir d'autres débats à cet égard, ſinon, qui de nous fera éclater davantage ſon zèle pour contribuer au ſervice de ſa majeſté; pour lui exprimer de la manière la plus étendue, ſes ſentimens de fidélité, de loyauté & de reſpect. Mais en même-tems, l'honorable

(1) George II.

membre conviendra, qu'il faut que ce juste hommage s'accorde avec ce que nous devons à ceux que nous représentons, qu'il s'accorde avec la confiance que la nation a placée en nous; qu'il s'accorde enfin, avec cette réserve dont la chambre doit user, à laquelle elle s'est obligée, toutes les fois qu'il plaît à la couronne d'y avoir recours; & alors, que la chambre des communes exerce le grand privilège qui lui a été confié, d'accorder les subsides,

Aujourd'hui, cependant, malgré tout ce qu'on a pu dire, je pense que nous nous écartons autant de la loi que nous nous sommes imposée, d'une juste économie, que nous excédons le revenu accordé au feu roi (1), soit que l'honorable membre fasse monter au plus haut cet excédent, à 93,000 livres sterlings par an; soit que, suivant un autre calcul, que je crois beaucoup plus exact, il passe 130,000 livres sterlings.

Au reste, je me souviens très-bien, que si les finances du feu roi ont été portées annuellement à une somme de 700,000 livres, (regardée aujourd'hui comme très-insuffisante), cette somme, cependant, ne lui a jamais été accordée sans de graves & de longs débats, où tous ceux du parti

---

(1) Georges I.

de la cour, convenoient eux-mêmes que ce revenu étoit très-ample, & bien capable de ſatisfaire ſa majeſté. Et ces pétitions ne ſe faiſoient point bruſquement & ſans réflexions, mais après un mûr examen; après que toutes les branches de la liſte civile de la reine (1) ſe trouvoient inſuffiſantes; après avoir pluſieurs fois ſupputé les charges de l'état, ce qui exigeoit l'entretien de la famille royale, & ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir l'honneur & la dignité de la couronne; après avoir peſé avec attention, quels fonds ſeroient ſuffiſans pour répondre à l'ordinaire & à l'extraordinaire du gouvernement civil, pour remplir les augmentations convenables & néceſſaires, des gages, des penſions, des gratifications, des charités de ſa majeſté, ainſi que le ſervice ſecret au-dedans & au-dehors du royaume; en un mot, tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage d'une juſte & ſage adminiſtration.

Pluſieurs de ces pétitions ont été préſentées par l'honorable membre lui-même, & par quelques autres, qui alors dans les grands emplois, furent à portée d'éprouver les bontés de ſa majeſté; & qui, par cette raiſon, ſe feroient bien gardés de chercher à abaiſſer la majeſté royale, par un revenu trop meſquin & trop borné.

---

(1) La reine Anne.

Non, monſieur, les changemens ſurvenus dans la famille royale, ne ſont point des raiſons d'en augmenter la dépenſe. Si l'établiſſement demandé pour la reine, doit être beaucoup plus conſidérable; ſi ſon grand caractère & ſes vertus royales, que vous avez juſtement relevées dans votre dernière adreſſe, autoriſe ſa majeſté à un degré de ſplendeur inconnu aux reines qui l'ont précédée avant elle; ſi, dis-je, l'établiſſement de la reine doit être augmenté, je penſe au moins que l'état qu'on peut faire au prince Frédéric, doit être, ſans doute, beaucoup moindre que celui qui étoit aſſuré à ſa majeſté, lorſqu'il étoit prince de Galles. D'ailleurs, les heureuſes intentions de ſa majeſté, de travailler à l'aggrandiſſement & à la félicité de ſes peuples; & pour répondre à leurs vœux, de ne point s'abſenter du royaume, nous font eſpérer qu'une infinité de dépenſes particulières & perſonnelles, occaſionnées principalement par les fréquens voyages du feu roi à ſon électorat d'Hanovre, feront interrompues, & même ceſſeront tout-à-fait.

Et il ne faut pas objecter le tems où l'on accordoit au feu roi 700,000 livres, pour dire, en comparant la recette avec la dépenſe, que l'expérience des derniers tems, prouve que ce revenu ne ſuffiſoit point aux beſoins du gou-

vernement civil ; car l'expérience ne prouvera jamais la vérité de cette aſſertion, ſous le règne de la reine, puiſque raremenr, toutes les branches de ſa liſte civile, ont-elles monté à 600,000 liv. ſterlings ; le plus communément, à 550,000 liv. environ ; quelquefois même, peu au-deſſus de 500,000 livres, comme les états juſtificatifs, ſoumis précédemment à cette chambre, en font foi. Et je veux croire, quoiqu'on diſe pour mon honorable ami, que ces comptes fournis par la tréſorerie, doivent être vrais & exacts ; j'en demande pardon à la chambre, j'aurois dû dire l'honorable membre, car il n'y a point d'amitié entre nous. Il me permettra de plus, d'obſerver, quand il avance que les branches de la liſte civile de la reine, alloient à 700,000 livres environ, par an, qu'il a dû nous faire entendre par-là, non pas ſa dépenſe préciſe, mais ſeulement un total très en gros, ce qui ne rend pas ſon argument abſolument exact.

Quoique le revenu de la reine fût ſi modique, il eſt à remarquer, cependant, qu'elle n'eut recours au parlement qu'une ſeule fois, durant un règne de treize années, pour éteindre les dettes contractées pour le gouvernement civil. Mais je dois à cet égard, la juſtice à la mémoire de cette princeſſe incomparable, de rappeller ici les mo-

tifs de ces *déficit*, qu'une piété, qu'une libéralité rares & sans exemples, occasionnèrent.

Sa majesté donnoit annuellement, pour suppléer les secours du pauvre clergé, les dîmes & premiers fruits, que l'honorable membre qui présente la motion, fait monter aujourd'hui à 19,000 liv. sterlings par an. Elle faisoit au duc de Malborough, une pension de 5,000 livres sterlings sur les postes; & sur le revenu de ces mêmes postes, elle sacrifioit toutes les semaines, pour le service public, une réserve de 700 livres, sacrifice considérable, si l'on fait attention que ces sommes réunies, lui eussent procuré pour ce seul objet, un total de 8,000 livres sterlings. Elle consacra quelques 100,000 liv. sterlings, pour faire bâtir au duc le château de Blenheim. Elle faisoit une pension de 4,000 livres sterlings au prince Charles de Dannemarck. La reine essuya des pertes considérables sur le contrat de l'étain laminé. Elle procura d'amples secours aux malheureux Palatins (1). Enfin, elle abandonna 100,000 livres, pour suppléer aux frais de la guerre.

Voilà, monsieur, les motifs de la munificence royale de cette grande princesse, & quel-

(1) Réfugiés, persécutés pour la religion.

ques autres, que ma mémoire infidèle dans ce moment, peut omettre, qui mirent ſa majeſté dans la néceſſité de faire au parlement, une demande de 500,000 livres. Mais la reine étoit ſi peinée de cette ſurcharge pour ſon peuple, & elle avoit ſi bien pris le parti de ne plus ſe trouver dans une extrêmité ſemblable, qu'elle avoit ordonné dans ſes dépenſes pour le gouvernement civil, une réduction conſidérable. J'ai lu ce projet de réduction, tel qu'il fut rédigé peu de tems avant ſa mort, & tel qu'il devoit avoir lieu, à commencer à la Notre-Dame prochaine. Ce ſeroit abuſer de votre patience, de m'arrêter ici à chacun des articles qui le compoſent; j'en rappellerai ſeulement trois ou quatre.

Les paiemens du tréſor de l'épargne étoient réduits, de 85,000 livres ſterlings, à 75,000 livres. Les appointemens des miniſtres chez l'étranger, de 75,000 liv. à 30,000 livres. Les penſions & gratifications, qui montoient à plus de 87,490 liv., étoient réduites à 60,000 livres; & le ſervice ſecret, de 27,000 à 20,000 livres, ſomme étonnamment modique, en vérité! lorſqu'on la compare avec les profuſions exorbitantes, employées dans les derniers tems, à cet objet. En un mot, il avoit été réſolu que toutes les dépenſes par an, ne paſſeroient pas 459,941 livres, & cela, ſans éclipſer la gloire de la cou-

ronne ; tandis que plusieurs de nos membres assurent bonnement, qu'elle ne peut se maintenir aujourd'hui avec honneur, sans doubler, peu s'en faut, ce même revenu.

Il s'ensuit donc évidemment, que le rapprochement qu'on fait ici des tems passés, n'a point de rapport au règne de la reine ; & quoiqu'on parle en général & au pluriel, de ces tems, que cette assertion doit être uniquement appliquée à la dernière administration. J'ose même avancer à cet égard, que si l'on suit les mêmes principes, & si les mêmes ministres restent en place, un million de livres sterlings par an, ne suffira jamais pour faire face aux déprédations dont cette chambre s'est plaint si souvent, & avec tant de justice. Car il est notoire, & le fait est encore récent & frais dans la mémoire de chacun de nous, qu'à 700,000 livres par an, il s'est joint une infinité de taxes éventuelles, & levées des sommes considérables ; & que cette masse énorme d'argent, s'est perdue dans cet abîme sans fond, du service secret.

D'abord & notamment, furent imposés 250,000 livres sterlings, de la manière la plus illégale, pour nous mettre à l'abri, disoit-on, d'une invasion de la part de la Suède. On établit dans ce tems deux bureaux d'assurance, d'une manière aussi régulière, par un bill sorti

de cette chambre, à la fin de la ſeſſion, & après que le comité de ſubſides eut été fermé; dans le tems où l'honorable membre venoit de rentrer dans le miniſtère. Et les intéreſſés, dupes de cette entrepriſe, payèrent près de 300,000 livres ſterlings pour leur privilège. Tout-à-coup s'ouvre une nouvelle ſcène d'affaires en Suède, où notre inimitié ſe change en une alliance. Pour cet objet, il eſt accordé implicitement, un nouveau ſubſide de 72,000 livres, afin de conclure un excellent marché & engagement, mais ſecret, avec cette couronne. Dans ce même tems, on obtient encore près de 24,000 livres ſterlings, pour brûler deux vaiſſeaux marchands qui venoient de pays infectés de la peſte. Cette chambre avoit payé, & les vaiſſeaux & les marchandiſes; c'étoit un ſacrifice fait à la ſûreté publique, ſans faire tort à leurs propriétaires. Mais la plus grande partie de ces marchandiſes ſe trouvèrent tranſportées ſans bruit, dans les pays voiſins du port où étoient les vaiſſeaux, & où elles furent vendues peu de tems après. On demanda encore, & il fut accordé une ſomme de 500,000 livres ſterlings, pour l'acquittement des dettes de la liſte civile: & ce fut à cette occaſion, que ſa majeſté déclara dans ſon meſſage: « Qu'elle étoit réſolue de faire à l'avenir des » retranchemens dans ſa dépenſe ».

Mais malgré cette résolution, en moins de quatre ans, les besoins du gouvernement civil ayant rendu ces retranchemens impraticables, il fut de nouveau demandé & obtenu plus de 500,000 livres sterlings, pour remédier à de nouveaux embarras dans les finances. Je dois aussi faire mention des navires Espagnols, pris dans le fameux combat naval sur la Méditerranée, qui infailliblement ont produit des sommes considérables. Il n'est pas possible d'oublier les 125,000 livres comprises en bloc dans un article général, lors de la dernière session, & dont il n'a été dit qu'un mot; savoir: « Qu'il » avoit été disposé de cette somme pour l'uti- » lité publique, pour assurer la paix de l'Eu- » rope, & pour maintenir la sûreté du com- » merce & de la navigation de la Grande- » Bretagne ».

Eh bien! malgré la multitude de ces subsides, & d'autres extraordinaires, je suis certain qu'il reste encore aujourd'hui dans le gouvernement civil, un vuide de plus de 600,000 livres sterlings: si cela est, il faut assurément qu'il y ait eu dans l'administration, une négligence bien coupable, pour ne pas dire pis: il faut qu'il y ait eu un esprit de vertige bien inconcevable, pour que tant de sommes accumulées se soient dissipées d'une manière invisible, & en

aussi

aussi peu de tems ! Mais ce qui étonne sur-tout, c'est que ces extravagances soient arrivées sous l'administration de ceux-là même, qui prétendent surpasser leurs prédécesseurs par leur habileté dans le maniement des finances, & par leur soin à y pourvoir.

Nous ne devons pas être surpris, si toutes ces sommes ayant été dissipées sans qu'il en ait été rendu aucun compte, & si l'emploi qui en a été fait, n'étant pas de nature à être avoué, ces pratiques ont excité la censure universelle. Personne, hormis ceux qui ont disposé de ces sommes, ou qui étoient dans le secret, n'est en état de réfuter les réflexions qui se font ouvertement contre le ministère, & même contre les deux chambres du parlement..... Je ne puis en dire davantage.

Au reste, je desire de toute mon ame, que le tems qui est un grand maître pour dévoiler les vérités les plus cachées, & pour découvrir les iniquités les plus secrètes, nous révele les noms de ces hommes assez lâches, s'il y en a eu, qui, les esclaves achetés & les instrumens corrompus d'une indigne & vaine administration, ont sacrifié à un avantage personnel le bien général. Que s'il ne s'est point trouvé de tels hommes, tout le crime de ces malversations,

& tout le poids de cette accusation ne peuvent retomber que sur les ministres mêmes.

Mais ce qui fait l'objet de la joie universelle dans tout le royaume, toutes choses vont changer. Nous voici parvenus au moment d'une meilleure administration; nous avons lieu d'attendre que bien loin de suivre ces sourdes pratiques, elles ne seront plus qu'en horreur & en exécration. L'on ne peut même avoir le moindre doute à cet égard, si l'on considère que le prince qui vient de monter sur le trône, veut se choisir des ministres instruits, fideles, économes; & que sa majesté ne permettra point que les affaires de l'état, au-dedans & au-dehors, par une impéritie condamnable, se traitent à force d'argent, & que la corruption en soit le mobile. La sagesse du roi le rendra capable de gouverner lui-même; & la bonté de son cœur le portera, non-seulement à surveiller lui-même l'emploi des différentes branches de la liste civile; mais par justice envers ses parlemens & par amour de son peuple, à exiger la plus exacte répartition de tous les autres fonds publics, conformément à chacun de leurs objets perspectifs de dépenses.

Aujourd'hui donc, & en conséquence de la certitude de l'économie de sa majesté, vertu qui, (entre une infinité d'autres), la rend ex-

trèmement chère à ſes ſujets ; je crois, ſans qu'on puiſſe s'en offenſer, pouvoir propoſer quelques amendemens dans la préſente pétition, pour la reſtraindre à 700,000 livres ſterlings ; & dans cette réduction, je conſulte autant le ſervice de ſa majeſté, l'honneur & la dignité de ſa couronne, que ceux qui accordent tout ſans reſtriction. Dans cette manière de penſer, que je ſoumets à la chambre, je dis que voter au-delà du revenu du feu roi, ce n'eſt voter qu'une indemnité, & en faveur des Miniſtres, dont la conduite, ſi, comme je l'ai déja fait connoître, étoit développée ſous vos yeux & duement examinée, mériteroit moins vos éloges que votre cenſure.

Le ſurplus d'ailleurs de ſes branches, appartient à la caiſſe d'amortiſſement, que je regarde comme un dépôt ſacré, établi pour la décharge graduelle de la dette nationale. Je penſe que ce ſeroit une ſorte de ſacrilège, d'avoir diverti la plus petite partie de ſon uſage originel, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être : & ſi je ſuis ſurpris que l'honorable membre aille détruire aujourd'hui ſon projet chéri, & qu'il renverſe le monument vanté de ſa gloire ; on ne ſera pas moins étonné, je l'avoue, de me voir ſoutenir moi-même, un établiſſement de ſa fa-

çon, qui pût faire paſſer ſon nom avec quelque avantage à la poſtérité.

Si ſa majeſté étoit exactement informée de tous ces faits, ſans doute elle aimeroit mieux ſe contenter d'un revenu aſſuré de 700,000 liv. par an, plutôt que d'obtenir, par un zèle inconſidéré, ce qui avoit été demandé d'abord, & de paroître en cela ſurcharger le peuple, qui a ſouffert depuis long-tems, preſſuré de toutes les manières, par des taxes énormes & accablantes.

Nous ſommes d'autant plus aſſurés des intentions bienfaiſantes de ſa majeſté, que ſa réſolution déterminée, émanée du trône, & qu'il lui a plû gracieuſement de nous témoigner, eſt: » *Qu'elle veut par tous les moyens poſſibles, mériter l'attachement & l'affection de ſes ſujets; affection qu'elle regardera comme le plus ferme appui & la plus grande ſûreté de ſa couronne* ».

DISCOURS de lord CARTERET. Il démontre les inconvéniens d'appliquer à des objets qui lui sont tout-à-fait étrangers, les fonds de la caisse d'amortissement, & les abus multipliés qui résultent de cette mauvaise direction. Cette caisse fraudée d'abord claudestinement d'une infinité de petites sommes, est aujourd'hui par un nouveau Bill, ouvertement, & en une seule fois, pillée, en faveur de Sa Majesté, d'une somme de cinq cent mille livres sterlings. Il indique un moyen de prévenir tous les malheurs dont on est menacé à ce sujet, & qui consiste à ne plus souffrir qu'il soit rien détourné de cette caisse, pour des objets étrangers à sa destination.

Du 30 Mai 1733.

Je ne cacherai point, milords, mon opinion, que les créanciers de l'état ont, de droit, une sorte d'inspection sur les fonds de la caisse d'amortissement, que je regarde comme sacrés. C'est ce droit qui assure leur sécurité pour leurs arrérages & le remboursement de leur principal. Toute la nation peut exiger que ces fonds soient appliqués comme ils doivent l'être, parce qu'il

n'y a qu'un semblable emploi qui puisse nous libérer d'une infinité de taxes accablantes qui pesent sur le pauvre, & qui sont une source d'entraves pour notre commerce & pour nos manufactures. Je soutiens donc, que vouloir appliquer ces fonds à tout autre usage, c'est frauder les créanciers de l'état du droit qui leur appartient, & commettre une injustice criante envers toute la nation.

La motion dont il s'agit tombe dans des circonstances bien tristes, où, à raison des impôts multipliés que nous payons, le prix des nécessités & des commodités de la vie, est tellement haussé, qu'il est impossible à nos commerçans & manufacturiers de vivre à aussi bon marché, & de donner les marchandises du pays à un prix aussi bas que peuvent le faire nos voisins. Il arrive de-là, milords, que nos voisins ont beaucoup d'avantages sur nous, & que notre commerce tombe visiblement tous les jours. Car si un journalier, soit en France, soit en Allemagne, peut vivre mieux pour six sols par jour qu'en Angleterre pour un shelling, nous pouvons être certains que le plus grand nombre de nos commerçans iront de préférence s'établir dans ces pays, à moins que la bonne politique de l'Angleterre, ou la mauvaise politique de ces voisins ne s'y oppose.

Si celui qui a une manufacture voit que l'on peut se procurer en France pour six sols le même travail, qui lui coûteroit ici un shelling; ce fabriquant Anglais ne peut plus soutenir la concurrence, & dans tous les marchés du monde, il est forcé de vendre à sa perte. Conséquemment, le seul moyen de maintenir notre commerce, est d'abolir toutes ces taxes, qui grèvent & ruinent le laboureur & le commerçant; & toute la nation le sait, que la seule voie pour y parvenir, est un juste emploi des fonds de la caisse d'amortissement. Combien donc est-il révoltant de voir cette caisse dépouillée d'une somme aussi considérable à la fois; d'autant plus que toute la nation doit nécessairement en conclure, que nous gémirons donc toujours sous ces impôts accablans, & que bientôt nous ne pourrons plus absolument les supporter, par le dépérissement total de notre commerce & de nos manufactures?

Cette caisse d'amortissement, milords, a été clandestinement fraudée d'une infinité de petites sommes, dérobées en différens tems, qui, réunies, font un total effrayant: & aujourd'hui, par le nouveau bill qu'on veut faire passer, (qui accorde à sa majesté une somme, à tirer de cette caisse) c'est ouvertement, sans détours, & d'un seul coup, y piller 500,000 livres sterlings.

Après un emploi aussi mal entendu de ces

fonds, y a-t-il un créancier de l'état, qui puisse désormais compter sur son principal ? Aucun de ces créanciers qui puisse être sûr, même de ses arrérages ? Il voit en effet, par le nouveau bill, la moitié des fonds de la caisse, appliqués au service de l'année courante; & cela, milords, il le voit fait & passé; il le voit dans le temps de la paix & de la tranquillité la plus profonde! Quelle certitude à présent peut-il avoir qu'on n'emploiera pas tout ce qui reste des fonds de cette caisse au même objet, l'année suivante? Il doit donc se regarder sans espérance de recouvrer jemais sa mise. Or, si ces fonds étant appliqués aujourd'hui au service de l'année, les intérêts s'accumulent, grossissent la dette, & la caisse, par suite, se montre prête à manquer; à qui les capitalistes auront-ils recours, seulement pour leurs arrérages? La caisse d'amortissement prenant une direction tout-à-fait étrangère à son objet, ses annuités, ou une partie au moins, doivent être arriérées, & à la fin tout paiement doit cesser.

Telles sont les craintes que cette mauvaise direction doit naturellement faire naître parmi les créanciers de l'état; & si elles venoient à s'élever parmi eux, ce seroit le choc le plus terrible que pût éprouver jamais le crédit national. En conséquence, milords, & pour prévenir ces terreurs, il est absolument nécessaire d'en venir

à une résolution qui tranquillise les esprits, & qui les assure qu'à l'avenir il ne sera plus rien détourné de son objet, dans la caisse d'amortissement, sous quelque prétexte que ce puisse être.

RÉPLIQUE du Duc de NEWCASTLE, dans laquelle il prétend prouver que le nouveau Bill loin de pouvoir inspirer des allarmes, sera au contraire avantageux pour les créanciers de l'Etat, & pour les grands Terriens.

Du 30 Mai 1733.

MILORDS,

JE m'étonne d'entendre dans cette chambre, des nobles lords affirmer que les créanciers de l'état, ont, en quelque sorte, un droit d'inspection sur la caisse d'amortissement. Certainement ils n'en ont point. Ils ont le droit seulement de recevoir les intérêts de leur mise, à mesure qu'ils échoient; intérêts d'ailleurs pour le paiement desquels il y a d'autres fonds assignés de cette manière; tant que leurs arrérages leur sont exactement payés, ils n'ont point à craindre, & ils n'ont rien à dire.

Tout le monde sait que lors de la création de

cette caiſſe, dès ſa première origine, le parlement fut le maître d'en diſpoſer, & qu'il a toujours conſervé le pouvoir d'en appliquer une partie à l'acquittement des dettes de l'état, ou à tout autre objet qu'il penſe être le plus convenable. Et cette année, une partie de ces fonds a déja été appliquée à l'acquit de la dette publique, autant qu'il a été convenable & néceſſaire.

Par le même bill, milords, un million ſterling doit être conſacré à éteindre une partie de la dette nationale ; & cette ſomme eſt beaucoup plus conſidérable que les créanciers ne le deſiroient & pouvoient même l'eſpérer. Les circonſtances ſont ſi heureuſes, le crédit national eſt ſi bien établi, qu'aucun de ſes capitaliſtes ne déſire ſon rembourſement : au contraire, milords, bien loin qu'ils redemandent leurs fonds, nous voyons les actions de la caiſſe monter au plus haut période, & les effets de cette caiſſe d'autant plus recherchés qu'ils ont plus à courir. Nous devons donc profiter d'un moment ſi favorable pour ſonger à conſacrer une partie de ces fonds où ils ſont le plus néceſſaires. Or, c'eſt l'objet du nouveau bill.

Ce bill va d'abord au ſecours des grands terriens, qui, durant pluſieurs années, ont ſupporté la plus grande partie de la charge publique. Il leur alloue une ſomme de 500,000 *liv.*

qui, appliquée au ſervice courant de la préſente année, les décharge en partie, du fardeau ſous lequel ils ont ſouffert depuis long-tems. Il faut donc convenir que le nouveau bill qui allége les grands terriens & qui pourvoit au ſervice de l'année, ſans qu'il ſoit beſoin de contracter de nouvelles dettes, ſans charger le peuple d'aucun nouvel impôt, doit faire le bien de l'état. Un tel but, qui ne peut inſpirer ni alarmes, ni craintes, ni jalouſies, eſt avantageux; & par conſéquent, milords, il mérite hautement votre ſuffrage & votre approbation.

DISCOURS de M. WILLIAM PULTENEY. Un Miniſtre ne devroit jamais hazarder de pétitions pour des flottes, des troupes & de nouvelles taxes, ſans en donner des raiſons ſatisfaiſantes, ſans fournir tous les éclairciſſemens néceſſaires que le Parlement eſt en droit d'exiger.

Du 23 Janvier 1734.

JE crois, monſieur, que le plus grand nombre des perſonnes ici aſſemblées, au moment où l'honorable membre, (ſir Robert Walpole) a parlé, ont été comme moi bien trompées dans leur attente. Lorſque nous avions lieu, en effet,

dans le présent débat, d'attendre quelque chose de satisfaisant de sa part, non-seulement il nous a dit qu'il n'avoit pas de raisons à nous donner sur ce qu'on desiroit obtenir aujourd'hui de la chambre, mais il nous a même peu fait espérer d'avoir, dans aucun tems, les éclaircissemens que le parlement de la Grande-Bretagne est en droit d'exiger. Devons-nous accorder de puissantes flottes, voter de nombreuses armées, imposer de nouveaux fardeaux sur le peuple? Il n'a rien été dit sur tout cela qui puisse nous satisfaire. Quelle réponse pouvons-nous donc faire à nos constituans, s'ils viennent à nous demander pourquoi nous avons augmenté l'armée, toujours dangereuse & contraire aux libertés de notre pays? Pourquoi nous avons consenti à aggraver encore la charge publique, déja beaucoup trop pesante, pour que la nation puisse la supporter? A toutes ces questions raisonnables, importantes, en vérité, je ne sais encore autre chose à répondre, si ce n'est que Sa Majesté, dans son discours, nous a dit que la guerre vient d'éclater dans toute l'Europe, guerre dans laquelle nous n'avons aucune sorte d'intérêt; ses ministres nous ont encore appris que nous avons de quoi nous effrayer des armées & des flottes que nos voisins viennent de lever & d'équiper; ils nous invitent à considérer la nécessité où ils

ſont de faire toutes ces levées & ces préparatifs conſidérables, dans les parties de l'Europe les plus éloignées de notre île.

Nous ſommes tous, monſieur, pénétrés, ſans doute, de zèle & d'attachement pour la perſonne de ſa majeſté & pour ſon gouvernement; mais gardons-nous cependant de flatter les miniſtres de ſa majeſté, ni ſa majeſté elle-même, de trouver en nous un zèle auſſi aveugle. Ce zèle ſeroit contraire à la dignité du parlement; & je ſuis certain que les parlemens, il y a trente à quarante ans, auroient eu bien de la peine à montrer une telle condeſcendance à l'égard des miniſtres de la couronne.

L'obſervation faite, monſieur, par pluſieurs de nos membres, me paroît, je l'avoue, digne d'une ſérieuſe attention. Je veux dire que d'après la demande, qui vient de nous être préſentée, il eſt à craindre qu'on n'entende toujours garder ſur pied les treize mille hommes, même dans le tems de la paix la plus aſſurée; & que cette augmentation de troupes, ſoit ſollicitée aujourd'hui, dans la vue ſeulement, que, quand de telles circonſtances ſe préſenteront, les miniſtres aient, par-là, occaſion de ſe faire un grand mérite de la réduction de treize mille hommes, qu'on voudroit ajouter maintenant.

Nous ſavons tous quelles craintes, quels

murmures du peuple éclatèrent, les années dernières, lorſqu'ils s'agit de continuer l'armée, dans un tems où nous jouiſſions de la plus grande tranquillité au-dedans & au-dehors. Or, ſi l'on va aujourd'hui adopter de nouveau les mêmes meſures, également dans un tems de paix, tout Anglais en conclura, que cette armée eſt ſur pied, non pas pour nous défendre contre les ennemis du royaume, mais uniquement pour la ſûreté de ceux qui ont juſtement encouru la haine du peuple, & pour les mettre à l'abri du reſſentiment qu'ont dû provoquer leurs injuſtices & le pillage de la nation. Si nous étions réduits à cette malheureuſe ſituation, le peuple aſſurément feroit un effort pour la conſervation de ſon ancienne conſtitution; (ce ſeroit bien le cas de le faire ſans doute!) Et alors, je préſume que ceux qui nous auroient expoſés à cette criſe, verroient que leurs treize mille hommes ne ſeroient point capables de réſiſter au peuple de la Grande-Bretagne. Comme j'ai une bonne opinion de pluſieurs officiers de l'armée, je ſuis aſſuré d'avance que dans un pareil événement, ils ſe comporteroient comme firent leurs prédéceſſeurs au tems de la révolution (1), & que le plus grand nombre ſe mettroit bientôt du côté du peuple.

(1) Jaques II, détrôné par Guillaume III, en 1688.

Si nous devons, monſieur, avoir quelque part à la guerre, l'addition de treize mille hommes n'eſt rien ; ſi nous n'y avons point d'intérêt, quelle néceſſité de ſurcharger le peuple de cette nouvelle dépenſe ? L'honorable membre ne nous dit pas poſitivement que nous ſommes ou ne ſommes pas, que nous devons être ou n'être pas engagés dans la guerre, mais que par des rapports & par des conſéquences, cela eſt poſſible ; & il paroît, monſieur, que cette tournure adroite eſt toute la ſatisfaction qu'il veut bien accorder à l'aſſemblée, pour en obtenir l'objet de ſa demande.

La chambre des communes de la Grande-Bretagne ſe contentera-t-elle de ce petit ſubterfuge ? Le regardera-t-elle comme un titre ſuffiſant pour laiſſer entamer notre conſtitution, & pour charger nos conſtituans de nouvelles taxes ? Quelque fâcheux que ſoit la ſituation de l'état, (& je penſe, monſieur, qu'elle l'eſt aſſez), ſi dans cette circonſtance l'on a beſoin des conſeils du parlement, ſi l'on veut en avoir des ſubſides, aſſurément, il faut du moins lui fournir tous les éclairciſſemens néceſſaires, & des raiſons ſatisfaiſantes, pour ne pas s'y refuſer. Mais il paroît qu'à l'avenir, on ne nous donnera plus d'autres raiſons d'une pareille demande de la part de la couronne, ſinon qu'il lui a plu de la

faire ; & si l'un de nous paroît douter que ce soit là un titre suffisant pour se rendre d'abord au vœu de la cour, nous devons nous attendre qu'on regardera ce délai comme un manque de respect à la couronne. Mais, monsieur, pour l'amour de Dieu, respectons-nous nous-mêmes & nos concitoyens ; autrement nous n'avons plus que faire ici ; & la nation n'a plus jamais d'avantages à espérer des assemblées de cette chambre.

PLAINTES de sir WILLIAM WYNDHAM, contre l'administration qui, sans y avoir été préalablement autorisée par le Parlement, a grévé la nation d'une somme considérable pour un objet peu important.

Du 24 Février 1735.

D'APRÈS un léger coup-d'œil que j'ai pu prendre des comptes dans ce moment, sur le bureau, il ne m'est pas possible d'entrer dans quelque détail particulier sur aucun article, mais je ne puis m'empêcher d'en faire remarquer un, qui me semble bien extraordinaire.

Il s'agit de près de deux cent cinquante mille livres sterlings, dont on a chargé les comptes, non pas pour construire des vaisseaux, mais pour bâtir

bâtir des maiſons. Je me garde bien de décider ſi ces maiſons étoient néceſſaires ; mais quand elles l'euſſent été ; ſous aucun miniſtère, la ſomme étoit trop conſidérable, pour avoir été avancée, ſans une autoriſation préalable du parlement, & je ſuis certain qu'elle n'a pas même été demandée.

Ce que l'on penſera aujourd'hui par rapport à l'importance d'une pareille ſomme, je l'ignore ; mais ce dont je ſuis certain, c'eſt que nos ancêtres, même ceux du dernier ſiècle, auroient été extrêmement réſervés à charger le peuple d'un impôt qui monte au moins à ſix ſols par livre ſterling (1) ſur toutes les terres de la Grande-Bretagne pour élever des bâtimens à des officiers de l'amirauté. Je penſe encore qu'il faut regarder comme un peu extraordinaire de voir aujourd'hui des miniſtres oſer faire, de leur propre chef, ce que des parlemens du tems paſſé, auroient à peine jugé faiſable. Il eſt vrai que les derniers parlemens ſont devenus d'un excellent naturel, qu'ils ont témoigné beaucoup de confiance aux miniſtres, & qu'ils ont généralement, (je n'oſerois dire, & aveuglément approuvé toutes leurs meſures. Voilà, ſans doute, ce qui

(1) C'eſt-à-dire, douze ſols de France par vingt-deux livres tournois.

les a fait présumer de leur pouvoir plus qu'ils ne devoient. Pour moi, je suis en état de vous certifier que, jusqu'à ce moment, aucun ministre n'avoit encore osé prendre sur lui, de gréver la nation d'une somme aussi considérable, sans y avoir été autorisé auparavant par la sanction du parlement.

DEMANDE de nouveaux subsides de la part de Sa Majesté, faite à la Chambre des Pairs.

Du 9 Avril 1777.

GEORGE ROI,

SA majesté se reposant entiérement sur le zèle & l'affection de la chambre, s'est déterminée à donner connoissance aux pairs de la détresse dans laquelle elle se trouve à l'occasion de l'état compliqué de la liste civile dont les dettes excédoient, au 5 janvier dernier, la somme de six cents mille livres sterlings. Sa majesté attend, de l'attachement de cette chambre, qu'elle a si souvent éprouvé dans des occasions pareilles, qu'on lui donnera les moyens de liquider ces dettes, & en même-tems, qu'on augmentera les revenus de la liste civile, de la manière la plus propre

à mettre sa majesté en état de soutenir l'honneur & la dignité de sa couronne.

INVECTIVES du Marquis de ROCKINGHAM, contre l'emploi des sommes considérables consacrées par les Ministres à ce qu'on appelle le service secret, dans un moment où Sa Majesté demande une augmentation dans la liste civile.

Du 16 Avril 1777.

QUELS sont ceux que le ministre comble de ces douceurs ? Je n'ignore pas qu'il s'en trouve à la cour, mais je sais aussi qu'il y en a à Bridewell (le Bicêtre de Londres) : on y voit encore le fameux David Brown Dignam. Cet homme qui a été employé par le gouvernement, étoit au service des ministres ; par malheur, il a été convaincu de faux, & le ministère a perdu en lui un espion utile, un délateur officieux. Quand on voit le trésor d'une nation ouvert à de pareilles canailles, ne doit-il pas paroître plaisant que l'on s'adresse au parlement de cette nation pour obtenir de lui, quoi? une taxe sur le pauvre industrieux, pour que le fruit de ses sueurs serve à engraisser des scélérats de cette trempe. On devroit bien sans doute établir une différence entre

les octrois de néceſſité & les ſubſides appliqués à l'uſage d'une légion d'eſpions & de délateurs.

DISCOURS du Duc de GRAFFTON, dans lequel, à l'occaſion des nouveaux ſubſides demandés par le Roi, il avance que les Miniſtres dont on vante la ſageſſe & l'économie, devroient donner à la Chambre les états de leurs dépenſes, & prouver la néceſſité de l'augmentation qu'ils ſollicitent.

Du 16 Avril 1777.

MILORDS,

AVANT de prendre des concluſions dans l'affaire importante que nous agitons, je ne puis m'empêcher de vous obſerver que vous êtes ſur le point de prodiguer les richeſſes publiques ſans avoir ſous les yeux aucune pièce juſtificative qui puiſſe vous donner la moindre connoiſſance à cet égard. On vous parle de dépenſes extraordinaires : où en ſont les états ? On nous vante la ſageſſe & l'économie des miniſtres & de la couronne : où en ſont les preuves ? Où trouverons-nous des garans ſuffiſans de la probité du miniſtre ? Nous ignorons l'étendue des

dettes du ſouverain, & nous ne pouvons ſuppléer à ſes beſoins, puiſque les miniſtres ne nous donnent aucun éclairciſſement ſur la nature & l'étendue de ces beſoins. La prétendue néceſſité d'accorder les ſecours que l'on nous demande, n'eſt donc fondée que ſur quelque *déficit* dans la caiſſe du tréſorier.

Quant à l'honneur & à la dignité de la couronne, à Dieu ne plaiſe que l'un & l'autre ceſſent d'être ſoutenus dans tout leur éclat; mais, milords, j'oſe aſſurer qu'un revenu clair de huit cent mille livres ſterlings eſt plus que ſuffiſant, s'il eſt bien adminiſtré; j'en parle avec connoiſſance de cauſe, quand j'aſſure même que l'on pourroit épargner de groſſes ſommes ſur une recette auſſi conſidérable. Je ſupplie donc vos ſeigneuries d'examiner les comptes des différens bureaux: qu'on les produiſe: votre qualité de gardiens héréditaires de l'état exigent que vous vous les faſſiez préſenter. N'allez pas prodiguer inutilement le tréſor public. Je conſens à perdre tout ce que nous avons de plus cher, l'honneur & la réputation, ſi je ne démontre pas clairement que le revenu tel qu'il eſt à préſent, ſuffit pour fournit amplement aux beſoins de la couronne.

Je demande donc que les bordereaux ſoient produits.

DISCOURS éloquent de M. WILKES. Il s'étonne de ce qu'un revenu de huit cent mille livres sterlings, accordé à Sa Majesté, ayant paru jusqu'alors plus que suffisant à ses Ministres mêmes, lord North osoit, après un relevé de comptes arrangés à son gré, former une nouvelle demande. Il soutient que toutes ces sommes se sont absorbées dans le service secret de la corruption à acheter la majorité des voix dans le Parlement, à pensionner des gens de lettres les moins méritans, &c. Il rappelle à Sa Majesté l'économie des Rois ses prédécesseurs les plus recommandables, & lui proposent l'exemple du Roi de France (Louis XVI). Il finit par demander une exacte revue de la liste civile, & de n'accorder aucune augmentation avant le plus sévère examen.

Du 16 Avril 1777.

MESSIEURS,

IL n'est pas un gentilhomme dans cette chambre, ou dans le royaume, qui ait plus à cœur que moi la splendeur & la dignité de la couronne pour la maintenir dans son vrai lustre. J'avois l'honneur de siéger dans cette chambre

lorsqu'on y agita, au commencement du règne de sa majesté, l'affaire de la *liste civile.* Alors tous les bons citoyens se flattoient d'avoir un roi plus que patriotique. J'acquiesçai au don annuel de 800,000 livres sterlings, que M. Legge, chancelier de l'échiquier, demandoit pour le roi, dans la forme ordinaire. Le parlement accorda, & le roi accepta avec reconnoissance. Les ministres du tems témoignèrent à la chambre combien le roi étoit satisfait, & qu'il s'estimoit heureux d'être délivré de la désagréable nécessité d'importuner le parlement, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour remplir les vuides de la liste civile. Les ministres convinrent que la somme accordée étoit suffisante, ample & largement proportionnée aux besoins & à la splendeur de la couronne. Le roi s'en expliqua lui-même dans un discours émané du trône : « Je ne puis assez vous remer-
» cier de ce que vous venez de faire pour moi ». La nation se crut donc assurée qu'on ne lui demanderoit plus rien au-delà de 800,000 livres sterlings par an, pour la liste civile. Par cette convention du roi avec son peuple, tout le monde étoit persuadé que le roi seroit au-dessus de toutes ses dépenses.

Aujourd'hui néanmoins, le noble lord au ruban bleu, arrangeant des comptes à son gré, forme une nouvelle demande, & moi je lui ré-

ponds, & à vous, messieurs : sommes-nous les représentans du peuple & ses hommes de confiance ? Si nous le sommes, la conscience nous dit que le peuple nous a confié sa fortune ; que nous sommes les gardiens de la bourse publique ; que nous devons arrêter le mal qui va toujours en croissant ; qu'il ne faut pas souffrir que les tributs de la nation soient au pillage. Quoi donc, approuverons-nous de nouvelles taxes pour suppléer à la profusion de la cour ? Que devient la convention solemnelle sur la liste civile ? Serons-nous complices de cette violation ? Le droit qu'a le Parlement de contrôler, de limiter les dépenses du trône ne seroit plus qu'un mot vuide de sens. Ce droit est cependant la vie du parlement ; quelle trace en reste-t-il ? Les comptes qu'on vient de laisser sur notre bureau sont-ils des preuves de l'économie anglaise si vantée ?

Dans la crise présente, il y a, Messieurs, une singulière cruauté à vouloir toujours pressurer un peuple presque épuisé par une guerre contre nature, & par l'énorme poids de la dette nationale, dont à peine nous pouvons payer les intérêts. N'est-il donc plus de compassion pour les souffrances d'un pays appauvri ? Le peuple n'est-il donc plus rien dans la balance du gouvernement ? Est-ce ici le tems qu'un ministre doit choisir avec la contenance aisée & confiante que vous lui

voyez, pour demander encore à un peuple qui ne peut plus rien donner ?

Mais voici un nouveau ſujet d'étonnement. Après une dépenſe de neuf millions ſterlings, pour une guerre injuſte ; après avoir forcé les Américains, qui nous ont aſſiſté ſi ſouvent, ſi puiſſamment, à devenir nos ennemis, & à chercher notre humiliation pour trouver leur gloire & leur ſûreté ; après la perte de la moitié de notre empire, on viendra nous parler de la brillante couronne Britannique, d'une couronne qui vient de perdre la moitié de ſes rayons. Vraiment nous ſommes bien diſpoſés à entendre vanter l'heureux état de la nation, lorſqu'on vient de nous enlever plus de pays que nous n'en conſervons, lorſque le plus grand ſoin du gouvernement ſe borne à de nouvelles taxes. La liſte civile doit-elle donc s'accroître à proportion de nos pertes ? ſa nature eſt-elle analogue, dans le corps politique, à la rate dans le corps humain ? La rate, ſelon la remarque du chancelier Bacon, s'enfle & groſſit à proportion du deſſéchement & de la conſomption des autres parties.

Regardons derrière nous, Meſſieurs, voyons ce qu'ont fait les rois & les parlemens antérieurs ; ou, ſi vous voulez, ne conſidérons que l'ère glorieuſe de la révolution. La liſte civile ne fut accordée au roi *Guillaume III*, pour ſa vie, qu'en 1698,

& de quelle ſomme étoit-elle ? Sept cent mille livres ſterlings. Les embarras, les troubles de ſon gouvernement & de toute l'Europe, ſont aſſez connus. Ses grandes & généreuſes vues, pour le bonheur public, étoient ſans ceſſe traverſées par les Torys, comme les amis de la liberté ſont maintenant en butte aux modernes Torys en Amérique.

La reine Anne n'eut que le même revenu ; & loin d'en demander davantage, elle prit annuellement ſur elle cent mille livres ſterlings, pour ſoutenir la longue guerre contre la France. Bien plus, elle employoit en même-tems deux cent mille l. ſterlings à la conſtruction de Blenheim, & cent mille au ſoulagement d'une de nos provinces.

George Ier n'avoit auſſi que le même revenu en commençant ſon règne ; & ſi, dans la ſuite, il fut pouſſé à huit cent mille, nous en ſavons la cauſe. Ce fut les grandes dépenſes auxquelles il fut forcé par la rébellion du comte de Mar, & d'autres parjures Ecoſſais, qui, malgré le ſerment de fidélité, allumèrent une guerre impie contre un Prince juſte & bienfaiſant.

George II, ſans ſe prévaloir de ſa nombreuſe famille, ni de la rébellion que lui avoit occaſionné de grandes dépenſes, ne demanda pas d'augmentation dans la liſte civile. Pourquoi George III ne pourroit-il pas ſoutenir ſa maiſon

avec le même revenu? On nous produit des comptes qui excédent considérablement le montant de la liste civile. On nous donne une semaine pour les examiner. Ils sont si volumineux, si embrouillés, qu'un de Moivre (1) ne s'en tireroit pas dans un an. C'est un chaos d'hiérogliphes Egyptiens, c'est un labyrinthe sans fil.

Mais, Messieurs, après la convention solemnelle entre le roi & la nation, après le consentement qu'il en a marqué, après le remerciment qu'il en a fait, qu'avons-nous besoin de ces comptes? Sa Majesté vouloit une somme fixe, annuelle, pour n'avoir plus rien à demander durant tout son règne. Le parlement l'a octroyée. Devoit-on s'attendre à de nouvelles demandes?

Oui, dit le lord au ruban bleu; car le roi a des dettes. Cette assertion nous oblige à examiner les causes qui ont occasionné ces dettes. On nous fait observer que la famille royale est très-nombreuse. Elle l'est effectivement, mais la liste civile a été mesurée sur cette dépense. Le roi a deux frères chéris de la nation, dont l'entretien ne doit certainement pas l'endetter. Le duc de Glocester, qui auroit bien de la peine à subsister honorablement en Angleterre, paroît

(1) Célebre mathématicien & grand calculateur. Né Français, à la révocation de l'édit de Nantes, il chercha un asyle en Angleterre.

condamné à paſſer ſa vie en pays étrangers. Le duc de Cumberland, plus heureux, vit dans ſa patrie : il poſsède toutes les vertus, & il ſoutient avec dignité, l'état modeſte d'un ſimple gentilhomme. Il s'en faut beaucoup que la fortune de ces deux princes ſoit proportionnée à la ſplendeur de leur naiſſance.

En quoi donc le roi a-t-il pu contracter la grande dette qu'on nous préſente à payer ? Il n'éblouit pas nos yeux par une magnificence extérieure ; &, dans l'intérieur de ſa maiſon, on ne reproche aucune profuſion au lord grand-maître, qui eſt en place dès le commencement de ſon règne, ou peu s'en faut : à peine avons-nous l'apparence d'une cour. Les anciens rois d'Angleterre, avec un moindre revenu, tenoient une cour pompeuſe & brillante. La réſidence de Sa Majeſté, l'été dernier, à Windſor, ne ramenoit point à nos idées le faſte de nos HENRI & de nos EDOUARD. Où ſont les palais qu'il a bâtis ? Il n'a élevé aucun édifice, aucun monument qui ait pu piquer la curioſité des étrangers, & les attirer dans notre île. Un honorable membre nous parle de l'entretien des maiſons royales : nos anciens rois vivoient dans des *palais*, & non dans des *maiſons*. Comment le roi a-t-il donc pu s'endetter ?

Je vais révéler à la chambre ce qui ſe dit pu-

bliquement hors de ces murs, ce que la nation ſoupçonne, & ce qu'il eſt de notre devoir d'approfondir. On ſoupçonne que la liſte civile s'épuiſe par l'achat de la majorité des voix, en faveur de la cour; majorité qui ſe ſoutient depuis la création du parlement actuel. On dit que nous ſuivons trop fidelement le précepte de l'évangile, *donnez, on vous donnera;* & que la couronne achette le parlement, avec l'argent du peuple. La corruption eſt un ulcère qui ronge le corps du parlement. Oui, meſſieurs, on eſt généralement perſuadé que la dette royale n'a été contractée que par la corruption des repréſentans du peuple, & que ce brigandage des deniers publics a été partagé par la majorité de la chambre. Souffrirons-nous encore long-tems ces ſoupçons odieux, & peut-être trop bien fondés?

S'il nous reſte une étincelle de vertu, pouvons-nous, devons-nous nous contenter de titres vagues, obſcurs, myſtérieux, que l'on met aux dettes du roi? Tant pour des *ſervices ſecrets*, tant pour *ſa poche*, tant pour *des bontés royales*, tant pour des *penſions & annuités*. Voilà de quoi engloutir toute la liſte civile, à quelque hauteur qu'on pût la pouſſer.

Qu'il me ſoit permis de dire un mot ſur un autre titre, tant pour *récompenſer des gens de lettres*, pour le *patronage littéraire*. Nous enten-

dons dire à toute heure que le génie & le ſavoir ſont aujourd'hui échauffés par le feu de la faveur royale. Effectivement, deux célèbres docteurs, *Shebbeare* & *Jonhſon*, ſe trouvent compris dans les penſionnaires du roi. Certes, la pitié de notre ſouverain envers ſon aïeul George II, & notre libérateur Guillaume III auroit dû l'empêcher de ſouiller la liſte civile du nom de ces deux docteurs. Ils ont publié, l'un & l'autre, que la famille régnante n'a aucun droit au trône, & qu'elle eſt uſurpatrice. Ils ont employé la plaiſanterie & l'outrage contre la mémoire de George II & de Guillaume III; mais ils ont un mérite qui a racheté leurs torts, ils ſont connus pour être les avocats à gage du deſpotiſme. Deux autres exemples de la faveur royale, pour les lettres, ſont aſſez ridicules. *David Hume* eſt penſionné pour avoir attaqué la religion chrétienne, & le docteur *Beattie*, pour la même audace. Voilà comme on prodigue les deniers publics.

Ces petits abus, j'en conviens, ſont d'une mince conſéquence. La grande maſſe de la dette royale n'eſt pas motivée dans les comptes, c'eſt un myſtère; & de là, n'a-t-on pas droit de ſoupçonner qu'elle a été contractée pour des fins criminelles? Il faut, pour ſatisfaire le peuple, en faire la recherche; & j'eſpère que la

chambre donnera des inſtructions au comité ſur ce ſujet.

Mais voici une réflexion encore plus importante. Suppoſons, meſſieurs, que le parlement acquieſce à la demande du roi, quelle aſſurance avons-nous que d'autres demandes ne ſuccéderont pas à celle-ci ? Sera-ce le dernier tour d'adreſſe de la cour ? Où ſont les gages de l'économie & de la modération pour l'avenir ? Ne vous appercevez-vous pas qu'en comptant légèrement ſur nos ſuffrages, on nous traite avec indécence & mépris ?

Tranſportons-nous au-delà du détroit de Calais, & voyons ce qui ſe paſſe actuellement dans une monarchie voiſine, par rapport aux dettes de la maiſon royale. Le jeune monarque déclare que, « pour concilier avec une ſage économie les dépenſes que l'éclat de ſa couronne » peut exiger, toutes les dettes de ſa maiſon » ſeront acquittées, dans le cours de ſix ans ; » & que pour l'avenir, l'année révolue de toutes » les dépenſes, tant par entrepriſes que par fournitures, ſera payée comptant au tréſor royal, » dans le courant de l'année ſuivante, à raiſon » d'un douzième par mois. » Puiſſe cet eſprit de juſtice & de réforme, paſſer le détroit, pour arriver à cette capitale. Le roi de France a auſſi deux frères, qui ont trouvé dans leur ſouverain

un ami tendre & généreux, qui les met en état de ſoutenir le rang élevé où ils ſont nés.

La conduite de notre premier roi, de la maiſon de Hanover, George Ier. ſemble avoir ſervi de modèle à celle de Louis XVI. Son premier meſſage à cette chambre, du 11 Juillet 1721, diſoit, « qu'étant réſolu de faire des retranche» mens aux dépenſes de la liſte civile, pour » l'avenir, & que les retranchemens ne pou» vant ſe faire ſans payer les dettes préſentes, il » avoit ordonné d'en mettre les comptes ſous » les yeux de la chambre, eſpérant qu'elle lui » donneroit pouvoir d'emprunter, pour cet » objet, ſur les revenus de la liſte civile même, » ſans l'augmenter & ſans charger le peuple » d'un nouveau fardeau. »

Lorſque j'entends vanter la ſplendeur actuelle du diadême Britannique, l'étendue de notre empire, & la grandeur de notre roi; j'avoue que les brillans de ſa couronne ne m'éblouiſſent plus, & qu'au contraire la diminution que j'y apperçois ne me préſente que l'obſcurité. Cela me rappelle ce qu'on diſoit de Philippe IV, roi d'Eſpagne, lorſque Louis XIV lui enlevoit ſes provinces dans les Pays-Bas: « la grandeur de » Philippe reſſemble à celle des foſſés, qui » s'agrandiſſent à proportion des terres qu'on » leur ôte. »

Le

Le noble lord (Cavendish) qui eſt aſſis près de moi, a dit qu'il déſireroit une exacte revue de l'établiſſement de la couronne, par rapport à la liſte civile : j'approuve fort cette idée. La totalité de l'établiſſement, ou peu s'en faut, demande un nouveau réglement ; & en particulier, je penſe que les juges ne doivent pas être payés ſur la liſte civile, mais par le public ; car ce n'eſt point aſſez que le roi ne puiſſe pas les déplacer ; il faut encore qu'il n'ait pas le pouvoir de les faire mourir de faim. Leur indépendance doit s'étendre à leur ſalaire comme à leur commiſſion.

J'ai obſervé, Meſſieurs, dans les comptes qu'on nous a remis, un article qui mérite attention : « au lord Howe & ſir William Howe, » *envoyés* pour rétablir la paix dans l'Amérique, » à chacun cent livres ſterlings par ſemaine. » Le noble lord au ruban bleu s'eſt ſervi fort à propos du terme *d'ambaſſadeur*. Avons-nous donc reconnu les colonies de l'Amérique pour état ſouverain, comme ſont les Provinces-Unies de la Hollande? Si cela n'eſt pas encore, il faudra y venir. Les lentes opérations des deux frères, ne rétabliront pas ſitôt la paix en Amérique : ce ſera la guerre de Troye ; dix ans l'acheveront à peine. Ainſi, la nation pourra faire ſon compliment aux deux frères Howe, qui auront touché plus

de cent mille livres ſterlings, ſur le pied de cent livres par ſemaine, ſans compter leur paie comme officiers, & le ſavoir faire. Mais, meſſieurs, quelle connexion a cet article avec la liſte civile, avec la maiſon du roi ?

On nous propoſe de reconnoître deux points de la plus grande importance, l'inſuffiſance & l'augmentation de la liſte civile, ſans en entendre les preuves. Nous n'avons point de *données* pour réſoudre ce problême. On ne veut que de la ſoumiſſion ; c'eſt par cette ſoumiſſion paſſive & aveugle que nous perdons l'Amérique. Nous avons proſcrit les habitans de Boſton, ſans les entendre ; nous avons traité de même les autres colonies, en adoptant contre elles des meſures violentes & ſanguinaires. Le miniſtère nous pouſſe ; gardons-nous de faire le moindre pas ultérieur, ſans regarder de bien près, ſans crainte & tremblement. Nous riſquons de lui fournir des armes contre nous & nos libertés. L'influence de la cour ſur le parlement ne fera que croître ; le pouvoir de la couronne deviendra monſtrueux. Les miniſtres ne connoiſſent qu'un beſoin, *l'argent*, qu'ils appellent le nerf de la guerre & de tout. Si nous continuons à être faciles à leurs demandes, tout eſt perdu.

Une doctrine proſcrite par nos devanciers, ſur l'introduction légale des troupes étrangères

dans le royaume, eſt maintenant avouée publiquement. Le miniſtre, à qui nous ouvrons la bourſe du peuple, reçoit en même tems le pouvoir du glaive. Combien de nations ont perdu leur liberté par la corruption interne des repréſentans, & par l'admiſſion des armées mercénaires ! Pour juſtifier l'introduction des troupes étrangères, on affecte de répandre de fauſſes alarmes, des craintes imaginaires de factions, de diſcorde, de troubles, d'inſurrections : ſuppoſons-le. N'eſt-il pas notoire que les diſſentions civiles ont été ſouvent favorables à la liberté ? Monteſquieu le remarque pour l'Angleterre : « On y voit, dit-il, la liberté ſortir ſans ceſſe » des feux de la diſcorde & de la ſédition ; le » prince toujours chancelant ſur un trône iné» branlable. »

Je conclus enfin, à ce que la chambre, avant que de payer les dettes du roi, examine avec la plus grande attention, les cauſes qui ont pu les occaſionner, ſauf à voir enſuite s'il convient d'augmenter le revenu de la couronne. (Traduction de l'abbé Coyer).

HARANGUE de l'Orateur des Communes au Roi, dans laquelle il lui annonce qu'elles ont voté une ſomme conſidérable pour la liquidation des dettes de la liſte civile.

Du 7 Mai 1777.

Les fidèles communes de votre majeſté, ont voté uue ſomme conſidérable, pour la liquidation des dettes de la liſte civile; convaincues qu'en mettant votre majeſté en état de ſoutenir ſa dignité dans tout ſon luſtre, elles ne peuvent que travailler au bien de la nation; elles ont donné avec une extrême libéralité, quoique les tems ſoient durs & fâcheux, & qu'en général, nous ſoyons taxés au-delà de nos moyens; elles vous ont accordé un revenu bien ſupérieur à vos beſoins, fondées ſur l'eſpérance que votre majeſté emploiera ſagement ce que ſes fidèles communes lui accordent de ſi bonne grace.

DISCOURS véhément de M. BURKE, contre lord North, prononcé dans le Comité de voies & moyens formé à l'effet de calculer les fonds nécessaires au paiement des subsides accordés au Roi ; il se récrie sur l'énormité des sommes employées & de celles qu'on demande ; & sur l'utilité & le danger de leur emploi, se trouvant vraiment consommées dans les frais d'une triple guerre, contre l'Amérique déja perdue pour l'Angleterre, contre la France & l'Espagne, guerre qu'il est impossible de soutenir & de terminer heureusement.

Du 31 Mai 1779.

RIEN de si exact, rien de si vrai, que le tableau que l'honorable membre vient de nous tracer, des faits qu'entraînera la campagne de 1779 : il est certain qu'ils monteront à la somme énorme de vingt millions sterlings, quand même la paix se signeroit demain ; il est également certain qu'à l'époque de cette même paix, supposée signée demain, la nation se trouveroit chargée d'une dette non-hypothéquée, de dix millions sterlings, qui, ajoutés à dix autres millions non-hypothéqués de dettes contractées dans le cours de la guerre d'Amérique, formeroient une dette

non-hypothéquée, de vingt millions, lesquels, au denier vingt, établissent un intérêt annuel d'un million sterling; enfin, il est certain encore, que ce million sterling non-hypothéqué, ajouté à un autre million sterling hypothéqué, que la nation paie annuellement pour l'intérêt d'une dette de vingt millions, complette les deux millions sterlings que le peuple Anglais doit payer annuellement pour avoir eu le plaisir de perdre l'Amérique.

Autant que l'on en peut juger par l'extérieur, quelque puisse être d'ailleurs l'intérieur du noble lord, sa contenance est passablement bonne; on voit qu'il se prépare pour une autre campagne en Amérique, & il nous étale d'avance ses moyens : les fonds d'amortissement, nous dit-il, produiront beaucoup plus cette année-ci qu'ils ne l'ont fait l'année dernière : nous tirerons parti de l'impôt sur les maisons & sur les domestiques, & au lieu de nous laisser en déficit, comme ils l'ont fait cette année, l'année prochaine cet impôt rendra au-delà de sa première appréciation. . . . D'ailleurs, nous dit encore le noble lord, nous avons l'année prochaine une bonne somme d'argent à attendre des Indes Orientales, qui nous passera de plus un revenu annuel & déterminé en considération des produits de ses possessions territoriales. . . . . Et puis,

ajoute le noble lord, dans un an ou deux la caiſſe d'amortiſſement recevra une augmentation annuelle de deux cent mille livres ſterlings par l'extinction de quelques annuités qui ſont encore à ſa charge..... L'on voit que ce ſera une belle & bonne année que cette bienheureuſe année prochaine; en attendant que tant de proſpérités nous enivrent, conſidérons ſous leur vrai point de vue, les promeſſes d'or, dont le noble lord eſt ſi prodigue : ſon objet dans ce moment-ci eſt d'engager cette chambre & la nation en général à continuer la guerre d'Amérique.

On ne nous parle plus de lever des ſubſides pour le ſervice de cette année; on nous parle des augmentations qui ſurviennent dans la caiſſe d'amortiſſement & des revenus fixes que nous allons tirer de la compagnie des Indes Orientales, c'eſt-à-dire, qu'on cherche à alimenter notre eſpoir de la fumée d'une ſuppoſition peut-être impoſſible, ſuivie d'une autre ſuppoſition plus impoſſible encore.

1°. Suppoſition de l'état floriſſant dans lequel ſe trouve la caiſſe d'amortiſſement & d'un revenu fixe que nous tirerons de la compagnie des Indes.

2°. Suppoſition, bien plus hazardée, que les prêteurs regarderont ces objets comme des sûretés

ſuffiſantes. Au reſte, pour le moment occupons-nous du plus eſſentiel : j'ai dit que le noble lord ſe prépare pour une autre campagne en Amérique ; il nous l'avoit annoncé dès le commencement de cette ſeſſion, & à prendre la ſubſtance de tout ce qu'il nous a dit depuis, à ce ſujet, elle reviendroit à ceci : « Nous ferons cette » campagne encore, mais elle ſera infiniment » moins diſpendieuſe que les précédentes, parce » que les diſpoſitions des Américains à ren-» trer dans l'obéiſſance, l'impoſſibilité où ſe » trouve le Congrès de ſoutenir ſon pouvoir » uſurpé, les efforts vigoureux & unanimes de » l'Angleterre, ſont des circonſtances favorables » qui annoncent que les deſtins de l'Amérique » ſeront décidés dans le cours de l'année pro-» chaine »...... Tout cela eſt à merveille en ſpéculation ; mais quelque choſe de plus poſitif, c'eſt que voilà dix millions ſterlings à ajouter au fardeau qui me paroiſſoit déja aſſez proportionné à nos forces ; voilà un demi-million ſterling d'intérêts payables à perpétuité ; en un mot, voilà une perte certaine ; conſidérons quels ſont les profits en ſpéculation, à quoi les porterons-nous ? A rien, abſolument à rien ! L'Amérique eſt perdue, irrévocablement perdue : qu'avons-nous pour nous dédommager de cette perte ? une triple guerre à ſoutenir ; une guerre con-

tre la France, une guerre contre l'Eſpagne, une guerre contre l'Amérique, contre cette même Amérique que nous avons perdue, & à qui il ne reſte plus que de coopérer dans le grand ouvrage de notre ruine, de notre deſtruction : mais pour marcher avec ordre dans l'examen que j'entreprends de notre ſituation actuelle, je commencerai par établir ce que j'ai avancé, que l'Amérique eſt perdue pour nous.

Depuis quelque tems nous nous aſſemblons réguliérement deux fois la ſemaine pour entendre le témoignage des officiers qui ont ſervi en Amérique, & prendre leur opinion ſur le degré de probabilité qu'ils aſſignent aux ſuccès que l'on peut ſe promettre de la continuation de cette guerre ; nous avons prolongé nos ſéances bien avant dans la nuit ; nous avons interrogé, conſulté, repliqué, confronté, &c. qu'avons-nous appris ? Que les Américains en général entretiennent des diſpoſitions hoſtiles contre nous, que le pays, où nous leur faiſons la guerre nous préſente à chaque mille quelque fortereſſe naturelle ; que les rebelles ſont parfaitement bien diſciplinés ; qu'il n'eſt pas de peuple qui les égale en adreſſe, lorſqu'il s'agit de conſtruire à la hâte des ouvrages de campagne & les défenſes de toute eſpèce ; que vu la nature du pays & la diſpoſition des habitans

il eſt à peu près impoſſible de ſe procurer des informations ; que le pays en général eſt coupé de rivières larges, profondes & rapides, abonde en criques, eſt couvert de bois & de marais ; qu'en un mot il eſt impoſſible d'y faire la guerre avec ſuccès, quelques conſidérables que ſoient les forces que nous pourrions employer pour réuſſir.

Aujourd'hui, du moins, on ne m'objectera pas que ce que je dis eſt de la déclamation d'oppoſition ; que je parle d'après des oui-dire, des conjectures, je ne ſuis que l'écho des deux généraux qui ont commandé en Amérique, leur déclaration ſe trouve confirmée par tous les officiers de grade ſupérieur qui ont ſervi ſous eux. Ces vérités de fait étant établies, que nous reſte-t-il à faire ? Très-certainement ſi nous ne pouvons pas recouvrer l'Amérique, s'il eſt ſeulement prouvé qu'il eſt dangereux de nous obſtiner à la recouvrer, nous ne devons nous occuper que des moyens d'y renoncer de la manière qui nous compromette le moins. Point du tout, ce n'eſt pas de ces moyens que s'occupe le noble lord ; c'eſt des voies & moyens que l'on peut mettre en uſage pour heurter de front toutes ces difficultés qui ne le déconcertent pas ; le refrein ordinaire eſt une autre campagne ; je me rappelle que lors du premier butget, lorſque le noble lord nous dit que la

campagne feroit moins difpendieufe, qu'on la nourriroit modérément, vingt gros pourvoyeurs, munitionnaires, entrepreneurs, gens à contrats, s'écrièrent derrière lui, nourriffez-la bien, nourriffez-la bien. C'eft ainfi que ce pays dévoué doit être faigné jufqu'à ce que mort s'enfuive: mis au pillage jufqu'à ce qu'il ne lui refte pas un fcheling. En effet qu'importe tout cela aux gens à contrats, avides corbeaux, oifeaux de proie infatiables: qu'ont-ils à faire, quelle eft leur occupation naturelle? fucer le fang de leur patrie, deffécher jufqu'aux principes de fa vie, fe repaître de fes entrailles, fe gorger de fa fubftance, & remplir finalement leurs panfes dévorantes des reftes de fon cadavre froid! Mais revenons aux moyens du noble lord, à ces heureux moyens qui doivent le mettre en état de continuer cette guerre ruineufe; ils font de trois efpèces!

Une augmentation de deniers dans la caiffe d'amortiffement, deux cent mille livres fterlings qui reviendront annuellement au moyen de l'extinction de quelques annuités, un revenu fixe, annuel & permanent que l'on tirera de la compagnie des Indes Orientales! A cela je réponds 1°. que le noble lord fait parfaitement bien que la caiffe d'amortiffement ne fuffit pas aux paiemens déja affignés fur elle: que les cinq pour

cent ajoutés au produit des douannes & de l'exercise, la taxe sur les chevaux de poste, & le droit de contrôle, vu la manière dont ces objets divers sont perçus, ne peuvent être versés dans le trésor de l'echiquier à l'expiration du quartier de noël, & que le noble lord ne pouvant ignorer tout cela, que bien loin de trouver une augmentation de deniers dans la caisse d'amortissement, il y trouvera nécessairement une diminution ou déficit montant presque à la somme qui suffiroit pour payer cette année l'intérêt de l'emprunt de sept millions : c'est-à-dire, à plus de quatre cent mille livres sterlings. Voilà à quoi se réduisent de ce côté les ressources du noble lord.

2°. Il n'est pas possible que le noble lord nous parle sérieusement, lorsqu'il comprend dans les voies & moyens pour l'année 1780, le montant des annuités qui ne seront éteintes qu'en 1781 & 1782.

3°. Le noble lord se propose d'engager les revenus fixes qu'il compte tirer de la compagnie des Indes. Hélas ! les mêmes objections s'élèvent contre cette troisiéme ressource! Je suppose que le noble lord s'est arrangé avec la compagnie, que l'on est réciproquement convenu des termes, que l'acte est passé & le revenu certain : quand tout cela sera fait, l'argent

arrivera-t-il à tems pour payer les intérêts qui ſeront dûs en 1780? Cela eſt impoſſible: mais il y a plus, je regarde comme abſolument impraticable le projet d'établir un revenu fixe: & j'oſe prédire que le noble lord ſera convaincu de cette triſte vérité, lorſqu'il entrera en négociation avec les hommes à argent: ils n'auront pas de confiance dans une hypothéque ſi précaire. Dans le fait, il faut convenir que ce que nous poſſédons de territoire dans les Indes Orientales nous procure certains avantages à l'égard du commerce & de la force militaire; mais c'eſt à ces égards ſeuls que ces poſſeſſions nous ſont utiles. Nous avons déja fait la tentative que l'on veut renouveller aujourd'hui, & nous nous ſommes vu dans la néceſſité de renoncer à un revenu annuel, mais idéal, de quatre cent mille livres ſterlings, lorſque nous avons vu que la compagnie faiſoit banqueroute, & s'adreſſoit à cette chambre pour en recevoir du ſoulagement. L'établiſſement militaire ſur le pied où il a été monté dans les Indes, abſorbe abſolument tout le produit des terres: encore une fois tous les avantages que nous pouvons jamais tirer de ces poſſeſſions, ſe réduiſent à ceux qui en réſultent pour le commerce, à celui d'une augmentation dans la maſſe des propriétés dont le produit ſe conſomme dans l'in-

térieur du royaume, enfin au poids qu'elles nous donnent dans ces contrées & à la préférence qu'elles nous y assurent sur la Hollande, la France, l'Espagne, & sur toutes les autres puissances de l'Europe qui y possédent quelque territoire : il est certain que la compagnie est en état de défendre ses possessions dans cette partie du monde : qu'elle peut y nuire à nos ennemis, qu'elle ajoute en conséquence un degré de force & de dignité à la dignité & à la force collectives de l'empire Britannique : mais si nos possessions dans les Indes Orientales doivent passer sous la protection de la couronne, si elles doivent être gouvernées à l'instar d'une province militaire, je crains bien qu'elles ne subissent le sort de nos possessions Occidentales, & qu'un beau jour on ne nous les enlève.

Je crois avoir démontré que continuer la guerre en Amériqne est une chose impraticable : je crois avoir démontré que les moyens du noble lord sont impraticables ; de cette double démonstration, il résulte que pour assigner des fonds aux intérêts de l'emprunt que l'on fera l'année prochaine, il faudra ajouter quelqu'impôt onéreux au fardeau dont le peuple est déja surchargé ; que le nouvel impôt ne rendra pas une somme proportionnée à son évaluation, inconvénient familier que l'on a éprouvé les trois dernières an-

nées ; que pour ſuppléer au *deficit*, on puiſera encore dans la caiſſe d'amortiſſement ; qu'ainſi l'on anticipera éternellement ſur les produits : il ne me reſte plus qu'à demander à la chambre s'il eſt ſage d'employer des reſſources ſi dangereuſes à la continuation d'une guerre démontrée impraticable.

Mon honorable ami (M. Hartley) a invité le noble lord à faire quelque propoſition, conforme aux circonſtances, pour gagner l'Eſpagne de vîteſſe & tâcher de ſe réconcilier avec l'Amérique avant que la cour de Madrid ait violé ſa neutralité ; la raiſon qu'il en a en donnée eſt, que ſi l'Eſpagne ſe déclare contre nous, il ne ſera plus tems de traiter avec l'Amérique, qui ne voudroit entendre à aucuns termes ; je ne vois pas à cet égard, les choſes du même œil dont mon honorable ami paroît les voir ; je ne crois pas que l'Eſpagne puiſſe être gagnée de vîteſſe, & certainement pour me ſervir de l'expreſſion de mon honorable ami, l'Amérique ne voudroit entendre à aucuns termes, parce l'Eſpagne n'eſt plus une puiſſance neutre ou médiatrice ; il n'y a que peu de jours que ſa neutralité & ſa médiation ſe ſont évanouies ; quand je dis peu de jours, il n'y en a peut-être pas cinq ! Rien de ſi récent & rien de ſi vrai ! Je conviens avec mon honorable ami que l'Eſpagne enfin liguée avec la France, fera

pencher la balanche contre nous : cependant je ne me ſentirois pas décourage, ſi nous pouvions nous débarraſſer de la guerre d'Amérique ; nous avons ſouvent eu la France & l'Eſpagne à combattre enſemble , nous les avons vaincues ſur l'élément qui nous eſt propre, ſur l'Océan ; je me flatte encore que ſi nous étions unis, ſi nos conſeils étoient ſagement & vigoureuſement dirigés, ſi la nation enfin développoit ſes reſſources & ſes efforts, nous réſiſterions à ceux des deux monarchies ennemies ; je ne verrois point qu'il y eut lieu de déſeſpérer, ſi l'on rétabliſſoit la confiance parmi le peuple, ſi l'on anéantiſſoit le ſyſtême dangereux de la cour ; ſi l'on confinoit dans ſes limites conſtitutionelles l'influence de la cour ; mais le moment eſt critique, il veut être ſaiſi ; rappellez vos troupes, qui ſe conſument en vain en Amérique ; cette première démarche faite, ſi les Américains ne veulent pas former avec nous une connexion politique, du moins, lorſqu'ils verront que la maiſon de Bourbon s'eſt liguée pour conſommer l'ouvrage de notre ruine totale, ils ſentiront l'inimitié expirer dans leurs cœurs ; ils oublieront les maux que nous leur avons faits ; leurs ames s'ouvriront aux douces émotions qui naiſſent dans celle d'un enfant à l'aſpect d'une mère infortunée, dont la vivacité mal entendue ou l'imprudence ont occaſionné les

les égaremens & les malheurs. Au reste, l'Amérique ne voulût-elle consentir qu'à la neutralité, je ne désespérerois pas encore : je regarderois mon pays comme en état, non-seulement de résister à la maison de Bourbon unie, mais même de triompher de ses efforts combinés; pendant ce tems-là, l'Amérique démêleroit dans la conduite de ces deux monarchies, que ce n'est pas de sa liberté qu'elles s'occupent, mais de l'exécution d'un plan formé par l'ambition de nos ennemis communs, dont l'objet unique est la ruine d'une mère jadis indulgente & tendre pour elle. Ici je répéterai encore, & pour cause, que toute espèce de négociation avec l'Espagne est rompue, & que cette puissance est récemment & ouvertement liguée avec la France ! Le noble lord le sait parfaitement, je le somme de me contredire; s'il ne le sait pas, mon assertion est positive : dans ce cas, je le conjure de ne pas perdre un seul instant, & de saisir le moment unique que le moindre délai lui enlèveroit sans retour ; les destins de l'empire, l'existence même de ce pays sont attachés à la célérité, à la vigueur, à l'unanimité. Il me reste un mot à dire ; mon honorable ami nous a présenté des états des forces navales de l'Espagne, je les crois corrects, parce que j'en ai reçu moi-même de parfaitement conformes, les voilà : pour le

moment, nous ſommes ſupérieurs à la France ſur l'Océan, dans les Indes occidentales, je crois même que nous le ſommes dans les Indes orientales; nous ne lui ſommes inférieurs que dans la Méditerranée, où nos deux importantes forteresses ſont très-certainement à la merci de la maiſon de Bourbon : mais que deviendra notre ſupériorité, ſi, comme le dit mon honorable ami, l'Eſpagne met quarante-huit vaiſſeaux de ligne dans la balance; ſi nous perdons une fois en Europe l'empire de la mer, nous le perdrons par-tout; la raiſon en eſt ſimple, dès que la maiſon de Bourbon aura établi ſa ſupériorité ſur les mers Européennes, elle interceptera tout ce que nous ferons paſſer dans les deux Indes, de vivres, de munitions, d'approviſionnemens militaires, &c. privés de ces ſecours, il faut que nos poſſeſſions éloignées tombent au pouvoir de nos ennemis.

MESSAGE de SA MAJESTÉ qui demande à ſes fidèles Communes des ſubſides qui la mette en état de fournir aux dépenſes extraordinaires du ſervice militaire pour l'année 1779.

Du 1 Juin 1779.

GEORGE ROI.

SA MAJESTÉ ſe repoſant ſur les marques répétées de zèle & d'affection que lui ont donné ſes fidèles communes, & conſidérant que de l'état critique des affaires actuelles, il peut naître des événemens de la plus haute importance, & dont les ſuites pourroient être de la plus dangereuſe conſéquence, ſi l'on n'employoit pas immédiatement les moyens les plus propres de les prévenir, déſire que cette chambre le mette en état de fournir aux dépenſes extraordinaires déja faites ou à faire, à raiſon de ſervices militaires pour l'année 1779, & de prendre toutes les meſures que la nature & le cours des affaires pourront exiger.

Signé GEORGE ROI.

Il fut convenu ſur le champ que la chambre ſe formeroit le lendemain en comité général, pour prendre le meſſage en conſidération.

DISCOURS du Procureur-général à l'ouverture du Budget, lors de la formation de la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande en Comité de Subsides. Il consent à ce que la durée des Bills pécuniaires soit bornée à six mois.

Du 25 Novembre 1779.

APRÈS ce qui s'est passé dans le commencement de cette session, connoissant comme je le dois les dispositions de la chambre, à l'égard de l'octroi des subsides & de la durée des bills pécuniaires, je ne ferai point un vain étalage du zèle ministériel, en vous proposant aucun bill pour la durée ordinaire de deux ans : je sais qu'à l'égard du terme, vous voulez qu'il soit borné à six mois ; je me renferme donc dans le cercle des résolutions suivantes que je vous propose.

Résolu qu'une somme, &c. &c.

DISCOURS de ſir CHARLES BUNBURY, dans lequel il expoſe pluſieurs conſidérations par rapport aux ſubſides demandés & aux eſtimations propoſées par le Miniſtre. Eloge, à ce ſujet, de l'adminiſtration des finances du Roi de France & de celles du Roi d'Eſpagne.

Du 8 Décembre 1779.

AVANT de voter en faveur des eſtimations immenſes qui vous ſont propoſées, je voudrois que vous conſidéraſſiez juſqu'à quel point il peut être ſage ou politique de les approuver; juſqu'à quel point ce qui reſte de reſſources à ce pays opprimé & dépériſſant tous les jours, eſt capable de fournir aux dépenſes qu'exigent ces eſtimations: en vérité pour vous engager à donner à ces objets l'attention très-ſérieuſe qu'ils méritent, je ne ſais exactement comment m'y prendre..... Bornons-nous pour le moment à conſidérer les propoſitions du miniſtre ſous deux points de vue: ſommes-nous en état de ſupporter les dépenſes immenſes qu'entraînent ces eſtimations? En ſuppoſant que nous puiſſions faire ce dernier effort, ſera-t-il aſſez efficace pour nous faire arriver au vrai but de la guerre,

celui d'obtenir une paix honorable ? J'ignore quelles ſont les expreſſions dont je pourrois faire uſage avec ſuccès, pour vous faire enviſager la rapidité avec laquelle, du faîte de l'abondance & de la proſpérité, ce pays eſt tombé dans l'abîme effrayant de l'indigence & d'une ruine abſolue : mais ſi vous vous aveuglez ſur tout ce qui ſaute aux yeux, ſi vous fermez l'oreille à tout ce que les hommes peuvent vous dire, il eſt une voix puiſſante qui finira par ſe faire entendre : cette voix eſt celle de l'intérêt; elle vous crie depuis long-tems : « Regardez autour de vous ; voyez vos rentes qui diminuent tous les jours, vos fermes qui tombent en ruine, vos fermiers qui font banqueroute ! ſont-ce-là des ſymptômes de la proſpérité ? Je ne vois que des campagnes déſertes ; que des villes où les ſoldats occupent la place des fabriquans : partout le commerce, l'agriculture, les manufactures languiſſent...... Eh ! ce n'eſt pas là le ſpectacle le plus affligeant ; l'enceinte de ces murs en offre un plus déchirant mille fois, pour une ame ſenſible, parce qu'il ôte juſqu'à l'eſpoir de voir renaître des jours plus ſereins ! Que voit-on dans cette chambre ? d'un côté, une minorité dont une partie en proie à l'accablement, atteſte par ſa taciturnité, qu'elle ne voit point de ſalut pour l'état ; tandis que l'autre partie

ſe livrant aux tranſports du reſſentiment, nomme hautement les auteurs de nos maux, qu'elle accable du poids de ſon indignation : d'un autre côté, une majorité plus morne encore, dont les membres muets en préſence du miniſtre, parlent plus haut que perſonne lorſqu'ils ne ſont plus ſous ſes yeux, publient & approuvent hautement la conduite de ceux qui ſe ſont oppoſés aux meſures en faveur deſquelles ils viennent de voter » ! Celle qui fait l'objet de mes obſervations ſera-t-elle, comme tant d'autres, inconſidérément adoptée ? En vérité, ſi l'on ne s'aveugle de propos délibéré, il eſt aiſé de ſe former une idée de la ſituation de ce pays : ſa dette, comme on le ſait, monte à la ſomme monſtrueuſe de cent quatre-vingt-dix millions ſterlings. Le Miniſtre a déja emprunté vingt millions ſterlings, à un intérêt que ſeul dans le royaume il peut avoir l'audace de payer ; parce que les loix ont pourvu à ce qu'aucun particulier ne pût impunément faire un trafic odieux de l'uſure : cet intérêt fou, qu'il paie à ceux qui lui prêtent, n'eſt pas ſeulement à charge à l'état, il eſt ruineux pour les particuliers ; il n'eſt plus poſſible de trouver de l'argent à emprunter, parce que l'uſure ne peut ſe pratiquer impunément qu'avec le miniſtre: or, l'on ſent que ce

défaut de circulation, eſt la mort du commerce.

Je vous invite donc à rapprocher le tableau des eſtimations immenſes qu'on nous préſente, de l'état d'appauvriſſement dans lequel ſe trouve plongé un peuple gémiſſant ſous le poids des impôts ; impôts qui, multipliés & variés au point de mettre l'induſtrie humaine dans l'impoſſibilité d'en imaginer de nouveaux, produiſent le double effet, de vexer le peuple, & de produire peu pour le tréſor public. Une autre comparaiſon que je vous invite à faire, c'eſt celle de nos finances avec celles de la France & de l'Eſpagne : il y a deux ans que la première de ces puiſſances eſt en guerre avec nous ; & elle n'a pas encore impoſé ſur ſes ſujets la moindre des taxes extraordinaires qu'ils étoient dans l'uſage de payer en tems de guerre : elle ſe propoſe d'emprunter deux millions ſterlings pour le ſervice de 1780 ; mais l'intérêt de cet emprunt ne ſera pas à la charge des ſujets, il ſera payé du produit des épargnes du gouvernement. L'Eſpagne fraîche encore, & qui à peine eſt entrée en guerre, a plus d'or qu'il n'en faut dans ſes coffres pour la ſoutenir pendant deux ans, ſans incommoder ſes ſujets : or je demande au noble lord, je demande à ſon partiſan le plus outré s'il croit ſincérement que nous puiſſions,

avec toutes nos reſſources ſi vantées, réſiſter encore long-tems à la confédération puiſſante qui nous menace? &c. &c. &c.

DISCOURS plein de force de M. FOX, contre l'augmentation allarmante des dépenſes nationales, & particuliérement de celles connues ſous le nom des extraordinaires de l'armée. Eloge, à ce ſujet, de l'adminiſtration des Finances du Roi de France. M. Fox ſinit par demander qu'il ſoit fait une réforme dans l'extraordinaire de l'armée, & qu'il ſoit établi un Comité à l'effet de faire une enquête ſur les dépenſes publiques.

Du 15 Décembre 1779.

. . . . CES dépenſes ſont prodigieuſes; c'eſt un mal dévorant qui empire tous les jours, & ſi l'on n'y applique un remède prompt & efficace, la mort politique de ce pays eſt inévitable : indépendamment de la profuſion & de la prodigalité qui ruinent les empires, ainſi que les particuliers; ces ſommes énormes, dont l'emploi eſt inconnu, & qui forment, ſtrictement parlant, la liſte civile de lord North, ſont dans les mains du miniſtre une ſource empoiſonnée de corruption, & ne ſervent qu'à augmenter l'influence

de la couronne ; cette influence funeſte, dont aux jours de la révolution nos ſages ancêtres n'ont pas même ſoupçonné la poſſibilité, lorſqu'ils posèrent les limites de la prérogative royale : ce n'eſt pas que je ſois ennemi de cette prérogative ; au contraire, en ſuppoſant qu'on n'en abuſe pas, je la regarde comme auſſi précieuſe dans la conſtitution que les droits même du peuple : ce que je hais en elle, c'eſt ſa nature empiétante, c'eſt cette maudite influence qui en émane, qui, éternellement déguiſée ſous le voile de l'autorité légiſlative, ſappe lentement l'édifice de notre conſtitution...... J'allois dire ſage, quoique l'on ſoit tenté de rire lorſque l'on conſidère que les graves & vertueux perſonnages, auxquels nous devons cette conſtitution, ſi admirable d'ailleurs, n'ont pas prévu, que faute de quelques reſtrictions, il s'éleveroit, avec le tems, ſur les débris de leur ouvrage, un nouveau pouvoir, plus fatal à leur poſtérité que celui qu'ils venoient d'abolir. Au nombre des fautes de ces hommes vénérables, on peut placer, comme n'étant pas la moins conſidérable, celle qu'ils ont faite, en aſſignant au roi une liſte civile, montant à une ſomme fixe & déterminée pour tous les tems, dans toutes les circonſtances, où l'empire peut ſe trouver ; de ſorte que le premier magiſtrat, qui devroit ſe reſſentir plus immé-

diatement de la prospérité ou des infortunes de la nation, est condamné par l'égalité constante de sa position à l'indifférence à l'égard de l'une ou des autres, parce qu'il sait que ses revenus personnels ne peuvent ni croître ni diminuer : il est certain que la liste civile du roi est une source de corruption, peu propre à se concilier de sages apologistes ; mais si on la rapproche de cette autre branche des dépenses nationales, comprises sous le titre d'*extraordinaires de l'armée*, (des troupes de terre) de cette branche que je ne puis regarder que comme étant *la liste civile de lord North ;* on trouvera que la première n'est rien en comparaison : l'une, à quelques égards, est soumise à une sorte d'inspection ; l'autre n'en connoît point, & s'accroît tous les jours ; en vérité, le moment de la réforme paroît être arrivé, ou il n'arrivera jamais : nous sommes embarqués dans une guerre qui nous coûte déja 42 millions sterlings : la nation est chargée pour jamais de payer l'intérêt énorme d'un million 800 livres sterlings ! Il est tems d'enrayer.

Dans cette masse monstrueuse de dettes, contractées depuis quatre ans, l'article seul des extraordinaires de l'armée monte à huit millions sterlings ! On ne trouvera pas dans notre histoire d'exemple approchant de ce fait, trop malheureusement constaté : assurément l'économie n'étoit

pas la vertu favorite de lord *Chatham*; cependant, sous l'administration glorieuse de ce grand homme, les articles de dépenses, compris sous la dénomination d'extraordinaires de l'armée, ne montoient pas, à beaucoup près, si haut qu'ils montent aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'avec moins de moyens; nous remplissions les quatre parties du monde de la gloire du nom Anglais. Aujourd'hui, dans tous les départemens du trésor public, il semble que l'objet de l'administration soit uniquement d'enrichir quelques créatures, quelques favoris : tout se fait par entreprise, par adjudication de faveur : la dernière idée qui se présente, est celle de retrancher les dépenses superflues.

Lors de la dernière guerre, l'entreprise des approvisionnemens pour l'armée, qui servoit dans l'Amérique septentrionale, n'étoit pas divisée & subdivisée; elle étoit confiée à un seul homme solvable, assujetti à des conditions si strictes, qu'il eût été difficile de faire un meilleur marché pour le public. Quels sont aujourd'hui les munitionnaires employés? Ce n'est point un *sir William Baker*, ce n'est point un négociant, respectable, habile, riche & indépendant, ce sont diverses personnes : c'est un M. *Atkinson*, & autres gens, dont les noms & les connexions sont trop connues, pour qu'il soit nécessaire d'en

faire mention. Comment se font aujourd'hui les adjudications pour ces sortes d'entreprises ? Ce n'est pas à l'enchère, ce n'est pas en donnant des notices publiques ; c'est dans un coin qu'elles se font clandestinement entre le ministre & ses protégés, au point que quelques-uns de ces marchés n'ont été connus des autres membres du bureau que huit mois après qu'ils ont été faits.

Indépendamment d'une infinité d'articles, répréhensibles dans le chapitre des extraordinaires de l'armée, il en est deux, dont l'abus est plus frappant, & qui tire plus à conséquence que le reste ; le premier est l'usage dans lequel on a récemment mis les gouverneurs des îles occidentales de tirer sur le trésor ; le second est l'usage également nouveau, de distribuer des présens parmi les Indiens : si ces deux usages avoient lieu antérieurement à l'époque de la guerre actuelle, ils étoient à peine perceptibles : il pouvoit arriver que les gouverneurs tirassent sur le trésor pour quelques centaines de livres sterlings : aujourd'hui leurs traites forment un objet de quatre-vingt-dix mille livres sterlings. A l'égard des présens faits aux Indiens, on ne connoissoit pas cet article, aujourd'hui porté à 117 mille livres sterlings dans le mémoire du surintendant des affaires des Indiens dans les districts méridionaux de l'Amérique ! Quel a été l'effet de

ces présents ? A force d'intriguer, le gouverneur *Tryon* a réussi à faire parcourir par les Indiens l'étendue du territoire qui se trouve entre les derrières de la *Susquehanna* & les parties septentrionales de la Virginie ; & nous avons actuellement, dans un de nos forts, quelques centaines de ces mêmes Indiens, que nous payons à raison de quatre schelings (4 livres 12 sous tournois) par jour, pour chaque homme ! Avons-nous tiré plus d'avantages des sommes payées par l'administration aux gouverneurs de nos îles ? Qu'est devenue la Dominique ? Qu'est devenu Saint-Vincent ? Qu'est devenue la Grenade ? Ces îles ont-elles été mises dans un meilleur état de défense ? Quelle a été la conduite du gouverneur *Morris ?* La plus infâme qu'il fût possible d'adopter : ce gouverneur, dont l'occupation essentielle a été d'opprimer les Caraïbes au dernier excès, & même de leur faire la guerre, a plus tiré sur notre trésor qu'aucun autre ! Quel emploi a-t-il fait de cet argent, & quel fruit en avons-nous tiré ? *Saint-Vincent* a capitulé sans essayer même de se défendre, quoique sa garnison fût supérieure en nombre aux forces ennemies, auxquelles elle s'est rendue ! Tel est l'emploi que l'on fait des deniers publics ; telle est l'utilité de la plupart des articles compris sous le titre général d'extraordinaires de l'armée ! Com-

parons actuellement ce systême de prodigalité, de dissipation extravagante, avec le systême économique qui distingue aujourd'hui la France, qui fait de son administration l'objet de l'admiration, & le fondement de la confiance de l'Europe.

Les ministres de S. M. T. C. ont conseillé à leur maître de faire ce que la constitution de ses états n'exigeoit pas de lui; d'instruire ses sujets du véritable état de ses finances; de leur faire part de la manière dont l'emploi en étoit fait; d'éloigner dans tous les départemens les dépenses, non-seulement superflues, mais celles qui ne sont pas tout-à-fait indispensables; de simplifier les moyens de perception; de rapprocher dans un même tableau, sous un seul & même point de vue, les chapitres de recette & de dépense, afin que les sujets pussent avoir la consolation de voir que le dernier n'absorbe pas mal-à-propos le premier: vous avez vu, ces jours-ci, milords, un édit de S. M. T. C., portant création de cinq millions de rentes viagères; il est étonnant que les papiers publics ne vous en aient pas fait connoître un autre d'une nature bien plus alarmante pour ce pays: le premier nous apprend que le roi de France peut lever les subsides nécessaires au service de l'année prochaine, sans exiger de ses sujets les impôts extraordinaires

que ſous les règnes précédens, ils étoient dans l'uſage de payer, en tems de guerre; le ſecond nous démontre que nous avons affaire à une nation qui cherche dans l'économie le principe de ſa force, & qui, par l'adoption prudente de son nouveau ſyſtême, a trouvé le ſecret d'ajouter tous les jours à l'immenſité de ſes reſſources. (Ici, tirant l'édit de ſa poche, le comte de *Shelburne* en lut un paſſage. . . . . .)

Je demande ſi dans la conduite de nos adminiſtrateurs on remarque le moindre indice qui annonce qu'ils prennent un intérêt ſi marqué à la proſpérité de la nation? Depuis que lord *North* préſide au bureau du tréſor, tout eſt relâchement dans ſon département; (ici l'orateur fit des citations, des énumérations d'abus divers, &c); c'eſt à ces abus qu'il s'agit de remédier: la queſtion n'eſt pas de ſavoir s'il reſte encore quelques reſſources, mais s'il reſte quelque moyen d'empêcher que l'on n'ait recours à de nouvelles & dernières reſſources; vraiment je ſais très-bien que les miniſtres ſeroient prompts à découvrir quelques objets ſuſceptibles de nouveaux impôts. Dans une brochure fiſcale récemment publiée, il a été donné à entendre qu'il reſtoit encore à taxer les chevaux, les ſelles, &c; mais les rêveries d'un commis des bureaux ne ſont pas les moyens propres à ſauver les nations,

ni

ni à nous diriger dans les procédés qu'exige la ſituation preſſante de notre pays : le premier pas à faire eſt celui qui conduira à une enquête dont l'objet ſoit de nous aider à découvrir l'origine des abus qu'il s'agit de ſupprimer. Je ſuis uni à une claſſe de citoyens (l'oppoſition) déterminés à ſonder la bleſſure juſqu'au fond ; à fixer les yeux du peuple ſur l'intention dangereuſe des miniſtres ; à pénétrer ce même peuple du ſentiment de ſa ſituation ; à l'aider à ſe réintégrer dans l'état de ſûreté & de bonheur auquel on l'a arraché : que les miniſtres en penſent tout ce qu'ils voudront ; ils trouveront que toutes les parties de ce qu'ils appellent *oppoſition* ſont intimement & ſincérement unies, que les membres de cette oppoſition ne ſe rebuteront pas ; qu'ils perſévéreront dans le parti ſolide qu'ils ont pris, juſqu'à ce qu'ils aient réuſſi à effectuer une réforme devenue indiſpenſable ; que quelque changement qui puiſſe ſurvenir dans le miniſtère d'ici à la rentrée du parlement, après les vacances des fêtes, ils reparoîtront remplis de leurs devoirs, uniformément déterminés à repouſſer toutes les tentatives qui pourroient être faites pour ajouter encore aux calamités dont ce pays eſt déja affligé : qu'aucun d'eux n'acceptera ni place, ni émolumens à la diſpoſition de la couronne, juſqu'à ce que ſa

majesté soit convaincue des erreurs qu'on lui a fait adopter, & paroisse disposée à placer sa confiance dans d'autres hommes qui la serviront le mieux possible selon l'étendue de leurs talens, qui agiront, par eux-mêmes, & ne se soumettront point aux instructions secretes d'autrui.

C'est dans ces dispositions, milords, que je vous propose deux résolutions à prendre; je vais présenter la première en forme de motion régulière, je laisserai la seconde sur la table jusqu'après les fêtes, afin que vous & ceux des nobles lords, qui sont absens, ayez le tems convenable de la prendre en considération & d'en peser toute l'importance.

(Première motion) « Que l'addition allar-
» mante qui se fait annuellement à la dette na-
» tionale, déja énorme, sous le titre de l'ex-
» traordinaire de l'armée ou des services divers,
» demande une réforme, vu que l'acte de porter
» les dépenses nationales au-dessus des octrois faits
» par le parlement, est dans tous les tems une
» invasion des droits fondamentaux du parle-
» ment; & que dans la situation déplorable où
» se trouve actuellement la Grande-Bretagne
» & l'Irlande, la plus grande économie est in-
» dispensablement nécessaire ».

(Seconde motion) « Qu'il soit nommé un comité, formé des membres des deux cham-

bres du parlement, qui ne tiennent de la couronne ni pensions ni émolumens quelconques; à l'effet d'examiner sans délai, les dépenses publiques ainsi que la manière dont il en est rendu compte, & particuliérement celles dont se font les adjudications pour les entreprises: ledit comité sera chargé de prendre en considération, quelles sont les épargnes qui peuvent être faites (observant qu'elles soient compatibles avec la dignité, la justice & la gratitude publiques) en abolissant des places, soit anciennement, soit nouvellement créées, ou les survivances desdites places dont les fonctions n'ont plus lieu, ou paroîtront n'être pas d'une utilité qui réponde aux émolumens qui y sont attachés; & en réduisant en général, les salaires, profits, & toutes espèces de concessions qui paroîtront n'être pas raisonnables, afin que le produit desdites épargnes puisse contribuer à la diminution des dépenses ruineuses dont l'état est surchargé, & nous mette en état de pousser la guerre actuelle contre la maison de Bourbon, avec cette vigueur décisive qui ne peut être que le résultat du zèle de la nation, de sa confiance & de son unanimité ».

Ces propositions, milords, sont le fruit de quatorze ans de réflexions sur les causes de l'augmentation survenue dans les dépenses publiques; elles me paroissent suggérer le meilleur moyen

possible d'ébaucher un système de réforme. On a fait de tems à autre diverses propositions relatives au même objet; quelques personnes ont cru que si le parlement étoit renouvellé chaque année ce seroit un moyen de réussir; d'autres ont proposé l'abolition de certaines places & toutes les pensions en cédant une certaine somme : mes idées sont parfaitement compatibles avec ces deux systêmes......

DISCOURS *de M.* BURKE, *dans lequel il compare l'administration des Finances de la France, avec celle de l'Angleterre; il oppose la sagesse du Ministre Français (M. Necker) à l'impéritie & à la prodigalité des Ministres Anglais. M. Burke s'élève ensuite contre la corruption qui s'étend par-tout, & finit par annoncer un plan de réforme dans l'économie, qu'il soumettra incessamment au Parlement.*

Du 15 Décembre 1779.

MONSIEUR,

JE dois communiquer à la chambre les réflexions tristes que m'arrache une circonstance dangereuse, & on ne peut pas plus alarmante;

ce papier que vous voyez dans mes mains, eſt une gazette Françaiſe, contenant un édit du roi de France, en vertu duquel ce prince ſe propoſe de faire un emprunt de cinq millions tournois en rentes viagères. (Ici, M. Burke lut le préambule de l'édit.) Ce que le préambule de cet édit donne à penſer de l'état des finances de nos ennemis, mérite la plus ſérieuſe attention de notre part. Pendant que nous accumulons millions ſur millions de dettes hypothéquées & non hypothéquées, la prudente économie de M. Necker a mis ſa cour en état de n'avoir encore eu recours au peuple, que pour un emprunt qui ne paroîtra qu'une bagatelle, ſi on le compare avec le nouveau fardeau dont nous nous voyons ſurchargés; mais ce qui rend le contraſte infiniment plus frappant, dans l'état où ſe trouvent les finances des deux nations belligérantes, c'eſt que pour payer les intérêts de ſon emprunt, la France n'a pas beſoin de créer le plus léger impôt. Ils ſeront payés du produit des épargnes que ce miniſtre prudent & ſage a faites, en retranchant les ſuperfluités ſur la liſte civile de ſon prince : auſſi les Français ſont-ils ſi éloignés de ſentir le poids des impôts énormes ſous leſquels l'Angleterre gémit, que dans la ſeconde année d'une guerre coûteuſe, ils ne ſont taxés que comme ils l'étoient en tems de paix : tous les

impôts qu'ils étoient dans l'ufage de payer en tems de guerre font encore en réferve ; c'eft une batterie mafquée qui, au moment où nous nous y attendrons le moins, jouera fur nous.

Lorfque nos ennemis nous donnent la leçon d'une économie falutaire, lorfqu'une puiffance arbitraire donne un fi bel exemple de réforme à un état qui fe dit libre, quoique livré à tous les excès d'un defpotifme infenfé, n'eft-il pas tems que cette chambre adopte quelque fyftême de réforme, avant que notre ruine foit confommée? On a propofé aujourd'hui un fyftême de cette efpèce, non pas dans cette chambre, mais dans celle des pairs, que rien ne peut excufer de fe mêler de ces fortes de matières, fi ce n'eft la négligence & la corruption qui regnent dans celle-ci.

Hélas! cette chambre eft le dernier recoin du monde, où une mefure falutaire puiffe être accueillie! Je crains bien que la corruption n'y foit trop enracinée, pour qu'une plante falutaire puiffe jamais naître de fon fol infecté. Le noble lord qui préfide au bureau du tréfor, a dit ce foir qu'il laiffoit à la prudence de la chambre la décifion de la queftion ; cela eft à merveille, mais n'eft-il pas trop connu que la prudence de cette chambre eft fous la garde & à la difcrétion de ce noble lord? Et n'en fera-t-il pas toujours

ainsi, tant que des retranchemens dans le maniement des deniers publics ne mettront pas la corruption hors de sa portée? Ces retranchemens, non-seulement rendront au peuple son bonheur, son opulence, sa liberté ; ils feront plus, ils rendront à la couronne sa prérogative, qui, quelque chère qu'elle soit à nos ministres actuels, grace à leur foiblesse, s'est réduite à rien dans les mains de sa majesté : que la corruption soit bannie une fois; que la constitution recouvre son énergie, & nous ne verrons pas la prérogative de la couronne s'en détacher, comme nous le voyons aujourd'hui ; nous ne verrons pas (en faisant allusion aux associations militaires de l'Irlande) une armée indépendante du pouvoir exécutif, auquel la constitution avoit si sagement confié l'autorité nécessaire, pour contenir les troupes ; nous ne verrons pas un peuple arracher l'épée à la main royale de sa majesté, à laquelle elle appartient constitutionnellement, & parce qu'il la juge incapable de la manier, & de s'en servir à sa discrétion pour sa propre défense ; mais si l'on n'apporte pas du changement dans ce systême, il peut résulter des effets funestes de la foiblesse d'une autorité corrompue : ces effets peuvent s'étendre si loin, devenir si universels dans toutes les parties de l'empire, que le peuple

en général peut finir par prendre le parti d'agir de lui-même, & pour lui-même.

Lorſque le ſyſtême de réforme fût propoſé pour la première fois dans la chambre des pairs, il eſt curieux de connoître la nature & le fondement des objections que l'on y oppoſa : un noble lord n'a pas héſité d'y déclarer, qu'il ſeroit très-déplacé dans les circonſtances actuelles, d'adopter un plan d'économie, parce que cette meſure pourroit intimider & décourager le peuple! Voilà un raiſonnement que je n'entends pas, je l'avoue : je ne puis pas dire, ſi la manière, dont nous autres Plébéiens, membres de cette chambre, enviſageons & ſentons les choſes, diffère de celle dont les nobles ſont affectés ; ſi les reſſorts qui meuvent l'ame du Patricien & du Plébéien, ſont d'une trempe différente ; ce dont je ſuis certain, c'eſt que mon ame ne ſeroit pas affaiſſée, ſi l'on me diſoit que l'intention des miniſtres eſt d'adopter un plan d'économie, relatif à l'emploi des deniers publics ; ſi ma façon de voir n'eſt pas celle d'un noble pair, il faut croire que la conſtitution d'un être dans les veines duquel un ſang noble circule, ſemblable à celle des vaporeux, n'eſt émue que par des ſenſations déſagréables, & tout-à-fait oppoſées à celles qui ſont les délices des autres êtres.

Au reste, la corruption qui dévore l'Angleterre, cette source de tous ses maux, de toute son humiliation, n'est pas confinée dans l'enceinte de cette chambre ; il n'est pas une maison dans le royaume où elle ne se soit pas ouvert un accès d'une manière ou d'une autre : elle a déja ébranlé l'empire jusques dans son centre ; & quiconque desire arracher son pays à la destruction, prête à l'anéantir, est obligé de donner toute l'assistance qui est en son pouvoir, pour apporter quelque remède à ce fléau dévorant. J'avoue qu'une tâche pareille est infiniment au-dessus de mes foibles talens ; mais, pénétré de la nécessité pressante qui exige une réforme dans l'administration des finances ; témoin de la répugnance qu'ont les ministres à mettre la main à une œuvre qui détruiroit leur systême favori de corruption, j'ai hasardé de rédiger un plan que je soumettrai à la considération du parlement, immédiatement après les vacances, dont l'objet est de produire dans les départemens officiels de l'état, une épargne annuelle de deux cent mille livres sterlings, & de sauver, au profit du public, les salaires de cinquante membres du parlement, qui sont actuellement à la solde du ministre : il seroit plus décent, sans doute, qu'un pareil plan fût présenté par quelque membre de l'administration ; mais si on a vu le noble lord, si célebre

par ses talens pour les finances, mettre sans cesse son esprit à la torture, pour imaginer quelque nouvel impôt, on ne l'a jamais vu s'occuper des moyens de retrancher les dépenses inutiles, &c.

Humble Pétition de la Noblesse, des Notables, du Clergé, des Francs-Tenanciers & autres habitans de Sussex, aux honorables Communes de la Grande-Bretagne, assemblées en Parlement pour le redressement des griefs alarmans qui ruinent la Nation, & sur les moyens d'y pourvoir par une révision des dépenses publiques, par une stricte économie, & sur-tout en n'accordant pas de nouveaux subsides, qu'on n'ait remédié à ces griefs.

Du 22 Janvier 1780.

REPRÉSENTENT,

QUE vos supplians ne peuvent être témoins du déclin rapide de l'empire Britannique sans conjurer cette honorable chambre, au nom de ce que l'honneur, l'intérêt & la religion ont de plus sacré, d'éloigner de nous la ruine qui menace cette nation récemment heureuse & prospère, en développant, dans toute leur étendue, les

pouvoirs dont cette honorable chambre eſt revêtue par la conſtitution.

Que dans le grand nombre des cauſes qui ont contribué à la ſituation malheureuſe dans laquelle nous nous trouvons, eſpérant que cette honorable chambre ne tardera pas de les prendre toutes en conſidération, & d'y apporter redreſſement; vos ſupplians demandent qu'il leur ſoit permis de faire particulierement remarquer la négligence de l'économie publique; grief qui a beſoin d'un remède immédiat.

Que vos ſupplians regardent le ſyſtême de finance, tel qu'il eſt actuellement établi, comme étant de la tendance la plus ruineuſe, puiſque, par ce ſyſtême, la dette nationale eſt ſi peu diminuée en tems de paix, ſi conſidérablement augmentée en tems de guerre, qu'elle s'accroît ſans fin, & que des reſſources fécondes étant inſuffiſantes pour y faire honneur, des reſſources épuiſées peuvent encore moins faire face à une dette ſi énorme.

Que vos ſupplians ſont alarmés, en voyant que l'uſage du gouvernement eſt de préſenter au parlement des eſtimations fauſſes relativement aux dépenſes publiques; parce que ces eſtimations étant toujours inſuffiſantes, & la dépenſe les excédant toujours, la reddition des comptes eſſuie pendant des années entières des détails in-

concevables, occasionnés par la profusion extravagante avec laquelle les deniers publics s'épuisent, par l'existence de pensions qui n'ont point été méritées, par la quantité des emplois sans fonction, & par le taux exorbitant des émolumens attachés aux places, objets qui se sont prodigieusement accrus, & qui s'accroissent encore tous les jours.

En conséquence, vos supplians regrettent que l'on se soit départi de l'ancien usage où l'on étoit de nommer un comité de trois commissaires des comptes, pour examiner de tems à autre les dépenses publiques; cette révision étant propre à prévenir les abus dont ils se plaignent.

Que vos supplians pensent que l'influence illégale de la couronne, tirant son principal appui de la possession de la bourse publique, possession qui n'est restreinte par aucune inspection, cette influence dangereuse pour la liberté, est la cause principale de toutes nos calamités.

Que vos supplians croient qu'il est de leur devoir d'informer cette honorable chambre, des détresses qu'ils éprouvent à raison des pertes du commerce, de la décadence des manufactures, de la diminution survenue dans la valeur des terres, du haut prix des espèces & de l'accroissement des impôts : ces impôts sont si universels & si onéreux, qu'à moins que l'on n'emploie la plus rigide

économie pour reſtreindre nos charges dans les limites de la ſtricte néceſſité, il ne ſera plus poſſible au peuple de fournir aux efforts extraordinaires qu'exige la conduite vigoureuſe de la guerre contre la France & l'Eſpagne.

Vos ſupplians demandent donc humblement & attendent fermement que, répondant à la haute confiance que la nation lui a marquée, cette honorable chambre prendra des meſures efficaces pour que l'argent que fourniſſent avec tant de difficultés les fortunes particulières & l'induſtrie des commerçans du royaume, ſoit employé avec économie & fidélité aux objets pour leſquels il eſt donné; pour qu'il ſoit établi des réglemens en vertu deſquels il ſera rendu promptement un compte exact des dépenſes publiques, pour que l'on adopte quelque plan, aux fins de réduire tous les émolumens exorbitans attachés aux places, d'abolir tous les emplois ſans fonctions & toutes les penſions non méritées.

Que par ces moyens, l'influence dangereuſe & inconſtitutionnelle de la couronne peut être diminuée, & les fardeaux du peuple peuvent être allégés.

Vos ſupplians demandent de plus, qu'*il ne ſoit accordé aucun nouveau ſubſide, qu'aucune taxe nouvelle ne ſoit impoſée ſur les ſujets, juſqu'à*

ce que leurs justes griefs aient reçu les redressemens qui paroîtront convenables à la sagesse & à la justice de l'honorable chambre.

FRAGMENT d'un discours de M. BURKE, dans lequel il requère la Chambre de ne point différer la seconde lectrue de son Bill relatif à l'économie nationale, & demande à lord North s'il se proposoit ou non d'y former quelque opposition.

Du 23 Février 1780.

RIEN n'est si simple que mon bill; son principe & son objet sont connus; il porte sur deux points uniques qui n'ont rien de compliqué; 1° retrancher de la liste civile toutes les places inutiles qui sont à sa charge; statuer que tous les deniers qui seront votés à l'avenir pour cette même liste civile, seront strictement appliqués aux objets pour lesquels ils seront particulièrement destinés par le vœu du parlement : ce premier objet rempli, s'il reste du surplus, soustraire ce surplus à l'avidité ministérielle, empêcher qu'il ne serve à étendre les progrès de la corruption & le rendre utile au public, en versant les deniers dans sa caisse d'amortissement; 2° assurer au roi la

jouiſſance de ſes revenus, empêcher que les ſommes votées pour l'entretien de ſa famille, de ſon aiſance particulière, de ſa dignité & de ſon indépendance, ne ſoient employées à corrompre le parlement : il n'y a rien de compliqué à tout cela, rien qui demande de longues délibérations : les délais peuvent être dangereux dans un moment où le peuple en ſuſpens, fixe ſur le parlement un regard d'inquiétude & de ſoupçon. Au reſte, le bill va être imprimé, je n'aurai point de diſcuſſion avec le miniſtre pour un jour de plus ou de moins : & ſi la chambre croit que dans le cours de huit jours elle aura un tems ſuffiſant pour méditer ſur le bill, je demande que la ſeconde lecture en ſoit faite d'aujourd'hui en huit.

DISCOURS de M. FOX, dans lequel il presse vivement lord North de manifester ses intentions au sujet du nouveau Bill de M. Burke, dont ce Ministre différoit la discussion.

Du 23 Février 1780.

JE ne sais, mais il y a quelque chose de suspect dans la conduite du noble lord ; pourquoi cette affectation d'ignorance ? S'il ne connoît pas mot pour mot toutes les clauses du bill, il sait que chacune de ses parties sera examinée, discutée par le comité, qu'il n'en sera pas exclus, qu'il pourra former toutes les objections de détail qui lui paroîtront convenables : ce qu'on lui demande, c'est de déclarer s'il se propose ou non de s'opposer au principe du bill : il sait certainement à quoi s'en tenir là-dessus, & il seroit décent de sa part de s'expliquer, s'il médite quelqu'opposition ; il est important que l'on sache quand il lui plaira la manifester, parce que je crois fermement que lorsqu'il s'agira de la discussion d'un objet si important, à moins d'une impossibilité absolue, aucun membre ne s'absentera de la chambre : en deux mots, s'il faut combattre, que le noble lord fixe le jour du combat, & que chaque membre

bre arrive préparé. Une autre considération qui rend la conduite du noble nord plus alarmante encore, c'est que tandis qu'il temporise à l'égard du bill, l'affaire des subsides se conduit avec précipitation; que pensera le peuple, si tous les subsides sont votés avant que l'on ait passé le bill qu'il demande d'une voix unanime? Voici ce qui peut arriver en suivant cette marche dangereuse; il est possible que lorsque le ministre aura rempli ses vues, le parlement ne soit pas dissous; mais il est possible aussi qu'il soit prorogé avant que la grande affaire du bill économique soit terminée, & ce n'est qu'à cette dernière vue que je puis attribuer le parti que prend le noble lord de traîner l'affaire en longueur.

On voit un ministre plein d'ambition, d'orgueil & de talent, employant ce triple ressort pour faire réussir ses projets. L'ambition lui fraye une route nouvelle. L'orgueil le soutient contre toutes les difficultés; le talent lui vaut la confiance de son maître, duquel seul il peut tenir le pouvoir d'agir. Pour se ménager le suffrage de la multitude; il renonce volontairement aux honoraires qui accompagnent les premières places de l'état. Pour s'assurer l'estime des sous-coopérateurs de l'administration des finances, les plans ne sont plus enveloppés du mystère qu'on avoit cru en assurer le succès. Pour n'être pas soup-

çonné de favoriser l'avidité des courtisans, il les traite avec une indifférence qui déconcerte également la souplesse des uns & la hauteur des autres. D'après ces principes, il examine, projette, bouleverse, réforme, supprime, diminue selon les besoins. Chaque pas le conduit au but qu'il s'est proposé; il rend compte de tout & met le peuple dans le secret de l'administration. Cette marche nouvelle ranime la confiance; le crédit renaît, des fleuves d'or coulent vers les caisses royales.

D'un autre côté, on apperçoit une multitude consternée, rêvant aux moyens de parer les coups de la réforme; les craintes qui précèdent le bouleversement dans les fortunes, la décadence des maisons, l'exil forcé de plusieurs familles, le brusque anéantissement des gens en charge; & à travers les murmures, les emportemens, les accens du désespoir, des voix se plaignent de ce qu'on ne leur a donné ni le tems de se préparer à leur chûte, ni celui d'y suppléer. Parmi cette foule de malheureux, plusieurs attaquent celui qui les écrase, tantôt en démontrant le vice de ses calculs, tantôt en substituant l'examen à l'enthousiasme; quelquefois en versant le fiel de la satyre, plus souvent le ridicule sur la personne. Les rapprochemens adroits de ses défauts & de ses talens diminuent l'éclat de ceux-ci. Tant

d'efforts contre lui divifent fon génie ; il eft obligé d'enlever à fon miniftère la réflexion & le tems qu'il doit à fa défenfe. Il entrevoit que les pamphlets altèrent la confidération, élèvent des inquiétudes, amènent des doutes, fufcitent des craintes, conduifent à des réflexions qui fuppofent la poffibilité d'errer ; l'orgueil, cet orgueil fi dominant eft révolté de cette apparence de changement ; le miniftre ne veut voir au-deffus de lui que fon maître ; il exige plutôt qu'il ne follicite. Un roi qui veut le bien, mais qui le voudroit fans qu'il coûtât tant de pleurs, croit compenfer la perte paffagère qu'il fait dans fes finances, en rendant la refpiration à mille familles toujours tremblantes fous le couteau de la réforme.

DISCOURS de M. DAVID HARTLEY. Il propose qu'au lieu de voter de l'argent d'une manière vague & indéfinie, il soit accordé au gouvernement une somme en forme de vœu de crédit, de l'emploi de laquelle le Ministre soit responsable & tenu de rendre compte.

Du 23 Février 1780.

C'EST outrager le peuple que de disposer de son argent, avant d'avoir statué sur la validité de ses pétitions dont cette table est surchargée ; dans ces pétitions, il demande expressément qu'il ne soit voté aucune somme pour aucune branche du service public, sans avoir sous les yeux les estimations des dépenses. Avez-vous ces estimations sous les yeux ? Non. On vous présente des apperçus vagues, dans lesquels rien n'est spécifié & tout paroît supposé : je sens parfaitement que le service doit être fait, que les besoins du gouvernement sont pressans ; mais ne pourroit-on pas trouver quelque moyen de concilier cette considération avec les égards dûs au cri unanime de la nation ; & sans affoiblir le service en refusant les sommes qu'exigent l'entretien & l'aggrandissement de la marine, ne pourroit-on pas mé-

nager au peuple quelques ſûretés capables de le tranquilliſer ſur l'emploi qui ſera fait de ſon argent ? La ſomme que l'on va demander excédera 700 mille livres ſterlings : dans les articles qui forment cette maſſe, il s'en trouve de ſi généraux, ſi indéfinis, qu'il eſt impoſſible au parlement de s'en former la moindre idée : on vous dit *idem* 101 mille livres ſterlings pour les réparations, & l'on ne vous dit pas en quoi conſiſtent ces réparations, à quel point elles peuvent être plus ou moins néceſſaires, plus ou moins preſſantes.

Au lieu de voter de l'argent de cette manière vague & indéfinie, je propoſe qu'il ſoit accordé au gouvernement une ſomme en forme de *vœu de crédit*, dans lequel chaque partie du ſervice & de l'emploi ſeroit ſpécifié ; que le miniſtre ſoit reſponſable & chargé de produire l'année prochaine, les pièces néceſſaires à la juſtification de l'emploi.

DISCOURS de M. LUTTRELL, très-instructifs par les détails qu'il contient, contre les abus multipliés du service extraordinaire de la Marine; & sur les moyens d'y remédier.

Du 23 Février 1780.

LES extraordinaires de la marine, destinés à construire, reconstruire & réparer les vaisseaux de guerre nécessaires au service de l'année courante 1780, montent à 697,903 livres sterlings! Somme qui est actuellement le triple de ce qui a jamais été dépensé dans ce genre, pendant la plus brillante & la plus coûteuse année de l'administration du comte de Chatam. En 1759, les extraordinaires montèrent à 227,052 livres sterlings; depuis 1757, c'est-à-dire, depuis vingt-trois ans, on a lancé, comme neufs, cent vaisseaux de ligne, trois par année, l'une dans l'autre, pendant les neuf années de l'administration du comte de Sandwich; & un peu plus de cinq par année pendant les quatorze ans qui ont précédé immédiatement son administration. Indépendamment de ces cent vaisseaux neufs, si l'on consulte la liste des vaisseaux annuellement réparés pendant le cours de ces vingt-trois ans,

on trouvera qu'il y en avoit cent treize Anglais, treize François ou Espagnols, & neuf de soixante canons ou plus, achetés pour le service du roi ; en sorte que, depuis 1757, notre marine a été successivement portée jusqu'à deux cent trente-cinq vaisseaux de ligne : voyons ce qu'ils sont devenus.

En décembre 1757, nous avions en service effectif soixante-dix vaisseaux de ligne, non compris les vaisseaux d'hôpital, de prison, de garde, &c. &c. En décembre 1779, nous en avions soixante-dix-sept en état de servir, en ne comprenant pas dans ce nombre le *Royal Oak*, le *Nonsuch*, le *Prince Oswales*, le *Saint-Albans* & le *Montmouth*, qui avoient besoin de plusieurs mois de réparations : il est donc évident que pour entretenir notre marine à peu-près sur le pied de soixante-dix à quatre-vingt vaisseaux de ligne, il a fallu, une année dans l'autre, en tems de paix, pourvoir aux moyens quelconques, d'ajouter dix vaisseaux ou neufs ou réparés à ceux qui étoient en état de servir. Je demande si nous avons la perspective de voir cette addition en temps de guerre ? Malgré l'énormité des dépenses qu'annoncent les estimations actuelles, il est de notoriété qu'en 1780, nous n'aurons que trois vaisseaux de ligne neufs, trois autres réparés : en 1781, sept de ligne neufs & un réparé ; en

1782, cinq de ligne neufs, & un réparé : or, il est à remarquer que de ces vaiſſeaux qui ſont à réparer, pluſieurs ſont annoncés depuis 1774 & 1775, comme preſque en état de ſervir ; que chaque année on a demandé de l'argent pour leur réparation, & qu'ils ont coûté trois fois plus d'argent à la nation, ſous prétexte de les radouber, qu'il n'en eût coûté, s'il eût été queſtion de les conſtruire à neuf.

On a travaillé pendant huit ans au Warrior de ſoixante-quatorze canons, & la chambre a déja payé pour le corps de ce vaiſſeau pour ſesmâts & ſes vergues 52,000 livres ſterlings. On travaille à l'Anſon, de ſoixante-quatre canons, depuis la même époque ; il a déja coûté près de 40,000 l. ſterlings au public : on porte aujourd'hui dans les eſtimations qu'on nous préſente, le Céſar, de ſoixante-quatorze canons, comme devant être conſtruit ; or, il y a deux ans que la chambre a payé la moitié de ce qu'il peut coûter, & que, dans le rapport qui lui a été fait, on a paſſé ce vaiſſeau comme étant ſur les chantiers, & paſſablement avancé ! L'amirauté ne s'en tient pas à ces ſortes de ſupercheries ; elle nous fait payer chaque vaiſſeau qu'elle nous fournit au moins un tiers en ſus du prix qu'elle paſſe aux conſtructeurs : ceux-ci entreprennent la conſtruction d'un vaiſſeau de ſoixante-quatorze canons pour 28, 29 ou 30 mille livres ſterlings. D'un vaiſſeau de

ſoixante-quatre, pour 22 mille livres ſterlings : nous payons ces derniers trente-quatre, les premiers 40 mille livres ſterlings : que devient le ſurplus de cet argent ? C'eſt ce que les miniſtres ſavent mieux que nous.

Il ſeroit tems de remédier à tous ces abus, & ſur-tout de chercher quelque moyen de perfectionner parmi nous la conſtruction, & d'augmenter le nombre de nos vaiſſeaux ; car ſi nous n'y prenons garde, les forces navales de nos ennemis s'accroîtront en proportion du déclin des nôtres : un fait inconteſtable & alarmant, c'eſt que vingt-cinq ou trente des vaiſſeaux principaux que nous avons actuellement en commiſſion, ne ſeront même plus ſuſceptibles de réparations dans trois ans ; la diſette ſeule nous force à nous en ſervir faute de meilleurs ; ils ſont un aſſemblage de pièces & de morceaux, dont la forme & l'enſemble ne ſubſiſtent qu'à force de chevilles, de porques & d'allonges ; ſymulacres inutiles, deſtinés à tromper à la fois & les amis & les ennemis, par l'apparence du nombre, & à endormir la nation dans le ſein d'une ſécurité funeſte.

Mais ces vaiſſeaux fuſſent-ils dans un état de réſiſtance effective, puſſions-nous compter ſur leur ſervice, il nous reſteroit toujours un objet d'inquiétude trop fondé ; nous ne pouvons pas

nous dissimuler qu'à l'égard du nombre, de ce nombre dont nous tâchons, à si grands frais, de conserver l'apparance, nos ennemis ont trois vaisseaux à opposer à deux des nôtres ; leur marine combinée dans toutes les patries du monde, forme un total effrayant de plus de cent vingt vaisseaux de ligne : qu'aurons-nous ce printems ? A tout tirer, au plus quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois vaisseaux ! A l'égard de frégates, soit que l'on en considère le nombre, soit que l'on en calcule la force, la maison de Bourbon a le même avantage sur nous en proportion : par quelle fatalité tous ces faits sont-ils incontestables ? Si l'on ouvre les journaux de la France, j'annonce que l'on y trouvera la preuve affligeante de l'assertion que je vais faire : depuis Janvier 1771, c'est-à-dire, depuis que lord Sandwich préside au bureau de l'Amirauté, l'administration a reçu du parlement, pour construire, reconstruire & réparer, un million & demi sterling de plus qu'il n'en a jamais été accordé à aucun ministre, dans le même espace de tems, depuis que l'Angleterre est une puissance maritime.

Murmures de ſir Charles Bunbury, contre les taxes énormes dont eſt ſurchargée la Nation, & à propos du nouvel impôt propoſé ſur la drèche.

Du 12 Avril 1780.

Tel eſt l'état obéré de la nation au moyen des taxes énormes dont elle eſt ſurchargée; que quoique né gentilhomme & poſſédant un revenu honnête, je ne crois pas qu'il me ſoit poſſible dans peu de vivre, non plus que mes confrères, d'une manière conforme à mon rang; les bévues continuelles des miniſtres nous ont conduit pas-à-pas vers une précipice qui devient de plus en plus inévitable; l'homme bien né ſe trouvera bientôt dans le cas de maudire ſa naiſſance, puiſqu'il aura perdu les moyens de la ſoutenir avec dignité. Au reſte, le miniſtre nous ruine de bonne foi, il nous avertit; ſes impôts & la manière de les percevoir, tout annonce qu'il ne nous reſte que peu de reſſources. Le commis des barrières, en nous demandant la quittance de ce que nous avons dû payer pour le privilége de voyager en poſte, ne reſſemble pas mal à ces quêteurs de paroiſſe qui ſe tiennent

à la porte des églises ; ceux-là semblent nous dire, non pas, ayez pitié des pauvres ; mais « passans souvenez-vous de la guerre d'Amé- » rique ». Eh ! oui, nous nous en souviendrons ! Comment jamais oublier une injustice qui nous coûte si cher !

MESSAGE du ROI à la Chambre des Communes, présenté par lord North ; à l'effet d'en obtenir un subside pour le service militaire de l'année 1780.

Du 30 Mai 1780.

GEORGE ROI,

SA majesté se reposant sur le zèle & l'affection qu'elle a toujours éprouvé de la part de ses fideles communes, considérant que dans cette conjoncture critique il peut naître des incidens de la plus grande importance, dont les suites pourroient être plus dangereuses si l'on n'employoit pas immédiatement les moyens les plus propres à les prévenir ; désire que cette chambre le mette en état de fournir à toutes les dépenses faites ou à faire, à raison du service, soit des troupes de terre, soit de l'artillerie, pour l'année 1780, & de prendre toutes les mesures que la tournure des affaires peuvent exiger.

EXTRAIT du Discours éloquent de M. FOX, au sujet de l'amendement proposé par M. T. Townshend & M. Fitz-Patrick, pour l'adresse de remercimens à Sa Majesté de son très-gracieux discours. Il parle à cette occasion de la félicité domestique de Sa Majesté; mais il se récrie sur l'injustice de la guerre d'Amérique, sur ses mauvais succès, & sur la nécessité d'une paix prochaine. Il propose de tourner les armes contre les Français, & d'attaquer leurs possessions en Amérique. Il finit par une réprimande contre les détracteurs de la maison de Bourbon.

Du 5 Novembre 1780.

JE ne vois pas que l'on ait formé encore aucune objection solide contre l'amendement proposé, & secondé par mes deux honorables amis, (M. T. Townshend & M. Fitz-Patrick); & je vois distinctement que les motifs qui leur ont suggéré cet amendement, sont sages, raisonnables, décisifs, pressans : le roi, dans son discours, invite le parlement à unir les efforts de la nation & pour le maintien de ses *intérêts essentiels* : l'amendement dit que *nous sommes déterminés à con-*

courir avec sa majesté dans toutes les mesures propres à maintenir les intérêts essentiels de ce pays ; que peut-on demander de plus ? N'est-ce pas se conformer implicitement aux vues de sa majesté ? Mais on n'est pas satisfait de cette déclaration de la chambre, parce qu'elle laisse au parlement la liberté de distinguer ce qui fait partie des intérêts essentiels de la nation, de ce qui peut être contraire à ces mêmes intérêts ; on prévoit que la continuation de la guerre d'Amérique ne sera peut-être pas regardée comme favorable à ces intérêts essentiels ; & comme cette continuation est une mesure favorite, on veut que l'adresse soit conçue de manière que sans dire expressément qu'elle l'approuve, la chambre ne dise pas non plus qu'elle la désapprouve, & laisse à cet égard au ministère le choix de la continuer ou non. Au reste, il faut savoir gré au ministère des égards qu'il marque à la chambre des communes : dans l'adresse qu'il a fait approuver par celle des pairs ; il leur fait déclarer clairement qu'ils veulent continuer la guerre ; il ne nous a pas proposé une déclaration si formelle, il se contente d'un aveu tacite de notre part ; mais à travers ces ménagemens étudiés, il n'en perce pas moins que l'on veut nous embarquer dans une continuation de la guerre : or, je demande en quel tems, dans quelles circonstances, sous

quels auſpices, ſous la conduite de qui? Sous celle de ces mêmes miniſtres, qui nous ont à-peu-près mis dans l'impuiſſance de la continuer, s'il étoit de notre *intérêt eſſentiel* de le faire.

Aſſurément je ne formerai point d'objections contre le commencement de l'adreſſe : je féliciterai de bon cœur ſa majeſté, ſur l'accroiſſement de ſa félicité domeſtique : puiſſe-t-elle s'accroître long-tems, elle forme toutes ſes jouiſſances! Infortuné à tous les autres égards, infortuné au dehors, infortuné dans ſes états, à raiſon de la conduite des affaires civiles, le roi n'eſt heureux que dans ſa vie privée, & c'eſt ſur ſon bonheur domeſtique que je me fais un plaiſir de le féliciter; mais, dans ce moment d'embarras & de détreſſe, dans un moment où le plus beau diamant de ſa couronne lui eſt enlevé; dans un moment où l'Amérique eſt détachée de l'empire Britannique, pour ne s'y voir jamais réunie; dans un moment où la diſcorde, les diſſenſions civiles éclatent avec violence dans les parties de cet empire qui nous reſtent encore, mais qui paroiſſent diſpoſées à la révolte : dans un moment pareil, dis-je, porter des félicitations aux pieds du trône, n'eſt pas loyauté, c'eſt une inſulte! Quoi, nous dit-on, refuſerez-vous les expreſſions de votre reconnoiſſance aux biens de toute eſpèce, dont vous jouiſſez ſous le gouvernement de ſa

majesté ?..... Combien de tems verrons-nous encore le bouclier sacré de la majesté, couvrir les bévues d'une administration foible ! Si par les biens dont on jouit sous le gouvernement du roi, on entend les vertus de sa majesté, je suis prêt à reconnoître avec respect, qu'à cet égard, nous jouissons de tout ce qu'il est possible de désirer ; mais, si par ces biens ou ces bénédictions, on entend les projets, les actions des ministres de sa majesté. Je déteste cette espèce de biens, je l'ai en horreur ! Le regne actuel présente une chaîne continuelle de revers humilians, de calamités & de détresse : cette chaîne, déja longue, prend annuellement un degré d'accroissement, qui cependant ne peut plus guère s'étendre, car du cabinet des ministres, elle touche, peu s'en faut, aux portes de la ruine ; un chaînon de plus, elle aura rempli l'espace qu'elle doit embrasser ! Je me rappelle qu'il y a précisement six ans, que les débats de la chambre portèrent sur l'objet qu'ils ont aujourd'hui ; il s'agissoit de prononcer sur le degré de justice ou d'injustice, d'avantage ou de danger que présentoit la guerre d'Amérique : si dans six ans à venir j'ai l'honneur d'occuper encore un siége au parlement, je ne doute pas que le même objet ne soit remis sur le tapis : certainement, si j'eusse prédit, il y a six ans, que nous nous occuperions aujourd'hui de

ce qui nous occupoit alors, on n'eût pas ajouté foi à ma prédiction ; je ne la hasardai pas, mais l'expérience m'a enhardi ; & si l'on continue la guerre, je prédis que dans six ans, on reprendra l'éternelle question, qui consiste à savoir, s'il est convenable ou non de continuer la guerre d'Amérique : cependant il me paroît que les événemens devroient avoir décidé cette question mieux que tous les raisonnemens du monde : depuis l'époque dont je parle, qu'avons-nous gagné à cette guerre d'Amérique ? Nous avons échangé Boston pour New-York, & Philadelphie pour Charles-Town ! « Mais, s'écrie-t-on, nous » avons dernièrement remporté à Camden une » victoire signalée, mais les généraux Gates & » Sumpter ont été mis en déroute par lord Corn- » wallis & le colonel Tarleton ; ces avantages » sont les avant-coureurs de beaucoup d'autres, » infiniment plus décisifs. » C'est ainsi que l'on raisonnoit au commencement de la guerre ; lorsque nos troupes battirent les Américains à Long-Island ; lorsqu'elles eurent remporté l'avantage à l'affaire de Brandgwine, on s'écria : « que » c'étoit l'avant-coureur de la réduction de » toutes les provinces, & que la rebellion alloit » disparoître du continent. » La prise de Ticonderago fit bien plus de bruit encore, parce qu'elle avoit quelque chose de plus éclatant : que ne se

promit-on pas de ce ſuccès ? Quel fut l'événement ? Comment est-il poſſible, qu'inſtruits comme nous le ſommes par l'expérience, nous bâtiſſions encore des projets chimériques; nous fondions des eſpérances, ſi ſouvent déçues, ſur un avantage paſſager ! Je conviendrai que la victoire de Camden fait un honneur infini aux troupes qui l'ont remportée; mais c'eſt à ces troupes que nous en devons la gloire, & c'eſt aux miniſtres que nous devons la honte d'avoir vu lord Cornwallis réduit à la ſituation dangereuſe, qui, ne lui laiſſant qu'un parti déſeſpéré à prendre, produiſit le prodige que nous admirons dans ſa victoire : d'ailleurs, quel avantage réel préſente cette victoire ? Encore une fois, je n'y vois qu'un ſujet d'admiration, & j'y trouve, ſous d'autres points de vue, la plus alarmante des informations; je remarque, que lorſqu'on nous a aſſurés que la majeure partie des Américains étoit portée pour nous, on nous a trompés, puiſqu'il eſt évident au contraire, par toutes les circonſtances de cette affaire, qu'ils ſont preſqu'unanimement attachés à la cauſe du Congrès : j'obſerve qu'au moment où le général Gates mit le pied dans la Caroline, ces mêmes Américains, qui avoient prêté ſerment au gouvernement Britannique, ſe rendirent en foule à ſes drapeaux, emportant avec eux les armes que le général An-

glais leur avoit confiées ; circonstance qui réduisit lord Cornwallis à la nécessité cruelle de faire des exemples, d'ordonner des exécutions; extrêmités si horribles, que quiconque connoît l'ame noble, généreuse & sensible de ce brave officier, sait combien il a dû souffrir. C'est donc à ces horreurs infructueuses que nous conduit la plus brillante de nos victoires; à quoi nous avoient conduit celles qui l'avoient précédée & qu'elle a obscurcies ? Hélas, si nous jugeons de l'espoir dont on nous berce aujourd'hui, par l'expérience du passé ; si les rayons du succès naissant sont effectivement, comme on le prétend, *avant-coureurs* de quelques grands événemens, quels tristes pressentimens marchent à la suite de ces avant-coureurs ! ils nous ont toujours annoncé des revers ; la perte d'une armée entière a été la suite de la prise de Ticonderago ; & nous exagérions les récits de quelques funestes succès, lorsque nous apprîmes l'évacuation de Philadelphie. Des hommes accoutumés à penser, à comparer, à prévoir, ne devoient pas apprendre la reddition de Charles-Town sans craindre quelque nouveau revers ; en effet, à peine en a-t-on reçu l'avis, que l'on a été informé de la perte de Rhode-Island, c'est-à-dire, du seul port que nous eussions en Amérique, pour faire hiverner nos vaisseaux ; & pour rendre cette perte plus

ſenſible encore, les Français s'y établiſſent : ce ſentiment de terreur juſtifié par l'expérience, ſe réveille involontairement dans les eſprits libres de préventions, toutes les fois que vous parlez de vos *ſuccès avant-coureurs*.

Si je m'exprime ainſi, ce n'eſt pas que je ne ſente parfaitement bien que l'on peut tirer des avantages infinis du ſuccès que nous devons à l'excellente conduite, à l'intrépidité étonnante de lord Cornwallis ; il eſt poſſible d'en tirer le plus grand parti, ſi l'on penſe à en faire le fondement d'une paix honorable : que les miniſtres en tirent ce parti, ils auront des droits aux applaudiſſemens, à la reconnoiſſanee de leur pays ; mais nous en ont-ils même préſenté l'eſpoir dans le lointain ? N'eſt-il pas évident au contraire par l'adreſſe pour laquelle ils ſollicitent nos ſuffrages qu'ils ne s'occupent que des moyens de continuer la guerre ? la raiſon en eſt ſimple, moins cette guerre eſt populaire plus elle affermit leur ſécurité ! C'eſt cette guerre, cette guerre ſeule qui les maintient en place : leurs partiſans nous diſent qu'ils l'ont conduite avec une vigueur qui a étonné l'Europe ; vraiment je le crois : certainement ils ont fait des efforts ; mais un fou à lier fait auſſi des efforts ſurnaturels & qui étonnenr les ſpectateurs. Nos miniſtres ſe ſont embarqués dans la guerre comme

des insensés ; la nation s'y est trouvée embarquée, la maladie a gagné, elle s'est communiquée à la nation en partie, & cette nation brave, généreuse & remplie de vigueur, s'est débattue de toutes ses forces : or, il est notoire que les forces d'un forcené ou d'une forcenée sont infiniment supérieures à celles d'un être raisonnable : mais au grand étonnement de l'Europe, qu'ont-ils gagné ? Ils ont affoibli, épuisé nos ressources, énervé les ressorts de l'état, & à peu près anéanti nos facultés en tout genre, au point de rendre presqu'impossible le développement d'aucuns efforts ultérieurs. Un honorable membre trouve mauvais que l'on dise hautement que la guerre d'Amérique est injuste, parce que, dit-il, quand même on le penseroit, il est dangereux de le publier. J'ignore s'il y a du danger à dire ce qu'on pense ; mais je sais qu'il est du devoir de tout honnête homme de le faire ; je pense, moi, que la guerre d'Amérique est injuste ; je l'ai dit cent fois dans cette chambre, je l'ai dit mille fois ailleurs ; je le dirai en tout tems, & par-tout où j'aurai occasion de le dire ; je le dirois à l'univers entier, si ma voix avoit assez d'étendue pour faire entendre dans toutes les parties de cet univers.

Un honorable baronet, Sir Richard Sutton, s'est attaché à nous prouver que pour nous con-

cilier l'Amérique, la voie de la négociation étoit devenue impraticable; qu'il n'étoit pas possible de supposer que ceux qui, sur ce continent, sont à la tête des affaires, fussent assez lâches, assez perfides pour abandonner ceux à qui ils doivent leur consistance, &c.: l'honorable baronet a conclu de cette circonstance, qu'il n'y avoit de ressources que dans la continuation d'une guerre vigoureusement poussée, & contre l'Amérique & contre ses alliés. J'observerai en passant, que si je me permettois ce soir d'établir une doctrine pareille, de faire un éloge si marqué de la foi américaine, de la fidélité avec laquelle l'Amérique tient à ses engagemens, demain tous les papiers-nouvelles me dénonceroient à la nation, comme partisan de la rébellion, &c. Mais le parti dominant peut, selon l'occasion, tout hasarder sans tirer à conséquence: moi, sans chercher à dégrader les Américains, sans prétendre élever le moindre soupçon sur leur bonne foi, je vois en eux des hommes, par conséquent des êtres qui, comme leurs semblables, dans tout ce qu'ils peuvent faire, sont naturellement gouvernés par un mélange de raison & d'intérêt subordonné aux circonstances; en les envisageant sous ce point de vue, je pense qu'on pourroit les détacher de la maison de Bourbon, par la simple cessation des hostilités. Vous entendez donc,

me dira-t-on, que l'on retire les troupes du continent ? Oui. Mais ſongez-vous que dans le moment même, l'Amérique eſt indépendante ? Et bien, quel mal y a-t-il à cela ? Elle ſera indépendante, & nous aurons la paix ! Il faut une fin à toutes choſes, une guerre juſte ou injuſte ne peut pas être éternelle ; que les miniſtres nous diſent : « vous aurez la paix & l'Amérique ne » ſera pas indépendante ». Je les félicite ; je félicite la nation ; je me réjouis : mais les miniſtres ne diront pas cela, ils ſavent que cela ne peut pas être, ils en ſont auſſi intimement convaincus que moi-même ; c'eſt donc en pure perte qu'ils prodiguent ce qu'il reſte de ſang & de finances à la nation ; mais diſons mieux, diſons que c'eſt par une ſuite de leur embarquement funeſte, par un défaut ſenſible de prévoyance & d'appréciation. On vante leurs efforts ! Vraiment ils en ont fait qui ne ſont pas au pouvoir des hommes ordinaires ; ils ont opéré des prodiges ; ils ont changé l'ordre des choſes, perverti la nature elle-même ; par leur manière de conduire la guerre, ils ont donné à la France tous les avantages que la nature avoit aſſignés à une île, & ils ont aſſujetti l'Angleterre à tous les inconvéniens que l'on croyoit réſervés pour un continent. Nos opérations en Amérique nous

coûtent cent fois plus que celles des Français ne leur coûtent ; en sorte qu'abstraction faite des hasards de la guerre, nos ennemis sont sûrs de nous ruiner, seulement en gagnant du tems ; nous n'avons d'espoir que dans l'activité, dans nos efforts multipliés & la victoire : pour eux, il suffit de temporiser ! Je demande s'il ne seroit pas mieux de réunir toutes nos forces contre eux. De retirer nos troupes de l'Amérique ; de les employer contre les possessions Françaises ? On a dit, dans le cours de la dernière guerre, que la France avoit été conquise en Allemagne : si jamais l'Amérique est conquise, elle ne pourra l'être qu'en France : voilà ce qu'il est permis de dire de son ennemi. Plusieurs membres, en parlant de la France, se sont livrés à des expressions peu ménagées : l'aigreur qui s'exhale en paroles ne produit pas beaucoup d'effet : celle que l'on a marquée, ce soir, en parlant de cette nation, me rappelle un vieux mot, qui ne paroîtra peut-être pas déplacé : ici nos bons pères disoient, dans des occasions pareilles à celle-ci, & répétoient, d'après les ennemis d'Alexandre. « Ne » parlons pas mal d'Alexandre, mais battons-le » bien ». Voilà exactement ce que je me dis au sujet de la maison de Bourbon : « Battons la » France, n'en parlons pas mal ; & pour la

» battre plus sûrement, plus efficacement, re-
» nonçons à la guerre d'Amérique ; que tout
» le poids de nos armes tombe sur la maison
» de Bourbon ».

REPLIQUE de lord GEORGE GERMAINE à M. FOX. Il soutient la justice de la guerre d'Amérique, démontre les dangers auxquels on s'exposeroit si on l'abandonnoit, assure que son succès dépend de la vigueur avec laquelle on la continuera, & finit par s'opposer à l'amendement proposé.

Du 5 Novembre 1780.

COMME dans le cours de sa harangue, l'honorable membre a jugé à propos de faire plusieurs allusions dont il ne m'est pas possible de douter que je ne sois l'objet, je crois ne pouvoir pas me dispenser de répondre, & que la chambre l'attend de moi : je me lève donc, mais en déclarant, une fois pour toutes, que lorsqu'il plaira à n'importe quel membre, de s'avilir au point de se permettre des invectives personnelles, & de me choisir pour leur objet, je traiterai, & les invectives & leur auteur, avec le mépris qu'ils méritent.

Parmi quantité de choſes diverſes, alléguées par l'honorable membre, il lui a plu de dire que lord Cornwalis méritoit tous les éloges poſſibles, à raiſon de la bonne conduite & de la bravoure dont il a fait preuve dans l'affaire de Camden; que cependant s'il s'agiſſoit de voter pour lui des remerciemens, il refuſeroit ſa voix, parce que l'honneur qu'il s'eſt acquis, il ſe l'eſt acquis dans la guerre d'Amérique. Aſſurément, on ne pouvoit pas donner une idée plus défavorable de cette guerre, & il eſt naturel que quiconque penſe comme l'honorable membre, refuſe ſon ſuffrage à cette partie de l'adreſſe, qui annonce le projet de continuer la guerre avec vigueur; mais ceux qui, comme moi, ont toujours regardé la guerre d'Amérique comme juſte, comme néceſſaire, comme inévitablement commencée pour ſoutenir les droits indubitables de la Grande-Bretagne & du parlement britannique, verront l'adreſſe d'un autre œil, & voteront comme moi, en ſa faveur, préciſément parce qu'elle recommande la vigueur.

Dans le cours des débats, pluſieurs membres ont marqué beaucoup de ſévérité dans leurs remontrances; ceux qui ont voté pour l'amendement ont condamné la guerre d'Amérique & ont ſommé les miniſtres d'y renoncer; aucun d'eux n'a indiqué comment l'on pourroit s'y prendre,

de quelle manière les serviteurs de sa majesté pourront conduire une affaire qui présente des difficultés égales à son importance. On parle de traiter avec l'Amérique, mais oublie-t-on que l'Amérique ne traitera jamais que sous la dictée de la France; qu'elle n'est pas l'alliée, mais la dépendante absolue de la France, qui permettra difficilement à ses sujets de faire une paix séparée. Les choses étant incontestablement dans cet état, quel est le moyen qui reste de traiter avec l'Amérique? celui de lui ôter l'appui de la France, d'humilier la France, de la blesser dans ses flancs, blessant l'Amérique: je n'espère pas plus que ne l'espère l'honorable membre, que ce pays puisse jamais subjuguer l'Amérique, mais je n'ai pas renoncé à l'espoir qu'on puisse la ramener: je suis parfaitement convaincu, que plus de la moitié des habitans de l'Amérique est attachée à notre gouvernement dont le devoir est de soustraire ses amis à la tyrannie du congrès & de les rendre à la liberté; voilà donc une belle occasion pour ceux des honorables membres qui sont les avocats constans de la liberté, de se distinguer dans sa cause, en favorisant des mesures dont l'objet est d'affranchir les Américains du gouvernement illégal, oppressif & arbitraire de leurs chefs actuels: si messieurs

desirent savoir à quelles conditions le congrès seroit disposé à traiter avec la Grande-Bretagne, je puis les satisfaire : accordez l'indépendance à l'Amérique, le Congrès traitera demain. C'est ce que je ne vous conseillerois pas, & j'espère ne voir de ma vie, un traité résultant d'une condition, équivalente à la destruction totale de ce pays : « Retirons nos flottes & nos armées de l'Amérique » disent ceux des membres qui ne conseillent pas directement de reconnoître son indépendance ! Quelle seroit la suite de cette mesure ? La France & l'Amérique unies ne tarderoient par d'envoyer des forces puissantes contre Terre-Neuve ; elles s'empareroient de nos pêcheries, & détruiroient cette excellente pépinière de notre marine : le Canada succomberoit immédiatement après ; on nous enleveroit ensuite ce qui nous reste de possessions dans les Indes Occidentales, & je ne doute pas que nous ne fussions vigoureusement attaqués dans toutes les parties du monde ; intimement persuadé que tous ces événemens seroient la suite inévitable de la mesure proposée. Je me déclare donc sans hésiter pour les mesures vigoureuses, pour la continuation de la guerre poussée avec tout le développement de nos moyens, de nos ressources : je pense sincérement que l'existance de ce pays

dépend uniquement de ce développement unanime, universel, & qu'une conduite opposée décéleroit une espèce de frénésie qui ne peut être justifiée que par le désespoir.

On s'est beaucoup étendu dans le cours de cette séance sur les mauvais succès de la guerre en général : on s'est exprimé en termes qui sembleroient indiquer du découragement : ce moment est il celui du découragement ? Indépendamment de ce qu'il y auroit de dangereux à s'y livrer, je ne vois pas ce qui pourroit l'occasionner ; la dernière campagne n'a pas été sans succès ; nous avons beaucoup gagné en Amérique : qu'ont fait les Français & les Espagnols dans les Indes Occidentales ? De quels avantages ont-ils à se glorifier ? malgré la grande supériorité qu'avoit M. de Guichen sur l'amiral Rodney, l'amiral Anglais domine aujourd'hui sur ces mers ; & la Jamaïque que pendant tout l'été on nous a journellement représentée comme perdue, est dans un état de sécurité parfaite : je puis prendre sur moi d'assurer à la chambre, que l'année prochaine nous aurons une marine qui, considérée, soit à l'égard du nombre des vaisseaux, soit à l'égard de l'équipement, surpassera tout ce que nous avons eu dans le cours de cette guerre & de la précédente : toutes ces considéra-

tions mûrement pesées, je ne puis voter pour l'adresse, parce qu'elle n'engage pas la chambre à approuver des mesures spécifiées, & lui laisse la liberté entière d'agir selon que les circonstances paroîtront le demander à sa sagesse.

Fin du Tome Second.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce second volume.

QUATRIÈME SECTION.

DU MINISTÈRE D'ANGLETERRE.

CINQUIÈME SECTION.

MILITAIRE ANGLOIS.

SIXIÈME SECTION.

MARINE D'ANGLETERRE.

SEPTIÈME SECTION.

DU COMMERCE D'ANGLETERRE.

HUITIÈME SECTION.

FINANCES D'ANGLETERRE.

Fin de la table du tome second.